





THÉORIE

DU

JUDAÏSME.

I.

Moses, quo sibi in posterum gentem firmaret, novos ritus contrariosque cæteris mortalibus indidit. Profana illic omnia, quæ apud nos sacra : rursum concessa apud illos, quæ nobis incesta.

TACIT.

TYPOGRAPHIE DE J. PINARD, IMPRIMEUR DU ROI,
RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N° 8.

THÉORIE

DU

JUDAÏSME,

APPLIQUÉE A LA RÉFORME

DES ISRAÉLITES

DE TOUS LES PAYS DE L'EUROPE,

ET SERVANT EN MÊME TEMPS D'OUVRAGE PRÉPARATOIRE A LA VERSION DU THALMUD DE BABYLONE,

PAR

L'ABBÉ L. A. CHIARINI,

PROFESSEUR DE LANGUES ET D'ANTIQUITÉS ORIENTALES A L'UNIVERSITÉ ROYALE DE VARSOVIE; MEMBRE DU COMITÉ DES ISRAÉLITES, DE L'ATHÉNÉE ITALIEN ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES AMIS DES LETTRES DE VARSOVIE, ETC.

TOME PREMIER.

PARIS.

PUBLIÉ PAR J. BARBEZAT,

RUE DES BEAUX-ARTS, Nº 6.

GENÈVE, MÊME MAISON.

M DCCC XXX.

A Sa Majesté

IMPÉRIALE ET ROYALE

NICOLAS Ier,

EMPEREUR

De toutes les Russies

ET

Roi de Pologne.

Sire,

Le nombre considérable et le sort malheureux des Israélites qui vivent dispersés dans plusieurs provinces de l'Empire de Russie et dans le

Royaume de Pologne, ayant attiré l'attention de SA MAJESTÉ l'Empereur ALEXANDRE IER votre auguste Frère de glorieuse mémoire, il établit dans les capitales de ces deux pays un comité de Chrétiens chargés d'approfondir la question : s'il y a des moyens de rendre plus heureux les Juifs en les rendant plus utiles. Comme la solution de ce problème dépend principalement d'une profonde connaissance de la religion des Israélites d'aujourd'hui, et que les livres de cette religion sont pour la plupart inabordables aux Chrétiens, j'ai [illegible] entrer dans les vues philantropiques d'un souverain si sage et si bien intentionné, en interrompant ma version du Thalmud pour écrire une Théorie du Judaïsme, propre à servir de guide aux régénérateurs des Juifs dans la carrière épineuse qu'ils ont à parcourir. La haute faveur par laquelle VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE a daigné autoriser la publication de cette Théorie sous ses auspices, ne permet pas de douter que VOTRE MAJESTÉ ne partage, pour les tristes restes de la nation Israélite, toute

la sollicitude paternelle de son illustre prédécesseur, et qu'elle n'applaudisse aux sentimens de tolérance et d'impartialité qui ont dicté cet ouvrage. En l'écrivant, je ne me suis proposé d'autre gloire que celle de contribuer de tout mon pouvoir au bien public, tout en plaidant de mon mieux la cause de l'humanité souffrante. Dans ce but honorable, je me suis fait une u de tirer uniquement de l'état actuel des choses et des livres religieux de la Synagogue, toutes les vérités que j'ai abordées pour indiquer le remède du mal que j'ai dû signaler malgré moi-même.

Je donne dans cette même Théorie un prospectus et un essai de la version du Thalmud de Babylone pour laquelle VOTRE MAJESTÉ a aussi daigné m'accorder protection et appui. J'ose espérer que la postérité impartiale paiera à VOTRE MAJESTÉ le tribut de louanges et de bénédictions qu'elle lui devra à si juste titre. Quant à moi, pénétré de la confiance dont VOTRE MAJESTÉ a bien voulu m'honorer, je vais, s'il est possible, redoubler encore d'ardeur et de zèle

pour conduire à son terme une entreprise de si haute importance.

Je supplie, en attendant, **VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE** *de vouloir bien agréer cette humble dédicace, et l'hommage respectueux de*

n fidèle é sujet,

L'Abbé Chiarini.

Paris, le 10 août 1829.

Introduction.

Les livres religieux des peuples qui ont figuré dans les fastes de l'histoire et qui y figurent encore sont aujourd'hui, grâce aux longues et laborieuses recherches des savans anciens et modernes, accessibles à l'esprit humain. Les *Vedas* des Indiens, l'*Edda* des Scandinaves, le *Chou-King* des Chinois, le *Zend-Avesta* des Mages de Perse, le *Koran* des sectateurs de Mahomet, les *Monumens sacrés* et les *vieux Papyrus* d'Egypte, enfin ce que les Grecs et les Romains nous ont transmis de vive voix ou par écrit

sur le culte rendu à leurs dieux et demi-dieux, tout a trouvé des interprètes, des commentateurs et même des compilateurs. Ces hommes infatigables ont cru bien mériter de leurs contemporains et de la postérité, en frayant un chemin vers des idées plus justes sur les systèmes religieux qui se sont partagé et se partagent l'empire du globe. Le Thalmud seul, ce chaos informe, ce réceptacle d'erreurs et de préjugés, où viennent se presser tous les rêves du fanatisme en délire, ne compte d'autres commentateurs que ceux qui en ont fait le patrimoine exclusif des *adeptes* de la Synagogue, d'autres interprètes que ceux qui ont voulu égarer dans un dédale plus tortueux que le Thalmud même les profanes qu'ils prétendaient introduire dans l'enceinte sacrée de leurs doctrines. Cependant si le besoin naturel à l'homme de faire de nouvelles découvertes, afin d'étendre la sphère de ses connaissances, est entré comme premier élément dans l'examen des *codes religieux* des autres peuples de la terre, dans l'examen de celui des Juifs, un motif plus noble

a dû dominer cette curiosité stérile. Ce motif est de rendre les hommes plus heureux; car le joug du Thalmud pèse rudement sur ceux qui en suivent les maximes, et sur les peuples parmi lesquels ils vivent dispersés. On devait donc se dire d'un commun accord : mettons le Thalmud sous l'influence salutaire de la raison, tirons-le de la profonde obscurité qui l'enveloppe depuis tant de siècles, et qui en forme presque le seul mérite; et bientôt le temps, qui dissipe les prestiges de l'erreur, arrachera ce livre magique des mains des initiés aux mystères de la Synagogue, et sapera les fondemens de leur aristocratie religieuse. Si jusqu'ici on n'a pas exécuté un plan d'une aussi grande importance, c'est la faute des Juifs et des non-Juifs également. Les premiers ont rempli la terre des éloges du Thalmud qu'ils ont voulu faire passer pour le traité de morale le plus parfait, et pour la source la plus féconde où puissent jamais puiser les sciences et les arts. Mais comme ils l'ont écrit dans un style mystérieux et presque indéchiffrable, ils n'ont jamais eu la bonne foi

de le traduire eux-mêmes [1], ou de le faire traduire. Au contraire, ils ont fait sans cesse et font encore tous leurs efforts pour empecher que l'on accorde quelque confiance, soit aux essais de version du Thalmud, déjà tentés (alors même que dans ces essais la version se trouve placée à côté du texte) [2], soit au projet de donner une version fidèle et complète du Thalmud, quelques protestations que fassent les traducteurs, de la plus sévère impartialité [3].

[1] L'histoire nous parle d'une version du Thalmud que Hakem, qui régnait à Cordoue, fit faire en arabe pendant le 11e siècle. Mais cette version nous est plus inconnue que le texte. D'ailleurs, comme la même histoire ajoute, 1° qu'un seul en a été l'auteur; 2° que cet auteur était juif (R. Joseph); 3° que *Hakem* la fit faire pour satisfaire sa curiosité, et 4° pour empêcher les fréquens pélerinages que les Juifs entreprenaient à Bagdad et à Jérusalem, pour y consulter les thalmudistes; de toutes ces circonstances nous pouvons conclure qu'elle n'a pas été la version du Thalmud [illegible]tier, mais celle d'un extrait; d'autant plus qu'il est défendu aux [illegible] e mettre tous leurs mystères à la portée des non-Juifs. אין מוסרין דברי תורה לגוי Chagiga, fol. 13, col. 1.

[2] Nous aurons oc[illegible]ion de le voir souvent dans cet ouvrage, principalement par rapport au *Judaïsme dévoilé* d'Eisenmenger.

[3] Comme le principal mérite de cet ouvrage doit être non seulement de contenir l'esprit des livres religieux des Juifs d'au-

Les non-Juifs à leur tour conservent la fausse persuasion que les Juifs d'aujourd'hui, à l'exemple de leurs ancêtres, ne suivent que

jourd'hui, mais aussi de faire voir les efforts que l'on fait surtout en Pologne, pour en pratiquer les maximes, c'est ici le lieu d'avertir que les Juifs de ce royaume ont accueilli le projet d'une version du Thalmud tel qu'il fut publié dans les papiers périodiques de Varsovie, en 1826, avec toutes les alarmes d'une calamité imminente. Ils ont perdu une année entière à form[illegible] *un plan d'opposition*, apparemment pour faire tomber ce projet. Enfin ils sont descendus dans l'arène avec deux brochures allemandes qui ont pour titre, la première : Einige kritische Bemerkungen über das pr[illegible]ekt einer französischen Ueb[illegible]rsetzung des Babylonischen Thalmuds, et la seconde : Beleuchtung des Aufs[illegible]tzes von der Nothwendigkeit einer Uebersetzung des Babylonischen Thalmuds Toutes les deux sont jetées dans le mêm[illegible] moule, et fondées sur l'espérance d'en imposer aux non-[illegible] qui en général connaissent fort peu le Thalmud), par de[illegible] citations et des phrases captieuses. Dans la première p[illegible] leur raisonneme[illegible]t ils ont tâché de faire passer le Thal[illegible]r un livre rempli [illegible]e morale et de tolérance envers les peup[illegible]non-juifs d'aujourd'hui. Dans la seconde, ils se sont efforcés [illegible]ccuser les traducteu[illegible] du Thalmud du projet de vouloir saper les fondemens du *Judaïsme* et du *Christianisme* en même temps.

A quoi les mêmes traducteurs ont répondu : 1° que, si le Thalmud est aussi moral et aussi [illegible]olérant qu'ils le prétendent, la Synagogue a eu tort de ne p[illegible]int le traduire jusqu'à présent, et d'avoir laissé, par cette négligence, s'enra[illegible]ner dans l'esprit de tous les peuples non-juifs, sans aucune ex[illegible]tion, la persuasion du contraire ; 2° qu'elle a tort maintenant [illegible] vouloir arrêter les

la Bible comme livre qui seul oblige leurs consciences. Aussi d'un côté ils ont mis le Thalmud dans la même catégorie que nos commentaires et nos traités de morale scolastique du moyen âge, et l'ont associé à ce même mépris qu'ils nourrissent ordinairement pour tout

travaux des traducteurs du Thalmud, au lieu de les favoriser, s'il est vrai qu'ils peuvent détruire cette persuasion si universellement répandue; 3° que la version du Thalmud contribuera seulement à discréditer les fables et les sophismes qui défigurent le *Judaïsme*, en laissant intactes les bonnes traditions. Elle épurera le *Judaïsme*, au lieu de le détruire, et produira par là une réforme aussi durable que sincère des Juifs de tous les pays; 4° que l'erreur n'est dangereuse que lorsque l'éloquence et la raison se chargent de la préconiser aux yeux des esprits faibles, et que par conséquent la religion chrétienne [illegible] 'a rien à craindre d'une version du Thalmud où elle verra [illegible] r son divin auteur de magie et de prestiges, et cela d[illegible] style le moins fleuri du monde. Les traducteurs du Thalmu[illegible] nt donc conclu, des contradictions frappantes que renferm[illegible] ces deux brochures, que le but de leurs auteurs n'a été que d'empêcher leur entreprise, parce qu'elle menace de faire tomber un jour cette aristocratie religieuse de savans, de dévots et de riches de la Synagogue qui se croit autorisée de Dieu même à faire le malheur de sa propre nation et des peuples qui lui accordent le droit d'asile. Nous aurons occasion de revenir souvent sur les deux brochures en question qui contiennent tant de traits caractéristiques du *Judaïsme* dont nous allons nous occuper.

ce qui regarde les Juifs; et de l'autre ils se sont laissé effrayer par la masse informe des matières thalmudiques, et par les difficultés qui en accompagnent l'étude. Ils n'ont jamais vu dans une version du Thalmud l'expédient le plus sûr et le plus efficace :

1° Pour affaiblir l'extrême autorité et la tendance pernicieuse d'un livre qui prêche, au nom de la Divinité même, le despotisme religieux le plus oppressif, la fraude la plus raffinée, l'intolérance la plus effrontée, et dont le génie malfaisant, du milieu des ténèbres épaisses qui l'entourent, a frappé et frappe toute la terre!

2° Pour enrichir les études sacrées et profanes de maints renseignemens historiques et scientifiques qui se rencontrent également dans le Thalmud, et dont l'origine remonte à une époque où tous les renseignemens de cette espèce doivent être précieux aux yeux du critique attentif.

Ce double avantage doit nécessairement résulter d'une version du Thalmud. Nous en prenons à témoins les extraits de ce même livre, qui ont fourni tant de matériaux aux antiquaires,

pour éclaircir plusieurs points de doctrine d'une extrême importance [1], et qui ont porté les savans de la Synagogue à désavouer malgré eux une grande partie des doctrines thalmudiques. Le désaveu de ces doctrines a été fait en forme par Aron Wolfssohn, dans un livre qui a pour titre : **Jeschurun oder unparteyische Beleuchtung**, comme il le dit, **der dem Judenthume neuerdings gemachten Vorwürfe** (Breslau, 1804), et qui lui a fait une grande réputation parmi les Israélites, ses confrères, pour avoir su mêler beaucoup d'esprit à tous les subterfuges et à toutes les tergiversations qui constituent les armes offensives et défensives de la Synagogue. Poussé à bout par le *Judaïsme dévoilé* d'Eisenmenger, où le texte du Thalmud précède constamment la version qu'il en donne, il conclut en ces termes la septième lettre de son ouvrage : « Quiconque veut approfondir le ju-

[1] T. Lightfooti Opera. — Si nous pouvons un jour conduire à son terme notre *Histoire de l'astronomie orientale avant Hipparque*, dont le public connaît déjà l'objet et le plan, nous y ferons voir que le Thalmud lui-même peut aider souvent les historien. dans des recherches piquantes et délicates.

« daïsme d'aujourd'hui et en porter un jugement « motivé, ne doit pas le chercher dans le Thal- « mud, et moins encore avec Eisenmenger dans « les écrits de plusieurs rabbins rêveurs et mé- « lancoliques; mais il doit en étudier attentive- « ment les lois particulières et les livres rituels, « en tâchant de se familiariser avec les uns et les « autres, et d'en saisir le rapport. »

Dans le cours de cet ouvrage, nous mettrons dans son jour véritable le défaut que Wolfssohn reproche à Eisenmenger; mais, comme toutes les différentes parties de notre *Théorie du Judaïsme* seront appuyées principalement sur les doctrines thalmudiques, c'est ici l'endroit convenable pour mettre sur ses gardes le lecteur contre la prétention de Wolfssohn, que *ce n'est pas dans le Thalmud qu'il faut apprendre à connaître le Judaïsme d'aujourd'hui, et à en porter un jugement motivé;* car cette prétention est captieuse, tant sous le rapport de *l'autorité du Thalmud,* que sous celui de la *totalité* des renseignemens nécessaires pour connaître le Judaïsme. En effet, Maimonides, qui fait texte dans ces matières aux

yeux des Juifs, nous dit, quant à l'autorité, que « tout ce que contient le Thalmud de Babylone, « depuis sa clôture, a force obligatoire pour les « Juifs de tout pays, » et cela pour deux raisons:

« 1° Parce que tous les Juifs se sont trouvés « d'accord dans la rédaction des doctrines thal- « mudiques :

« 2° Parce que les savans qui les ont rédigées « ont été les dépositaires de la tradition, qui, « depuis Moïse, s'est conservée jusqu'à eux. » Voici ses paroles [1] :

כל דברים שבתלמוד הבבלי חייבין
כל ישראל ללכת בהם וכופין את
כל עיר ועיר מדינה ומדינה לנהוג
את כל המנהגים שנהגו חכמי
התלמוד ולגזור גזירתם וללכת
בתקנתם הואיל וכל אותם הדברים
שבתלמוד הסכימו עליהם כל
ישראל ואותם החכמים שהתקינו
או שגזרו או שהנהיגו או שדנו דין
ולמדו שהמשפט כך הוא הם כל

[1] Voy, la préface de son ouvrage *Jad Khazaka*.

חכמי ישראל או רובם והם ששמעו
הקבלה בעיקרי התורה כולה איש
מפי איש עד משה רבינו ע״ה. *

* « Tout ce qui se trouve dans le Thalmud de « Babylone est obligatoire pour toute la nation « israélite. Chaque ville et chaque pays est tenu « de se conformer aux coutumes établies par les « savans thalmudiques, comme aussi de respecter « leurs arrêts et de suivre leurs institutions; car « le corps entier des doctrines du Thalmud a été « approuvé par le peuple israélite, et ceux qui « ont été les auteurs de ces institutions, décrets « et coutumes, ou qui ont jugé ou enseigné qu'il « fallait juger de telle ou de telle autre manière, « ont été tous les savans ou la plus grande partie « des savans d'Israël. Ce sont eux qui ont reçu « par tradition les fondemens de toute la loi, et « cela de bouche en bouche depuis Moïse, notre « docteur de bienheureuse mémoire. »

Ainsi, selon Maimonides, dans toutes les villes et les provinces où les Juifs, outre *la loi écrite*, admettent aussi *la loi traditionnelle*, le Thalmud

exerce sur eux une autorité illimitée; et pendant que l'étude du Thalmud peut être plus réduite dans un pays que dans un autre, cette même autorité, pour les raisons alléguées par Maimonides, doit être partout la même aux yeux des Juifs véritablement orthodoxes. Et puisque le temps lui-même ne saurait entamer aucun article de notre croyance, on doit appliquer à tous les siècles ce que Maimonides dit des Juifs de tous les lieux. C'est pourquoi nous voyons qu'en 1821, on s'exprimait ainsi sur cette matière dans les journaux allemands : « La croyance des Israélites, « obscurcie et presque totalement altérée par les « doctrines thalmudiques, demeure toujours « telle qu'elle a été il y a déjà quelques siècles. « Le temps qui ébranle tout n'a pas déplacé une « seule pierre de ce vaste édifice; car depuis la « naissance du christianisme on n'a fait que l'attaquer au dehors, soit par des vexations, soit « par des faveurs, sans se donner la peine de « porter la hache à ses racines. » [1]

[1] Litterarisches Conversationsblatt, N° 41, p. 163. — *Buxtorf recensio operis thalmudici* où il dit : *Thalmud babyloni-*

Or, ceux d'entre les Juifs qui ont abandonné le Thalmud sans se convaincre eux-mêmes de sa nullité, ne peuvent être compris dans le nombre des Juifs orthodoxes. Cette même année 1827, dans la Brochure n° 2, on a été jusqu'à soutenir que le Thalmud est tellement la pierre angulair de la religion des Juifs [1], que vouloir les en dét cher, c'est les rendre irréligieux. Comme s'il fa lait qu'ils optassent entre le Thalmud et l'irréli gion [2], comme si la Bible, avec un certain nombre de traditions raisonnables, ne pouvait suffire aux *Rabbanites*, tandis qu'elle suffit seule aux *Karaïtes*, et que les *Samaritains* ne se croient pas sans religion pour rester fidèlement attachés au seul Pentateuque. Mais l'amour aveugle des traditions a fait presque perdre de vue la Bible

cum et absolutum et receptum fuit anno Christi 500 *juxta quod Judæi omnes ab eo tempore semper vixerunt, atque etiamnum vivunt;* et il appuie ces paroles sur l'autorité du livre *Tzémach David*.

[1] Zugleich auf den Umsturz des Thalmuds und folglich auf die Erscl terung der Fundamentalartikel des jüdischen Glaubens, etc., p. 4.

[2] Für die Religion giebt es kein Surrogat. Wodurch soll nun der Glaube der Israeliten ersetzt werden? Ib. p. 23.

aux Juifs polonais; et Wolfssohn aurait seulement raison de dire que, pour s'assurer de la tendance pernicieuse du *Judaïsme*, il ne faut pas en appeler exclusivement au Thalmud et aux anciens docteurs de la Synagogue, mais aux livres aux docteurs d'aujourd'hui qui renchérissent toujours sur les effets dangereux de cette mauvaise tendance.

Les livres auxquels nous renvoie cet écrivain, pour étudier et connaître à fond le *Judaïsme*, ne sont, ainsi que nous le dirons ailleurs, que des extraits du Thalmud, dont ils tirent leur autorité. Il suit de là que le Thalmud doit être plus riche en renseignemens propres à donner une juste idée du *Judaïsme*, que les livres qui n'en sont que des abrégés.

Que l'on n'oublie donc pas le principe aussi juste que certain, et universellement reçu parmi les Juifs, *que le foyer véritable du Judaïsme est et ne peut être que le Thalmud; et que quiconque prétend en donner une juste notion en en appelant à d'autres livres, se séduit lui-même et séduit ceux qui l'écoutent.*

Un autre abus de mots dont il faut
vienne ici mes lecteurs, et qui est étroitem
lié avec le précédent, c'est le sophisme suivant, que les Juifs ne manquent jamais de répéter aux non-Juifs, lorsqu'il est dans leur intérêt de les entraîner dans une fausse direction. *Le Judaïsme d'autrefois et les Juifs d'aujourd'hui sont deux choses entièrement séparées l'une de l'autre; la première atteste comment ont pensé et agi nos ancêtres, et surtout les rédacteurs du Thalmud; la seconde fait voir quelle est notre manière de penser et d'agir. Écrivez*, me disent les Juifs de ce royaume, *écrivez et pensez du Thalmud et du Rabbinisme comme bon vous semble; mais ne touchez jamais aux Juifs*. Cette manière de raisonner est purement illusoire, et sert à dérober les Juifs aux yeux de l'autorité publique; ce dont on peut se convaincre,

1° En se pénétrant de cette espèce d'autorité religieuse que le Thalmud exerce, comme nous venons de voir, sur les Juifs de tous les temps et de tous les lieux ;

2° En se pénétrant aussi du véritable esprit

te, qui cadre parfaitement avec le caere des Juifs de tous les temps et de tous les lieux : ce qui prouve qu'il a été toujours influencé par le Thalmud, et que par conséquent les deux choses en question sont parfaitement identiques.

Ceux d'entre les Juifs qui, par leur position, se trouvent en même temps dans la dépendance de leurs confrères et dans celle du gouvernement, ne pouvant convenir que le Thalmud est bon ou mauvais dans toutes ses parties, considéré comme monument religieux, ont recours à un autre expédient, celui de faire sentir au gouvernement que, selon eux, il y a dans le Thalmud des passages qui méritent réellement l'animadversion de la censure. Cette maxime est aussi sophistique que celle dont nous venons de parler. Elle est *sophistique* par rapport aux Juifs; car dans un livre religieux que l'on croit dicté par la bouche de Dieu même, y aurait-il des passages à retrancher, ou pour leur peu d'importance, ou pour leur tendance pernicieuse? Nous verrons, dans le cours de cet ouvrage, que les Juifs vont si loin sur ce point de leur croyance,

qu'ils reconnaissent la voix de Dieu même dans les paroles du Thalmud qui impliquent contradiction. Elle est *sophistique* aussi par rapport aux non-Juifs; car la maxime de retrancher quelques passages du Thalmud une fois adoptée, on ne voit pas où il faudrait s'arrêter en la mettant en pratique, attendu que la mauvaise tendance du Thalmud à leur égard ne consiste pas dans tel ou tel passage, mais dans le but secret de toutes ses parties. C'est pourquoi la censure des non-Juifs n'a autre chose à faire que de tout permettre ou de tout défendre dans le Thalmud et dans les autres livres rabbiniques.

Mais nous ne faisons qu'effle[illegible] ici légèrement des points du *Judaïsme* qui seront complétement développés dans la suite de notre travail. Que notre lecteur se souvienne donc une fois pour toutes, que *le Thalmud est la source presque unique des notions qui doivent entrer dans une théorie du Judaïsme, et que les paroles en sont obligatoires pour les Juifs rabbanites de tous les temps et de tous les lieux, tant dans ce qui a rapport à eux exclusivement, que dans ce*

qui touche les non-Juifs, de quelque manière que ce soit.

Et comme tout ce que nous avancerons dans cet ouvrage sera, par une juste conséquence de ce que nous venons de poser en principe, fondé sur des citations du Thalmud, il nous importe également de familiariser de bonne heure nos lecteurs avec le plan entier de ce Code immense de lois pharisaïques, et avec les titres de chacune des divisions et subdivisions des matières qu'il contient. C'est ce que nous espérons obtenir en comparant les différentes parties des deux Thalmuds de Babylone et de Jérusalem, et en traçant la méthode d'après laquelle le premier sera complété par le second, et par d'autres monumens des antiquités judaïques dans la version que nous comptons en donner un jour.

PLAN ET DIVISION

DU

THALMUD DE BABYLONE.

ÉDITIONS DE VIENNE 5551, ET DE DIRENFURT 5563[1].

PREMIER SÉDER (ORDRE).

ZERAÏM

OU

DES SEMENCES ET DES FRUITS DE LA TERRE.

Il est partagé en onze

[2] MASSICTHOTH (TRAITÉS OU LIVRES), comme il suit:

Le premier, BERACOTH, ou des prières, bénédictions et actions de grâce que l'on doit rendre à Dieu pour le remercier des productions de la terre et de toutes ses faveurs en général; il est subdivisé en neuf *Perakim* (sec-

[1] Les deux éditions du Thalmud de Babylone sont les plus usitées parmi les Juifs polonais.

[2] Les lettres hébraïques n'ayant pas toujours d'équivalens dans l'alphabet français, il sera bon d'observer ici que nous exprimons le ב aspiré par le *v*, le ו par *w*, le ח par *ch* (qu'il faut alors prononcer comme le ch des Allemands, ou plutôt comme le *j* des Espagnols), le י par *y*, le כ devant une consonne ou devant *a, o, u* par *c*, le כ devant *e, i*, et le ק par *k*, le ש par *sc*, le *g* que nous mettons pour le ג doit, dans tous les cas, être prononcé comme le g allemand.

tions ou chapitres). C'est le seul traité de cet ordre qui contienne la *Mischna* avec la *Gemara;* car les dix traités suivans sont sans *Gemara*.

Le deuxième, Péah, ou du coin au bout d'un champ à moissonner, qui, selon la loi de Moïse, devait être abandonné aux pauvres, sans en couper la moisson, contient huit sections.

Le troisième, Demai, ou des choses dont on doute si la dîme en a été payée à Dieu, selon la loi mosaïque, renferme sept sections.

Le quatrième, Kilayim, ou des grains et des choses hétérogènes ou de différente nature, qui, selon la loi mosaïque, ne doivent pas être semées ou mêlées ensemble, contient neuf sections.

Le cinquième, Scheviith, ou des droits de la septième année, pendant laquelle, selon la même loi de Moïse, la terre ne devait être ni ensemencée ni moissonnée, et ce qu'elle produisait d'elle-même restait à la discrétion des pauvres et des animaux, comprend dix sections.

Le sixième, Theroumoth, ou des choses que chacun devait séparer de ses propres biens, et en faire des oblations aux prêtres, a onze sections.

Le septième, Maaseroth, ou des dîmes que les Juifs devaient donner aux lévites, contient cinq sections.

Le huitième, Maaser Schéni, ou des secondes dîmes, que l'on devait convertir en sacrifices d'actions de grâces et en repas sacrés; et des dîmes que les lévites donnaient aux prêtres de leurs propres dîmes, contient cinq sections.

Le neuvième, Challa, ou du tourteau que les femmes,

en pétrissant, séparaient de la masse de la pâte, pour l'offrir aux prêtres, contient quatre sections.

Le dixième, Orla, ou du prépuce des plantes fruitières, c'est-à-dire de leurs fruits qui étaient défendus les trois premières années de leur plantation, a trois sections.

Le onzième, Biccourim, ou des prémices, c'est-à-dire des premiers fruits de la terre que l'on devait offrir dans le temple, contient dans la Mischna trois sections, auxquelles le Thalmud de Babylone en ajoute une autre tirée de ce que les Thalmudistes appellent *Baraietha* (déclaration ou doctrine étrangère); car, dès que la Mischna fut publiée pour la première fois, on y fit deux commentaires : le premier sous le titre de *Thosiphtha* (addition), et le second sous celui de *Baraietha* (déclaration ou doctrine étrangère, c'est-à-dire écrite hors de Jérusalem). C'est donc de ce dernier commentaire que les rédacteurs du Thalmud de Babylone ont inséré la quatrième section dans le traité *Biccourim* qui est le dernier du premier ordre.

Ainsi tous ces traités renferment 75 sections.

SECOND ORDRE.

MOÉD

OU DES FÊTES.

Partagé en douze traités, dont

Le premier, Schabbath, ou des droits du *Sabbath* et de sa célébration, renferme vingt-quatre sections.

Le deuxième, Éruvin, ou certaines cérémonies à pratiquer pour joindre ensemble plusieurs maisons ou lieux voisins, de manière qu'ils soient considérés comme ne faisant qu'une seule et même maison, un seul et même lieu, afin que l'on ne viole pas le samedi en passant de l'un à l'autre, contient dix sections.

Le troisième, Pesachim, ou de la fête de Pâque, contient également dix sections.

Le quatrième, Bétza (*OEuf*, du mot par lequel il commence, et selon d'autres *Yom tov* fête), où l'on parle de tout ce qui est permis ou défendu dans toute autre fête que le samedi, contient cinq sections.

Le cinquième, Chagiga, ou de l'obligation que les mâles d'Israël avaient de se présenter trois fois par an devant l'Éternel à Jérusalem, c'est-à-dire pendant les fêtes de Pâque, de Pentecôte et des Tabernacles, contient trois sections.

Le sixième, Moéd Katon (*la Petite-Fête*), ou les jours intermédiaires ou fériaux des solennités des Juifs, c'est-à-dire les jours qui se trouvent entre le premier et le huitième des fêtes de Pâque et des Tabernacles, contient trois sections.

Le septième, Rosch Haschana, des solennités et des droits de la nouvelle année, contient quatre sections.

Le huitième, Yoma, ou du jour de purification ou expiation des péchés, qui vient le dix du septième mois, contient huit sections.

Le neuvième, Succa, ou de la fête des Tabernacles, contient cinq sections.

Le dixième, Schekalim, ou du demi-sicle que chaque Juif devait offrir à l'Éternel une fois par an, contient huit sections.

La *Gemara* de Babylone manque dans ce Traité; mais on y trouve substituée à sa place celle de Jérusalem[1].

Le onzième, Thaanith, ou des différens jours de jeûne des Juifs, renferme quatre sections.

Le douzième, Megilla, ou de la fête de la lecture d'Esther, en mémoire du danger auquel les Juifs furent exposés par les intrigues d'Aman, contient quatre sections.

Ainsi cet ordre renferme 88 sections.

TROISIÈME ORDRE.

NASCHIM
OU DES FEMMES.

Partagé en sept traités, savoir :

Le premier, Yevamoth, ou des droits que la belle-sœur a sur le beau-frère, après la mort de son mari dont elle n'a pas eu d'enfans: seize sections.

Le deuxième, Kethouvoth, ou des contrats de mariage : treize sections.

[1] Ainsi le Thalmud même nous apprend qu'il faut remplir les lacunes d'un Thalmud par l'autre, autant que possible.

Le troisième, Kiddouschin, ou des épousailles : quatre sections.

Le quatrième, Gittin, ou des divorces : neuf sections.

Le cinquième, Nedarim, ou des vœux et des droits que le père a d'annuler les vœux de sa fille, et le mari ceux de sa femme : onze sections.

Le sixième, Nazir, ou du vœu des Nazaréens : neuf sections.

Le septième, Sota, ou de la femme soupçonnée d'adultère : neuf sections, lesquelles, ajoutées aux sections des autres divisions, présentent pour cet ordre un total de 71 sections.

QUATRIÈME ORDRE.

NEZIKIN

OU DES DOMMAGES.

Partagé en dix traités qui ont pour titres,

Le premier, Bava Kamma (*Porte première*), ou des dommages causés par des hommes ou par des animaux : dix sections.

Le deuxième, Bava Metzia (*Porte du milieu*), ou des choses trouvées, mises en dépôt, du prêt, de l'usure, etc. : dix sections.

Le troisième, Bava Bathra (*Porte dernière*), ou de la

société de commerce, des héritages, des achats, etc.: dix sections, ainsi que les deux précédens.

Le quatrième, AVODA ZARA, ou de l'*Idolâtrie* : cinq sections.

Le cinquième, SANHÉDRIN, ou des juges et des jugemens : onze sections.

Le sixième, SCHEVOUOTH, ou des sermens : huit sections.

Le septième, MACCOTH, ou des quarante coups que l'on devait appliquer à certains criminels, selon la loi de Moïse : trois sections.

Le huitième, HORAYOTH, ou des documens et réglemens juridiques : trois sections.

Le neuvième, ÉDUYYOTH, ou des témoignages : huit sections. Mais il est sans *Gemara*.

Le dixième, AVOTH, des pères ou des dépositaires de la tradition et de ses sentences morales : six sections; mais il est sans *Gemara* ainsi que le précédent.

Ainsi cet ordre contient 74 sections.

CINQUIÈME ORDRE.

KODASCHIM

OU DES CHOSES SAINTES.

Partagé en onze traités :

Le premier, ZEVACHIM, ou des sacrifices : quatorze sections.

Le deuxième, Menachoth, ou des offrandes du soir: treize sections.

Le troisième, Becoroth, ou des premiers nés des troupeaux, que l'on devait ou sacrifier ou racheter : neuf sections.

Le quatrième, Chullin, ou des animaux purs et impurs, et de la manière de les tuer: douze sections.

Le cinquième, Erakin, ou de l'estimation des choses que l'on promettait, ou que l'on offrait en vœu à Dieu : neuf sections.

Le sixième, Themourah, ou de la question si l'on doit changer ou non les choses destinées à être sacrifiées : sept sections.

Le septième, Kerithouth, ou des péchés qui fermaient l'entrée de la vie à venir aux pécheurs impénitens : six sections.

Le huitième, Meïla, ou des péchés que l'on pouvait commettre en faisant des sacrifices : six sections.

Le neuvième, Kinnim, des nids ou des petits d'un oiseau pur qui pouvaient être offerts en sacrifices par les pauvres : trois sections; mais il est sans *Gemara* ainsi que les deux traités suivans.

Le dixième, Thamid, ou du sacrifice perpétuel, c'est-à-dire de chaque jour : six sections.

Le onzième, Middoth, des mesures ou dimensions du temple : cinq sections.

Ainsi les sections de cet ordre sont au nombre de 90.



SIXIÈME ORDRE.

TOHOROTH

OU DES PURIFICATIONS

Il est partagé en douze traités, tous sans *Gemara*, à l'exception du traité NIDDA.

Le premier, NIDDA, ou de la purification de la femme après ses régles et ses couches : dix sections.

Le deuxième, KÉLIM, ou des vases et autres ustensiles : trente sections.

Le troisième, OHOLOTH, des Tabernacles ou des maisons : dix-huit sections.

Le quatrième, NEGAÏM, ou de la lèpre et des impuretés qui en dépendent : quatorze sections.

Le cinquième, PARA, ou de la vache rousse dont les cendres servaient aux purifications : douze sections.

Le sixième, TOHOROTH, ou des purifications que demandent les autres impuretés légales, outre celle contractée par l'approche d'un cadavre humain : dix sections.

Le septième, MIKWAOTH, ou des fossés et autres réceptacles d'eau où l'on doit se laver pour accomplir la purification : dix sections.

Le huitième, MACSCHIRIN ou *Maschkkin*, des liquides qui, selon la loi de Moïse (Lév. 11, 38), rendent impur ou disposent à devenir impur tout ce qui naît de la terre et sert de nourriture à l'homme : six sections.

Le neuvième, Zavim, ou de ceux qui rendent impur le flux nocturne de la semence, ou la gonorrhée : cinq sections.

Le dixième, Tevoul Yom, ou de celui qui, étant impur, se lave avant le coucher du soleil, et qui doit attendre les vêpres du jour où il se lave pour devenir pur (L. 15. 16) : quatre sections.

Le onzième, Yadayim, ou des cérémonies à observer en se lavant les mains et en lavant des vases : quatre sections.

e douzième, Oketzin, ou de la queue des fruits qui peuvei devenir impurs par le contact d'autres fruits : trois sections.

Toutes les sections de cet ordre sont au nombre de 126.

Le Thalmud de Babylone renferme donc six ordres, soixante-trois traités et cinq cent vingt-quatre sections[1].

Si les Juifs plus anciens ne comptent que soixante traités, c'est que, pour arrondir le nombre, ils comprennent dans un seul les trois traités *Bava Kamma, Bava Metzia* et *Bava Bathra,* et qu'ils réunissent le Traité *Maccoth* au Traité *Sanhédrin.*

La *Gemara,* comme on a pu l'observer, ne se trouve que dans trente-six traités, et elle manque dans vingt-sept : elle manque presque toujours dans ces traités qui parlent des pratiques dont l'observance ne peut avoir

[1] Il n'est pas rare que les titres des traités et des sections du Thalmud soient illusoires, car les auteurs de ces livres oublient souvent ce qu'ils ont promis de traiter.

lieu que dans la Terre-Sainte et dans le Temple. Les auteurs du Thalmud de Babylone ne voyant pas trop d'espérance de rentrer en possession de cette Terre, et de pouvoir rebâtir le Temple, ont laissé ces Traités sans commentaire, en disant que le Messie et Élie les commenteraient [1].

Outre ces soixante-trois Traités, on rencontre dans le Thalmud de Babylone cinq petits Traités qui y ont été ajoutés par les rabbins postérieurs avec le titre.

1° MASSÉKETH AVOTH R. NATHAN, ou sentences des pères de la Synagogue, en quarante et une sections.

2° MASSÉKETH SOPHERIM, ou de la méthode d'après laquelle il faut écrire le livre de la Loi sur parchemin pour la Synagogue; traité qui a vingt-une sections.

3° MASSÉKETH SEMACHOTH, ou *Ébel Rabbetha*, des cérémonies du deuil; en quatorze sections.

4° MASSÉKETH CALLA, ou de l'épouse; il ne contient qu'une section.

5° MASSÉKETH DÉREC ÉRETZ, c'est-à-dire Traité des mœurs; en seize sections.

Ces cinq petits Traités se trouvent dans le Thalmud de Babylone à la suite de celui qui a pour titre *Avoth*, ou *Pirké Avoth*, et qui est le dernier du quatrième Ordre.

[1] Cf. Buxtorf, id.

PLAN ET DIVISION
DU
THALMUD DE JÉRUSALEM.

ÉDITION DE CRACOVIE, AN DES JUIFS 5363; DE J. C. 1603[1].

PREMIER ORDRE.

ZERAÏM,
OU DES SEMENCES.

Partagé en onze Traités qui sont précisément les mêmes que dans le Thalmud de Babylone, excepté qu'ici la *Gemara* se trouve ajoutée à tous les Traités qui n'ont que la *Mischna* dans le Thalmud de Babylone.

SECOND ORDRE.

MOËD,
OU DES FÊTES.

Partagé en douze Traités, les mêmes que dans le Thalmud de Babylone, mais disposés comme il suit : *Schab-*

[1] Chronologia judæorum deficit 240 vel 242 annis, qui proinde præter 5000 annorum addendi sunt; demum a summa

bath, Éruvin, Pesachim, Yoma, Schekalim, Succa, Rosch-Haschana, Bêtza ou *Yom tov, Thaanith, Megilla, Chagiga, Moëd Katon.*

TROISIÈME ORDRE.

YESCHOUOTH,

OU NEZIKIN TRANSPOSÉ;

C'est-à-dire placé après l'ordre *Naschim*, qui est le troisième dans le Thalmud de Babylone. Il comprend huit Traités, tandis qu'il y en a dix dans l'Ordre correspondant du Thalmud de Babylone, sans compter les additions. Les Traités *Éduyyoth* et *Avoth* manquent dans le Thalmud de Jérusalem et sont justement ceux qui n'ont point de *Gemara* dans ce même ordre du Thalmud de Babylone. Outre cela, ces huit Traités sont disposés de cette manière dans le Thalmud de Jérusalem : *Bava Kamma, Bava Metzia, Bava Bathra, Sanhédrin, Maccoth, Schevouoth, Avoda Zara, Horayoth.*

substrahendi anni 4,000 ut annus nostræ æræ obtineatur. Jahn. Cette édition est fort peu soignée, mais je la préfère aux autres en la supposant complète, car elle revient à peu près au temps où le Thalmud de Babylone fut réimprimé à Cracovie, dans le projet de remettre à sa place tout ce qui en avait été retranché par la censure des Chrétiens.



QUATRIÈME ORDRE.

NASCHIM,

OU DES FEMMES.

Qui est le troisième dans le Thalmud de Babylone. Il comprend les mêmes Traités que le Thalmud de Babylone, mais arrangés ainsi qu'il suit : *Yevamoth*, *Sota*, *Kethouvoth*, *Nedarim*, *Gittin*, *Nazir*, *Kiddouschin*.

L'Ordre Kodaschim, ou des *Choses Saintes*, qui est le cinquième dans le Thalmud de Babylone, manque entièrement dans celui de Jérusalem ; et de l'Ordre sixième Tohoroth, ou des *Purifications*, le Thalmud de Jérusalem ne contient que le Traité *Nidda*, et celui-ci ajouté à la fin de l'ordre *Nezikin*. Les autres Traités manquent, c'est-à-dire précisément ceux de cet Ordre qui n'ont point de *Gemara* dans le Thalmud de Babylone.

ARRANGEMENT ET DIVISION

DE LA VERSION

DU THALMUD DE BABYLONE,

COMPLÉTÉE PAR

LE THALMUD DE JÉRUSALEM

ET PAR D'AUTRES MONUMENS

DE L'ANTIQUITÉ JUDAÏQUE.

TOME PREMIER.

DISCOURS PRÉLIMINAIRES.

a. Préface de Maimonides sur l'ordre et l'arrangement de la Mischna et de tout l'édifice thalmudique.

b. Biographie des principaux docteurs thalmudiques.

c. Extrait des treize règles et de plusieurs autres formes d'argumentation qui rendent compréhensible le style polémique des auteurs du Thalmud et cette partie de leur logique qu'ils appellent HALACA.

d. Véritable notion du style symbolique et de l'*Agada*[1], tirée du livre de Maimonides qui a pour titre *More Nevoukim*.

[1] Nous parlerons de la *Halaca* et de l'*Agada* dans la première partie de cet ouvrage.

PREMIER ORDRE *ZERAÏM.*

I.	Traité	BERACOTH, tel qu'il est dans le Thalmud de Babylone.	
II.	—	PÉAH	Complétés par la *Gemara* de Jérusalem.
III.	—	DEMAÏ	
IV.	—	KILAYIM	
V.	—	SCHEVIITH	
VI.	—	THEROUMOTH	
VII.	—	MAASEROTH	
VIII.	—	MAASER SCHÉNI	
IX.	—	CHALLA	
X.	—	ORLA	
XI.	—	BICCOURIM	

Planches propres à éclaircir les points les plus difficiles de ce premier ordre.

TOME SECOND.

SECOND ORDRE *MOËD.*

I.	Traité	SCHABBATH	Tels qu'ils sont dans le Thalmud de Babylone.
II.	—	ÉRUVIN	
III.	—	PESACHIM	
IV.	—	BÉTZA	
V.	—	CHAGIGA	
VI.	—	MOÉD KATON	
VII.	—	ROSCH HASCHANA	
VIII.	—	YOMA	
IX.	—	SUCCA	

X. Traité SCHEKALIM, complété par la *Gemara* de Jérusalem

XI.	— THAANITH..........	Tels que dans le Thalmud de Babylone.
XII.	— MEGILLA............	

Planches comme pour le premier ordre.

TOME TROISIÈME.

TROISIÈME ORDRE *NASCHIM*.

I.	Traité YEVAMOTH.........	Tels que dans le Thalmud de Babylone.
II.	— KETHOUVOTH......	
III.	— KIDDOUSCHIN......	
IV.	— GITTIN.............	
V.	— NEDARIM............	
VI.	— NAZIR...............	
VII.	— SOTA................	

Planches comme pour le premier ordre.

TOME QUATRIÈME.

QUATRIÈME ORDRE *NEZIKIN*.

I.	Traité BAVA KAMMA......	Tels que dans le Thalmud de Babylone.
II.	— BAVA METZIA......	
III.	— BAVA BATHRA.....	
IV.	— AVODA ZARA.......	
V.	— SANHÉDRIN.........	
VI.	— SCHEVOUOTH.......	
VII.	— MACCOTH...........	
VIII.	— HORAYOTH..........	

IX. Tr. Éduyyoth.	Complété par la Gemara d'autres traités du Thalmud de Babylone, qui éclaircissent les mêmes passages de la Mischna, qui se trouvent dans ce traité.
X. — Avoth.....	Donné tel qu'il est sans Gemara, car il n'en a pas besoin; contenant des préceptes de morale, des sentences et des proverbes qui ne demandent point d'éclaircissemens, ou qui en ont dans la Mischna même.
XI. — Les cinq petits traités.....	Ajoutés après la clôture du Thalmud de Babylone.

Planches comme pour le premier ordre.

TOME CINQUIÈME.

CINQUIÈME ORDRE *KODASCHIM*.

I.	Traité	Zevachim..........	Tels qu'ils sont dans le Thalmud de Babylone.
II.	—	Menachoth........	
III.	—	Becoroth..........	
IV.	—	Chullin...........	
V.	—	Erakin.............	
VI.	—	Themoura.........	
VII.	—	Kerithouth......	
VIII.	—	Meïlah.............	
IX.	—	Kinnim.............	Complétés par les livres *Siphra, Siphri* et *Mekiltha*[1].
X.	—	Thamid.............	
XI.	—	Middoth...........	

Planches comme pour le premier ordre.

[1] Trois des plus anciens commentaires de la loi mosaïque. *Siphra* est le commentaire du Lévitique; ce qui lui a fait donner aussi le nom de *Thorath Cohanim*, loi des prêtres. *Siphri*

TOME SIXIÈME.

SIXIÈME ORDRE *TOHOROTH*.

I.	Traité	Nidda, tel que dans le Thalmud de Babylone.	
II.	—	Kélim	Complétés par la *Thosiphtha*[1].
III.	—	Oholoth	
IV.	—	Negaïm	
V.	—	Para	
VI.	—	Tohoroth	
VII.	—	Mikwaoth	
VIII.	—	Macschirin	
IX.	—	Zavim	
X.	—	Tevoul Yom	
XI.	—	Yadayim	
XII.	—	Oketzin	Complété par les livres *Siphra, Siphri* et *Mekiltha*.

Planches comme pour le premier ordre.

est le commentaire des Nombres et du Deutéronome, et *Mekiltha* est le commentaire de l'Exode. Les rabbins ont recours à ces commentaires autant de fois que la *Gemara*, ou la *Thosiphtha* leur manque.

[1] Maimonides et l'Alphesi ont donné et pratiqué la règle de remplir les lacunes du Thalmud de Babylone par la *Thosiphtha*, dans l'absence d'autres monumens qui approchent encore davantage de l'autorité de la *Gemara* de Babylone. Nous remplirons les mêmes lacunes de manière à donner un essai de tous les monumens les plus célèbres de *l'antiquité judaïque*.

Pour remplir les lacunes faites dans le Thalmud de Babylone, soit par la censure des non-Juifs, soit par les Juifs eux-mêmes, ainsi que nous le verrons dans la première partie de cet ouvrage, nous nous servirons :

1° Des plus anciennes éditions du Thalmud de Babylone, telles que celles de Venise, de Cracovie, de Lublin, etc.

2° Des plus anciennes éditions du Thalmud de Jérusalem, telles que celles de Venise et de Cracovie.

3° Des plus anciennes éditions de l'Arouc (dictionnaire thalmudique) de l'Ain Jacob, et des autres extraits ou abrégés et commentaires du Thalmud de Babylone.

4° Des écrits des deux Buxtorf.

5° Du *Poignard de la Foi* de Raymond Martin.

6° D'Eisenmenger **Entdecktes Judenthum** et d'autres écrits du même genre que l'on consultera pour cet objet, de la façon qu'il sera dit en temps et lieu.

FIN DE L'INTRODUCTION.

THÉORIE

DU

JUDAÏSME,

APPLIQUÉE A LA RÉFORME

DES ISRAÉLITES

DE TOUS LES PAYS DE L'EUROPE.

PREMIÈRE PARTIE.

Le Judaïsme n'est pas encore dévoilé. — Difficultés qu'il faut surmonter pour le dévoiler. — Vains efforts de ceux qui ont tâché d'y réussir. — Il ne saurait être complétement dévoilé sans une version du Thalmud de Babylone.

Le *Judaïsme* est-il *dévoilé?* Oui, répond le titre d'une foule étonnante d'écrits, depuis la simple brochure jusqu'à l'in-folio, imprimés et multipliés dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les langues de l'Europe, par les controversistes, les historiens et les réformateurs des Juifs. Cependant la nation israé-

lite, continuellement exposée à nos regards depuis dix-neuf siècles environ, liée aux mêmes intérêts publics et privés que nous, se mêlant même trop souvent de nos propres affaires, exerçant enfin toutes les parties de son culte à côté de nos églises, et dans les mêmes maisons que nous habitons, nous est aujourd'hui plus inconnue qu'une horde errante de peuples nomades séparés de nous par des solitudes inaccessibles, par de vastes océans et des continens entiers. Son véritable caractère est toujours pour nous une terre à découvrir, et sa religion un chaos à débrouiller; pour nous qui sommes aujourd'hui si vivement intéressés à approfondir l'un et l'autre, et qui n'avons pas hésité autrefois à copier jusqu'aux moindres pratiques de son ancienne liturgie. Maintenant nous n'osons ni dans nos discours, ni dans nos écrits, employer contre les Juifs d'autres armes que celles du ridicule, de peur de devenir à notre tour, en prenant un ton sérieux, l'objet de leurs sarcasmes et de leur mépris [1].

[1] Soit orgueil pour un savoir presque exclusif, soit animosité religieuse, soit enfin manque d'éducation et d'intime conviction sur ce qu'ils avancent, les Juifs sont ordinairement d'une humeur rancunière et portée à la chicane, lorsqu'ils parlent ou écrivent contre les non-Juifs. Leur projet paraît être non de·

Une des causes principales qui ont rendu les connaissances familières à toutes les classes de la société, et fait de l'instruction de notre siècle un prodige qu'admirera la postérité, c'est sans contredit cette affluence de livres en tout genre, sortis de toutes les presses du monde civilisé, et faisant, pour ainsi dire, partout déborder les lumières. Mais les livres sur les Juifs et sur le *Judaïsme*, quoique fort nombreux, loin d'avoir éclairé les esprits, en jetant du jour sur les différens objets qu'ils traitent [1],

convaincre leurs adversaires, mais de les discréditer autant que possible dans l'opinion publique. Tels sont Zalkind-Hourwitz et Wolfssohn dans leurs écrits; tels sont encore les auteurs des brochures N° 1 et 2 citées dans la préface de cet ouvrage, et je ne connais d'autre exception à cette règle que la réponse que fit Samuel Ibn Adia, ancien poète arabe, mais israélite de nation, à une femme qui venait de lui reprocher son origine (Cf. *Hamasa abi Temmam*, par Alb. Schultens), et la lettre du grand Mendelssohn à Lavater, qui le sommait, aux yeux du public, de changer de religion (Cf. Mirabeau *sur Moses Mendelssohn et sur la réforme politique des Juifs*), deux exemples bien rares de modération et de dignité.

[1] Mr J. M. Jost dans l'avant-propos de son histoire der Israeliten seit der Zeit der Maccabäer bis auf unsere Tage, après avoir observé que les livres sur les Juifs et le Judaïsme abondent de toutes parts, ajoute ces paroles dignes d'être rapportées et appliquées à la question qui nous occupe : Seit neunzehn Jahrhun-

n'ont fait qu'épaissir davantage les ténèbres qui les dérobent à nos regards, et multiplier les élémens de confusion qui les accompagnent ; car leurs auteurs ont ajouté au désordre du *Judaïsme* celui de leurs propres idées.

En effet, s'ils sont juifs, ils professent un fanatisme outré qu'ils confondent avec la religion la plus ancienne et la plus pure, et croient devoir sacrifier la vérité à la crainte de compromettre leurs fausses maximes, dans l'espérance que leur fraude demeurera toujours cachée puisque Dieu la protége. D'un autre côté, ils flattent l'autorité publique et cherchent à lui persuader que le *Judaïsme* se trouve en parfaite harmonie avec les vues de sa politique, afin d'en extorquer des faveurs [1]. Il y en a même eu qui, doués d'une tête très logique, ont donné

derten und länger, ward über denselben Gegenstand für und wider geurtheilt, und stets auf einerlei Weise, ohne daß einer der Wortführer das Wesen desselben genau kannte.

[1] Parmi le petit nombre de savans israélites qu'on ne doit point ranger dans la catégorie d'écrivains partiaux par système, on distingue : 1° Salomon Maimon dans sa biographie, Salomon Maimon's Lebensgeschichte von ihm selbst geschrieben. 2° David Friedlænder : Ueber die Verbesserung der Israeliten im Königreich Pohlen. 3° Lazarus ben David : Etwas zur Charakteristik der Juden. 4° Peter Beer : Geschichte, Lehren und Meinungen aller bestandenen und noch bestehenden religiösen Sekten der Juden und der Geheimlehre, der Cab-

dans un extrême opposé, en portant dans le *Judaïsme* l'ordre et la clarté qui ne se trouvent que dans leur esprit. Pendant l'âge d'or des lettres rabbiniques, ainsi que dans le siècle de la philosophie, ils se sont battu les flancs pour ne voir dans le chaos du *Judaïsme* qu'un ensemble admirable de parties diverses et une profonde doctrine cachée sous des symboles, et pour le faire regarder comme la seule religion qui réalise tous les attributs qu'exigent les philosophes dans le culte que l'homme doit rendre à son créateur [1].

Si ces mêmes auteurs sont des Juifs baptisés, comme ils quittent ordinairement leur religion par des motifs d'intérêt et souvent aussi pour se soustraire aux persécutions de leurs confrères, ils mettent dans leurs livres trop d'amertume contre les Juifs, et se donnent à la fois trop de mouvement pour convaincre les non-Juifs de la sincérité de leur conversion. Tout ce qu'ils avancent sur le *Judaïsme* mérite rarement notre entière confiance. Ce n'est que

bata, etc.; auteurs qui ont voulu sonder de bonne foi les plaies de leur nation, pour les guérir ou du moins pour les soulager.

[1] Nous verrons plusieurs exemples de ces deux extrêmes dans les écrits du grand Maimonides et dans la *Jérusalem* de Mendelssohn.

du *Judaïsme* en caricature dont il faut rabattre ordinairement la moitié [1].

Enfin, s'ils sont non-juifs, ils écrivent sur le *Judaïsme*, ou par zèle pour leur propre religion, ou par compassion pour un peuple trop opprimé, ou par le désir de se distinguer, en se mesurant avec des adversaires peu connus. Mais comme ils manquent de notions positives à l'égard du véritable système religieux de la Synagogue, ils remplissent ce vide par des vues politiques, des raisonnemens philosophiques, des tours d'esprit et cette raillerie insouciante qui sied si bien à la médiocrité. Il n'est pas même rare que le *Judaïsme* ait servi de prétexte aux non-Juifs pour examiner et comparer ensemble les différens cultes de la terre, et pour insinuer que des esprits supérieurs doivent les négliger tous également pour ne s'attacher qu'à la religion naturelle [2].

[1] Cf. Hieronymi *de sancta fide* libri duo contra Judæos. Ferdinand Hessen *flagellum judaïcum*. Dietrich Schwabens Jüdischer Deckmantel et les autres livres des Juifs baptisés dont Eisenmenger a fait un grand usage dans son *Judaïsme dévoilé*.

[2] Voy. *Lettres sur divers écrits de Voltaire par quelques Juifs portugais et allemands. Lettres juives cabalistiques et chinoises*, par le marquis d'Argens; et Mirabeau, ainsi que plusieurs autres écrits du même genre.

Mais puisque *dévoiler le Judaïsme* est le mot que paraissent s'être donné mutuellement tant d'écrivains polémiques, tant d'historiens et de réformateurs des Juifs, leur nombre excessif ne nous autorise-t-il pas à nous méfier des magnifiques promesses qu'ils nous font, vu les difficultés qu'ils ont eues à surmonter pour les remplir? Cette question fort piquante exige que nous partions du principe bien simple, quoique non universellement reconnu, que, pour *dévoiler le Judaïsme,* il faut avoir une suffisante connaissance du livre où le Judaïsme à dévoiler se trouve caché, c'est-à-dire du Thalmud, ainsi que nous l'avons dit dans l'Introduction de cet ouvrage.

Tâchons donc de réduire à leur véritable valeur ces difficultés telles qu'elles sont, surtout dans le moment actuel, où la république des lettres ne possède une version du Thalmud dans aucune langue européenne.

PREMIÈRE DIFFICULTÉ.

La première et peut-être la plus imposante des difficultés qui nous ferment pour ainsi dire les diverses avenues du Thalmud, et par conséquent du *Judaïsme,* est la langue dans laquelle il a été d'abord rédigé [1]. Cette langue, fille de la captivité,

[1] *Lingua thalmudica,* a dit Jahn, *ipsa est hebraica parum*

de la dispersion, et d'une raison toujours en délire :

a. Demande à être éclaircie par la connaissance de plusieurs autres langues orientales et occidenta-

mutata, exoticis et recentioribus verbis et phrasibus locupletata; assertion bien peu fondée, car la plus parfaite connaissance de l'hébreu sert à peine à débrouiller le sens de quelques *phrases du Thalmud. La langue thalmudique* est un mélange d'hébreu, de chaldéen, de syriaque, de persan, de grec, de latin, etc., tel qu'à pu l'enfanter la position civile et religieuse des Juifs, depuis la captivité de Babylone jusqu'au sixième siècle de l'Église; mélange qui a altéré les formes de l'hébreu de manière qu'elles y sont souvent presque méconnaissables. Cette langue s'appelle *thalmudique,* pour marquer que les rédacteurs du Thalmud en ont fait usage et qu'elle se trouve maintenant dans le texte du Thalmud en *lettres quarrées*. Mais comme ni plusieurs hommes supérieurs, ni les siècles les plus heureux pour les lettres hébraïques, n'ont pu arrêter depuis cette époque les progrès de la corruption de l'hébreu parmi les thalmudistes, la langue où cette corruption est encore plus sensible que dans celle du Thalmud, et dont les rabbins se sont servis et se servent encore pour écrire les commentaires du Thalmud en *caractères ronds*, s'appelle *rabbinique*. Elle s'est grossie des mots de plusieurs autres langues modernes.

Les Juifs d'aujourd'hui ont en outre un jargon pour les usages ordinaires de la vie, dont le canevas est le plus souvent la langue du pays qu'ils habitent, ou qu'ils ont habité depuis long-temps, et la broderie, plusieurs mots et phrases de leurs livres sacrés; alliage bizarre qui dérive originairement de leurs écoles. Les Juifs rabbanites et les *Chasidim*

les, avec lesquelles elle se trouve intimement liée.

b. Elle est la seule d'entre les langues orientales, dépourvue d'une grammaire qui soit toute à elle, et propre à la faire apprendre avec méthode dans toute son étendue.

c. Elle ne pourra jamais avoir une telle grammaire, car ses auteurs ont affecté de mépriser les lois de l'analogie et les règles grammaticales qu'ils ignoraient. Ils ont parlé et écrit au nom de la divinité, comme l'on a dû parler et écrire au commencement de la société, sous l'inspiration d'une nature brute et barbare [1].

d. Elle manque de *points-voyelles*, *d'accens*

de Pologne se servent de leur jargon magique qui est un avorton de l'allemand amalgamé avec le rabbinique et autres patois connus et inconnus, pour mettre à la portée de leurs femmes leurs livres religieux. Ils écrivent ce jargon en *lettres rondes* ou *rabbiniques*, et d'après certaines règles d'une prononciation également corrompue qui sont fort difficiles à saisir. Le fond du jargon des Karaïtes polonais est un mélange de turc et de tartare.

[1] Cependant selon l'auteur de la brochure n° 2, Eine Uebersetzung desselben (c'est-à-dire du Thalmud), wenn sie nicht durch Unkunde der Grammatik..... entstellt wird, ne fera pas rougir les Juifs. Leurs ancêtres ont ignoré les règles de la grammaire; mais l'auteur de cette brochure ignore jusqu'à la signification du mot grammaire, ce qui n'est pas rare même parmi les premiers thalmudistes de Pologne.

et de *marques de ponctuation*, quoiqu'elle soit la seule langue orientale qui en ait besoin, à cause des caprices de ses anomalies et de la confusion qui la caractérise.

e. Elle emploie à chaque instant les *initiales* des mots pour les mots tout entiers, et en omet les *finales* d'une manière fort arbitraire [1].

f. Elle abonde en lettres, en mots et en phrases de tout genre où la *massore*, la *polémique* et la *science cabalistique* des rédacteurs du Thalmud ont caché des mystères, et qui, par conséquent, demandent une étude à part.

g. Enfin la *langue thalmudique* diffère de toutes les autres, en ce qu'elle ne compense jamais le travail qu'elle exige, par le plaisir de la découverte; car tout ce qu'elle nous dévoile est aride, stérile et toujours aux prises avec le bon sens. En un mot, le langage du Thalmud est, sans contredit, le plus difficile entre tous les langages vivans et morts, plus difficile même que celui de la Chine.

SECONDE DIFFICULTÉ.

Le Thalmud a aussi un genre d'*hermeneutica* ou d'interprétation qui lui est tout particulier et que nous réduirons à deux chefs principaux,

[1] Cf. Joh. Buxtorfii *de Abbreviaturis Hebræorum*.

c'est-à-dire, à ce que les Juifs d'aujourd'hui nomment *Halacha* et *Agada*.

Sachez, dit Maimonides [1], que Dieu a communiqué à Moïse tous les préceptes de la loi (c'est-à-dire 613 : 248 affirmatifs : מצות עשה et 365 négatifs : מצות לא תעשה), avec leurs explications. Les premiers pour être mis par écrit, les seconds pour être transmis de bouche en bouche. Par exemple, Dieu dit à Moïse d'écrire ce précepte affirmatif : *Vous demeurerez sept jours dans des tentes* (Lév. 23. 42), et de retenir et de faire retenir par cœur :

1° Que ce même précepte n'oblige ni les femmes, ni les malades, ni même les voyageurs.

2° Que ces tentes ne peuvent être couvertes que de ce qui germe de la terre.

3° Qu'on doit y manger et dormir pendant sept jours.

4° Quelles doivent en être les dimensions, etc. Or tous ces préceptes, avec leurs explications, furent enfin mis par écrit dans le Thalmud, les premiers, sous le titre de *Loi écrite* [2] : תורה שבכתב ; et les seconds sous celui de *Loi traditionnelle* : תורה שבעל פה.

[1] Dans sa préface à la Mischna.

[2] Car la *Loi écrite* n'est pas la Bible à proprement parler

Les auteurs du Thalmud ont pour règle que le texte de la *Loi écrite* מקרא (*Mikra) ne doit jamais sortir d'entre les mains de la simplicité :* אין המקרא יוצא מידי פשוטה [1] c'est-à-dire, que le sens littéral doit en être toujours respecté, soit que le texte de cette loi parle au propre, ou qu'il parle au figuré. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de se rendre compte de chaque parabole, ou phrase, ou mot symbolique, allégorique et même hyperbolique de la *Loi écrite*, ils se donnent libre carrière sur toutes les différentes explications dont ils la croient susceptible. Ils font alors de la *Mikra* un מדרש (*Midrasch)* ou מדרשא (*Midrascha);* c'est-à-dire, une exposition des mots de la *Mikra* aussi variée que l'est la signification de ces mêmes mots [2].

mais la loi de Moïse qui se trouve répétée et expliquée dans le Thalmud.

[1] Schab. 63. 1. Mais les rabbins postérieurs ont altéré cette maxime, en soutenant que l'usage même des 13 règles ou modes d'argumentation ne fait pas sortir le texte de *la Loi* d'entre les mains de la simplicité.

[2] *Midraschim in vias multas sunt divisæ*, dit Aben Esra. *Quædam ex illis sunt ænigmata, arcana et parabolæ sublimes usque ad æthera. Aliæ inserviunt ad refocillanda corda defatigata in capitibus profundis. Aliæ sunt ad corroborandos eos*

Dans le petit traité thalmudique *Sopherim*, R. Yannai prétend qu'avec la Loi « Dieu donna « à Moïse quarante-neuf manières de déclarer « qu'une chose est pure, et quarante-neuf ma- « nières de déclarer qu'elle est impure. »

אמר רבי ינאי תורה שנתן הקבה למשה נתנה לו בארבעים ותשע פנים טמא וארבעים ותשע פנים טהור.

Ce n'est pas assez; les thalmudistes prétendent tenir de la tradition קבלה (*Kabbala*), la méthode de faire jaillir des étincelles cachées dans les lettres mêmes du texte. Cette méthode se trouve indiquée par les trois lettres ג"נ ת qui sont les initiales des trois mots גימטריא (*Gematria*), נוטריקון (*Notarikon*), תמורה *Themurah* [1].

qui impingunt et implendos vacuos, propterea sensus scripturarum similes sunt corporibus : allegoriæ autem sunt veluti vestimenta corpori adhærentia. Aliæ sunt subtiles instar serici, aliæ crassæ veluti saccus. Voy. Asarias in *Meor Enayim* et Maimonides in *More Nevoukim*. Cependant les règles de ces trois critiques, considérées relativement aux *Midraschim* des rabbins, sont plus spécieuses que solides.

[1] Il y a aussi une espèce de magie cabalistique qui consiste dans certaines combinaisons de mots et de lettres, au moyen

Par la *Gematria*, on explique les mots de la Bible, d'après la valeur numérique que les lettres ont dans chaque alphabet oriental. Ainsi, par exemple, si vous demandez à R. Yannai ur quoi il fonde son opinion touchant les quarante-neuf manières de rendre, selon la Bible, ure ou impure, communiquées à Moïse naï, il vous répond (*ib.* c. 16), שנאמר ודג״לו בגימטריא מ״ט הוא « Il est dit dans la Bible ודגלו (*et vexillam* « *ejus*) [1]; mot dont les lettres *per Gematriam* « ou par leur valeur numérique, signifient qua-« rante-neuf. »

Pa. le *Notarikon* on explique les mots de la Bible, en en prenant les lettres pour les initiales d'autres mots, tels qu'il nous plaira de les forger, en prenant les lettres du mot אנכי

desquelles on peut, dit-on, communiquer avec les bons et les mauvais esprits. *Voy.* Malo, histoire des Juifs. C. III.

[1] Cant. 2. 4. *Introduxit me ad domum vini et vexillum ejus super me amor*, ce qui doit être expliqué de cette façon, selon la paraphrase chaldéenne; *dixit cœtus Israël: introduxit me Dominus in domum gymnasii doctrinæ Israël in montem Sinai, ut discerem legem ex ore Mosis scribæ magni et vexillum præceptorum ejus suscepi super me in dilectione.* Cela montre que la clef de ce qui est obscur dans le Thalmud se trouve souvent dans le *Thargum* ou paraphrase chaldéenne.

(anoki), p. ex., qui précède le nom de Dieu (Exod. 20. 2 et 5), pour les mots אנא נפשי כתבית יהבית *ana naphsi kitbet yahabet: Ego ipse scripsi, dedi* [1].

Par la *Themurah*, enfin, on explique les mots de la Bible, en en échangeant les lettres contre d'autres, par la magie d'un alphabet que l'on appelle א"טב"ח *(Atbach)*, dont voici l'arrangement. On y partage les lettres en trois classes, en choisissant pour la première celles qui, combinées ensemble, expriment 10; pour la seconde celles qui, combinées ensemble, expriment 100; et pour la troisième, celles qui expriment 1000, ainsi qu'il suit :

10.	10.	10.	10.
דו	גז	בח	אט
100.	100.	100.	100.
יצ	כפ	לע	סמ
1000.	1000.	1000.	1000.
קץ	רף	שן	תם

et en substituant ט à א, ח à ב et ainsi du reste. Il est à remarquer que dans cet alphabet même les deux lettres ה נ s'échangent l'une contre

[1] Schabbath 105. 1. Où l'on apprend aussi à séparer par le *Notarikon* un mot en deux, de sorte que chacune des deux parties ait une signification.

l'autre, quoique par leur valeur numérique elles n'appartiennent à aucune des trois classes indiquées. Voyons-en un exemple. Dans les proverbes de Salomon (29. 21), il est dit : *Qui delicatè educat à pueritiâ servum suum finis ejus erit ut sit* מנון. Le Thalmud trouve le dernier mot difficile à expliquer, et par l'alphabet *Atbach* lui substitue l'autre סהדה *Testimonium*, c'est-à-dire, *delicata educatio coutumaciæ ejus erit testimonium* [1].

Ce n'est pas tout encore : les thalmudistes soutiennent qu'ils ont seuls, par tradition, la מסורה *(Massora)*, ou la véritable manière de lire le texte de la Bible. Il est vrai qu'après

[1] Succa 52. 2. Les cabalistes se servent pour le même objet de deux autres alphabets appelés א"לבם (*Albam*) et את"בש *(Athbasch)*, dans le premier desquels ils changent א contre ל; ב contre מ, etc., dans l'ordre suivant :

א ב ג ד ה ו ז ח ט י כ
ל מ נ ס ע פ צ ק ר ש ת

Dans le second ils changent א contre ת, ב contre ש et *vice versâ* de la manière suivante :

את בש גר דק הץ וף זע חס טן ים כל
לך מי נט סח עז פו צה קד רג שב תא

Buxtorf in Abbreviaturis. — *Les paroles de la Kabbala*, dit le Thalmud (Rosch Haschana 19. 1), *ont la même autorité que les paroles de la loi* : דברי קבלה כדברי תורה דמי

la clôture des deux Thalmuds, *la critique des Juifs s'est exercée sur le texte sacré*, pour choisir entre plusieurs variantes la meilleure, afin d'avertir quelles altérations y avaient pu faire le temps et les copistes, et de mettre une barrière aux altérations ultérieures. Il est vrai, en outre, que dans le Thalmud de Jérusalem on découvre déjà les premières traces de cette critique; car on y rencontre les formules suivantes, et, à côté de ces formules, plusieurs remarques que la collation de plusieurs codes de la Bible avait suggérées.

1° עטור סופרים *Ablatio scribarum.*

2° תקון סופרים *Correctio scribarum.*

3° אותיות הנקודות *Litteræ extraordinariè punctatæ.*

4° קרי ולא כתיב *Legendum etsi non scriptum.*

5° כתיב ולא קרי *Scriptum et non legendum.*

6° קרי כתיב *Legendum, scriptum*[2].

7° פסקא aut פריגמה *Spatium in medio versu vacuum, plerumquè circello insignitum ad indicandum aliquid deesse, vel sensum hic finiri.*

8° סבירין *Conjecturæ eruditorum* [1].

[1] Cf. Walton Poly : Prolog. VIII.

[2] *i. e. legendum aliter ac scriptum est.*

Il est vrai enfin que dans le Thalmud de Babylone on professe que l'on respecte la *Massora*, au point d'attribuer à Moïse ce que les Massoretes appellent *lectio scribarum et ablatio scribarum*, *et quæ leguntur et non scribuntur*, *et quæ scribuntur et non leguntur* : מקרא סופרים ועטור סופרים וקריין ולא כתיבן וכתיבן ולא קריין הלכה למשה מסיני [1].

Mais il est aussi indubitable que les thalmudistes semblent avoir oublié dans la pratique toutes les autres règles de la *Massora* auxquelles la critique avait donné un nom, pour se conformer presque uniquement à cette décision du caprice אל תקרא כך אלא כך « Ne lisez pas ainsi, mais comme cela. » C'est-à-dire, ne lisez pas le texte de la Bible comme il se trouve écrit, et selon la leçon reçue; mais lisez-le *ad libitum*, pour lui faire dire ce que vous voudrez [2]; car Dieu l'a donné pour cela sans

[1] Nedarim 37. 2.

[2] *Cf.* Eisenm. Entdeckt. Judenth. 1 *Th. C.* 8., et ailleurs. Majmonides, toujours disposé à pallier les défauts du Thalmud, en leur donnant une couleur favorable, prétend (*More Nevoukim* p. III. 43) que ceux qui l'ont écrit ont eu recours à cette *règle*, non pour *détruire la leçon reçue de la Bible*, *mais pour*

points-voyelles. Ils ont été jusqu'à s'occuper plus volontiers d'élever au rang des mystères les fautes mêmes des copistes, et un trait de plus ou de moins de leurs plumes, qu'à faire attention aux variantes que ceux-ci avaient trouvées dans les codes.

Toutes ces différentes espèces d'*exegèse*, ou d'exposition de la Bible dans le Thalmud, que l'on pourrait encore multiplier davantage, rentrent dans les deux grandes branches principales des doctrines thalmudiques appelées, comme nous venons de le dire, *Halaca* et *Agada.*

Dans cette première partie de notre ouvrage, où nous tâchons de préparer comme par degrés les lecteurs à l'intelligence de ce que nous exposerons plus en détail dans la seconde, voici la notion la plus claire que nous puissions donner de l'*Halaca* et de l'*Agada* du Thalmud, que les Juifs eux-mêmes ont de la peine à définir avec précision.

De même que la *Loi écrite* ou les cinq livres

ajouter à l'exposition du verset une figure poétique : סמך זה לפסוק על צד המשל השיר Subterfuge manifeste qui donne en même temps une juste idée de la poésie du Thalmud et de ce qui fait les délices de ses lecteurs. Les Midraschim abondent encore plus que le Thalmud en ce genre de poésie.

de Moïse ne contiennent pas seulement les 248 *préceptes affirmatifs* et les 365 *négatifs*, mais encore l'histoire de la législation mosaïque, tendant comme la loi à propager la morale [1], de même la *Loi traditionnelle* ou le Thalmud ne comprend pas seulement jusqu'aux moindres ramifications de ces préceptes et leur explication, additions, etc., mais l'histoire aussi de ces ramifications, explications et additions, et l'on voit transpirer dans toute cette histoire le projet d'affermir le lecteur dans la pratique des lois religieuses et morales. Or on appelle *Halaca*, dans le Thalmud, chacun des préceptes de la *Loi écrite* qui y sont répétés et expliqués ainsi que chacune de leurs ramifications et additions [2].

[1] Maimonides. *More Nevoukim*, p. III. 50.

[2] הלכה et הלכתא dit Buxtorf dans son Lexic. Chald. Talmud. *Apud rabbinos et thalmudicos est constitutio juris, sententia, decisio, traditio decisa, et usu ac consuetudine recepta et approbata, secundum quam incedendum et vivendum*; car ce mot הלכה vient de la racine הלך qui signifie *ire*, *ambulare*. Buxtorf rapporte aussi dans le même lieu cette autre définition qui en est donnée dans le *Baal Aruc* פירוש הלכתא דבר שהולך ובא מקודם ועד סוף *Hilketa est res quæ it et venit ab initio usque ad finem* : définition qui est applicable, comme je crois, à chaque endroit du Thalmud où se trouve expliquée telle ou telle autre *Halaca* et qu'il faut parcourir en entier pour s'assurer de la dernière et véritable décision légale.

On y appelle aussi *Agada* l'historique de ces *préceptes*, *ramifications* et *additions*, qui sert comme à en établir la pratique par des exemples, des faits particuliers et des contes attrayans selon le proverbe : דברי אגדה מושכים הלב *Verba Agadæ attrahunt animam* [1].

Il faut admettre comme règle générale que l'*Halaca* et l'*Agada* sont comme deux grands rouages qui pivotent continuellement sur des citations de la Bible, chacun selon son but particulier, et en prenant les mots de la Bible au sens propre comme au figuré, soit pour inculquer ce qui a été clairement établi par Moïse, soit pour éclaircir les endroits qu'il a laissés enveloppés de quelque obscurité. Pour cette dernière opération, continue Maimonides, Moïse lui-même nous a transmis *treize règles ou modes d'argumentation* שלש עשרה

[1] אגדה, אגדתא (id. ib.) *narratio, enarratio, historia jucunda et subtilis discursus historicus aut theologicus de aliquo loco scripturæ jucundus, animum, lectoris attrahens.* La définition que nous donnons de l'*Agada* fait que l'on accorde la préférence à la dérivation de ce mot de la racine hébraïque הגיד, נגד, *narravit*, sur l'autre déduite de l'autre racine אגד *colligere in fasciculum*. Sur le véritable caractère de l'Agada, voy. les deux ouvrages באר הגולה (*Beer Haggolah*), et מאור עינים (*Meor Enaiim*).

מדות tels qu'il les avait reçus sur le Sinaï conjointement avec la *Loi écrite* et la *Loi traditionnelle*. Nous ne toucherons ici à ces *règles* ou *modes d'argumentation*, qu'autant qu'ils peuvent faire apprécier l'extrême difficulté de l'*Hermeneutica* qu'il faut étudier pour comprendre le Thalmud; car leur développement demanderait un volume à part, et il doit être l'objet d'un des discours préliminaires qui accompagneront la version du Thalmud [1]. Voici donc le formulaire de ces règles dans les termes que la latinité du moyen âge a déjà consacrés.

1° קל וחומר *Leve et grave*, c'est-à-dire *à minori ad majus* et vice versâ.

2° גזירה שוה *Constitutio par*, ou *à pari*, *à simili*.

3° בנין אב *Ædificium patris* ou *à constitutione principii*, c'est-à-dire que l'esprit de la loi étant bien connu et bien établi dans une circonstance quelconque, il doit servir de règle pour argumenter dans toute autre circonstance semblable où cet esprit n'est pas clairement

[1] Car de l'intelligence de ces treize règles et de plusieurs autres phrases *polémiques* qui seront également expliquées dans le même discours préliminaire, dépendra en grande partie l'intelligence de ladite version.

énoncé. Ainsi, par exemple, de ce qu'il est clairement défendu ou permis de faire pendant la fête de Pâque, le Thalmud argumente sur ce qui doit être permis ou défendu dans les autres fêtes de l'année, quoique la *Loi* ne soit pas trop claire à cet égard.

4° כלל ופרט *Generale et speciale,* c'est-à-dire *l'espèce* qui suit, détermine le *genre* qui précède.

5° פרט וכלל *Speciale et generale,* c'est-à-dire le *genre* qui suit, donne toute son extension à *l'espèce* qui précède.

6° כלל ופרט וכלל *Generale et speciale et rursùs generale,* c'est-à-dire : l'on doit juger ou se régler selon *l'espèce* qui se trouve entre deux *genres.*

7° מכלל שהוא צריך לפרט ומפרט שהוא צריך לכלל *à generali quod opus habet speciali, et à speciali quod opus habet generali.* Par exemple, il est dit (num. 3. 40) : « Fais « le dénombrement de tous les premiers nés « mâles des enfans d'Israël. » PREMIERS NÉS *est generale quod opus habet speciali* MALES, pour ne point y comprendre les premiers nés femelles. Le mot mâles, à son tour, *est speciale quod opus habet generali* PREMIERS NÉS ; pour ne point l'entendre de tous les mâles d'Israël sans aucune distinction.

כל דבר שהיה בכלל ויצא מן 8°
הכלל ללמד לא ללמד על עצמו
יצא אלא ללמד על הכלל כלו יצא
Omnis res quæ in generali summâ comprehensa est et alibi indè excipitur; tunc non ut de se ipsâ aliquid doceat excipitur, sed ut doceat aliquid de generali summâ. Par exemple, la peine de mort était décrétée pour le crime d'idolâtrie (Exod. 22. 20), sans pourtant que le genre de mort fût indiqué, tandis que la lapidation était décrétée pour le culte rendu à Moloch (Lév. 20. 2), qui est une espèce d'idolâtrie. Or la circonstance de la lapidation, ajoutée au culte de Moloch, ne voulait pas dire que cette espèce d'idolâtrie fût plus grave que les autres; mais que la lapidation était le genre de mort dont on devait punir toute espèce d'idolâtrie.

כל דבר שהיה בכלל ויצא 9°
לטעון טעם אחר שהוא כענינו יצא
להקל ולא להחמיר *Omnis res quæ in generali summâ comprehensa est et alibi ab eâ excipitur, ad arguendum aliquid simile, excipitur levandi, non gravandi causâ.* Par exemple, la peine de mort était décernée contre un meurtrier qnelconque (Exod. 21. 12). Cependant (Deut. 19. 2. 4) on excepte celui qui tue un autre

par hasard, et l'on établit pour lui le droit d'asile.

10° כל דבר שהיה בכלל ויצא לטעון טעם אחר שלא כענינו יצא להקל ולהחמיר *Omnis res quæ in generali summâ comprehensa est et alibi inde egreditur ad arguendum aliquid diversum à generali summâ, egreditur et ad imminuendum et ad gravandum.* Par exemple, la loi pour les esclaves hébreux en général portait (Exod. 21. 2) qu'ils serviraient six années et seraient renvoyés libres la septième. On en excepte cependant une fille esclave dont on dit (*ib.* v. 7) : *elle ne sortira pas comme les esclaves sortent;* et cela pour faire entendre, d'un côté, qu'elle peut être déclarée libre avant la septième année, et, de l'autre, qu'elle peut être forcée à épouser son maître.

11° כל דבר שהיה בכלל ויצא לדון בדבר החדש אי אתה יכול להחזירו לכללו עד שיחזירנו הכתוב לכללו בפירוש *Omnis res quæ in generali aliquâ summâ comprehensa, ex eâ egreditur rursùs ad novum aliquid indicandum; non poteris reducere eam in summam suam, nisi versus aliquis id expressè faciat.*

12° דבר הלמד מענינו ודבר הלמד מסופו *Res discitur ex textu suo et res est quæ discitur ex fine suâ.* Ce qui n'est pas trop difficile à comprendre.

13° שני כתובים המכחישים זה את זה עד שיבא הכתוב השלישי ויכריע ביניהם *Duo versus* (Scripturæ) *pugnant inter se donec veniat versus tertius qui eos conciliet* [1].

Nous ne nous arrêterons pas ici à relever la justesse de quelques unes de ces règles ni l'incohérence d'idées qui règne dans les autres. Nous remarquerons seulement que les thalmudistes qui ont cru y voir une critique inspirée, soit par l'imperfection de ces mêmes règles, soit par la manière dont ils en ont fait usage, ont rempli le Thalmud : 1° de fausses citations de la Bible, c'est-à-dire des citations qui ne rendent jamais le sens véritable du texte sacré [2];

[1] Cf. Peter Beer, *ib.* p. 233, 242, où il fait cette remarque. Diese dreizehn hermeneutischen Regeln sind dem täglichen Gebetbuche beigedruckt, wovon mancher Rabbiner wenig, von tausend Laien aber nicht ein einziger etwas verstehet. Mit Recht sagt ein neuer Schriftsteller: Die Juden beten Logik und singen Metaphysik, das sogenannte : שיר היחוד. Il fait mention aussi de 32 autres règles de R. Yose le Galiléen, qui, selon de Voisin, peuvent toutes être ramenées aux 13 règles déjà indiquées.

[2] Le Thalmud a été rédigé par des auteurs et pour des lec-

2° de fables insipides, ridicules et qui dégradent d'un côté la dignité de l'homme, et de l'autre la majesté de Dieu.

Quant aux citations, je n'ignore pas que Maimonides, tout en partageant les lois confirmées ou expliquées dans le Thalmud, en *constitutions* qui n'ont besoin d'aucune preuve, car elles n'ont jamais été contestées, et en *constitutions* qui demandent à être *démontrées,* établit pour règle que les citations de la Bible, ajoutées dans le Thalmud aux premières, ne sont que des allusions ingénieuses, propres à rafraîchir la mémoire, et que ce n'est qu'à côté des secondes qu'elles ont une force apodictique. Mais, outre qu'il ne s'agit ici, comme dans plusieurs autres endroits des écrits de Maimonides, que d'une belle *théorie* à laquelle se con-

teurs qui savaient par cœur la Bible, quoique ni les uns ni les autres n'en aient presque jamais approfondi le sens. C'est pourquoi les citations de la Bible y sont faites sans en indiquer les versets et les chapitres, et par les premiers mots d'une sentence sans indiquer la sentence tout entière. Or la Bible, telle que l'ont entendue et citée les auteurs du Thalmud, est la clé de ce livre ainsi que de sa version; et nous, en le traduisant, nous devons compter nécessairement sur des lecteurs qui connaissent au moins les cinq livres de Moïse autant qu'un jeune Israélite de troisième. Nous ne pourrons qu'ajouter les chapitres et les versets de la Bible, là où les thalmudistes les ont omis.

forme bien rarement la *pratique* des thalmudistes, cette distinction savante n'entraîne point la conséquence que ces mêmes citations soient moins fausses, lorsqu'elles ne prouvent pas, que lorsqu'elles prouvent aux yeux des Juifs. Dans l'un et dans l'autre cas il n'est pas même rare qu'elles se trouvent diamétralement opposées au sens de la Bible, et qu'elles se fondent uniquement sur le son et sur les lettres de ses paroles. Et puisque les Juifs regardent le Thalmud comme inspiré de Dieu dans toutes ses *particularités, minuties légales* et *contradictions*, ils ne doivent point savoir gré à Maimonides de ses distinctions, ni suivre en masse ses idées, quelque justes qu'elles soient d'ailleurs [1].

Le même Maimonides trouve d'autant plus de savoir dans les fables du Thalmud, qu'elles paraissent dépourvues de bon sens. Il en a choisi quelques exemples qu'il tâche de justifier par des détours immenses et par tous les moyens que lui fournit sa féconde imagination.

[1] Nous allons voir, dans cet ouvrage, que non seulement Maimonides, mais plusieurs autres docteurs de la Synagogue ne manquent pas de faire de temps en temps, sur l'esprit des lois des Juifs, des réflexions pleines d'une judicieuse critique, sans que pourtant ce soit là l'esprit du Thalmud, ou ce qu'en pensent les Juifs thalmudistes.

Mais il est bien loin d'avoir fixé par là des règles générales et d'avoir toujours saisi les idées qu'ont eues à ce sujet les thalmudistes. Maimonides, ainsi que les autres compilateurs et commentateurs du Thalmud, ont expliqué ces fables chacun à leur manière, sans jamais donner de la même fable ou allégorie des explications qui se ressemblent. Cependant toutes ces différentes explications sont d'autant plus vraies ou vraisemblables aux yeux des Juifs d'aujourd'hui, qu'elles leur coûtent plus de travail à comprendre; ce qui leur monte la tête d'une manière fort singulière sur la profonde doctrine de leur Thalmud. A les entendre[1], celui qui ne voit pas d'allégorie dans tout ce qui est incompréhensible, puéril et incohérent dans ce livre, n'en peut être qu'aux premiers élémens de la science thalmudique. Cependant il est à présumer que quiconque se met en état de voir de ses propres yeux ce qui est écrit dans le Thalmud, se trouve à même d'en approfondir le sens bien mieux que ceux qui ne le voient que par les yeux de ses commentateurs; car les premiers le jugeront tel qu'il est, tandis que les seconds n'y trouveront qu'un sens altéré et défiguré.

[1] *Cf.* Brochures n° 1 et 2.

En parlant des *treize règles* dont nous venons de donner le formulaire, Maimonides fait une remarque qui n'est pas sans intérêt pour le succès de la réforme des Juifs. « Sachez, dit-il, que dans l'explication de la loi qui peut se faire moyennant les *treize règles* que Moïse a reçues de Dieu sur le Sinaï, l'esprit prophétique ne doit entrer pour rien ; le simple raisonnement et l'inspection seule suffisent, et celui-là serait un faux prophète qui voudrait, dans ce cas, substituer la prophétie à la spéculation. La seule chose que puisse faire un vrai prophète, par rapport à la Loi, c'est d'en suspendre l'exécution *ad tempus*, excepté pourtant celle des lois qui défendent le culte des idoles. » Il fonde cela sur l'autorité de ces mots du Thalmud qu'il rapporte : « Si un prophète vous dit : « violez les paroles de la Loi, écoutez-le en tout « ce qu'il vous dit, à l'exception de l'idolâ- « trie [1] ; et il en donne l'exemple suivant : Si « un vrai prophète nous ordonnait par hasard « d'allumer du feu le samedi, de prendre les « armes contre les habitans d'un lieu quelconque, « de les tuer, de les piller et d'abuser de leurs

[1] Sanh. 90 1. בכל אם יאמר לך נביא עבור על דברי תורה שמע לו חוץ מע״א

« femmes ce même jour, il faudrait que nous, « sectateurs de la loi de Moïse, nous ne nous « fissions aucun scrupule de marcher contre « ce lieu et d'obéir à ses ordres promptement « et à la lettre ; au contraire nous devrions « croire qu'allumer du feu, travailler, combattre « et tuer le samedi sont des œuvres méritoires; « car Dieu nous a ordonné par la bouche de « Moïse (Deut. 18. 15) d'écouter ce prophète. »

TROISIÈME DIFFICULTÉ.

Le principal fruit que nous retirons de l'étude des antiquités profanes et religieuses, c'est d'y apprendre à nous détacher de nos temps, de nos lieux et de nos mœurs, pour aller considérer nous-mêmes les mœurs, les lieux et les temps qui ont dû influencer nécessairement les idées d'un auteur quelconque, lorsqu'il les a mises par écrit. Mais, pour recueillir ce même fruit des antiquités du Thalmud, il faut, en voyant la chose sous un double point de vue, considérer d'un côté les Juifs depuis la captivité de Babylone jusqu'à leur totale dispersion; et, de l'autre, les suivre d'un œil critique depuis ce moment jusqu'au sixième siècle de notre ère. En effet, leur Thalmud est un double réverbère



qui réfléchit toutes les qualités de ces deux époques si différentes l'une de l'autre. La première époque se trouve peinte presque en entier dans la première partie du Thalmud, c'est-à-dire dans la *Mischna*, qui, selon le même Maimonides, n'est qu'un recueil de *sentences*, de *décisions* et de *discussions légales* des savans, qui ont vécu dans cet intervalle de temps. La seconde époque l'est également dans la seconde partie du Thalmud, c'est-à-dire dans la *Gemara* qui contient les gloses et les commentaires faits sur la *Mischna* par les docteurs de la Synagogue de ces mêmes temps. Or, les antiquités thalmudiques qu'offre à nos regards la première de ces deux époques, se combinent en grande partie avec les antiquités qu'il faut étudier pour bien comprendre la Bible; car les unes et les autres sont le tableau fidèle d'un pays fertile et d'un état florissant[1]. Mais les antiquités thalmudiques de la seconde ne sont que des tropes tirés de la misère des maisons et des têtes dérangées des rabbins : ce ne sont que de malheu-

[1] Les auteurs à consulter sur les antiquités de la *Mischna*, en tant qu'elles ont plusieurs points d'analogie avec les antiquités de la Bible, sont, parmi les anciens, Joseph Flavius, *Antiquitates Judaicæ*, et Jean Lundius : Die alten jüdischen Heiligthümer parmi les modernes.

reux tableaux des mœurs, des institutions et des sciences barbares d'un temps plus malheureux encore, mêlés d'une manière pitoyable aux tropes rians et aux tableaux pittoresques de la Bible [1].

Nous n'avons pas besoin d'insister beaucoup sur les difficultés que doivent présenter les *antiquités judaïques* étudiées sous ce double rapport; car l'étude des antiquités bibliques seule est une tâche qui demande tant de recherches

[1] Il n'y a d'autres livres à compulser pour ce genre d'antiquités, que les מנהגים (*Minhagim*) ou rituels de la Synagogue, où l'on voit ce que les Juifs de la dispersion ont substitué à leur temple ruiné, à leurs sacrifices qui ont cessé, et aux autres parties de leur culte qu'ils ne peuvent plus exercer hors de leur terre de promission. Nous avons deux rituels qui sont à la portée de tout le monde, savoir : 1° Johannis Buxtorfii *Synagoga judaica;* 2° Léon de Modène, *Cérémonies et coutumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs*. L'un et l'autre sont trop anciens pour nos temps, c'est-à-dire ils ne nous retracent ni exactement, ni complètement les rites et les usages de différentes sectes des Juifs de la dispersion, et surtout des sectes qui sont aujourd'hui en Pologne. Le premier a en outre le défaut de confondre ensemble le bigotisme de quelques individus avec celui d'une secte entière, et le second se donne trop de peine pour nous masquer les peccadilles de ses confrères. Un des traducteurs du Thalmud travaille actuellement à la rédaction d'un rituel juif en langue française, où tous ces inconvéniens et défauts seront évités autant que possible.

et de soins ! Nous observerons seulement que pour le Thalmud il est en outre indispensable de jeter un coup d'œil sur les antiquités religieuses de tous les peuples d'Orient, afin de ne point mettre, ainsi qu'on le fait d'ordinaire, sur le compte du seul Judaïsme, le style allégorique et cet amour immodéré des fables sacrées qui est commun à tous les interprètes des religions orientales [1].

Il faut aussi avoir une idée des antiquités du moyen âge pour comprendre en même temps que le style polémique du Thalmud, et cette naïveté trop choquante avec laquelle on y aborde souvent des sujets qui alarment la pudeur, ne sont pas étrangers aux autres monumens religieux de ces siècles [2].

QUATRIÈME DIFFICULTÉ.

Aussitôt que les hommes, soupçonnant des lacunes dans un livre d'inspiration divine, se

[1] Le style allégorique du Thalmud peut acquérir beaucoup de lumière par la lecture des ouvrages de Philon et de Clément d'Alexandrie.

[2] Pour s'en convaincre, il suffira de parcourir le premier volume de l'*Histoire de la maison de Plantagénet sur le trône d'Angleterre*, par David Hume, et précisément vers les temps de la clôture du Thalmud de Babylone.

croient en droit de les remplir, ou qu'ils reconnaissent pour être d'inspiration divine un livre rempli d'absurdités et de contradictions, il est simple que la manie des additions et des gloses s'empare de tous les esprits. Alors le fanatisme, qui a fait le premier pas, pour arrondir et pour justifier tout à sa manière, enrichira les bibliothèques et les écoles de *commentaires*, de *concordances*, *etc.*, et fera que les auteurs de ces mêmes *concordances* et *commentaires* placeront toujours à la fin de leurs volumineuses rapsodies ces paroles de R. Jochanan ben Zakai [1].

אם כל השמים יריעות וכל בני אדם לבלרין וכל עצי היערים קולמוסים אינן יכולין לכתוב מה שלמדתי מרבותי.

« Si tous les cieux étaient des peaux ou des « parchemins, et tous les fils des hommes li- « braires ou écrivains, et tous les arbres des fo- « rêts plumes à écrire, on ne pourrait pas écrire « tout ce que j'ai appris de mes précepteurs. »

Il est vrai que le fanatisme a ses disciples dans toutes les religions de la terre, et que ceux-ci se ressemblent tous dans la manie de

[1] Les *Yalkouts* et la chronique *Schalscheleth*.

faire valoir leur zèle aveugle et leurs talens médiocres, pour changer en un joug de servitude celui de la loi et de la raison, à force d'éclaircissemens et de pratiques additionnelles. Il est vrai aussi que de cette même source dérivent les nombreux commentaires et les interprétations dans lesquels les Indiens, les Chinois et les Arabes [1] ont presque noyé le sens primitif

[1] Il est assez remarquable que parmi ces derniers ceux qui admettent deux lois comme les Juifs, c'est-à-dire la *Loi écrite* et la *Loi traditionnelle*, paraissent avoir imité les mêmes Juifs jusque dans les titres de leurs *livres religieux*. *Alcoran* veut dire pour les Musulmans orthodoxes, la même chose que *Mikra* pour les Juifs rabbanites, et ces deux titres de leurs *lois écrites* dérivent de la même racine *kara*, lire. La *Sonnah* des premiers signifie *seconde loi* ou *Loi orale*, ainsi que la *Mischna* des autres. Les *Hadiths* enfin sont pris chez les uns pour *ouï-dire, histoires* et *traditions*, comme chez les autres la *Halaca*, l'*Agada* et les *Midraschim*. Les *Hadiths* des Arabes, selon M. d'Herbelot, sont même pour la plupart tirées du Thalmud.

« Il y a, poursuit cet auteur, un si grand nombre de commentateurs et d'interprètes de l'Alcoran, que l'on pourrait « faire un gros volume des seuls titres de leurs livres. Mais pourquoi les Juifs rabbanites, qui en ont autant et plus encore « sur la Bible et sur le Thalmud, ne se pénétraient-ils pas de la « maxime d'Abou Hanifah, le plus célèbre docteur des Musulmans orthodoxes, touchant l'autorité de la tradition ? Pour « ce qui regarde, disait-il, les choses que nous avons reçues « de Dieu et de son prophète, nous les respectons avec une en-

du texte de leurs *livres religieux*. Cependant ces peuples ne se sont pas privés de tout moyen de civilisation, en s'appliquant exclusivement à la composition et à la lecture des livres sacrés et théologiques. Mais les Juifs rabbanites qui ont adopté la maxime d'envisager la Bible écrite comme par fragmens et très incomplète sans la tradition [1], et qui croient que le vaste corps de doctrine où cette même tradition a été enfin déposée, doit être complété et éclairci à son tour, connaissent à peine et ne veulent pas connaître d'autres livres que les *commentaires* de la Bible, du Thalmud et des nombreux extraits qu'ils ont faits de ce dernier pour en faciliter l'étude.

Tous ces livres, considérés par rapport aux différens degrés d'autorité dont ils jouissent,

« tière soumission ; quant à ce qui nous est venu des compa-
« gnons ou contemporains du prophète, nous en choisissons
« ce qu'il y a de meilleur : mais pour ce que les autres docteurs
« qui les ont suivis nous ont laissé, nous le regardons comme
« venant de gens qui étaient hommes comme nous. » Certes on pourra croire à la possibilité de réformer les Juifs, lorsque la masse de la nation partagera l'avis de cet ouvrage sur les traditions de ses rabbins.

[1] Alber. Schultens in præfatione ad Thomæ Erpenii Gram. arab.

peuvent être divisés en *livres obligatoires* et *non-obligatoires*, c'est-à-dire en livres dont les paroles sont ou ne sont pas des préceptes pour les Juifs de la dispersion, quoique dans l'un et dans l'autre cas elles aient toujours un grand ascendant sur leurs esprits. Nous donnerons dans la seconde partie de cet ouvrage le catalogue des premiers, selon les différentes sectes des *Juifs de la dispersion*. Mais comment donner avec précision celui des seconds, dont le nombre augmente chaque jour [1] ?

Or, pour parler ou écrire sur le *Judaïsme* avec connaissance de cause, il faut étre versé dans la *littérature rabbinique* et avoir un assez grand nombre de livres *obligatoires* et *non-obligatoires*, pour les feuilleter soi-même et y chercher les traits principaux du même *Judaïsme*, ainsi que

[1] Les *bibliothèques rabbiniques* de Buxtorf, de Bartolocci et de Wolf, n'en contiennent qu'une bien petite partie, attendu que leurs auteurs en ont omis plusieurs, et que d'autres ont paru après leur mort. Le catalogue le plus complet et le plus exact dans ce genre est la dernière édition de celui dont se servent les Juifs de Pologne, et qui a pour titre ספר שפתי ישינים. On peut regarder comme une version de ce catalogue celui de la fameuse bibliothèque de R. David Oppenheimer, qui se vend à présent à Hambourg et qui contient elle seule presque autant de livres rabbiniques que le ספר שפתי ישינים en cite.

les nuances caractéristiques qu'il a contractées dans chaque siècle.

A la difficulté de prendre soi-même connaissance de livres aussi nombreux et aussi volumineux que ceux qui composent la *littérature rabbinique*, se joint celle de les acquérir, tant pour leur rareté, que parce qu'ils sont d'un prix exorbitant, et toujours gardés avec jalousie par les Juifs [1].

[1] En Pologne, où de pareils livres abondent plus qu'en tout autre pays de l'Europe, nous avons toujours eu de la peine à nous en procurer. Cette difficulté est quelquefois réellement insurmontable, et, dans ce cas, nous n'avons d'autres livres à recommander que la *Bibliothèque hébraïco-rabbinique* de Wolf (*Joh. Christ. Wolfii Bibliotheca Hebraica*, en 4 vol. in-4°), et celle de Bartholocci (*Bibliotheca magna Rabbinica D. Jul. Bartolocci de Cellenio*), complétée et publiée par D. Charles Joseph Imbonati, en cinq vol. in-folio : bibliothèques qui sont remplies d'érudition rabbinique, et qui abondent en extraits tirés des auteurs qu'on y passe en revue. La bibliothèque de Bartolocci peut être même envisagée comme un cours complet de Judaïsme, attendu les nombreuses dissertations qu'elle renferme ; mais son auteur manque souvent de choix et de critique. Tout en profitant des travaux de Bartolocci et de ses collaborateurs, Wolf en a corrigé les défauts, c'est-à-dire il en a écarté d'un côté le superflu, et rempli de l'autre les lacunes qu'ils présentent. Avec ces livres, on peut avoir quelques momens d'illusion, et se croire au milieu d'une riche bibliothèque.

CINQUIÈME DIFFICULTE.

Enfin puisque le Thalmud, comme nous le dirons plus tard, est né en grande partie de la collision des sectes qui ont existé parmi les Juifs avant la naissance de Jésus-Christ, il est également indispensable, pour le comprendre, d'emprunter à l'histoire leurs maximes fondamentales, par rapport à l'autorité qu'elles ont accordée à la *Loi écrite*, et à la méthode d'après laquelle elles l'ont interprétée. Et comme d'autres sectes sont encore nées parmi les mêmes Juifs après la publication de leur Thalmud, et ont beaucoup modifié les divers élémens qui entrent dans la définition du *Judaïsme*, c'est dans cette même source qu'il faut puiser les principes qu'elles ont professés, pour savoir de quelle manière et jusqu'à quel point elles ont produit une pareille modification.

Or, voici le dernier résultat auquel doit nous conduire l'histoire dans une semblable recherche. De tout temps les Juifs, ou n'ont suivi que la Bible, ou ont admis avec la Bible les traditions de leurs ancêtres. Le nom des premiers peut donc être בעלי מקרא *possesseurs de la Bible;* et celui des seconds בעלי קבלה *possesseurs*

de la tradition : ceux-là se sont subdivisés avec le temps en *Samaritains, Hellénistes, Esséniens* et *Karaïtes*, et ceux-ci en *Pharisiens, Thalmudistes, Rabbanites* et *Cabalistes* qui, en dernier lieu, se sont appelés *Zoharistes* et *Chasidim* [1]. Nous ne nous arrêterons un instant que sur la maxime fondamentale de ces derniers; car nous avons remarqué que l'histoire n'est pas aussi précise à son sujet que relativement aux maximes fondamentales des autres sectes.

Il est donc à savoir que dans le Thalmud on parle de quatre savans dont les noms étaient Ben Asai, Ben Soma', Aker et R. Akiva, comme s'ils étaient entrés de leur vivant dans le paradis, בפרדס et l'on ajoute que les trois premiers furent malheureux dans ce voyage, et que R. Akiva fut le seul qui en revint heureusement [2]. Ce R. Akiva est le même dont il est dit dans un autre endroit du Thalmud [3] que Dieu l'avait désigné pour faire des constitutions sans nombre תילי תילין של הלכות sur les

[1] *Voy.* Peter Beer, *ib.* Cet auteur est, à notre avis, le plus exact et le plus détaillé de tous ceux qui ont écrit sur les sectes des Israélites.

[2] Chagiga, 14, 2.

[3] Menachos, 29, 2.

petites couronnes qui, dans les manuscrits de la Bible, surmontent et ornent ordinairement les lettres שעטנזגץ. Or les cabalistes combinent ensemble ces deux passages et les expliquent de cette manière. Le mot פר״דס *paradis* où entrèrent les quatre savans en question, est composé de *quatre lettres* qui signifient les quatre sens qui se trouvent cachés dans les paroles de la Bible, savoir : פ signifie פשט ou les sens *naturel* et *littéral;* ר signifie רמז ou le sens *spirituel* et *anagogique;* ד signifie דרש. ou le sens *symbolique* et *allégorique;* enfin ס signifie סוד ou le sens *mystique* et *cabalistique*, auquel le seul Akiva a pu s'élever [1]. La même histoire nous apprendra la cause

[1] *Voy.* Buxtorf de Abbreviaturis, au mot פר״דס. Salomon Maimon partage la Cabale (*ib.*) en *théorique* et *pratique*. Jene, dit-il, begreift in sich die Lehre von Gott, seinen Eigenschaften, die durch seine mannigfaltigen Namen ausgedruckt werden, die Entstehung der Welt durch eine stufenweise Einschränkung seiner unendlichen Vollkommenheit und das Verhältniß aller Dinge zu seinem höchsten Wesen. Diese ist die Lehre, durch die mannigfaltigen Namen Gottes die besondere Wirkungsarten, und Beziehungen auf die Gegenstände der Natur vorstellen, nach Belieben auf sie zu wirken. Pour acquérir une notion complète de la Cabale, lisez l'ouvrage *Kabala denutata, seu Doctrina Hebræorum transcendentalis et metaphysica atque theologica*, etc., auctore Christiano Knorrio a Rosenroth.

première des scissions perpétuelles qui existèrent entre les deux docteurs Schammai et Hillel, contemporains de Jésus-Christ, et entre leurs disciples [1]; scissions qui reparaissent à chaque instant dans le Thalmud, et que Maimonides s'efforce de justifier en vain, comme nous aurons occasion de le dire en parlant de l'origine de ce livre.

Il faut enfin chercher dans l'histoire l'âge et le caractère de chaque docteur qui parle dans le Thalmud; les différentes époques et les divers lieux où les écoles et académies des Juifs furent fondées en Occident ainsi qu'en Orient, après leur dispersion; ce qui nous rendra infiniment plus facile l'intelligence du *Judaïsme* et de la version du Thalmud qui en contient presque tous les élémens [2].

[1] Schammai soutenait que les paroles de Moïse, ערות דבר *Nuditas rei* (Deut., 24, *id.*), qui contenaient le motif suffisant pour faire un divorce, devaient s'expliquer pour l'*adultère*. Hillel soutenait au contraire qu'elles voulaient dire *une raison quelconque que le mari* pouvait avoir contre sa femme : de là la différence qui règne perpétuellement dans leurs opinions.

[2] Voilà pourquoi l'objet d'un des discours que nous mettrons à la tête de notre version, sera la biographie des docteurs et rédacteurs du Thalmud, et l'histoire des écoles où ils ont enseigné.

Mais, dira-t-on peut-être, comment ce grand nombre de controversistes, d'historiens et de réformateurs des Juifs ont-ils eu besoin de surmonter toutes ces difficultés que vous venez d'alléguer, tandis qu'il est certain (et les savans israélites ont souvent fait entendre des plaintes amères[1] à ce sujet) qu'ils se sont bornés pour la plupart à transcrire quelques controversistes, historiens et réformateurs du premier ordre, qui peut-être avaient déjà dévoilé le *Judaïsme?*

Coupons donc par le plus court et faisons voir, aussi complètement que les bornes de cet ouvrage le permettent, que ceux qui ont copié sont bien loin d'avoir *dévoilé le Judaïsme,* tout en démontrant qu'il se trouve toujours caché en grande partie dans les sources mêmes auxquelles ils ont puisé.

CONTROVERSISTES.

Je commencerai par le grand *Dictionnaire chaldéo-thalmudico-rabbinique* des deux Buxtorf[2],

[1] *Voy.* Wolfssohn et Peter Beer, où ils parlent d'Eisenmenger.

[2] *Basilæ, anno* 1639. Nous aurons soin de ne parler que des livres dont nous aurons pris lecture nous-mêmes, et d'en tirer seulement les exemples qui rentrent directement dans le but de notre *théorie.*

qui est un des plus anciens ouvrages de ce genre, et peut-être le plus parfait, celui du moins qui nous inspire le plus de confiance, vu la profonde érudition rabbinique de ses auteurs. En effet, sans nous éblouir d'abord par le titre pompeux de *Judaïsme dévoilé*, ce dictionnaire pénètre dans cette matière plus avant que tous les écrits qui ont pris pour devise ces deux paroles magiques. Le plan en est aussi vaste que celui qui a été embrassé par les deux *Thalmuds*, les *Thargumim*, les *Midraschim*, les *livres des cabalistes* et les autres monumens les plus anciens et les plus accrédités parmi les Juifs [1]; car à côté de chaque mot expliqué on y fait paraître dans toute leur pompe les fables et les traditions sacrées de la Synagogue, ses rites et ses coutumes, ses sentences, proverbes et apophthegmes qui nous donnent une idée très juste des principes que les Juifs d'aujourd'hui professent envers Dieu, envers eux-mêmes et envers leurs frères (c'est-à-dire seulement en-

[1] *In quo omnes voces Chaldaicæ, Thalmudicæ et Rabbinicæ, quotquot in universis Vet. Test. paraphrasibus chaldaicis, in utroque Thalmud, Babylonico et Hierosolymitano, in vulgaribus et secretioribus Hebræorum scriptoribus, commentatoribus, philosophis, theologis, cabalistis et jureconsultis extant, fideliter explicantur.*



vers les autres Juifs, comme nous le dirons ailleurs) [1]. Le *Mikra*, le *Midrasch*, la *Halaca*, l'*Agada* et la *Cabale* y sont non seulement définis, mais accompagnés chacun de règles et d'exemples d'où il est facile de conjecturer l'usage et l'abus que les Juifs en ont fait et en font ordinairement dans leurs livres. On n'y a négligé ni les antiquités de la Bible, ni celles du Thalmud. On peut y retrouver et l'origine, et les principes et les traits caractéristiques de toutes les sectes qui ont partagé les docteurs de la Synagogue avant les temps où les deux Buxtorf ont vécu. Enfin la littérature rabbinique, surtout par rapport aux *livres obligatoires* des Juifs d'aujourd'hui, y brille de tout son éclat; de sorte que ce dictionnaire peut être envisagé en même temps comme un trésor de philologie sacrée [2].

Ces deux grands philologues y ont renfermé la plus grande partie des passages des mêmes *livres obligatoires* qui n'ont pu se soustraire à la sévérité de la censure et qui ne subsistent

[1] *Passim etiam suis locis Hebræorum et Chaldæorum proverbia, apophthegmata, sententiæ, ritus, aliaque ad sacram hanc philologiam pertinentia ex propriis ipsorum libris producuntur et explanantur.*

[2] *Ut non solum vulgaris Lexici, sed amplissimi et instructissimi thesauri philologici loco esse possit.*

aujourd'hui que dans un petit nombre des plus anciennes éditions. En parlant de ces passages retranchés, ils conviennent que par là on peut voir les desseins anti-sociaux que les Juifs nourrissent contre les Chrétiens; mais ils sont en même temps trop sages et trop impartiaux pour approuver que, pour cette raison, ces mêmes livres soient condamnés aux flammes. « On accuse le « Thalmud, dit Buxtorf le fils, de contenir plu- « sieurs fables et absurdités, ce que nous sommes « bien loin de nier; *sed hoc interim etiam scien-* « *dam et dicendum, non omnia quæ imperitis talia* « *videntur, esse talia*. On l'accuse aussi de ren- « fermer plusieurs impiétés et impostures contre « Jésus-Christ et son Église; mais c'est pour cela « même qu'il faut les dévoiler et faire voir que « ce sont des impiétés et des impostures. *Om-* « *ninò enim Christianorum interesse videtur et* « *hæc ab illis non ignorari;* et s'il est vrai, d'un « côté, que dans le Thalmud se trouvent *inutiles* « *quasi paleæ et multi furfures*, il est aussi in- « dubitable, de l'autre, qu'il renferme encore « *utilia quandoque grana et puram similam* [1].

[1] Nous avons démontré ailleurs (*Remarques sur la nécessité d'une version du Thalmud de Babylone en langue française*) que le Thalmud, considéré comme livre religieux, décèle une

J'observerai ici en passant que ces expressions et d'autres encore que Buxtorf le fils a employées dans la préface de ce grand dictionnaire, afin de détruire dans les non-Juifs, comme il le dit lui-même, cette extrême aversion qu'ils ont pour l'étude du Thalmud et des autres livres rabbiniques, ont induit en erreur plusieurs Juifs qui, n'ayant qu'une faible connaissance de la langue latine et de la critique, se sont imaginés que Buxtorf (le père ou le fils, n'importe lequel) était un grand partisan du Thalmud, et par conséquent leur ami [1]. Cependant Buxtorf

tendance pernicieuse; mais que, comme monument d'antiquité, il contient plusieurs renseignemens utiles pour les études sacrées et profanes.

[1] *Voy.* Ein Wort zu seiner Zeit oder über die Autorität der rabbinischen Schriften von Salomon Plessner. Les livres rabbiniques doivent être jugés, non sur l'autorité d'autrui, mais sur leur valeur intrinsèque. Cependant, puisque M. Plessner a cru nécessaire de s'attacher au premier parti, pourquoi n'a-t-il pas commencé par l'examen de ce que les plus célèbres docteurs de la Synagogue, anciens et modernes, avancent contre le Thalmud, comme, par exemple, l'auteur du livre Cosri; Maimonides, dans ses écrits philosophiques; Mendelssohn, Maimon, Friedländer, Ben David, etc.? Ne voit-il pas que, sans détruire toutes ces autorités majeures des Juifs, qui sont contre son projet, il ne peut tirer aucun avantage des autorités de quelques non-Juifs qu'il croit lui être favorables? Je dis *il croit,*

le fils n'est à peu près que l'éditeur du *grand dictionnaire du Thalmud et de la Synagogue* qu'il avait hérité de Buxtorf son père; et celui-ci, plus initié encore dans tous les secrets du *Judaïsme* que son fils, ne loue le Thalmud que par ironie, lorsqu'il s'agit de le considérer comme le corps du droit civil et canonique de Juifs de la dispersion. *Hoc est*, dit-il, *pretiosum illud cimelium* (ainsi que les rabbins le croient) *thesaurus ille verè regius qui Judæis solis oraliter concreditus et apud illos est repositus : hìc arcana legis, quæ per duo annorum millia apud Judæos latuerunt, in lucem prodierunt : hæc est recta illa expositio rerum, illud* פירוש *Perusch seu potius* פרש *uti scribitur apud Malach*(2.3) פרש על פניכם *Peresch, id est stercus super nasum vestrum, quo omnia obscura, controversa et dubia, quæ in lege scriptâ occurrunt ad amussim exponuntur et discutiuntur.* Mais ces adeptes de la Synagogue qui comptent Buxtorf parmi les apologistes du Thalmud, ou n'ont pas compris la pensée de ce

car ces derniers ont souvent parlé du Thalmud en traduisant mot pour mot les opinions qu'en portent les rabbins, non pour les approuver, mais pour les faire connaître telles qu'elles sont, et M. Plessner conviendra, j'espère, qu'on ne doit rien conclure de l'autorité des fanatiques.

savant, ou ne sont plus sensibles aux traits de l'ironie. Ils trouvent leur compte à faire croire aux non-Juifs que l'autorité de Buxtorf est favorable à leur aveuglement [1]. Qu'ils lisent donc l'article שמד de son dictionnaire : car c'est là qu'il rapporte, mot pour mot, celle de leurs prières journalières où ils souhaitent en furieux *destruction* et *extermination* à leurs apostats et à leurs ennemis, en comprenant dans le nombre de ces derniers les Chrétiens, et que, poussé à bout par cette haine invétérée dans laquelle les Juifs tâchent de s'affermir chaque jour en prenant Dieu même à témoin, il s'écrie : *Quid ergò istis* (Judæis) *fidendum, qui tale excidium et exitium nobis quotidiè optant? Quorsum tantis privilegiis tutandi, ut illis robur tanta ipsorum impietas nanciscatur?*

La faute que Wolfssohn reconnaît dans le grand dictionnaire dont nous parlons, c'est qu'on y soutient que la signification des deux mots thalmudiques *Goyim* et *Accum* doit s'étendre non seulement aux idolâtres, mais aux Chrétiens eux-mêmes : Und daß der Thalmud unter den Ausdrücken Gojim, Akkum u. s. w. nicht bloß Heiden, sondern auch Christen verstanden hat, dieß bezeugt

[1] Cf. Brochures n° 1 et 2.

ja außer Eisenmenger auch der rühmlich bekannte Burtorf [1]. Cependant, continue-t-il, la voix du seul Buxtorf (et il oublie qu'il a aussi cité Eisenmenger à côté de Buxtorf) ne peut pas décider cette question; car il est probable qu'il s'est laissé entraîner par des préjugés contre la nation israélite, et il est certain qu'il est tombé également dans d'autres erreurs. Nous ferons voir en temps et lieu à Wolfssohn que cette faute est purement imaginaire et que les autres erreurs de Buxtorf ne sont pas de nature à détruire l'évidence. Eh quoi! Buxtorf entraîné par des préjugés? Lui qui possédait tous les moyens de s'en défaire dans sa jeunesse, en aurait-il laissé des traces même dans son dictionnaire qui est le dernier de ses ouvrages? Par cette conjecture peu réfléchie, Wolfssohn tombe dans la même erreur que Grégoire qui, en rangeant le même Buxtorf parmi les *benins écrivains qui ne sont que les échos de l'opinion publique* [2], semble avoir cédé à des raisonnemens peu mo-

[1] *Ib*. p. 69—70.

[2] *Essai sur la Régénération des Juifs*, C. 6. Il est vrai que Grégoire parle ici de l'auteur de la *Synagoga Judaica*, mais son jugement attaque l'écrivain du *Judaïsme* en général, plutôt que l'auteur de la *Synagogue* en particulier.

tivés, et nous prouve que les savans eux-mêmes ne parviennent pas toujours à se défendre contre des préventions injustes.

Le défaut principal du *grand Dictionnaire thalmudique*, considéré comme ouvrage qui dévoile le *Judaïsme*, est diamétralement opposé à celui que Wolfssohn et Grégoire reprochent à son auteur. Il a été désigné tout entier par ces paroles d'Alb. Schultens (*ib.*) : *Quippe qui scirem Cl. Buxtorfios quantumvis a rabbinorum placitis haud intactos, neutiquam tamen cabalistico fermento se inquinare passos.* Oui, l'auteur ou les auteurs du grand Dictionnaire thalmudique ne se tiennent pas toujours sur leurs gardes contre les rêves des rabbins et croient faire assez en rejetant ceux des cabalistes. Entraînés par leur érudition sans bornes dans la *littérature rabbinique,* ils ne peuvent pas se résoudre à regarder comme dépourvue de fondement une opinion ou maxime religieuse que le Thalmud et les autres monumens sacrés de la Synagogue présentent toujours de la même manière, ou qui réunit un plus grand nombre de témoignages en sa faveur. En un mot, les deux Buxtorf parlent souvent du *Judaïsme* dans leur dictionnaire comme les rabbins, et non comme une plus saine critique nous apprend que l'on doit en parler. Or, pour

dévoiler le *Judaïsme*, il ne suffit pas d'indiquer ce que les Juifs en pensent ordinairement, mais il faut découvrir au non-Juifs ce que ceux-ci doivent en penser. Ce n'est pas assez, par exemp., de nous faire savoir comment les premiers soutiennent que le Thalmud a été donné à Moïse sur le Sinaï avec la Bible, ce n'est pas même assez de nous laisser soupçonner de la fraude ou de la crédulité dans leur opinion; mais il faut, autant que possible, nous faire remonter à la véritable origine du Thalmud, ainsi qu'à celle de cette fraude et de cette crédulité pieuse.

L'autre défaut que nous trouvons dans le *Judaïsme dévoilé* des deux Buxtorf, ne vient nullement de l'esprit dans lequel leur dictionnaire a été rédigé, mais de son épaisseur et de l'arrangement des matières qu'il contient. En effet, chercher les différens fils du *Judaïsme* dans un in-folio de 2678 colonnes, et où il n'y a d'autre suite que celle des lettres d'un alphabet oriental qui suppose au moins la connaissance de l'hébreu, est presque aussi difficile que d'aller les rattrapper dans le Thalmud, d'autant plus qu'un seul et même point de doctrine demande que l'on consulte beaucoup d'articles à la fois où se trouvent tous les renseignemens qui nous sont nécessaires. Ajoutons qu'il est déjà reconnu que

le grand Dictionnaire des deux Buxtorf manque de plusieurs *mots thalmudiques,* et par conséquent de plusieurs articles qui renferment des élémens inconnus du même Judaïsme. C'est pourquoi nous avons promis [1] de le compléter, tout en travaillant à la version du Thalmud de Babylone.

Venons maintenant à l'ouvrage de Raymond Martin dont le seul titre [2] montre le jugement critique qu'il faut en porter.

Carpzovius et de Voisin en ont trouvé les matières si peu proportionnées à son sujet, qui est de convaincre les Maures et les Juifs d'incrédulité, que le premier a cru de son devoir d'y ajouter une introduction de 126 pages in-folio sur la *théologie judaïque*, sur les sectes, traditions des Juifs, etc.; et le second a fait sur le *Provenium* de Raymond qui est de 5 pages, plus de 180 pages de remarques. J'ose cepen-

[1] *Voy.* mon second article sur la nécessité d'une version du Thalmud de Babylone.

[2] *Raymundi Martini ordinis predicatorum Pugio Fidei adversus Mauros et Judæos, cum observationibus Josephi de Voisin et introductione Jo. Benedicti Carpzovii qui simul appendicis loco Hermanni Judæi opusculum de suá conversione ex Manusc. Bibliothecæ Paulinæ Academiæ Lipsiensis recensuit. Lipsiæ, anno* 1687.

dant avancer que, tout incomplet que soit cet ouvrage sans de pareilles additious, la moitié de ce qu'il contient est entièrement superflue, surtout pour les Juifs; c'est-à-dire la première et la troisième partie, qui fourmillent de questions puisées, non dans le *Judaïsme*, mais dans une philosophie et une théologie scolastiques propres à endormir les Juifs dans leur incrédulité. Ceux-ci, en effet, n'y entendent rien, et il serait difficile de trouver aujourd'hui quelqu'un qui pût y entendre quelque chose. C'est pourquoi Carpzovius a vu la nécessité de remplacer, autant que possible, cette philosophie et théologie par la *théologie judaïque*.

Ces défauts, dira-t-on, sont pour la plupart ceux du temps où l'ouvrage a été écrit. Mais ce sont toujours des défauts qui prouvent que le *Poignard de la Foi* ne peut pas donner une juste idée du *Judaïsme* [1]. Ce n'est que dans la seconde

[1] Quel rapport, de grâce, entre le *Judaïsme* et ces questions?

PREMIÈRE PARTIE.

De diversitate errantium à veritate fidei. — *De mundi æternitate.* — *Quod anima rationalis est immortalis.* — *Quod voluptas non est summum bonum*, etc.

TROISIÈME PARTIE.

Quod unus vel unum dicitur multipliciter. — *Quod homo*

partie que les matières sont bien choisies, et tendent presque toutes au même but, de rectifier les fausses idées des Juifs sur le Messie. Il y a aussi dans la troisième partie deux longs chapitres, le xxi[e] et le xxii[e], *de Reprobatione et de Fœtore doctrinæ Judæorum, etc.*, qui me paraissent propres à faire connaître aux Juifs l'état d'aveuglement où languit leur raison.

Je remarquerai en général qu'un des plus graves reproches que l'on puisse faire à cet ouvrage, c'est qu'il est souvent mutilé et inexact dans les citations qu'il fait du Thalmud et des autres livres religieux de la Synagogue. Il est aussi peu fidèle dans les versions des passages qu'il cite, ce qui prête singulièrement à la critique des Juifs, qui, ne sachant lire que dans leurs livres, traitent d'ignorance grossière chaque faute réellement apparente que les non-Juifs peuvent avoir commise à l'égard de ces mêmes livres [1].

factus est ad imaginem et similitudinem Dei. — Quod Adam et Eva fuerunt Deo culpabiles. — Quod Deus multoties et multis apparuit in formâ hominis, etc. — Quiconque veut raisonner de trop loin avec les Juifs et les Infidèles, risque de sacrifier l'occasion de les convertir à la vanité de faire parade de son érudition.

[1] Lisent-ils, dans les écrits de ces derniers, *Rabbi* au lieu de *Rabba*, sans examiner si c'est une faute d'impression ou de rai-



Quant à Joseph de Voisin dont les notes et les remarques ont souvent pour but de corriger les fautes de l'ouvrage de Raymond, je dirai qu'il est très versé dans le rabbinisme; mais parfois il n'est pas moins la dupe des opinions rabbiniques que les deux Buxtorf [1].

Un autre ouvrage du même genre que celui de Raymond Martin, mais bien plus complet et qui embrasse un plan d'une plus grande étendue, quoique dans un moindre volume, c'est le livre anglais de l'évêque Richard Kidder, qui a pour titre : *Démonstration du Messie, dans laquelle la vérité de la religion chrétienne est prouvée contre tous ses ennemis, et spécialement contre les Juifs* [2].

Cet écrit polémique est le plus solide et le

sonnement, ou si même c'est une faute, ils sont bien contens d'avoir une occasion quelconque de faire sentir aux non-Juifs qu'ils ne seront auprès d'eux que de chétifs écoliers dans le Thalmud. *Voy.* brochures, n° 1 et 2, *Næ faciunt intelligendo ut nihil intelligant.*

[1] Voy. *Observationes in proœmium Pugionis Fidei* en général, et ce qu'il dit de *punctis sive de vocalibus,* dans les mêmes observations en particulier.

[2] *In three parts; by the Right Reverend Father in God Richard Late lord Bishop of Bath and Wells. London,* 1726.

plus judicieux de tous ceux que nous connaissons; mais s'il laisse peu de chose à désirer comme ouvrage destiné à tirer d'erreur les ennemis de notre religion, il laisse un grand vide à remplir, considéré comme devant servir à dévoiler le *Judaïsme* dans toutes ses parties. Car si le Thalmud est le code religieux des Juifs d'aujourd'hui, ce qui n'admet point de contestation, le *Judaïsme* ne sera dévoilé dans Kidder, qu'autant que le système du Thalmud y sera développé. Or, quoique ce sage controversiste fasse profession de tirer une partie de ses matières des deux Thalmuds, cependant il le fait si rarement et d'une manière si superficielle, que dans les trois parties de son in-folio, chacune de 180 pages environ, on trouve à peine dix citations des deux Thalmuds, huit de celui de Babylone, et deux de celui de Jérusalem, à moins qu'on ne veuille y ajouter celles qu'il en a faites indirectement, en invoquant de temps à autre l'autorité de Buxtorf et de Raymond Martin. Je dirai plus encore : dans le dernier chapitre de la troisième partie, Kidder paraît même avoir oublié que le Thalmud existe; car en parlant des différens objets dans lesquels doivent être versés ceux qui veulent conférer avec les Juifs, il nomme *l'hébreu de la Bible, les paraphrases chal-*

déennes et autres vieux livres rabbiniques [1], tandis que, selon la manière de penser des Juifs de la dispersion, le Thalmud ne devait pas seulement être cité ici en termes précis, mais devait avoir même le pas sur la Bible. Et quelle distance n'y a-t-il pas aux yeux des Juifs entre l'autorité du Thalmud et celle dont jouissent les paraphrases chaldéennes ? En vain objecterait-on qu'en parlant des livres qu'il faut s'exercer à traduire pour ce même objet, Kidder place en première ligne la *Mischna* dans la même page (196). Nous répondons que même par rapport à cet exercice, c'est la *Gemara* et non la *Mischna* qui devait être placée la première :

1° Parce que dans tous les temps elle a été toujours plus inconnue aux non-Juifs que la *Mischna*.

2° Parce que la langue de la *Gemara* est beaucoup plus difficile que celle de la *Mischna*.

3° Parce que la *Gemara* est révérée par les Juifs plus encore que la *Mischna*.

4° Et qu'enfin le Judaïsme, comme nous l'a-

[1] *He that hath good skill in the Biblical Hebrew, the Chaldee Paraphrast and the other Jewish Learning, will certainly be much fitter to confer with the Jews, than he that wants it.* Et plus bas : *They pay a mighty reverence to the Targums, and some other old books.*

vons dit ailleurs [1], est sans comparaison plus outré dans la *Gemara* que dans la *Mischna.*

Kidder n'a pas vu non plus que sa rare érudition sacrée et profane, qui fait les plus grands frais de son livre, n'est qu'un hors d'œuvre par rapport aux Juifs. Cicéron, Tacite, Tite-Live, Tertulien, Origènes et Clément d'Alexandrie, sont des noms qui les épouvantent, au lieu de les frapper; car ils n'ont d'oreilles et de facultés intellectuelles que pour les paroles et pour les livres de leurs rabbins. C'est donc perdre son temps que de s'éloigner du texte de ces livres, lorsque l'on veut captiver l'attention des Juifs.

Mais si Kidder n'a point *dévoilé le Judaïsme,* tel qu'il se trouve dans le Thalmud, on ne peut lui contester le mérite de posséder une profonde connaissance du caractère des Juifs de la dispersion, telle qu'on peut l'acquérir par de longues liaisons avec eux plutôt que par la lecture de leurs monumens religieux. Il en donne les preuves les plus évidentes en parlant de ce que les princes et les états chrétiens devraient faire pour contribuer de leur côté à la conversion des Juifs [2].

[1] Remarques sur la nécessité d'une version du Thalmud de Babylone, art. 1er.

[2] P. 3, t. 2. *What Christian Princes and states may do toward the conversion of the Jews.*

Nous citerons ici en abrégé ses idées et ses paroles ; car ce qu'il dit de la conversion des Juifs, qui est son objet, peut aussi être souvent applicable à leur réforme, qui est le nôtre.

Les princes et les états chrétiens devraient donc selon Kidder :

1° Obliger les Juifs à entendre nos sermons et les admettre à nos conférences [1] ; et voici ce qu'il observe à cette occasion : « Il est certain « que c'est une très grande faveur de la part des « états et rois chrétiens, que d'accorder aux Juifs « un séjour libre et tranquille dans leurs royau- « mes et contrées. Ils doivent savoir parfaite- « ment que les Juifs sont les ennemis déclarés « de la foi chrétienne, que ce sont également « les ennemis personnels les plus acharnés que « les Chrétiens puissent avoir dans le monde, « et que Jésus-Christ passe à leurs yeux pour « un imposteur. »

2° Ne point leur permettre, sans aucune restriction, de se servir dans leurs Synagogues des hymnes et des prières qu'il leur plaît [2]. Kidder

[1] *Though i am not for compelling the Jews to turn Christians, yet Christian kings and states may oblige them to hear our sermons and admit of our conferences.*

[2] *Though i am not against the liberty allowed to the Jews of*

reconnaît donc la nécessité d'une censure pour les livres de prières des Juifs, car il dit : « Ce « ne sont pas des conditions tolérables que de « leur laisser faire les prières qui leur plaisent, « ou blasphémer le saint nom de Jésus-Christ, « ou de faire quelque chose qui puisse offenser « notre sainte religion. Il est convenable que « les gouvernemens soient garantis contre de « pareilles profanations. Il ne peut pas non plus « leur être accordé de maudire les Chrétiens « sous le nom d'*Edomites*, ou *Minim*, c'est-à-« dire hérétiques [1]. »

3o Eviter les deux extrêmes, de les persécuter et de les protéger [2]. Cet avis de Kidder, d'où dépend le grand nœud de la question sur l'état actuel des Juifs, sera pleinement justifié

reading their Law, and using their prayers and hymns in their Synagogues, yet i humbly offer that all Christian Princes and states should not permit this liberty without some restraint and conditions.

[1] C'est donc Kidder lui-même qui, sur ce sujet, vient à l'appui de Buxtorf pour le défendre des imputations de Wolfssohn : ce qui soit dit en passant.

[2] *Though the Jews ought not to be injured and oppressed, yet i verily believe nothing can be more advisable than to keep them low. They cannot bear great prosperity : nothing can be more desagreable to their present captivity.*

dans la seconde partie de cet ouvrage. Les Juifs, selon Kidder, ne peuvent pas suppórter une trop grande prospérité; ils savent si bien s'accommoder à leur captivité, que les plus riches d'entre eux la regardent même comme une faveur du ciel; car l'argent est leur dieu. *The truth is they are wedded to this world : and though they do magnific their Law in their books and sermons, yet it is wealth and worthy splendor which they drive at.* Il a donc raison d'en conclure : « Les « princes et états chrétiens ne peuvent donc être « blâmés de les protéger contre des vexations « trop rudes et contre l'oppression. Mais ils ne « doivent pas non plus se regarder comme obligés « de leur accorder des dignités, de les caresser « et de leur faire la cour, de répandre sur eux « des faveurs inaccoutumées, et de les investir « de grands priviléges d'aucun genre ou de pou- « voir ou de juridiction. »

Dans la même seconde partie, nous verrons en détail quel usage devraient faire les Juifs de ce pouvoir et de cette juridiction, selon leurs livres obligatoires. Souvenons-nous, en attendant, que le même auteur a su reconnaître combien ils sont enclins à l'insolence, sans cependant remarquer qu'ils tiennent ce défaut de leur éducation religieuse. Il en cite cet exemple, qui

nous servira plus tard pour mieux développer nos idées sur la réforme radicale de la nation israélite : « Ces faveurs et préférences les ren- « draient insolens et intraitables, et ils en con- « cluraient bientôt qu'ils sont les favoris du ciel, « puisqu'ils trouvent tant de prospérité sur la « terre. »

Il en cite cet exemple : « Un savant de mes « amis m'assure qu'il en a fait l'expérience. Il « rapporte qu'étant à Worms (A. D. 1682), les « Juifs de cette ville demandèrent à la magis- « trature et au clergé réunis de faire exception « parmi les Chrétiens, en se fondant sur la « Genèse, XLIX 10 : *Le sceptre ne sortira pas* « *de Juda*. Ils affirmèrent que le sceptre était « encore parmi eux, et s'appuyèrent de ce ver- « set, et cela parce que les magistrats de cette ville « leur avaient permis de punir quelques hommes « de leur propre nation, dans le cas de crimes « ou injures légères, jusqu'à la valeur de 15 « sous de notre monnaie [1]. »

4° Ouvrir enfin des conférences entre les savans juifs et les non-juifs, et permettre aux

[1] Nous rappellerons ici au lecteur que Buxtorf lui-même s'élève contre les faveurs qu'on accorde aux Juifs, tels qu'ils sont maintenant.

uns et aux autres de parler librement et ouvertement sur les dogmes et les pratiques de leur religion [1] : « De cette manière, dit-il, les « Juifs n'auront alors aucune raison de se plaindre « du manque de liberté de la presse, et ne pourront plus dire avec quelque fondement qu'ils « auraient de très bonnes raisons à faire valoir « si on leur laissait la liberté de le faire; » d'autant plus que les philosophes d'entre les non-Juifs font cause commune sur ce point avec les Juifs, et soutiennent que l'on ne pourra s'assurer que l'on a répondu victorieusement à ces derniers sur ce qu'ils pensent contre le Christianisme, que quand on leur aura permis de disputer librement, et de dire sans exception et sans réticence tout ce qu'ils savent à cet égard [2]. C'est pourquoi Kidder finit par engager les princes, les états et les universités à préparer des jeunes gens non-juifs, et à les mettre en état de tenir tête aux Juifs dans cette espèce de conférences religieuses qu'il propose, en les initiant de bonne heure dans la langue et dans les doctrines rabbiniques. « Car pour-

[1] *Christian Princes and states may oblige the Jews to appear before them or their commissioners*, etc.

[2] Cf. Mirabeau, *ib.*, p. 36.

« suit-il, les Juifs sont un peuple très subtil, « et (ce qui est pire) de mauvaise foi dans leurs « disputes avec les Chrétiens. Ils avanceront des « propositions dénuées de vérité, et s'armeront « d'un accent ou d'une légère faute grammati- « cale pour amuser les Chrétiens et pour ser- « vir leur propre cause; et quoiqu'il n'y ait « aucun fondement dans ce qu'ils avancent, ce « dont (la chose est à craindre) ils sont eux-mêmes « convaincus, néanmoins ils essaieront de trom- « per leur adversaire, et de le pousser à bout « pour triompher et l'insulter après. » En quoi les Juifs ont été et sont toujours et partout les mêmes [1].

Dans un livre où nous serons contraints de proposer de temps en temps des remèdes proportionnés à la violence d'une maladie devenue presque incurable, nous nous croyons heureux de pouvoir nous étayer d'avance de l'autorité et même des paroles d'un écrivain aussi célèbre que Kidder, et dont les lumières et la modération doivent imposer aux docteurs de la Synagogue.

[1] Voyez-en les preuves en Rosemüller (*Exod.* XXII, XXVII), par rapport aux temps de Joseph et de Philon, et dans les deux Brochures que nous avons déjà citées plusieurs fois, et qui sont de cette année 1827.

Enfin nous voici arrivés aux travaux d'Eisenmenger, un des controversistes contre lequel les Juifs ont élevé le plus de clameurs. Voyons donc s'ils ont eu et jusqu'à quel point ils ont pu avoir raison de le faire.

Jean And. Eisenmenger, professeur de langues orientales à l'université d'Heidelberg, est l'écrivain dont l'ouvrage, par le nombre et la nature des recherches qu'il renferme, a le plus de droit au titre qu'il porte de *Judaïsme dévoilé* [1]. Il l'a divisé en deux in-quarto d'environ mille pages chacun; ce qui montre d'abord la vaste carrière qu'il a dû parcourir pour faire voir en combien de points diffèrent aujourd'hui le *Judaïsme* et le *Christianisme*, deux religions qui ne différaient autrefois que de noms et par des nuances très légères. Certes, si en signalant les préjugés et en les livrant au ridicule on contribue à en atténuer l'influence, la gloire d'Eisenmenger est déjà assurée, en dépit des docteurs et des fauteurs de la Synagogue. C'est à Eisenmenger que nous devons le désaveu peu sincère, mais formel, que Wolfssohn fait du Thalmud,

[1] Johann Andreä Eisenmengers, Professors der orientalischen Sprachen bei der Universität Heidelberg Entdecktes Judenthum. In zweyen Theilen, zu Königsberg, 1711.

comme code authentique du *Judaïsme* d'aujourd'hui [1].

Mais le plus beau titre d'Eisenmenger à notre connaissance, c'est qu'il a consulté et compris lui-même les livres rabbiniques dont il nous entretient; qu'il nous en a donné avec une sagacité surprenante des citations et des extraits; qu'il a mis ces mêmes extraits à la portée de tout le monde, par une version presque toujours fidèle et intelligible, et qui se trouve constamment placée à côté du texte. Or cette méthode, qui ne montre souvent dans d'autres livres qu'un désir vaniteux d'en augmenter le volume, ne fait que rehausser le prix de celui d'Eisenmenger. Car :

1° Les Juifs sont des protées fanatiques qui prennent toutes les formes avant de convenir de la vérité de ce qu'on leur reproche; et ce n'est que par des voies de fait et par les paroles de leurs rabbins répétées et expliquées précisément dans le sens que ces derniers y ont attaché (lorsque pourtant ils y ont attaché quelque sens), qu'on peut leur imposer, et les réduire à la raison ou au silence.

2° Les non-Juifs, à leur tour, ne sont, dans

[1] *Voy.* notre préface.

les choses rabbiniques, que de simples commençans et de nouveaux catéchumènes qu'il faut catéchiser avec beaucoup de patience et de détail; et lorsqu'ils ne voient pas de leurs propres yeux, que les paroles des controversistes sont réellement calquées sur celles des docteurs de la Synagogue, ils se réunissent ordinairement aux Juifs pour crier avec eux à l'imposture.

3° Les livres rabbiniques sont rares parmi les non-Juifs, et dans quelques pays ils sont même inconnus, en sorte que l'Entdecktes Judenthum d'Eisenmenger, pour se suffire à lui-même et pour être utile à tous et partout également, devait renfermer le précieux avantage dont a joui son auteur, après s'être entouré dans son cabinet de monumens de ce genre.

4° Plus rares encore sont aujourd'hui les livres rabbiniques qui ne sont pas mutilés et remplis de lacunes, précisément dans les matières qu'il nous importe le plus de connaître pour bien sonder le Judaïsme. Eisenmenger ayant consulté le petit nombre des éditions les plus anciennes, où les passages qui manquent dans les plus modernes ont pris une force plus mystérieuse, a dû nous rapporter ces mêmes passages en termes formels, pour nous offrir les moyens de rallier les fils d'une toile déchirée.

Un autre avantage qui résulte de cette méthode dans l'Entdecktes Judenthum et qui semble avoir été inconnu à Eisenmenger lui-même, c'est que celui-ci, distrait comme il l'a été par l'abondance des matières qu'il avait à citer, à transcrire, à traduire et à coordonner, n'a pas eu assez de temps pour débiter ses propres raisonnemens autant qu'il paraît avoir été porté à le faire, ce qui aurait été *oleum et operam perdere* comme dit le proverbe. Car les fanatiques et les bigots de bonne foi, si pourtant il y en a, n'entendent point raison, et ceux qui sont de mauvaise foi ne raisonnent que pour se ménager des issues de toutes parts, et pour sauver les apparences. Engagé dans cette méthode, Eisenmenger a été comme entraîné à faire un riche recueil qui offrira à jamais :

a. Au jeune amateur des langues orientales et au philologue, le *livre classique* qu'il doit étudier à fond pour connaître les idiômes aussi bien que les opinions des rabbins anciens et modernes, et la bibliothèque rabbinique sinon la plus complète, du moins la plus curieuse et la plus intéressante qui existe [1].

[1] Outre l'index général des matières, Eisenmenger en donne trois autres des auteurs qu'il a consultés et copiés, selon que

b. A l'historien des Juifs un expédient assez sûr pour se tenir à l'abri des contradictions et des fautes trop palpables, lorsqu'il parle du *Judaïsme*, sans avoir été initié dans ses doctrines.

c. Au théologien polémique, le grand *Hæresiologium* de la Synagogue à consulter en cas de controverse, et où il apprendra qu'il faut guérir l'esprit des Juifs avant que de songer à s'adresser à leurs cœurs endurcis; car Eisenmenger est, comme nous l'avons remarqué plus haut, la mesure de l'espace immense qui sépare aujourd'hui le *Judaïsme* du *Christianisme*.

d. Au réformateur des Juifs un moyen quelconque d'écarter, autant que possible, la légèreté, l'inconséquence et une fausse direction de son entreprise, en apprenant à évaluer au juste et les difficultés qui l'attendent et les ressources qu'il peut avoir pour les vaincre.

e. A l'homme de loi les *Pandectes judaïques* les plus commodes pour la discussion et le ju-

ceux-ci ont écrit en hébreu ou en allemand, selon qu'ils ont été Juifs, Chrétiens ou Juifs baptisés. Il y indique le format, le lieu et l'année de l'impression; et, dans le corps de l'ouvrage, il fait l'histoire des livres les plus célèbres, et en dit assez pour faire juger du caractère et du style de chacun.

gement de cette espèce de causes pécuniaires et criminelles qui ont souvent lieu entre les Israélites et les sectateurs des autres cultes.

f. Enfin au censeur des livres rabbiniques (tant qu'on s'obstinera à reconnaître la nécessité d'une censure pour cette espèce de livres), un répertoire fort instructif des livres que l'on devrait défendre ou permettre, et des passages que l'on devrait rayer dans d'autres livres que l'on ne peut pas défendre, attendu qu'ils sont *obligatoires* ou de précepte aux yeux des Juifs [1].

C'est au nom de tous les véritables connaisseurs et appréciateurs du mérite, que le célèbre Tychsen a exalté tant de travaux et d'avantages, et son avis a trop de poids pour ne point réunir tous les suffrages des Juifs et des non-Juifs également. Voici ses paroles : « Les « extraits qu'Eisenmenger a faits des livres classiques de la Synagogue sont traduits avec « une fidélité à toute épreuve. Les Juifs, qui regardent comme un crime de faire passer « les paroles de leurs rabbins pour absurdes,

[1] A cet effet, j'avais entrepris d'ajouter aux quatre index d'Eisenmenger un cinquième index de tous ces livres et de tous ces passages, afin que la censure des Chrétiens pût mettre par-là une apparence de système et d'ordre dans ses opérations.

« doivent s'en prendre à eux-mêmes si le lecteur
« le mieux intentionné n'est pas en état de changer le poison en miel, le non-sens en vérité,
« l'intolérance en tolérance, l'inimitié et la haine
« en amitié et en amour. »

Après l'ouvrage d'Eisenmenger, on ne peut plus révoquer en doute que la tendance des doctrines du Thalmud ne soit anti-sociale et pernicieuse. Cependant les auteurs des deux brochures nos 1 et 2 s'efforcent, en Israélites entêtés ou peu sincères, de soutenir par de fausses citations précisément le contraire, enhardis, comme je crois, d'un côté par le petit nombre de ceux qui ont lu ou qui lisent cet ouvrage, et de l'autre par le jugement qu'en portent quelques écrivains non-juifs, qui, sans y avoir jeté un coup-d'œil, n'ont fait que copier et même outré ce qu'en disent les Juifs. Je ne parlerai ici que de Dohm, de Mirabeau et de l'abbé Grégoire. Les deux premiers appellent les écrits de cet auteur un *Recueil de contes calomnieux*, et le troisième, *un arsenal de mensonges*. Comment, de grâce, la *calomnie* et le *mensonge* pourraient-ils avoir lieu dans un livre où la version se trouve constamment placée à côté du texte, et est, selon le témoignage de Tychsen, exacte à toute épreuve? Mais Dohm et Mirabeau avaient besoin d'une

phrase gratuitement injurieuse pour motiver l'attaque qu'ils méditaient contre les *prêtres* intolérans, comme ils le disent, et qui *se permettent la fraude* contre les *Juifs tolérans* et *sincères* [1]. Ils ont voulu nous apprendre, par leur exemple, que les philosophes mêmes prennent quelquefois avec une extrême légèreté un ton tranchant, et jugent les yeux bandés. Grégoire à son tour était trop attaché au plan idéal qu'avait en grande partie enfanté son imagination, pour consulter Eisenmenger, dont la lecture approfondie l'aurait conduit infailliblement de l'enthousiasme au regret.

Nous sommes cependant bien loin de croire qu'Eisenmenger soit sans défauts, ou qu'il ait *dévoilé le Judaïsme* aussi complètement qu'il le fait espérer. Et voici quelles sont nos raisons :

Le but dans lequel Eisenmenger a voulu examiner le *Judaïsme*, en le comparant au *Christianisme*, ne peut être que partiel relativement au grand système des thalmudistes, qui a été et qui est toujours de haïr non seulement les Chrétiens et leurs mystères, mais tous les peuples de la terre et leurs cultes, tous les non-Juifs, sans

[1] Il est à remarquer que l'un et l'autre paraissent avoir pris Eisenmenger pour un prêtre.

aucune exception, et les Juifs mêmes, dès qu'ils sont d'une autre secte, d'une autre opinion, trop éclairés ou trop ignorans *(Idiots)*, habillés autrement qu'eux ou vivant dispersés dans un autre pays que le leur [1]. Il semble rétrécir même le cercle du Christianisme par la manie, qui le prédomine dans tout l'ouvrage, de voir les Juifs non initiés dans l'étude de sa doctrine et dans la pratique de sa morale, mais recevant seulement son baptême. On dirait presque qu'il n'a voulu traverser péniblement trente-six longs chapitres, que pour parvenir à établir dans le dernier cette question en forme de conclusion: **Warum so wenig Juden sich bekehren, und wie der Sache zu helfen.** Mirabeau et Dohm, qui ont eu tort de lui attribuer des *contes calomnieux*, auraient pu l'accuser plutôt d'avoir publié *des vérités avec trop d'acharnement et avec le dessein visible d'aiguiser l'esprit de persécution, pour séparer à jamais les Juifs des Chrétiens* [2]. En ef-

[1] Si Eisenmenger touche parfois à ces différens degrés de haine rabbinique, c'est comme par hasard qu'il le fait, et toujours pour avoir occasion de parler plus particulièrement de la haine que les Juifs professent contre les Chrétiens.

[2] Mit mehr Erbitterung und in der Absicht den unchristlichen und impolitischen Verfolgungsgeist gegen die Juden zu schärfen und zu rechtfertigen. — Dohm.

fet, tout dans son ouvrage nous parle de ce malheureux dessein, comme on peut s'en convaincre :

1° Par le choix qu'il a fait de tout ce qui se trouve de plus haineux et de plus ridicule dans les livres rabbiniques, et qu'il a rendu encore plus haineux et plus ridicule par la manière dont il l'a détaché de ces mêmes livres, sans avoir égard au sens de ce qui précède ou de ce qui suit [1].

2° Par sa profonde dissimulation et sa coupable négligence relativement aux passages et aux maximes rabbiniques, qui sont remplis de sagesse et d'érudition, et qui laissent entrevoir que la morale des Juifs envers leurs frères (c'est-à-dire les Juifs) est quelquefois aussi pure que celle de la Bible.

3° Par le ton moqueur enfin, et parfois amer, dont il accompagne ses remarques, et les épithètes peu obligeantes, quoique souvent méritées, dont il qualifie presque à chaque article de son écrit les restes des enfans d'Israël. « Cet homme (dit « de lui Peter Beer dans une note de son his- « toire) cet homme a recueilli dans son Judaïsme

[1] En parlant du livre *Yetzira*, nous verrons qu'il tombe aussi dans le défaut de préférer une leçon cabalistique à la véritable leçon du Thalmud.

« dévoilé tous les passages les plus obscènes, « non seulement du Thalmud, mais de tous les « livres juifs postérieurs, sans avoir égard ni « à leurs auteurs, ni au temps où ils ont écrit, « et il y a mêlé en outre beaucoup de sa haine « fanatique et de ses sarcasmes. Il en a agi, quoi- « que dans un autre but, comme les rabbins, « qui tirent une citation du milieu d'un verset « de la Bible, et tâchent de l'appliquer, sans « s'occuper de ce qui précède ou de ce qui « suit. De même il détache de leur ensemble « des passages thalmudiques qui, n'étant pas « rapportés à ce qui a été dit avant, ou à ce qui « se dit après, ne peuvent paraître qu'insi- « pides [1]. » Eisenmenger, juif baptisé lui-même, s'il faut en croire Wolfssohn, et s'étayant avec trop de facilité et trop souvent du témoignage d'autres Juifs baptisés, devait partager tous leurs défauts, et manifester surtout cette humeur qui est une conséquence nécessaire de la haine que les Juifs professent contre l'apostasie, crime qu'ils détestent plus que tous les autres [2].

[1] Nous avertissons le lecteur que ce dernier reproche est poussé un peu trop loin par Peter Beer, car il est très rare qu'Eisenmenger altère le sens du Thalmud par des citations faites avec peu d'adresse.

[2] La preuve en est dans la prière que les Juifs prononcent

Mais un autre tort de cet auteur, aussi grave que le précédent, et que l'on entrevoit dans les paroles de Peter Beer déjà citées, c'est de n'avoir mis aucune distinction entre les *livres obligatoires* et *non-obligatoires* des Juifs d'aujourd'hui, en tirant indifféremment ses matériaux des uns et des autres. Il se plaît même à examiner de préférence des rapsodies entièrement ignorées ou déjà oubliées par la plus grande partie des Juifs; tandis qu'il devait s'occuper uniquement de l'examen des auteurs classiques, qui ne seront jamais oubliés, ou le seront les derniers [1]. Et pour être impartial dans cet examen exclusif, il devait jeter un coup-d'œil sur le temps et les circonstances où ces livres religieux ont été composés par les Juifs, et observer que même les Chrétiens de ce temps-là ont eu leurs *Thalmuds* et leurs *Midraschim* souvent plus inconséquens peut-être que ceux des premiers.

trois fois par jour contre les apostats, et que nous aurons occasion peut-être de rapporter en entier.

[1] Lorsque Tychsen lui fait un mérite d'avoir extrait et traduit les *Auteurs classiques* de la Synagogue, il parle plutôt de la méthode qu'Eisenmenger aurait dû suivre, que de celle qu'il a suivie effectivement.

En transcrivant les écrits de rabbins *rêveurs* et *mélancoliques*, ainsi que lui reproche Wolfssohn [1], Eisenmenger, au lieu de dévoiler le *Judaïsme*, en a rendu le système plus compliqué; car il en a déterré et fait reparaître avec éclat cette partie qui serait avec le temps restée ensevelie dans les vieux et énormes volumes où elle se trouve comme noyée. Mais il a voulu faire parade de son érudition rabbinique, et rallumer par vanité les dernières étincelles d'un feu presque éteint.

Puisque la *Halaca* et l'*Agada*, dont nous avons déjà donné la définition, constituent les deux parties les plus imposantes du *Judaïsme à dévoiler*, elles devaient par conséquent porter Eisenmenger à en faire les sujets de ses deux gros volumes, et à leur consacrer tous ses soins, afin de tenir ce que promettait le titre de son livre. Son devoir était donc de commencer par la *Halaca*, où est placé le fort du *Judaïsme*, il devait examiner plus particulièrement les artifices grossiers, les saillies puériles et les jeux de mots et de lettres dont les docteurs thalmudiques se sont prévalus pour parvenir à des conclusions forcées, et à faire passer des

[1] *Voy.* notre préface.

sophismes pour des révélations et des mystères. Il devait démontrer qu'ils n'ont obtenu ce résultat qu'en abusant des paroles de la Bible, ou pour mieux dire, qu'en faisant une litanie perpétuelle de citations qui s'éloignent également du sens commun et de celui de la Bible. Eisenmenger ne consacre à cet examen direct que les premières pages du chapitre neuvième de la première partie [1]; et cela uniquement pour rendre ridicules beaucoup d'opinions, telles que celle-ci du *Yalkut Chadasch* qu'il rapporte presque la dernière : *Que le livre de la Loi a été donné sans points-voyelles, afin que l'on puisse en expliquer chaque mot de soixante et dix manières.* התורה נדרשת בשבעים פנים ולכך אינה נקודה בספר תורה

Quant à l'*Agada*, il paraît même qu'Eisenmenger, dès le premier chapitre de son *Judaïsme dévoilé*, s'est hâté d'en donner à dessein une mauvaise définition pour faire déborder à jamais le torrent de fables, d'allégories et d'hyperboles dont sont, pour ainsi dire, inondés les écrits des rabbins, et pour en former deux gros volumes. On croirait qu'il n'a

[1] Von der Juden verkehrten Auslegungen der H. Schrift.

eu d'autre but que de nous amuser, en cherchant à nous persuader que les Juifs seuls ont eu recours à l'*Agada*, et que tous s'obstinent à l'expliquer littéralement. Cependant l'*Agada* rentre parfaitement dans le génie de tous les peuples orientaux ou amalgamés avec les peuples orientaux; et le *Koran*, par exemple, toute proportion gardée d'ailleurs, ne contient pas moins de contes allégoriques, hyperboliques, pieux et souvent absurdes et obcènes, que le Thalmud. Les savans juifs d'aujourd'hui sont même trop portés à faire des recherches sur le sens figuré de leurs livres, et l'on ne peut nier que les auteurs du Thalmud n'aient souvent voulu cacher d'utiles leçons sous leurs allégories. Eisenmenger, dit Maimon, peut dire ce qu'il veut, mais il est incontestable, d'après des règles reçues, que toutes les images figurées qui paraissent limiter la divinité [1] et ses attributs, n'ont d'autre but que d'accommoder les idées théologiques à l'intelligence du vulgaire. C'est en agissant de la sorte qu'Eisenmenger a porté Zalkind, Wolfssohn et leurs adhérens [2], à soutenir l'o-

[1] Cf. Eisenm., 1 P., 1 Ch., et son imitateur Thomas Fried. Oertel.

[2] Cf. Brochure n° 2.

pinion diamétralement opposée *qu'il n'y a pas un seul Juif qui croie à l'Agada*, que *l'Agada n'est pas obligatoire aux yeux des Juifs*. Nous tâcherons de rectifier cette opinion dans le cours de cet ouvrage.

Mais en voulant juger les controversistes en masse, et par les suites de leurs nombreuses attaques contre la Synagogue, on est forcé de convenir que, loin d'avoir *dévoilé* et *terrassé* en même temps le *Judaïsme*, comme ils le prétendent [1], ils n'ont fait qu'irriter une hydre à cent têtes, qui, foulée sur un sable mouvant, s'est relevée plus vigoureuse et plus aguerrie contre les efforts impuissans de ces Hercules maladroits et inexpérimentés. Leur méthode trop vague, leurs recherches sans choix, leurs réflexions dénuées de fondement et de vérité, au lieu de fermer la bouche aux rabbins par des raisonnemens concluans et péremptoires, leur ont suggéré dix répliques pour une à chaque objection, dans la certitude qu'ils ne trouveraient, de la part de leurs adversaires, qu'une faible et aveugle résistance. C'est pourquoi ils ont, non seulement répondu à toutes leurs ac-

[1] *Judaismus ex rabbinorum scriptis detectus et verbi divini oraculis refutatus, auctore Joh. Müllero.*

cusations, en les taxant de supercherie et de mensonge, lors même qu'elles étaient le mieux fondées, mais ils en sont venus jusqu'à substituer impunément quelques phrases captieuses et illusoires au langage le plus sincère de la tolérance et de l'humanité.

Nous ne nierons pas que ces mêmes controversistès n'aient été parfois de savans théologiens, d'excellens raisonneurs, des lettrés du premier ordre; mais quiconque connaît à fond l'esprit de la Synagogue aimerait bien mieux qu'ils n'eussent été tous que des thalmudistes minutieux et subtils comme les rabbins, pour se faire entendre de ceux qu'ils voulaient convertir, et qu'au lieu d'avoir entrepris des travaux de si longue haleine et d'une érudition si variée, ils se fussent bornés à faire d'un passage, ou tout au plus d'un chapitre de la Bible, une discussion rabbinique en forme de ***Halaca*** et d'***Agada***, afin de prouver aux Juifs que leurs idées sur le Messie qu'ils attendent ne sont que des chimères. Les murs de la Synagogue sont trop anciens pour que la tactique d'aujourd'hui puisse les faire écrouler. Mais faites-en le tour, en sonnant de la trompette, à la manière des prêtres israélites, et ils tomberont d'eux-mêmes.

HISTORIENS.

En passant des *controversistes* aux historiens des Juifs, nous avertissons nos lecteurs que, dans tout ce que nous dirons sur ce point, nous n'aurons en vue que ceux qui ont écrit l'histoire des *Juifs de la dispersion*. Nous ne parlerons même de leur mérite historique qu'en tant qu'il est inséparable d'une profonde connaissance du système religieux d'un peuple aux yeux duquel tout est religion.

Parmi les historiens de ce genre, Basnage est celui qui réclame le premier nos remarques, à cause de la célébrité de son ouvrage [1].

Nous conviendrons d'abord, sans la moindre difficulté, que la partie culminante du *Judaïsme*, c'est-à-dire celle que nous avons appelée *Cabale*, se trouve dévoilée par Basnage bien plus complètement que par tous les écrivains que nous avons examinés jusqu'ici. Il donne dans son histoire l'origine de la Cabale comme d'une science noble et sublime, telle que la croient les *Juifs de la dispersion;* d'une science qui conduit l'homme

[1] *Histoire des Juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent*, pour servir de continuation à l'histoire de Joseph.

a la connaissance de vérités profondes, et sans laquelle l'Ecriture Sainte ne pourrait être distinguée des livres profanes. Elle seule, d'après lui, doit renfermer des vérités cachées sous l'écorce du sens littéral et des lettres; elle seule n'a eu d'autre maître que Dieu lui-même; car il en instruisit les anges immédiatement après la chute du premier homme; et quand il crut important de révéler tous ses mystères aux hommes, il leur envoya des anges qui leur expliquèrent la Cabale [1]. Moïse également eut son maître céleste qui lui apprit à consigner dans le Pentateuque, sous un voile mystérieux, la partie la plus relevée de cette science, c'est-à-dire celle qui roule *sur les perfections et l'essence de Dieu*.

Basnage parle avec quelque étendue et précision du fameux livre *Zohar*, devenu l'oracle de tous les cabalistes, et dont nous comptons entretenir nos lecteurs dans la seconde partie.

[1] L'origine de la Cabale, considérée comme fable sacrée, se retrouve peut-être dans ces paroles de Sal. Maimon : Ursprünglich war die Kabbala vermuthlich nichts anders als Psychologie, Physik, Moral, Politik u. dgl. durch Symbole und Hieroglyphen in Fabeln und Allegorien vorgestellt, deren geheimen Sinn man nur denen entdeckte, die dazu tüchtig waren. Nach und nach ging, vielleicht durch manche Revolutionen, dieser geheime Sinn verloren, die Zeichen wurden statt der bezeichneten Sache selbst genommen.

Il distingue la *Cabale* en *Mercava* ou *Superlunaire*, et en *Beréschith* ou *Sublunaire*. Il indique comment les Juifs trouvent des mystères dans les lettres de leur alphabet, dans les mots de l'Ecriture Sainte, dans les noms de Dieu et plus particulièrement dans celui de *Jehovah*. Il donne l'explication de ce que les cabalistes nomment *Sephiroth* ou *Splendeur* [1], et finit par examiner les rapports de la *Cabale judaïque* avec celle des Egyptiens, des poètes grecs, des philosophes, des Chrétiens, etc. [2].

Mais, dépourvu comme il l'était des moyens nécessaires pour consulter lui-même les monumens rabbiniques, Basnage n'a fait que copier ceux qui avaient tenté avant lui de *dévoiler le Judaïsme*, et qui, pour la plupart, n'avaient fait eux-mêmes que copier. C'est pourquoi les au-

[1] Cf. Kircher Œdip., Ægyp., P. 1, T. 2, Clas. 4, Cabalica. — Reuchlin en parle en ces termes : *Eæ sunt decem divina nomina, quæ nos mortales de Deo concipimus vel essentialia, vel personalia, vel notionalia vel communia, et nominantur sic :* כתר *Corona;* חכמה *Sapientia;* בינה *Intelligentia;* חסד *Clementia;* גבורה *Potentia;* תפארת *Ornatus;* נצח *Triumphus;* הוד *Confessio laudis;* סוד *Fundamentum;* מלכות *Regnum. Supra corona vero ponitur* אין סוף *Infinitudo et est abyssus.*

[2] L. 3, p. 1. — 2.

teurs qui s'imaginent approfondir le Judaïsme, en consultant l'histoire de Basnage et en la copiant à leur tour, doivent être persuadés qu'elle renferme, outre les fautes des écrivains qui ont mal examiné ou mal copié, toutes celles de son auteur, lorsqu'il les a mal compris.

J'observerai en outre que la *Cabale* n'est pas la partie du Judaïsme qui puisse le plus ramener un historien et ses lecteurs à l'origine de tout ce qui a pu influencer le caractère des Juifs, depuis leur totale dispersion; car l'amour déréglé de cette science rabbinique ne remonte pas si haut, et a toujours été la passion dominante d'une secte plutôt que de la masse du peuple israélite.

Sous ce rapport, nous répétons relativement à Basnage ce que nous avons déjà observé en parlant d'Eisenmenger, c'est-à-dire que c'était l'*Agada* et la *Halaca* qui devaient l'occuper plus que la *Cabale*. Cependant on ne trouve de la première dans son histoire que les contes rabbiniques qui prêtent le plus au ridicule, et dont Basnage ne saurait indiquer avec précision ni les auteurs, ni l'endroit où ils se trouvent, ni s'ils doivent être pris au propre ou au figuré. Et pour ce qui est de la seconde, il n'en dit presque rien qui mérite notre attention, excepté

la division et la classification qu'il fait des docteurs qui ont tenu, pour ainsi dire, le sceptre de la Loi en divers lieux et à différentes époques *de leur dispersion;* mais, même en cela, il est très souvent inexact.

Il est vrai que Basnage se hasarde aussi de temps en temps à nous donner l'histoire des livres *rabbiniques* les plus marquans; mais il est bien moins heureux dans ce travail que lorsqu'il s'agit des livres *cabalistiques*. *On a porté*, dit-il [1], *quatre jugemens différens sur le Thalmud. Les Juifs l'égalent à la Loi de Dieu; quelques Chrétiens l'estiment avec excès, d'autres le condamnent au feu comme un livre détestable, et les derniers gardent un juste milieu parmi ces divers sentimens.* Il n'a peut-être trouvé *juste ce milieu* que sur l'autorité du proverbe, que l'excès est blâmable en toute chose; car s'il avait pu se convaincre lui-même que tout ce qui est anti-social et moralement défavorable est prôné avec excès dans le Thalmud, il aurait dit probablement qu'il faut travailler à guérir un ulcère gangréné, et que par conséquent le *juste milieu* se trouve dans l'avis de ceux qui condamnent le Thalmud au feu, comme un *livre détestable*.

[1] L. 3, p. 1, C. 6, § 12.

Mais où sont, de grâce, les Chrétiens qui l'ont estimé avec excès, après en avoir lu avec attention un seul traité? Car nous ne croyons pas que ceux qui louent sans lire, méritent qu'on attache quelque prix à leur opinion.

Pour les Juifs, Basnage nous permettra de lui faire observer qu'ils *n'égalent pas seulement le Thalmud à la Loi de Dieu,* mais qu'ils le tiennent pour *la Loi* même de Dieu [1], reçue avec le Pentateuque sur le mont Sinaï, selon ces paroles qui commencent le traité *Pirké Avoth* משה קבל תורה מסיני *Moïse reçut la Loi sur le Sinaï,* c'est-à-dire תורה שבכתב *la Loi écrite,* ותורה שבעל פה *et la Loi orale* [2]. L'une et l'autre sont contenues aujourd'hui dans le Thalmud. Cependant, selon Basnage, *les Juifs sont convaincus que les thalmudistes n'ont jamais été inspirés du Saint-Esprit,*

[1] Que les non-Juifs fassent bien attention, car une des sources principales de leurs fautes, dans l'affaire de la réforme des Juifs, c'est la persuasion où ils sont que ces derniers ne reconnaissent que la *Bible pour la loi de Dieu.* Nous reviendrons souvent sur le même sujet, afin de détruire à jamais cette persuasion aussi funeste qu'elle est fausse sous tous ses aspects.

[2] Les passages du Pentateuque où les Juifs croient entrevoir l'origine du Thalmud, sont : *Exod.,* XXIV, 12, 18, et XXXIV, 28, 31, 32.

et ils n'accordent cette inspiration qu'aux prophètes. Les thalmudistes, suivant les Juifs, n'étant pas les auteurs du Thalmud, mais les simples dépositaires et les organes d'une tradition qui vient de Dieu même, n'ont pas eu besoin d'être inspirés du Saint-Esprit comme les prophètes, lorsqu'ils ont couché par écrit cette même tradition. Il paraît que Basnage a lu quelque part la version de cette sentence thalmudique [1]. משמתו חגי זכריה ומלאכי נסתלקה רוח הקודש מישראל *Ex quo mortui sunt Haggæus, Zacharias et Malachias, ablatus est spiritus sanctus ab Israële,* sans pourtant prendre garde aux paroles qui suivent immédiatement : ואף על פי כן היו משתמשין בבת קול *Nihilominùs tamen utebantur filiâ vocis*, c'est-à-dire si les successeurs des prophètes n'entendaient plus directement la voix du Saint-Esprit, ils en entendaient l'*écho* ou quelque chose qui ressemblait à la voix du Saint-Esprit [2].

Mais ne sont-ils pas inspirés, les thalmudistes

[1] Sota, 48, 2.

[2] Dans le livre *Cosri*, qui est fort estimé parmi les Juifs, et du petit nombre de ceux qui méritent le plus de l'être, il est dit (sect. III, 36) : « Que les thalmudistes ont eu des visions « semblables à celles des prophètes. »

qui ont toujours à leurs ordres un ange tutélaire qui les instruit, ou Elie qui les aide à résoudre les difficultés de la Loi? les thalmudistes qui s'imaginent monter chaque nuit dans le ciel pour y prendre des leçons, et qui croient leurs écoles une image des écoles célestes [1]?

Cependant, continue Basnage, en parlant toujours des Juifs, *ils ne laissent pas de préférer le Thalmud à l'Écriture Sainte; car ils comparent l'Écriture à l'eau, et la tradition à du vin excellent.* A proprement parler, c'est dans ces termes que cette maxime rabbinique se trouve exposée dans une des dernières additions faites au Thalmud, sous le titre *Masséketh Sopherim* נמשל המקרא כמים והמשנה כיין וששה סדרים כקונדיטון « L'on doit « comparer la Mikra ou le texte de la Loi écrite « à l'eau, la Mischna ou le texte de la Loi orale « au vin, et les six ordres de la Gemara à une « liqueur aromatique; » paroles d'où l'on déduit effectivement que les Juifs préfèrent la *Loi orale* à la *Loi écrite*. Basnage, en historien ju-

[1] On peut voir plusieurs passages qui viennent à l'appui de ce que nous avançons ici, dans les *Yalkouts*, livres rabbiniques qui jouissent de la même autorité que le Thalmud, et dont nous parlerons plus tard.



dicieux, devait assigner la cause de ce rêve rabbinique. Il devait dire que cette cause consiste dans la persuasion où sont les mêmes Juifs que la *Loi écrite* n'est qu'un fragment de leur législation, ou un index, pour ainsi dire, de leurs pratiques religieuses, d'où l'on ne peut tirer aucune conclusion, si la *Loi orale* ne vient à son secours. La *Mischna* lui est donc préférable, puisqu'elle est la première partie de la *Loi orale* qui contribue à l'éclaircir et à la compléter, et la *Gemara* est préférable à l'une et à l'autre, puisqu'elle les éclaircit et les complète toutes les deux[1]. Cette cause, une fois fixée à côté de la gradation sensible que les rabbins ont placée entre *l'eau, le vin et une liqueur plus précieuse encore que le vin,* aurait empêché La Crosse d'entrer en lice avec Basnage sur ce point, et de prouver, comme il lè dit, par un *entassement de vers grecs, que l'eau doit paraître meilleure aux Juifs que le vin.* Elle aurait empêché Basnage lui-même de revenir encore une fois à la charge pour soutenir le contraire, par un entassement de visions rabbiniques décréditées même aux yeux des Juifs, et qui remplissent

[1] *Voy.* mon premier article sur la nécessité d'une version du Thalmud, et Bartholocci, *ib.* vol. III, p. 399.

pourtant presque huit pages de son histoire. Dans ce cas, le seul reproche que La Crosse aurait pu lui faire, en se tenant toujours à l'esprit du *Judaïsme,* c'est que l'addition du Thalmud où Basnage a été puiser cette maxime, est bien loin de jouir de la même autorité que les traités plus anciens de ce même livre. A quoi Basnage aurait dû se contenter de répondre, en citant cet autre passage qui n'admet point d'exception, et où la gradation de l'autre est gardée et confirmée : פרחה הגפן אלו בעלי מקרא פתח הסמדר אלו בעלי משני הנצו הרמונים אלו בעלי גמרא « La vigne a poussé (mots du cantique 7. 12), « ce sont les hommes versés dans la Bible. Les « petits raisins paraissent *(ib.),* ce sont les hom- « mes versés dans la *Mischna.* Les grenades mû- « rissent (*ib.* je suis l'explication des thalmu- « distes), ce sont les hommes versés dans la « Gemara [1]. »

[1] *Eruvin,* 21, 2. Oui, le Thalmud nous vante la *Gemara* comme le *nec plus ultrà* de la loi des Juifs, גמרא אין לך מידה גדולה מזן et nous dit que ce serait endommager et faire vieillir le monde מבלי עולם que d'avoir recours exclusivement à la *Mischna* dans les discussions légales, sans consulter aussi la *Gemara* שמורים הלכה מתוך משנתו (Sota, 21, 1). Que l'on juge donc de la sincérité que

Nous avons trouvé Basnage, dans toutes les autres recherches qu'il fait sur le système religieux des Juifs de la dispersion, aussi peu précis et aussi surchargé de détails fastidieux que dans l'histoire de la Cabale et de l'autorité du Thalmud. On croirait qu'il a voulu être étendu, ne pouvant être profond, et qu'il s'est dit : Une histoire des Juifs ne peut être qu'un riche recueil de tout ce que nous ont laissé les écrivains des siècles passés, et l'extrait de mille et une discussions philologiques sur les mœurs des Orientaux, et sur les opinions et les usages particuliers des Juifs. Que les auteurs de ces discussions nous aient donné, dans une matière si épineuse, leurs propres idées pour des faits historiques, qu'ils nous aient conduits par méprise de la lune à la terre, du *Christianisme au Judaïsme*, d'Occident en Orient; qu'ils aient été par hasard mal compris ou mal copiés par nous-mêmes, faute de soins ou d'instruction; peu importe : *ars longa, vita brevis*. Un his-

l'auteur de la Brochure n° 2 a dû placer dans son apologie du Thalmud, où il se donne l'air d'accorder plus d'autorité à la *Mischna* qu'à la *Gemara*. Il est poussé à bout, comme je le conjecture, par les mêmes raisons que l'auteur du *Yeschouroun*.

torien du Judaïsme doit nécessairement s'astreindre à transcrire avec vénération, à voir par les yeux, à jurer sur les paroles d'autrui.

Mais il est permis aujourd'hui d'en appeler aux écrits de M. Jost [1], pour y apprendre comment un historien des Juifs peut éviter la prolixité et tous les autres défauts de Basnage, lorsqu'il est en état de consulter lui-même les sources de l'histoire. Ce savant Israélite nous a donné celle de la ruine et de la dispersion de son peuple avec tant d'érudition et de recherches, que ses seules pièces justificatives, ajoutées à la fin de chaque volume, et partagées en livres ainsi que l'ouvrage, sont aujourd'hui plus précieuses que l'histoire entière de Basnage. Les antiquités grecques et romaines, et les langues anciennes et modernes, sont familières à M. Jost, et donnent encore plus de relief au mérite de son travail. Il est rare de trouver, parmi les individus même de sa nation, un écrivain qui possède du Judaïsme une connaissance plus parfaite que lui. M. Jost nous a prouvé par son exemple, ainsi que par ses

[1] Geschichte der Israeliten seit der Zeit der Maccabäer bis auf unsere Tage, nach den Quellen bearbeitet, von J. M. Jost. Berlin, 1820-26.

discussions critiques [1], que le Thalmud est la source principale de l'histoire des Juifs; d'où il suit nécessairement que, qui ne connaît pas le Thalmud, ne sera jamais en état d'écrire une pareille histoire.

Cependant, selon nous, une histoire des Juifs, aussi parfaite et aussi impartiale qu'elle est nécessaire pour nous faire concevoir une juste idée du *Judaïsme*, ne sera possible que lorsqu'on aura traduit le Thalmud, et qu'il se trouvera parmi les non-Juifs un historien judicieux et assez patient pour en supporter la lecture. Le Thalmud entre dans l'histoire des Juifs, et comme *monument d'antiquité*, et comme *livre religieux;* ou plutôt il y entre comme un *livre obligatoire* qui a dirigé la masse des Juifs de presque tous les pays. Or il est naturel qu'un historien israélite, soit par la force de l'éducation, soit par ménagement pour les siens, et surtout pour les *zélateurs de la Loi,* ne descendra jamais jusqu'à certaines particularités de son culte qui, par cela même qu'elles ne sont pas favorables aux Juifs, méritent de trouver une place dans leur histoire.

[1] Cf. Excurs über den Thalmud als historische Quelle. Vierter Theil, p. 264 - 94.

Nous ne parlerions pas de deux abrégés de l'histoire des Juifs faits dernièrement, l'un en Amérique [1], et l'autre en France [2], si leurs auteurs ne donnaient lieu à une observation très importante.

Ce que l'on peut apprendre de ces deux livres qui appuient même avec trop d'affectation sur les calamités endurées par les Juifs, c'est que tous les autres peuples, sans aucune exception, ont déclaré une guerre à outrance à la nation israélite. Or, qui ne sait pas l'histoire scandaleuse de ces horreurs? Un abrégé doit-il donc nous promener de siècle en siècle et de pays en pays pour nous faire assister malgré nous

[1] *The History of the Jews from the destruction of Jerusalem to the present time; by Hannah* Adams *of Boston, America.*

[2] *Histoire des Juifs depuis la destruction de Jérusalem jusqu'à ce jour,* par M. Charles Malo. Paris, 1826. — A proprement parler, cet abrégé est une version littérale, souvent même inexacte et mutilée, de celui d'Anne Adams. Pour réparer autant que possible un tort qu'a eu l'écrivain français de ne pas avouer la source à laquelle il a puisé, nous prions nos lecteurs de se souvenir d'Anne Adams de Boston autant de fois qu'ils trouveront cité dans cette théorie le nom de M. Malo. Nous aurions mieux aimé en appeler au texte original qu'à sa version; mais nous n'avons eu le premier à notre disposition que pour un court intervalle de temps.

à une tragédie dont nous connaissons d'avance le sujet et le dénouement? C'est le nœud de cette tragédie qui est pour nous un mystère; c'est la cause fondamentale pour laquelle tous les peuples non-juifs se sont si bien accordés pour vexer et persécuter les misérables restes des enfans d'Israël, que tout le monde voudrait enfin connaître. Les premiers se sont-ils donné le mot pour exercer sur toute la surface du globe les mêmes cruautés? Ou les seconds se sont-ils montrés dans tous les pays, par la pratique de leur culte intolérant, les ennemis du genre humain? Voilà l'objet principal qui devait occuper les abréviateurs de l'histoire des Juifs.

Du reste, il nous paraît que la nature de cette histoire, considérée surtout relativement au Christianisme, réclame :

1° Une introduction où, par un aperçu des principes qu'ont professés les sectes des Juifs, et par la biographie des plus anciens docteurs de la Loi, on mette dans toute leur lumière les altérations que les cérémonies et les maximes morales de la loi de Moïse ont subies depuis la captivité de Babylone jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. On peut trouver dans le Thalmud la plus grande partie des maté-

riaux qui doivent entrer dans une pareille recherche, qui doit tirer comme une ligne de démarcation entre l'histoire des Juifs ancienne et moderne.

2° Une triple division du corps de l'histoire tirée des circonstances suivantes qni font époque et qui caractérisent le *Judaïsme*, le temps et les hommes en général.

a. Les Juifs, à supériorité et même à égalité de forces, ont été les premiers à provoquer et même à persécuter les Chrétiens, ce qui est constant presquc jusqu'au sixième siècle de l'Église.

b. A infériorité de forces, les Juifs ont été vexés et persécutés par les Chrétiens, autant par représailles que par la barbarie du temps; ce qui est constant pendant presque tout le moyen âge.

c. Les Juifs et les Chrétiens ont cessé enfin de mettre autant d'acharnement dans leurs guerres de religion : les premiers, lorsqu'ils ont remarqué que leurs principes haineux n'étaient plus, comme jadis, des mystères pour tout le monde, et que, faibles comme ils étaient parmi les autres peuples, ils devaient se relâcher de ces principes, ou en recommander la pratique à l'adresse et à la ruse; les seconds, lorsque par l'heureuse

influence des lumières ils ont enfin reconnu que toutes les familles religieuses doivent fraterniser ensemble autant que possible, pour s'étudier les unes les autres, et pour rendre par là plus facilement hommage à la vérité.

Cette dernière époque est celle d'où date la réforme des Juifs, ou, pour mieux dire, le projet d'améliorer leur sort, en tâchant de les rendre en même temps plus utiles à l'état.

RÉFORMATEURS DES JUIFS.

Il serait presque impossible de donner un compte exact de tous les auteurs qui se sont occupés d'un pareil projet, dans les divers pays de l'Europe. J'en ferai connaître les plus marquans, que je trouve divisés en deux partis.

Le premier et le plus nombreux est celui des écrivains qui ont cru la réforme des Juifs aussi facile qu'elle est nécessaire. Ils ont considéré d'une manière abstraite la nature humaine et ses droits. Plusieurs d'entre eux se sont même imaginé que la religion des Juifs était, ainsi que celle qu'ils professaient eux-mêmes, un *déisme* ou un *naturalisme pur* qui se plie aisément au gré de chacun, en prenant les couleurs des objets qui les entourent. Ainsi,

au lieu de travailler à démêler les fils compliqués du *Judaïsme*, ils se sont indignés, comme nous ver..ns de le voir, contre ceux qui, plus versés qu'eux dans cette matière, leur annonçaient d'avance tous les obstacles qu'ils auraient à surmonter. Plutôt que de commencer par examiner d'abord l'état du malade pour essayer ensuite prudemment de le guérir, ils se sont contentés de pleurer sur ses souffrances, et de préparer quelques recettes purement spéculatives, dont les effets ne pouvaient qu'empirer une maladie toute nouvelle en politique. C'est pourquoi, malgré la bonté d'une cause qui est celle de l'humanité même, malgré leur zèle souvent pur, les vues sages et les maximes saines dont il abonde, leur plan de réforme n'est jusqu'à présent qu'une belle hypothèse, isolé comme il l'est, et sans aucune harmonie avec le caractère et le vieux système religieux du peuple que l'on veut régénérer. Je sais bien qu'ils affectent d'en lier ensemble toutes les parties par quelques citations puisées de temps en temps dans la Bible [1] et dans les livres rabbiniques; mais, ou ces mêmes citations ont évidemment pour but d'en imposer par la sup-

[1] Thiéry, p. ex., cite la *Vulgate* en parlant des Juifs!

p... sion préméditée de ce qui peut les détruire, o elles sont si rares, si peu à propos, si contraires même aux conséquences qu'on veut en tirer, que le peuple qu'ils tendent à réformer ne peut s'empêcher d'en rire et se croit en droit de donner, en attendant, quelques leçons à ses propres réformateurs [1].

Nous rangeons dans cette catégorie, Dohm, Grégoire, Thiéry, Mirabeau, Czacki, Toland, rabbi Manasseh ben Israël, Zalkind-Hourwitz, plusieurs autres non-Juifs inconsidérés et Juifs attentifs à confirmer les premiers dans leurs douces illusions [2]. Voici les maximes fonda-

[1] Zalkind dit de quelques hébraïsans peu exacts : « Si ces « révérends pères eussent été assez humbles pour consulter un « Juif, ils auraient appris, etc. » Nous n'avons pas manqué de profiter d'un si sage avertissement. Dans toutes les difficultés que nous avons rencontrées en écrivant cette *Théorie*, nous avons consulté les plus savans et les plus modérés d'entre les rabbinistes du royaume de Pologne, et plus d'une fois leur opinion a servi à rectifier la nôtre.

[2] L'ouvrage de Dohm a pour titre : Ueber die bürgerliche Verbesserung der Juden, von Christian Wilhelm Dohm. Berlin und Stettin 1781. Il fut copié quelques années après en France, presque à la lettre, par Grégoire, Thiéry et Zalkind-Hourwitz, qui furent couronnés par la Société royale des sciences et des arts de Metz, le 23 août 1788; car elle trouva satisfaisantes leurs réponses à la question : « Est-il des moyens de rendre les Juifs

mentales sur lesquelles ces réformateurs sont presque tous d'accord.

1° Qu'il faut croire que les Juifs sont toujours des hommes; les envisager comme les autres peuples et les traiter en conséquence.

2° Qu'ils n'ont pour fondement de leur religion que la Bible, qui est en même temps le fondement de la religion chrétienne.

3° Que s'ils ont d'autres livres religieux, ces livres ont peu d'autorité. Ils peuvent être comparés aux écrits de nos vieux théologiens scolastiques.

4° Que s'il y a quelques passages peu satis-

« plus heureux et plus utiles en France? » Il a été copié aussi par Mirabeau, dans ce qu'il a écrit *sur la réforme politique des Juifs*. Thadée Czacki, écrivain polonais et auteur du livre *Rozprawa o Zydach*, n'a fait lui-même qu'extraire ce qu'il a trouvé de meilleur sur ce sujet dans les réformateurs qui l'avaient précédé. Enfin, Toland est l'auteur d'un petit traité sur la naturalisation des Juifs en Angleterre : *Toland Reasons for naturalising the Jews. London,* 1715. Le petit Livre de R. Manasseb ben Israël porte le nom de Rettung der Juden oder Sendschreiben zur Beantwortung einiger Fragen, die ihm ein vornehmer und gelehrter Engländer, die Beschuldigungen betreffend, die man der jüdischen Nation zu machen pflegt, vorgelegt hatte. — Im Original gedruckt im Jahre 1656.

faisans dans ces livres, la censure pourra y remédier en les retranchant [1].

5° Qu'il est du moins prouvé que, dans ces mêmes livres, on ne prescrit pas aux Juifs de haïr les autres peuples, ainsi qu'on le croit ordinairement.

6° Qu'au contraire on y recommande la tolérance envers tous les peuples de la terre, sans aucune distinction.

7° Que du reste, si les Juifs ont une certaine tendance à s'isoler, les pays où il existe plusieurs communions religieuses doivent d'autant plus favoriser leur naturalisation, que leur éloignement égal pour toutes ces communions ne leur permet pas de se rapprocher des unes plutôt que des autres, ni de les fortifier par leur union.

8° Qu'étant comme autrefois industrieux, infatigables et avides de gain, on peut juger de quel avantage ils seraient pour l'agriculture, le commerce, les arts et les sciences.

9° Que, comme ils n'ont point de patrie, et qu'il leur est agréable de fixer leur séjour dans tel ou tel pays où l'on exerce la tolérance en-

[1] *Książki żydowskie podlegają cenzurze. Cokolwiek się tolerancyi sprzeciwia, cokolwiek zabobon uwiecznia, drukowanem nie będzie.* Czacki, ib., p. 233.

vers eux, on n'a pas à craindre qu'après avoir amassé de grandes richesses, ils les transportent ailleurs, et en dépouillent les états où ils peuvent en jouir tranquillement.

10° Enfin que les Juifs furent d'utiles sujets dans l'empire romain : subjugués et par conséquent esclaves, ils y acquirent néanmoins des priviléges considérables, tels que l'admission à tous les emplois, soit civils soit militaires, et entre autres la permission de vivre conformément à leurs propres lois.

Ces maximes et autres semblables une fois établies comme infaillibles, chacun de ces réformateurs pense à tracer son plan de réforme, et, en cela même, ils ne diffèrent entre eux qu'autant que certaines localités le demandent.

Le nombre de ceux qui croient la réforme des Juifs impossible est plus petit, mais d'une plus grande autorité, car leur doctrine est bien supérieure à celle des réformateurs de l'autre parti. Ils sont cependant tombés dans l'excès contraire, en ne voyant dans la nation juive qu'un mal incurable, une corruption totale et presque innée, *une race détestable et perverse*. Michaélis [1], Kidder, Buxtorf et ceux qui réussirent

[1] Mosaisches Recht et Beurthei ung uber die bürgerliche Verbesserung der Juden, von Christian Willhelm Dohm.

à faire etirer *l'acte de naturalisation porté en 1753 dans la grande Bretagne en faveur des Juifs*, se trouvent comme à la tête de ce parti. Ils se fondent à peu près sur ces principes qui découlent presque tous du caractère de la religion des Juifs.

1° La loi mosaïque contient des choses qui rendent impossible la naturalisation des Juifs; car le but principal de Moïse a été celui d'isoler la nation hébraïque, et de lui inspirer de la haine pour les autres nations.

2° Aussi long-temps que les Juifs ne pourront ni manger, ni boire, ni faire les diverses fonctions de la vie sociale avec les Chrétiens, aussi long-temps que la distinction des mets purs et impurs subsistera parmi eux, ils ne pourront être incorporés avec les autres peuples.

3° Ils ne s'adonneront jamais volontairement à l'agriculture, parce qu'ils sont tout-à-fait étrangers à l'amour de la patrie, et que, ne considérant leur existence actuelle que comme passagère, ils n'ont en vue que leur retour en Palestine, sur lequel ils ne cessent de compter [1].

4° Comme ils sont obligés de s'abstenir de

[1] Nous verrons plus tard d'autres causes encore qui les empêchent de se consacrer à la vie agricole hors de la Palestine.

toute occupation le jour du sabbat, et qu'ils n'ont qu'un respect très équivoque pour le serment, ils ne sont pas non plus propres à l'état militaire.

5° D'ailleurs, l'excessive multiplication des Juifs qui se marient très jeunes par devoir de religion, leur extrême industrie et leur prodigieuse sobriété sont telles, que les ouvriers et les marchands chrétiens ne pourraient jamais soutenir la concurrence contre eux.

6° Combien de générations ne faudrait-il pas pour opérer leur amendement? Ainsi, porter l'amour de l'humanité jusqu'à accorder aux Juifs, dans un espoir si incertain, si éloigné, si fragile, les libertés des citoyens, au détriment des Chrétiens dont les princes tiennent leurs droits, leur autorité, leur puissance, ce serait une injustice gratuite et sans excuse.

7° Les lois rabbiniques ont tellement outré la tendance anti-sociale des lois de Moïse, et une suite non interrompue de calamités a tellement avili les Juifs, qu'ils sont devenus incapables de jouir du moindre bonheur, sans se croire autorisés du ciel même à en abuser.

8° Pourrait-on sans impiété résister à la volonté de Dieu et tenter d'adoucir le poids de ses jugemens? N'a-t-il pas déclaré par la bouche

de ses prophètes que la horde juive sera à jamais un peuple errant et vil?

9° Le déicide commis sur la personne de notre divin Sauveur, les persécutions qu'ils nous ont faites ou suscitées, les armes qu'ils ont prêtées constamment à nos adversaires, doivent nous persuader enfin que les Juifs sont nos plus cruels ennemis [1].

10° Pourquoi enfin favoriser encore davantage des hommes qui, pour toute récompense de l'asile que nous leur accordons, n'hésitent point tous les jours dans leurs prières, et surtout pendant leurs principales solennités de l'année, à nous charger des plus horribles imprécations [2]?

C'est à peu près ainsi que raisonnent ceux du second parti, et l'on peut croire que ceux du premier auraient probablement partagé leurs idées, s'ils avaient connu aussi bien le Judaïsme

[1] Kidder, *ib.*, p. 192 : *They cannot reasonably expect such favours, who crucified the holy Jesus, and profess to believe, that he was an impostor;* et p. 193 : *They are the greatest enemies of our religion; and i have reason to believe that the deists, and enemies of all revealed religion, have received the main of their artillery from the Jews themselves with which they have attacked it.*

[2] Cf. Buxt. Dict. Chald. Thalm. et Synag. Jud.

que leurs adversaires. En effet, Dohm qui est l'auteur de cette opinion [1], « les maximes ab« surdes et immorales de quelques rabbins ne « peuvent pas déposer contre la manière de pen« ser de toute la Synagogue, de même que l'on ne « peut pas imputer à la doctrine de l'Évangile « des principes semblables que l'on rencontre « dans les théologiens de l'Église, » laisse entrevoir qu'il a été séduit par quelque Juif qui l'a mal informé; car il est évident qu'il aurait déserté son parti s'il avait été en état de consulter lui-même le Thalmud [2], et de se bien convaincre que ce livre, dont tout le secret ressort est l'intolérance et la haine pour tous les peuples non-juifs, a cependant sur la masse des Juifs une autorité plus imposante encore que la Bible.

Grégoire trouve inexacte la parité que Dohm a mise entre les rabbins des Juifs et les théologiens des non-Juifs [3]; car, dit-il, *il y a grande disparité, en ce que les opinions erronnées de nos*

[1] Ib., p. 18.

[2] Voici la manière dont il parle du Thalmud (p. 22): Man findet vielleicht im Thalmud, etc.; et c'est avec une si faible connaissance du Judaïsme qu'il plaide la cause des Juifs.

[3] Ib., p. 67.

théologiens n'influent jamais que sur le cercle étroit de leurs adhérens, au lieu que les décisions rabbiniques sont irréfragables. L'observation est juste; mais Grégoire ne s'aperçoit pas que tout le plan de Dohm ne roule que sur ce faux raisonnement, et, au lieu de l'abandonner, il finit par retomber lui-même dans l'erreur qu'il vient de relever; car il se demande : *Est-il vrai que, selon le Thalmud, un Juif doit saluer un Chrétien en le maudissant? tuer le meilleur homme qui se trouve chez les nations? ériger en dogme sa haine qui va jusqu'à la fureur contre nous?* et se répond comme Dohm : *J'aime à croire cependant que* ceux qui nous content tout cela *se sont trompés, et que l'on attribue aux Juifs les axiomes horribles de quelques têtes forcenées.* Tous ces axiomes, et beaucoup d'autres plus haineux encore, se trouvent réellement dans le Thalmud. Si donc Grégoire avait été en état de consulter le Thalmud lui-même, et de se convaincre que ceux qui ont accusé ce livre de contenir toutes les maximes anti-sociales qu'ils viennent d'indiquer ne se sont pas trompés, il est évident qu'il aurait également quitté son parti pour passer dans l'autre.

Que penser maintenant de Mirabeau, qui cherche à se faire illusion en partant du prin-

cipe suivant [1] : « A la vérité ce culte des Juifs « qui leur a été transmis par leurs pères les « rendrait incapables de jouir des mêmes droits « que les autres citoyens, s'il renfermait des « principes contradictoires aux devoirs envers « l'État, s'il leur défendait de respecter la bonne « foi; s'il leur faisait une loi de haïr ceux qui ne « sont pas de leur croyance; s'il leur permettait « la fraude et la lésion de la morale, c'est-à-dire « des rapports sociaux? » Il faut penser que puisque le culte des Juifs renferme réellement des principes contradictoires aux devoirs envers l'état, qu'il leur défend de respecter la bonne foi, qu'il leur fait une loi de haïr ceux qui ne sont pas de leur croyance, et qu'il leur permet la fraude, la lésion de la morale, etc., etc., il faut penser, dis-je, qu'il rend les Juifs incapables de jouir des mêmes droits que les autres citoyens [2], et que Mirabeau, comme Grégoire, passe de son propre mouvement dans l'autre parti.

Il est sans contredit amusant de voir la ma-

[1] *Ib.* p. 62. Cf. 64, etc.

[2] Ceux qui accordent plus de confiance aux écrivains juifs qu'aux non-juifs, surtout lorsque les premiers soutiennent contre les seconds que leurs livres recommandent sincèrement la tolérance envers tout le monde (cf. brochures n° 1 et 2), aiment à se tromper de gaieté de cœur.

nière dont Zalkind traite Michaélis de toute sa hauteur; car il se croit à même de pénétrer mieux que lui dans l'esprit véritable de la loi de Moïse, attendu qu'en qualité de Juif, il sait le texte de cette loi presque par cœur. Mais si Zalkind avait jamais pu se figurer l'énorme différence qu'il y a entre savoir par cœur et comprendre comme il faut le texte de la loi mosaïque, entre son savoir et celui de Michaélis, il est incontestable que lui aussi aurait déserté ses propres drapeaux pour aller combattre au dernier rang sous ceux de Michaélis.

Nous pourrions conduire plus loin encore l'histoire de ces désertions : nous allons même jusqu'à nous flatter que tous ceux qui ont embrassé la cause des Juifs l'abandonneraient aussitôt que le voile leur tomberait des yeux, et qu'ils verraient à découvert, d'un côté la véritable tendance anti-sociale des livres religieux de la Synagogue, et de l'autre les erreurs grossières et les nombreuses contradictions où ils sont tombés dans leurs écrits faute d'avoir suffisamment approfondi l'esprit du Judaïsme.

Cependant ces remarques et allégations historiques sont insuffisantes pour nous faire envisager le second parti comme le seul véritable; car nous trouvons peu fondés tous les empê-

chemens que l'on a cru entrevoir contre la réforme des Juifs dans la loi de Moïse ou dans ce que j'appellerai dorénavant le *Mosaïsme*. Je me réserve de le prouver dans la troisième partie de cet ouvrage. Kidder, Basnage et Grégoire ont déjà démontré pour nous qu'il n'est pas du tout contraire à l'esprit du *Christianisme* de tâcher de soulager les maux et de dissiper l'aveuglement d'un peuple qui porte aux yeux de tous les autres peuples de la terre les marques de sa réprobation.

Mais ce qui pourrait mettre une barrière insurmontable à sa régénération tant désirée, c'est, à notre avis, le *Judaïsme* ou l'altération que les thalmudistes et les rabbins ont faite du *Mosaïsme*, depuis un temps immémorial; altération que nous allons dévoiler et mettre dans tout son jour.

Nous croyons donc que la réforme des Juifs doit commencer par celle du *Judaïsme* [1], et que ce ne sera que quand cette réforme aura été effectuée, que l'on pourra avoir recours aux plans que Dohm, Toland, Grégoire, Thiéry, Zalkind, Czacki et autres savans ont proposé

[1] *Voy.* nos deux articles sur la nécessité d'une version du Thalmud de Babylone.

avec tant de zèle, ou, pour mieux dire, ce seront les Juifs eux-mêmes qui demanderont l'exécution de ces plans.

Mais une réforme du Judaïsme est-elle possible? Nous le croyons intimement, et nous avons pour nous l'autorité de Friedlander, de Ben David, de Maimon, de Jost, de Peter Beer de Mendelssohn et autres qui constituent le troisième parti des réformateurs des Juifs, c'est-à-dire le parti de ceux qui cherchent un milieu entre les deux extrêmes dont nous venons de parler. Convenons cependant que la plupart de ces savans israélites ont proposé leurs moyens de réforme avec hésitation; ils ont été retenus par la crainte d'exaspérer les rabbins leurs ennemis implacables, et de porter la masse des Juifs à abandonner leur croyance avant qu'on lui en eût substitué une autre plus saine. Au lieu de s'exprimer sans mystère, ils ont mieux aimé laisser à l'Europe le soin de les deviner, sachant combien il lui importe de rendre leur nation plus heureuse et plus utile.

Après avoir vu jusqu'ici que les controversistes, les historiens et les réformateurs des Juifs n'ont pas dévoilé le Judaïsme parce qu'ils ne l'ont jamais considéré sous son véritable point de vue, il nous reste à répondre à une

autre question qui n'a pas moins d'intérêt que les précédentes.

Dans l'état actuel des choses, si l'on avait une connaissance aussi profonde des langues thalmudiques et rabbiniques que les deux Buxtorf, et qu'on employât cette connaissance à faire des extraits du Thalmud avec toute la fidélité et l'exactitude d'Eisenmenger, pourrait-on parvenir à dévoiler le *Judaïsme ?* Nous pensons fortement pour la négative, et en voici les raisons.

1° Une maxime thalmudique porte [1] :

דברים שבכתב אי אתה רשאי
לאומרן על פה דברים שבעל פה
אי אתה רשאי לאומרן בכתב

« Tu ne dois point répéter de vive voix ce qui « se trouve couché par écrit, ni coucher par « écrit ce qui appartient à la tradition. »

D'après cette maxime, la loi traditionnelle ne devait être jamais écrite, et nous verrons bientôt pourquoi les thalmudistes l'ont violée. Mais tout en la violant, ils n'ont fait qu'effleurer le vaste corps de la tradition; car *tout a été révélé*

[1] Gittin, 60, 2.

à Moïse sur le mont Sinaï, sans en excepter ce que les écoliers demanderont un jour à leurs maîtres d'école, et les rabbins sont toujours les dépositaires de toutes ces doctrines traditionnelles. Ils n'ont qu'à se servir de la formule accoutumée : « Nous avons appris par la tra- « dition » : קבלנו מקובלני je dis au nom de « Rabbi, qui disait au nom d'un autre Rabbi, « et celui-ci au nom d'un autre encore » אמר רבי בשם בר pour être censés ramener la tradition à sa source primitive, et pour être crus sur parole : de sorte que, selon les Midraschim, « même les discours ordinaires des savans doivent « être égalés à la Loi » : אפילו שיחרת חולין שלהן שקולה כנגד כל התורה[1]. Il suit de là que, chez les Juifs, les thalmudistes du premier ordre sont à cet égard dans le même état que le vulgaire chez les autres peuples, c'est-à-dire qu'ils cèdent à chaque instant à la manie superstitieuse qui les porte à augmenter par une tradition incertaine le corps des pratiques et des doctrines sacrées qui ne se trouvent écrites nulle part. Le plus chétif aspirant au grade de docteur de la Loi ou à la charge de rabbin, essaie sur cet objet toutes

[1] Midrasch mischlé, fol. 1, col. 3.

les facultés de son esprit hébété, et le *Zohar*, ou ce livre que les Juifs révèrent presque tous sans le comprendre, semble avoir ajouté beaucoup à leur empressement à faire sans cesse de nouvelles découvertes dans la tradition, lorsqu'il leur promet que quiconque invente quelque chose de nouveau pour expliquer la Loi, égale Dieu et perfectionne la machine du monde. Mais comment ces pauvres d'esprit ne voient-ils pas que l'auteur du *Zohar* se moque d'eux quand il dit : *qu'une parole ou une chose inventée par un rabbin monte et descend, vole et s'agite dans plusieurs mondes et va se mêler avec les paroles de Dieu, pour descendre, monter et s'agiter encore plusieurs fois avant de se déployer et de se consolider dans un nouveau firmament* [1]? Il fait allusion à la terrible torture qu'ils se donnent jour et nuit pour rattacher leurs propres visions à la parole de Dieu. Il fait aussi allusion à la récompense qu'ils attendent de leur travail pendant leur vie, et qui consiste ordinairement à voir enfin ces mêmes visions s'étendre comme un ciel d'airain sur leurs têtes et sur celles de

[1] *Zohar*, col. 24. Les rabbins s'abstiennent de faire de pareilles recherches les jours du Sabbat, afin que l'agitation de leurs paroles ne viole pas les lois du repos de ce jour.

leurs confrères étonnés. Or, c'est inutilement que l'on chercherait dans le Thalmud cette partie du *Judaïsme* qui ne se trouve écrite que dans l'esprit délirant des rabbins et d'autres fanatiques, surtout lorsqu'elle tourne sur quelque point d'intolérance envers les non-Juifs, ce qui est le cas le plus ordinaire.

2° En traduisant mot à mot le Thalmud, et surtout sans critique, comme on l'a fait jusqu'ici, il arrive que l'on transcrit des faits qui ont été altérés exprès par les thalmudistes, afin de cacher plus aisément l'esprit du *Judaïsme*, principalement lorsqu'ils ont parlé de l'histoire de Jésus-Christ et des Chrétiens. Je me contenterai d'en donner un exemple sur la foi de Buxtorf. A la racine סטד de son dictionnaire thalmudique, il prouve que *Ben Stada filius Pandiræ*, dont on fait plusieurs fois mention dans les deux Thalmuds, ne peut être que Jésus-Christ. *Ut ut Rabbini in additionibus thalmudicis contendant non intelligi Jesum Nazarenum et malitiam suam conentur tegere, tamen fraus ipsorum multipliciter pellucet et de illo ipso eos hæc omnia scribere et intelligere varia evincunt.* Il rapporte ici les différentes raisons qu'il a de le croire; après quoi il conclut : *Quod aliæ quædam circumstantiæ discrepent, nihil obs-*

tat : nihil enim novi hoc est in libris Judæorum, sed studio id faciunt, ut tantò minus à Christianis impostura animadvertatur.

3° Lorsque les non-Juifs commencèrent à feuilleter le Thalmud et à en faire des extraits, dans le dessein de dévoiler la mauvaise tendance des doctrines qu'il contient, la censure de plusieurs pays de l'Europe s'empressa d'en faire retrancher tout ce qu'il renferme d'ouvertement impie contre la mémoire de Jésus-Christ et de ses disciples. Marcus Marinus exécuta cette entreprise dans l'édition du Thalmud qui se fit à Bâle en 1581 ; mais quelque temps après, les Juifs de Pologne en firent une nouvelle à Cracovie, où les passages retranchés furent remis à leur place. Cependant, avertis enfin du danger qu'ils couraient ainsi que leurs *livres obligatoires*, en y laissant ces passages, ils prirent la résolution de les retrancher eux-mêmes et de les cacher sous un voile plus mystérieux. Ils tinrent donc en Pologne, l'an des Juifs 5391, une espèce de synode où ils décrétèrent ce qui suit :

שלומים רבים לאהובינו אחינו
כל בית ישראל.

ומאחר שידוע לנו ולכל בני ישראל

שהרוב מבני הנוצרים התחזקו
ללמוד את לשון כתיבת ספרינו
משום זה תהא גזירתינו עליכם
בגזירות חרם גדול למי שעובר
על הדת לנגדינו לעשות כאלה
ולפרסם ממעשות ישוע הנוצרי
באותן הספרים אשר יתקנו לדפוס
אותן עוד מחדש הן במשנה והן
בגמרא לכן הזהרו לכם בזה מאוד
שאל תכתבו ואל תדפסו בו שום
דבר כלל מהמעשות האילו הן טוב
או רע כדי שלא יהיה לנו מתוך זה
להרע ולאמונתינו כי באשר שאנחנו
יודעים אשר עשו לנו אנשי בליעל
המומרים כשקבלו דת הנוצרים
והאמינו להם בדבריהם לנגדינו על
כן תהא לכם לאזהרה מאוד בעבור
זה ובאם שלא תשמעו לדברינו
בכתיבותינו ותעשו את הדבר הזה
כנגד צואתינו לגמור את כל זאת
כמו שהיה מקדם והיה מכוח זה אתם
גורמים לנו ולכם עוד צרה גדולה
להרע עלינו יותר עכשיו ממה שהיה

בתחלה ומחמת זה דוחקים ואצים
עלינו אומת הנוצרים לקבל את
אמונותיהם כמו שעשו מקדם ותהיה
צרה אחרונה יותר מהצרה הראשנית
לכן ועל כן היא גזירותינו עליכם
בשעה הזאת ובזמן הזה כשתדפסו
אתם את הספרים הללו עוד מחדש
לעשות במקום ההוא ממעשות ישוע
הנוצרי מקום פנוי ועל המקום הזה
לעשות כמו עגולה כזה ⊙ וכל הרבנין
או מלמדי תינוקות יהיו יודעים ללמוד
עם הנערים פה אל פה ומכוח זה
לא יהיה מחכמי הנוצרים להראות
לנו בגין המעשות האלה ונהיה אנחנו
בטוחים שלא תהיה עוד צרה רבה
כמו שהיה מקדם ובטוחים לישב
בשלום :

« Paix réitérée a nos frères bien-aimés de
« toute la maison d'Israël !

« Comme il nous est connu, ainsi qu'à tous
« les enfans d'Israël, que beaucoup de Chré-
« tiens tâchent d'approfondir la langue dans

« laquelle nos livres sont écrits, nous vous en-
« joignons, sous peine d'encourir l'excommu-
« nication majeure (qui sera infligée à quicon-
« que osera contrevenir à notre ordonnance),
« de ne rien publier dans les nouvelles éditions
« de la *Mischna* et de la *Gemara* relativement
« aux actions de Jésus de Nazareth. Gardez-vous
« donc bien d'écrire ou d'imprimer la moindre
« chose touchant son histoire, soit en bonne
« soit en mauvaise part, de peur qu'il n'en
« résulte quelque malheur pour nous et pour
« notre religion; car nous savons déjà ce que
« nous ont fait les hommes de Bélial, les *Muma-*
« *rim* (c'est-à-dire les apostats), après avoir em-
« brassé la loi des *Notserim* (des Chrétiens),
« et que leurs dénonciations contre nous ont
« trouvé du crédit : cela doit vous engager à
« vous tenir sur vos gardes et à être très cir-
« conspects. Que si, ne prêtant pas l'oreille aux
« paroles de cette lettre, vous continuez malgré
« notre défense à imprimer tout comme aupa-
« ravant, vous nous attirerez, aussi bien qu'à
« vous-mêmes, de plus grandes calamités que
« celles que nous avons déjà expérimentées, et
« les peuples chrétiens nous forceront à em-
« brasser leur religion ainsi qu'ils l'ont fait au-
« trefois; et cette dernière affliction sera plus

« difficile encore à supporter que la pre-
« mière.

« Pour ces raisons, nous vous ordonnons qu'à « l'avenir, lorsque vous publierez une nouvelle « édition de ces livres, vous laissiez en blanc « les endroits où l'on parle de Jésus de Naza- « reth, et que vous y fassiez un cercle comme « celui ci ○ ; et chaque rabbin, ainsi que tout « autre maître, sera averti par-là d'apprendre « (ces passages) à ses élèves de vive voix seule- « ment. Par ce moyen, les savans des Chrétiens « n'auront aucun prétexte de nous faire des « reproches à ce sujet, et nous pourrons espérer « qu'il ne nous arrivera plus d'aussi grandes « calamités qu'auparavant, et que nous vivrons « en paix [1]. »

[1] Nous avons tiré cette lettre du livre anglais qui a pour titre : *A short and easy method with the Jews*, etc.; *by the Rev. Charles Leslie, London*, 1812. Entre plusieurs autres faussetés palpables dont l'auteur de la Brochure n° 1 a bien voulu entretenir le public, on y trouve que le passage (Sanh. 43, 1), où l'on parle de la mort de Jésus-Christ, n'appartient pas au Thalmud, parce qu'il n'existe plus dans les éditions du Thalmud d'aujourd'hui, et que, dans celles où il existe, il y a été inséré par un ennemi des Juifs. Nous invitons ce zélé défenseur d'une si mauvaise cause à nous démontrer que dans les nouvelles éditions du Thalmud, où le passage en question n'existe plus,

En vertu d'un tel arrêt rabbinique, dans toutes les éditions du Thalmud qui se sont faites depuis cette époque, on a retranché les passages en question et laissé en blanc presque tous les espaces où ils se trouvaient; ce qui prouve en faveur de l'authenticité de ce monument. Les Juifs tâchent de se justifier en alléguant la règle

on n'a pas laissé en blanc l'endroit qu'il occupait autrefois et dans le texte et dans le commentaire; et que si cette lacune s'y trouve réellement, elle a un antre but que celui indiqué par la lettre que nous venons de rapporter.

Ce doit être, dit-il, un ennemi des Juifs qui a inséré ce passage dans le Thalmud. Mais ce passage est-il par hasard le seul de ce genre qui s'y trouve? Nous y en avons rencontré dix au moins. Et si cet ennemi des Juifs les y a tous insérés, il faut convenir que les Juifs ont été bien insoucians sur l'intégrité et l'incorruptibilité de leurs livres religieux. Ce brave champion de la Synagogue n'a pas voulu voir que, si tout ce qui dans le Thalmud décèle une mauvaise tendance contre les non-Juifs est sorti de la plume d'un ennemi des Juifs, il faut en conclure que cet ennemi des Juifs est l'auteur de presque tout le Thalmud. Ignore-t-il où se trouvent aujourd'hui les autres passages thalmudiques défavorables à la mémoire de Jésus-Christ? Nous lui dirons encore une fois que c'est dans les plus anciennes éditions du Thalmud de Venise et de Cracovie : il pourra les retrouver aussi fondus ensemble dans les deux livres *Tholedoth Yeschou* תולדות ישו, et *Maasé Thalouy* מעשה תלוי les plus calomnieux et les plus diffamatoires qui existent dans les archives de la Synagogue.

que les éditeurs du *Thalmud* s'étaient prescrite de calquer exactement les nouvelles éditions du *Thalmud* sur les anciennes, de manière que les feuilles et les colonnes des unes correspondissent parfaitement à celles des autres ; règle à laquelle ils n'auraient pu rester fidèles sans laisser ces espaces en blanc. Mais, d'après ce raisonnement, les éditeurs du *Thalmud* auraient laissé une marge plus considérable en bas des pages, plutôt que d'interrompre de temps en temps le texte pour y faire une lacune, s'ils n'avaient pas eu l'intention d'avertir par-là les rabbins et les maîtres de leur devoir envers leurs élèves, comme il est dit dans la lettre synodique.

Il est donc évident que le Thalmud est aujourd'hui mutilé par la censure des Chrétiens aussi bien que par celle des Juifs, et que les lacunes qu'il renferme tournent au désavantage de la véritable notion du Judaïsme que l'on doit y acquérir.

Nous pouvons conclure avec confiance que, si l'on peut dévoiler le Judaïsme, ce n'est pas par quelques extraits du Thalmud, mais par la version du Thalmud entier, et en travaillant à cette version de manière :

1° Que les fils de cette tradition, toujours renaissante, y soient comme rompus et coupés à

jamais, en détruisant la prétention des auteurs mêmes du *Thalmud* au titre, dont ils se glorifient, de *dépositaires* de la véritable tradition;

2° Que la critique rende à l'histoire, que les rabbins ont défigurée, la physionomie qui lui appartient;

3° Et que les passages rayés par la censure des Chrétiens et des Juifs y soient remis à leurs places.

Cette dernière opération surtout nous paraît de la plus grande importance; car, en les retranchant du *Thalmud*, la censure ne les a pas anéantis, et cependant c'est dans ces passages qu'il faut aller chercher les traits les plus propres à caractériser le véritable esprit du *Judaïsme*, et à jeter un grand jour sur plusieurs endroit du Thalmud qui, autrement, seraient indéchiffrables. Nous tâcherons d'effectuer cette opération en traduisant le *Thalmud* sur les plus anciennes éditions, telles que celles de Venise et de Cracovie. Il est à observer que ces retranchemens ont été faits par la censure avec si peu d'adresse, que les passages qui manquent dans le texte du *Thalmud* se trouvent dans ses extraits et dans ses commentaires. Nous nous servirons de tous ces moyens et d'autres encore dont nous avons parlé dans la Préface, pour que notre version

soit complète, et qu'elle mérite véritablement le titre de *Judaïsme dévoilé*.

Les livres sur lesquels nous avons présenté nos remarques critiques dans la première partie de notre *Théorie*, sont pour la plupart regardés comme classiques dans leur genre. Nous placerons donc de temps en temps, en marge de cette même version, des notes tendantes à justifier leurs auteurs des imputations des Juifs, ou à les corriger lorsqu'ils ont mal compris ou mal traduit le *Thalmud*, ce qui donnera un nouvel intérêt à notre entreprise. Et comme dans ces mêmes livres classiques on ne parle presque jamais de ce que le *Thalmud* contient de sage et de moral relativement aux Juifs, nous corrigerons cette omission en plaçant dans l'index des matières, sous les trois titres de *devoirs envers Dieu, envers soi-même* et *envers ses semblables* (les Juifs), toutes les pages du *Thalmud* qui renferment les bonnes maximes qui ont quelque rapport avec ces devoirs. Elles sont au nombre de 500 environ.

Si cette version effraie par son volume et ses difficultés, que l'on se représente les immenses travaux entrepris par nos ancêtres pour détruire l'opinion des Juifs, qu'ils étaient les seuls à comprendre le texte de la Bible. Le Thalmud, il est vrai, en demande encore de plus grands; mais

quand on aime sincèrement la patrie et le bien public, loin de se laisser rebuter par les difficultés qu'il présente, on redouble d'efforts pour en triompher. « Il est temps, dit M. Jost, dans « la Préface de son histoire, de terminer la « discussion sur le mérite ou le peu de mérite « des Juifs et du Judaïsme. Il faut s'attacher à « examiner avec attention ce phénomène et le « suivre dans son origine et dans ses progrès, « pour en bien connaître les causes et même « pour les changer en cas qu'on le trouve né« cessaire. »

Dans les fragmens du *Judaïsme*, que les controversistes, les historiens et les réformateurs des Juifs ont tâché de dévoiler jusqu'ici, il y a une faute très sensible dans laquelle ils sont tous tombés sans aucune exception. Ils ont rempli leurs livres de reproches contre la Synagogue; et ces reproches sont présentés d'une manière si vague et avec si peu d'ordre, qu'il nous est difficile de les ramener à une source commune et de nous en former une juste idée. On revient de la lecture de leurs livres aussi effrayé et plus effrayé encore que de celle du Thalmud. Ils n'ont jamais considéré le *Judaïsme* comme une *science* ou comme un *art* susceptible d'un ensemble méthodique dans ses *maximes* et dans ses *règles*

fondamentales. On dirait qu'ils ont travaillé pour les *dix oiseux de la Synagogue*. Ajoutons que les livres de tous ces auteurs sont devenus très rares, tandis que la nécessité de consulter la *Théorie du Judaïsme* se fait sentir de plus en plus, pour pouvoir juger les Juifs d'après leurs propres principes et ceux de l'équité, et substituer à des expédiens plus prompts des moyens plus convenables et plus sûrs pour amener leur réforme.

Nous allons donc entreprendre de remédier à ces inconvéniens, et de donner dans un seul livre ce que l'on chercherait peut-être en vain dans plusieurs; et, si notre *Théorie du Judaïsme*, quoique puisée exclusivement dans les livres d'une autorité majeure, ne s'accorde pas toujours avec le caractère des Juifs de tous les pays de l'Europe, il faudra se souvenir que notre intention a été de baser notre ouvrage plus particulièrement sur l'état où sont aujourd'hui les Juifs de Pologne, dont le système religieux a été visiblement outré plus que partout ailleurs [1].

[1] Les remarques que j'ai pu faire en ce genre, en traversant la Prusse, la Hollande et la France, concourent à démontrer que la masse des Juifs de tous ces pays lutte toujours avec les observances thalmudiques, et s'y montre plus ou moins attachée en raison de l'importance que les rabbins de chaque commune leur accordent. Quant au petit nombre des Juifs plus

éclairés, il serait difficile de rendre compte des principes qu'ils professent relativement à ces mêmes observances. Il y en a qui méprisent le Thalmud tout entier, d'autres ne le méprisent qu'en partie; mais je n'ai pas rencontré un seul savant israélite qui le regarde comme un livre divinement inspiré, ce qui est bien loin de s'accorder avec l'orthodoxie judaïque. Le service divin m'a paru accompagné de beaucoup de dignité et d'assez de dévotion dans la Synagogue de Francfort sur l'Oder; mais il est un peu théatral dans celle de Paris. J'avoue que c'est pour la première fois que j'ai trouvé la Bible entre les mains de jeunes israélites sans le *Commentaire de Raschi*, dans les écoles de Juifs que j'ai visitées à Aix-la-Chapelle et à Paris.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

Notion du Judaïsme, considéré comme culte religieux des Juifs de la dispersion, et comme doctrine anti-sociale. — Maximes fondamentales de cette doctrine. — Règles critiques contre les tergiversations des docteurs de la Synagogue.

On peut considérer le *Judaïsme* sous deux aspects différens, comme culte que professent aujourd'hui les *Juifs de la dispersion*, et qui, outre la *Loi de Moïse*, embrasse toutes les additions, les modifications, et même les altérations que le temps, les circonstances et surtout l'esprit pharisaïque ont pu faire à cette même loi, et comme *doctrine anti-sociale* et *intolérante* contre tous les peuples non-juifs, doctrine devenue dangereuse à ceux qui la professent et aux divers états où elle est tolérée. Comme religion, le Judaïsme comprend la *Loi écrite*, ainsi que la *Loi orale*, c'est-à-dire la *Bible* et le *Thalmud*, et plus particulièrement cinq classes

de préceptes, de rits et d'ordonnances que Maimonides [1] définit de cette manière :

1° פירושים מקובלים מפי משה *Explications* de la Loi reçue *de la bouche de Moïse*, et dont quelques traces existent dans l'Écriture Sainte. Ces explications ne sont jamais mises en controverse, et l'on se contente de dire quand il en est question : *Ita traditione accepi.*

2° הלכות למשה מסיני *Règles de Moïse dérivées du mont Sinaï*, dont il n'existe aucune trace dans la Bible. Ces règles aussi ne sont jamais contestées, et leur formule est : *Constitutio Mosis è Sinâ.*

3° הדינים שהוציאו על דברי הסברה *Décisions trouvées par argumentation et par conjecture*, dans lesquelles on doit se conformer à l'avis du plus grand nombre; car elles sont controversées et l'on se sert à leur égard de la formule : *Si constitutio sit, recipimus eam; sin sub judicium cadat, est quod respondeamus.* Les disputes des thalmudistes tombent principalement sur cette troisième classe.

4° הגזרות שתקנו הנביאים והחכמים בכל דור ודור כדי לעשות סיג לתורה *Constitutions des prophètes et*

[1] Préface à l'*explication de la Mischna* פירוש המשניות.

des savans de chaque siècle, pour faire haie à la Loi; car les membres de la grande Synagogue, selon le Thalmud [1], ont laissé aux thalmudistes et aux rabbins ces trois avertissemens: הוו מתונים בדין והעמידו תלמידים הרבה ועשו סיג לתורה *Estote moram trahentes in judicio. Et constituite discipulos multos. Et facite sepem pro lege. Faites haie à la Loi;* c'est-à-dire, entourez la Loi de plus de rigueur qu'elle n'en exige, afin de retirer l'homme de la transgression [2], כדי להרחיק את האדם מן העבירה

Que l'on se garde donc bien de rien changer à la monnaie frappée par les savans antérieurs. לא ישנה ממטבע שטבעו חכמים *à la monnaie*, c'est-à-dire *aux rites, constitutions et ordonnances utiles* [3]. Au contraire, *malheur aux savans postérieurs qui ne s'appesantissent pas sur ces ordonnances par de nouvelles* [4]. כל דיין שלא החמיר מסתלק מן

[1] Avoth, C. I, 1.

[2] Berac. C. I, 1. Cf. Rosenmüller, *Genes.* XXXII, 33; et *Deuter.* XXV, 3.

[3] Thalm., Hieros. Berac., 10, 2.

[4] Ce principe se rencontre dans les *Turim*, le *Schulchan Aruc*, les *Midraschim*, et dans tous les livres obligatoires des

העולם קודם זמנו C'est aussi sur ces constitutions que tombent les controverses thalmudiques, dit Maimonides, et c'est pour cette quatrième classe que vaut la formule des thalmudistes : *Rabbi N. statuit hâc aut illâ de causâ : Rabbi N. vero non statuit.*

5° הדינים העשויים על דרך חקירה והסכמת הדברים הנוהגים בין בני אדם *Ordonnances et rits statués ou changés d'après les circonstances*, lesquels à la vérité n'ajoutent et n'ôtent rien à la Loi, selon Maimonides, mais que l'on doit observer aussitôt que toute une secte d'Israélites les approuve et les suit. Salomon en a défendu la transgression en disant : *Si quis perrumpat sepem, mordebit eum serpens.* Les formules par lesquelles on désigne dans le Thalmud les ordonnances de cette cinquième classe, sont : *Statuit Rabbi N.; statuerunt Sapientes; constitutio sapientum*, etc. [1]

rabbinistes, et nous nous y arrêtons à dessein pour le faire remarquer aux réformateurs des Juifs.

[1] La classificatiou que l'auteur de la Brochure n° 2, p. 4, 5, fait des doctrines thalmudiques, in drey Rubriken, est aussi incomplète qu'illusoire. Son objet est de persuader que l'*Agada* n'est pas de précepte aux yeux des Juifs; mais qui prouve trop, ne prouve rien, et nous ferons bientôt voir à ce hardi copiste de Wolfssohn que sa copie est en cela aussi fautive que l'original.

Mais le *Judaïsme*, considéré comme *doctrine pernicieuse*, est renfermé uniquement dans la connaissance de ce qui a détourné les Juifs du chemin salutaire de la raison et de la *véritable tradition;* soit qu'on puisse les regarder eux-mêmes comme la cause de ce désordre, ou qu'on puisse l'attribuer aux peuples parmi lesquels ils demeurent depuis la dispersion. Or le *Judaïsme*, considéré comme *culte religieux*, ne regarde que ceux qui le professent, et plus particulièrement leurs savans et docteurs de la Loi. Mais les *controversistes*, les *historiens* et les *réformateurs* des Juifs doivent s'occuper du *Judaïsme* envisagé comme *doctrine anti-sociale* et *pernicieuse*, et c'est uniquement sous ce second point de vue que nous allons l'examiner, en tâchant d'en fixer les traits les plus saillans par un choix méthodique de *maximes* et de *règles*. Cependant, dans cette seconde partie de notre ouvrage, nous n'entendons appeler l'attention du lecteur que sur les effets immédiats de cette espèce d'égarement où les Juifs vivent aujourd'hui, surtout en Pologne. C'est dans la troisième partie que nous nous réservons d'en rechercher les causes véritables et d'en prescrire les remèdes.

Ce qui constitue à nos yeux le génie du *Judaïsme* en question, c'est donc :

1° Un certain nombre de livres et de docteurs d'une autorité illimitée, et le fanatisme avec lequel on aime jusqu'au mépris et aux calamités qu'un aveugle respect pour les uns et pour les autres peut attirer sur la tête de leurs admirateurs.

2° Des *articles* de croyance, des cérémonies religieuses et des *traditions sacrées*, variables à l'infini et au gré de tout le monde.

3° L'éducation des jeunes garçons israélites, trop précoce et presque exclusivement fondée sur la *Loi orale;* celle trop peu soignée des jeunes filles israélites par rapport à la *Loi* et à la morale; et le peu de cas que les Juifs font en général des femmes mariées.

4° Un caractère parvenu à se faire une sorte de jouissance du *soupçon*, de la *tromperie* et de la *ruse*.

5° Un esprit enclin à mettre la subtilité et le sophisme au-dessus de la Loi, et à ériger les préjugés, les allégories et les fables en principes irrécusables de morale et de religion.

6° Un cœur enflé d'orgueil, plein de haine et d'intolérance envers les non-Juifs, et toujours prêt, par crainte, à recourir aux énigmes pour déguiser ses sentimens anti-sociaux.

7° Une réaction sourde, mais toujours active

et nuisible aux véritables intérêts de l'état, contre toutes sortes de vexations religieuses et civiles.

8° Enfin une vie errante qui fait que les Juifs sont insensibles à la misère, ou une vie marchande qui les rend avides des plus petits gains et de tout trafic illicite : une industrie inépuisable portée jusqu'à l'impudence, mais toujours infructueuse et même dangereuse pour la société.

Tâchons maintenant de retremper, pour ainsi dire, chacune de ces *maximes* dans les mœurs des Juifs d'aujourd'hui et dans les livres rabbiniques qui passent pour avoir été inspirés de Dieu même, et dont les paroles ont par conséquent force obligatoire pour les adeptes de la Synagogue.

PREMIÈRE MAXIME.

---

§ Ier.

LIVRES RELIGIEUX.

SAMARITAINS.

Les Samaritains ou Samaréens [1], secte de Juifs qui prétend descendre de la tribu de Joseph le Juste par Ephraïm, et dont on trouve aujourd'hui des restes à Gaza, à Sichem, à Damas, au Caire et dans d'autres lieux du' Levant, ne croient qu'au Seigneur, à Moïse et à la montagne de *Garizim* où ils font toujours des sa-

[1] Les trois mots : שמרנים *Samaritains*, כותים *Couthéens* et שומרים *Samaréens*, qui s'appliquent d'ordinaire à un seul et même peuple, sans distinction, dénotent plus proprement ; le premier, les anciens *habitans* de Samarie d'avant la captivité de Babylone ; le second, les *habitans* de Coutha, transportés à Samarie et confondus avec les Samaritains pendant cette captivité ; le troisième, la secte des Juifs, qui se piquent d'avoir seuls conservé le Pentateuque dans sa pureté primitive, après la même captivité, car שמר (*Schamar*) en hébreu signifie *garder, conserver*.

crifices, et qui, par rapport aux livres religieux dont nous parlons, ne tiennent pour *canoniques* que les *cinq livres écrits par Moïse;* ce qui nous les fait appeler בעלי תורה *les possesseurs de la Loi de Moïse* ou du Pentateuque.

CARAÏTES.

Les Caraïtes [1] dont on fait plus ordinairement remonter l'origine aux temps de la publication du Thalmud, car on ne voit pas que leur nom ait été odieux aux Juifs avant ce temps comme il l'a été depuis, approuvent seulement tous les livres de la Bible qui sont dans le canon juif; c'est-à-dire la *Loi écrite*, et rejettent la *Loi traditionnelle.* Ce n'est pas qu'ils ne fassent aucun usage de la tradition; mais ils refusent de la croire inspirée. Nous les appellerons בעלי מקרא *Les possesseurs de la Bible.*

RABBANITES.

Les Rabbanites [2], que nous désignons par le nom de בעלי תורה שבכתב ותורה שבעל פה *Possesseurs de la Loi écrite et de*

[1] Ils tirent leur nom du mot מקרא qui signifie *texte de la Loi écrite* ou de la *Bible.*

[2] רבנים, du mot רב, *docteur,* parce qu'ils sont attachés aux traditions de leurs anciens docteurs.

la Loi orale, admettent comme *obligatoires et canoniques* tous les livres qui contiennent l'une et l'autre ; c'est-à-dire :

1° *La Bible* ספר : ספר התורה מקרא : הברית avec les paraphrases chaldéennes תרגומים d'Onkelos, de Yonathan, celle connue sous le titre de paraphrase de Jérusalem תרגום ירושלמי etc., et le commentaire de Raschi רש"י c'est-à-dire de Rabbi Salomon Jarchi רבי שלמה ירחי [1].

2° *La Mischna* משנה seconde Loi (ou Recueil de traditions fait par R. Juda appelé le Saint הקדוש, ou le prince הנשיא et κατ' ἐξοχὴν simplement *Rabbi* רבי pour empêcher que les Juifs n'en perdissent la mémoire dans leurs diverses émigrations. Avant lui prévalait la maxime, que nous avons déjà rapportée, de ne point coucher par écrit la *Loi traditionnelle ;* mais après qu'il y eût contrevenu le premier pour la raison

[1] *Natione fuit Gallus, patriâ Trecensis*, dit Buxtorf, *in Abbreviaturis, mortuus anno Christi* 1105. Il a écrit des Commentaires sur toute la Bible, et presque sur tout le Thalmud, lesquels sont plus estimés des Juifs polonais que tous les autres Commentaires de ce genre. Nous avons déjà parlé dans la Préface des trois vieux Commentaires de la Bible appelés *Mekiltha, Siphri* et *Siphra*.

énoncée, on adopta celle-ci : « Il vaut mieux « violer la Loi que de permettre qu'elle soit « oubliée [1]. » מוטב תעקר תורה ואל תשתכח תורה מישראל Juda le Saint naquit à Sephora, et fut l'oracle de l'école de Tibériade. Jahn place son ouvrage, c'est-à-dire la *Mischna*, entre l'an 190 et 220 de J.-C. Sans répéter ici ce que nous avons dit ailleurs de la *Thosiphtha* [2] et de la *Baraietha*, les plus célèbres de ses commentateurs sont : Maimonides et R. Abadias de Bartenora.

3° Le Thalmud de Jérusalem תלמוד ירושלמי qui contient la *Mischna* de Juda le Saint, et la *Gemara* גמרא *supplément*, *complément* [3] de R. Yochanan, fondateur de l'école

[1] *Themoura*, 14, 2. — Ce changement de Maxime a amené une grande partie des désordres que l'on reproche aux Juifs d'aujourd'hui; mais il fait espérer à leurs réformateurs que les mêmes Juifs peuvent changer encore leurs maximes pernicieuses et en prendre de meilleures.

[2] L'auteur de la *Thosiphtha* est R. Chayya. *Ille enim*, dit Buxtorf en parlant de lui dans sa Bibliothèque, *et Rabbi Uschaya, fuerunt primi qui librum istum* (la Mischna), *publicè in scholis explicarunt*. Le Commentaire qu'y fit R. Uschaya a pour titre *Beréschith Rabba* בראשית רבא, qu'il ne faut pas confondre avec le *Midrasch* du même nom.

[3] Ou recueil des sentences, des paraboles et décisions des

de Javne. Secondé par deux disciples de Juda, il travailla à cet ouvrage pour les Juifs de Palestine, vers l'an 230 de J.-C.

4° Le Thalmud de Babylone תלמוד בבלי qui comprend la même *Mischna* de Juda le Saint, et la *Gemara* de Rav Asché רב אשי qui fit pour les Juifs de Babylone ce que R. Yochanan avait fait pour ceux de Palestine. Il commença cet ouvrage, selon Buxtorf, l'an 357 de J.-C., *et laboravit in eo per annos sexaginta. Ipsi successit* מרימר (*Maremar*) *anno* 427 *et tandem* רבי אבינה (*Rabbi Avina*), *vulgò* רבינא *Ravina absolutum anno Christi* 500 [1]. Les commentaires avec lesquels il s'imprime ordinairement sont celui de Raschi, et un autre intitulé *Thosephoth* תוספות; c'est-à-dire plusieurs *additions* qui y ont été faites depuis sa

plus illustres docteurs juifs qui complètent et éclaircissent la *Mischna*.

[1] Il y a des auteurs qui regardent les deux *Gemara* de Palestine et de Babylone comme un seul ouvrage, c'est-à-dire comme étant la continuation l'une de l'autre : mais nous verrons qu'elles diffèrent entre elles comme les caractères des docteurs des deux écoles *orientale* et *occidentale*. — Remarquons ici que la *Gemara* de Babylone est bien plus volumineuse et plus complète que celle de Jérusalem.

clôture et qui n'ont pas été insérées dans le corps du Thalmud.

5° Différens extraits ou abrégés des deux Thalmuds, entrepris dans le but de simplifier le système des doctrines thalmudiques, en écartant toutes les parties de la Loi qui ne peuvent pas être pratiquées hors de la Palestine, et les éternelles disputes qui dans les deux Thalmuds précèdent ou suivent toujours la dernière décision ou la décision à laquelle il faut s'attacher. Les titres des plus révérés d'entre ces extraits sont :

a. Alphesi אלפסי abrégé fait par R. Isaac Alphes, contemporain de Raschi son commentateur, et divisé en trois parties.

b. Yad Chazaka יד חזקה abrégé fait par Rambam רמ"בם ou R. Moses, fils de Maimon ר משה בן מימון ou par le fameux Maimonides, né à Cordoue, l'an 1135 de J.-C. *Digeste des lois le plus complet qui se soit jamais fait,* comme l'appelle Prideaux dans son histoire. Il contient quatre parties dans lesquelles Maimonides tâche de mettre cet ordre, cette clarté et cette netteté de style qui ne se trouvent pas dans le Thalmud.

c. Arbaa Turim ארבעה טורים extrait du Thalmud fait par R. Jacob, fils de R. Ascher, vers l'an 1340 de J.-C. et divisé en quatre parties dont:

La 1re *Orach Chayim* אורח חיים .
La 2e *Yoré Déah* יורה דעה .
La 3e *Choschen Hammischpat* חשן המשפט
La 4e *Even Haézer* אבן העזר .

Idem avec le commentaire *Beth Yoseph* בית יוסף ou de R. Joseph Karo, mort en 1575 de J.-C.

Idem avec le commentaire *Beth Chadasch* בית חדש ou de Joël Sircks, fils de Samuel, mort l'an 1641 de J.-C.

C'est dans les *Turim* accompagnés de ces deux commentaires, que les rabbins vont puiser les décisions des plus célèbres d'entre leurs jurisconsultes פוסקים .

d. Le Schulchan Aruc שלחן ערוך abrégé de l'*Arba Turim* réduit en forme de thèses et de conclusions, par le même Joseph Karo que nous venons de citer. On le publie ordinairement avec les additions de R. Moses Iserlès et les commentaires *Magen Abraham*, Bes *Beth Schemuel* [1],

[1] Wolfssohn entend parler de tous ces abrégés et surtout du *Schulchan Aruc*, lorsqu'il dit que celui qui veut connaître à fond le *Judaïsme* d'aujourd'hui ne doit pas étudier le Thalmud, mais les livres rituels des Juifs ; Denn hier, nur hier zeigt sich der rabbinische Judaismus in seiner wahren Gestalt, p. 83. Il parle ainsi pour éviter adroitement les reproches qu'on peut faire à

etc. Il y a aussi trois autres abrégés du Thalmud qui ont beaucoup d'autorité aux yeux des Rabbanites, savoir :

e. Halacoth gedoloth הלכות גדולות de R. Schiméon Keïra que Buxtorf rapporte à l'an 740, et Wolf à l'an 748 de J.-C.

f. Ascheri אשרי *quasi ascheræa compendia vel ascheræ conclusiones* de R. Ascher, mort à Tolède l'an 1328 de J.-C.

g. Ain Yacob עין יעקב extrait de toutes les fables, histoires et sentences morales du Thalmud qui figurent sous le titre d'*Agada*, fait par R. Jacob, fils de Chabib, fils de Salomon qui florissait en 1492.

6° *Les Chiddouschin* חדושים ou nouvelles considérations et éclaircissemens ultérieurs des doctrines thalmudiques qui ressemblent en quelque sorte aux *novellæ et extravagantes* du droit romain. Les plus connus et les plus révérés sont :

a. Chiddousché Halacoth Maharscha חידושי הלכות מהרשא ou de R. Samuel Edels, publiés par R. Levi Hirsch; Ben Meir Haccohen, l'an des Juifs 5476, de J.-C. 1716.

la Synagogue sur la mauvaise tendance du Thalmud; mais nous allons lui prouver que la tendance de ces livres rituels est plus intolérante que celle du Thalmud, et que *in vitium ducit culpæ fuga si caret arte.*

b. Chiddousché Halacoth Maharam Lublin חידושי הלכות מהרם לובלין ou de R. Meier de Lublin qui florissait l'an des Juifs 5376 et de J.-C. 1616.

c. Chiddousché Halacoth Maharam Schiph חידושי הלכות מהרם שיף ou de R. Meier Schiph, l'an des Juifs 5393.

7° *Les Midraschim*[1] מדרשים ou différentes explications mystiques et allégoriques de la Bible, dont les plus remarquables sont :

a. Midrasch Rabboth מדרש רבות livre dont l'époque et l'auteur sont incertains. Dans la chronique *Tzémach David*, on l'attribue à Rabba Bar Nachmani, écrivain qui florissait vers l'an des Juifs 4082 ou de J.-C. 322.

b. Midrasch Thanchouma מדרש תנחומא de R. Tanchuma Bar Abba, comme l'on croit plus communément, mais dont l'époque est incertaine. On l'appelle aussi *Midrasch Yelamé-*

[1] On dit plus ordinairement *Midrasch Rabba* au singulier ; mais nous nous servons du pluriel (*Rabboth*) pour comprendre sous cette dénomination toutes les explications allégoriques de la Bible qui portent le nom de *Midrasch*, en commençant par le *Midrasch Beréschith Rabba*, ou du premier livre de Moïse. Cependant les Juifs distinguent le *Midrasch Beréschith Rabba* des autres, et l'attribuent à un certain Rabba qui vécut, selon eux, vers l'an 3979.

dénu ילמדנו *docebit nos* de cette parole qu'on y répète souvent.

c. Yalkout[1] *Haschimeoni* ילקוט השמעוני *auctor ejus,* dit Buxtorf, *R. Schimeon Concionator Francofurtensis* qui paraît avoir vécu dans le quatorzième siècle.

d. Yalkout Reoubéni ילקוט ראובני de R. Ruben Ben Hoschke, mort l'an 1673.

e. Yalkout Hammakir ילקוט המכיר de R. Machir Bar Abba Machir, auteur du quinzième siècle.

8º Enfin différens livres de prières ayant pour titre :

a. Séder Thephilloth miccol Haschana סדר תפלות מכל השנה *Sic libri precum inscribuntur,* dit le même Buxtorf, *quibus quotidiè in Sabbatho et aliis minoribus festis utuntur (Judæi), nam in* שלש רגלים *(Schalosch regalim) tribus præcipuis festis utuntur prætereà libris Machazor et Selichoth* [2].

[1] *Yalkout* veut dire *Recueil* d'explications de tout genre.

[2] Selon le même auteur, *hi libri in variis locis et variis formis excusi sunt : diverso etiam ordine, quem alium atque alium habent Galli, Germani, Poloni, Itali, Hispani.* Il devait ajouter qu'ils diffèrent aussi selon les diverses sectes de Juifs de ces mêmes pays. En Pologne, par exemple, les livres de prières

b. Machazor מחזור ou livre de prières pour les principales fêtes de l'année.

c. Selichoth סליחות ou livres de prières pour les jours de jeûne et de pénitence.

d. Kinoth קינות ou *lamentations* pour le jour de la destruction du temple et de Jérusalem.

CHASIDIM.

Les Chasidim [1] que nous confondons avec les cabalistes, בעלי קבלה parce que leur secte prit naissance à Miedzyborz en Podolie, à l'occasion d'un rabbin fanatique qui prétendait guérir toute espèce de maladies par la *Cabale*, et parce qu'ils négligent l'étude de la *Loi écrite* et de la *Loi traditionnelle*, pour s'adonner exclusivement à cette espèce de Cabale qui se sent beaucoup des idées que les anciens attachaient *à la magie* [2], ne regardent comme obli-

des Rabbanites diffèrent de ceux des *Chasidim;* et ceux des Karaïtes diffèrent beaucoup des uns et des autres.

[1] חסידים, *les pieux*, ou *piétistes*, comme les appelle Calmanson (*Essai sur l'état actuel des Juifs de Pologne et leur perfectibilité*), qui ont fait revivre dans ces derniers temps, en Pologne, les maximes sur la vie contemplative ou oisive de plusieurs visionnaires de l'antiquité.

[2] *Voy.* le livre *Megallé Temirin*, ספר מגלא טמירין, pour

gatoires ou de précepte que les livres cabalistiques, c'est-à-dire :

a. Le Zohar זוהר commentaire cabalistique sur la *Loi écrite*, que la plupart des Juifs s'efforcent d'attribuer à R. *Schimeon, fils de Yochaï*, רשב״י, ר׳ שמעון בן יוחאי qui fut le disciple du fameux cabaliste R. Akiva, et qui passa douze à treize ans caché dans une caverne avec son fils, pour avoir mal parlé de l'empire romain [1]. C'est pendant cet espace de temps, disent ses admirateurs, que le *Zohar* fut composé, c'est-à-dire dans le second siècle de l'Eglise avant la *Mischna même*. Mais les auteurs des livres *Youchasin* et *Schalscheleth* qui, quoique Juifs, ne sont pas étrangers à la critique, nous font savoir que ni R. Schimeon, ni son fils R. Elieser, n'ont couché par écrit le *Zohar;* mais probablement leurs disciples et les disciples de leurs disciples. Telle a été dans le principe la masse de ce livre, qu'à peine *un chameau aurait-il pu le porter*. Le *Zohar* lui-même n'est

avoir une idée des extravagances professées par les *Chasidim*. On en trouve un extrait dans l'*Abrégé de l'Histoire des Juifs*, par Anne Adams, dont nous avons déjà parlé.

[1] Cf. Thalm. Bab., Schabb., 33, 2; et Thalm. Hieros., Schevüs, 6, 9.

donc envisagé aujourd'hui que comme une collection de fragmens de doctrines cabalistiques. Dans les éditions plus complètes, on rencontre plusieurs passages qui sont favorables au *Christianisme;* ce qui a fait qu'un écrivain de nos jours a tracé le caractère du *Zohar* en ces termes: In sehr unklarer Sprache und ungewöhnlichen Bildern trägt das Buch alt testamentliche, neu testamentliche und morgenländisch-pantheistische Vorstellungen vor. Son objet principal est d'expliquer les cinq livres de Moïse; ou plutôt de les rendre incompréhensibles. מי ימצאנו La clef de la plupart de ces logogriphes consiste dans la connaissance de cette espèce de *cosmographie* orientale qui attribue la forme humaine à l'univers entier; car c'est justement à l'univers que l'on fait allusion dans le *Zohar*, lorsqu'on y parle d'un vieillard mystérieux dont la tête, la chevelure, le visage, la barbe, les bras, les jambes, les pieds, etc., en un mot, tout le corps est gigantesque et symbolise les différentes parties de la nature.

b. Livre Bahir ספר הבהיר ou le *Livre illustre. Omnium Rabbinicorum antiquissimus,* dit Buxtorf, *de profundâ Kabbalâ et mysteriis nominum divinorum conscriptus.* En effet, on l'attribue à R. Nechonia Ben Hakkana, qui était

contemporain de Jonathan le paraphraste. Il serait donc, selon les calculs des Juifs qui font de Jonathan un disciple de Hillel, plus ancien encore que le *Zohar*.

c. Le livre Yetzirah ספר יצירה ou *de la Création;* car il traite de la création du monde et des attributs de Dieu. On en fait auteur tantôt le patriarche Abraham, et tantôt le même R. Akiva que nous avons souvent cité. Les deux Thalmuds en parlent pour nous faire savoir que par *le livre Yetzirah on peut créer des genisses de trois ans qui soient bonnes à manger* רב חנינא ורב אושעיא הוו יתבי כל מעלי שבתא ועסקי בספר יצירה ומיברי להו עגלא תלתא ואכלי ליה [1], *et changer les courges et les melons en cerfs et en chevreuils capables de se propager.* אמר רבי יהושע בן חנניה יכיל אנא ע״י ס״ יצירה נסיב קתיין ואבטיחין ועביד לון איילין טבין והידנון עבידין

[1] *Thalmud Babylonicum*, Sanhédrin, 67, 2. Dans les éditions de Vienne et de Direnfurt on lit: עסקי בהלכות יצירה *occupati in constitutionibus creationis*. Je conjecture que celle-ci est la véritable leçon, et que l'auteur du *Yetzirah* a pris occasion de ce passage du Thalmud pour se déterminer à l'écrire.

אײלין וטבין [1] Quelques auteurs pensent que le titre de *Yetzirah*(création) lui vient de ce qu'on peut créer ce que l'on veut par la vertu de ses paroles. Dans le *Yetzirah* d'aujourd'hui on donne aussi l'explication des trente-deux *voies de la sagesse*, c'est-à-dire des vingt-deux lettres de l'alphabet et des dix *Sephiroth* ou Splendeurs, comme les appellent les *Cabalistes*.

d. Livre Raziel ספר רזיאל ou de l'ange de ce nom qui l'apporta à Adam, lorsque celui-ci eut achevé sa pénitence. On y apprend l'art de conjurer les bons et les malins esprits, de parler avec le soleil et la lune, de guérir les maladies, de prédire l'avenir, etc. Il contient donc ce que nous avons appelé plus haut la magie de la Cabale; et il est à croire que ce fut de ce livre que le nouveau chef des *Chasidim polonais* commença à tirer ses premières recettes cabalistiques [2].

[1] *Thalmud Hierosol., ib., cap. 7, ad finem.* Le mot *Yetzirah* n'est pas dans le texte; mais on doit l'y sous-entendre, selon les Commentaires (cf. Eisenmenger, P. 1. C. 8, p. 435), peut-être par l'analogie qui existe entre cette citation du Thalmud de Jérusalem et la précédente, tirée du Thalmud de Babylone.

[2] Ces quatre livres cabalistiques, et d'autres encore du même genre, sont en grande vénération aux yeux mêmes des

§ II.

DOCTEURS.

SAMARITAINS.

Les Samaritains, selon ce que nous venons de voir, ne peuvent avoir de vénération que pour l'autorité de Moïse. *Ils ne reconnaissent point*, dit en parlant d'eux Takyy-Eddin Makrizi [1], *pour prophète David, ni aucun des prophètes postérieurs, prétendant qu'il n'y a point eu de prophètes depuis Moïse.*

KARAÏTES.

Les Karaïtes croient à l'autorité de Moïse et des autres prophètes postérieurs, mais avec

Juifs rabbanites: 1° parce que les Rabbanites croient aussi à la Cabale, surtout à cette espèce de Cabale qui sert à expliquer les paroles de la Bible, d'après les règles que nous en avons déjà indiquées; 2° et parce qu'on trouve expliqués dans ces livres (surtout dans le *Zohar*) plusieurs points de la Loi qui sont demeurés sans explication dans la *Mischna* et dans la *Gemara*. C'est pourquoi les membres du comité de la censure de Varsovie, qui présentèrent au gouvernement une espèce de catalogue des livres religieux de cette secte, le 15 mars 1822, se déterminèrent avec peine à ne point y insérer le *Zohar*.

[1] Cf. Sacy Chrest., Arabe, T. 2, N° 6, p. 181.

quelques restrictions. Quant aux prophètes, ils croient selon Peter Beer : Daß die Worte der heiligen Propheten alle wahr sind; et quant à Moïse : daß die Worte unseres Lehrers wahr sind, und er der vorzüglichste aller Propheten sey [1].

RABBANITES.

Les Rabbanites, outre Moïse et les prophètes pour lesquels ils ont la même vénération que les Karaïtes, comptent cinq autres classes de docteurs, savoir :

1° תנאים Les *Thanaïtes* ou les docteurs qui ont conservé les traditions, depuis Simon le Juste, dernier membre de la grande Synagogue, jusqu'à Juda le Saint, c'est-à-dire pendant cinq cent trente ans à peu près. Ces docteurs s'appellent aussi *Mischniques;* car leurs thèses, leurs sentences et leurs noms se trouvent consignés dans la *Mischna*.

[1] C'est précisément vers la clôture du Thalmud qu'ont paru les *Massoretes* ou les docteurs qui ont voulu faire *la haie à la leçon de la Loi,* ainsi que les *thalmudistes* venaient de la faire à l'*interprétation de la Loi,* et qui, par-là, sont révérés par les rabbanites aussi bien que par les cabalistes; mais leurs puérilités mystiques les rapprochent plus des derniers que des premiers, et nous en ferons des docteurs *Chasidim*.

2° אמוראים Les *Amoréens* ou les *Sophistes* qui depuis *Rav* et *Schemuel*, deux disciples de Juda le Saint, jusqu'à R. *Asche* et *Ravina*, c'est-à-dire pendant deux cent cinquante ans environ, contribuèrent à la composition et à la compilation de la *Gemara*, ce qui leur fait donner aussi le nom de *Gemaristes* [1].

3° סבוראים Les *Seboureens* ou *Opinistes*, qui malgré la défense de ne rien ajouter au Thalmud, après la clôture qu'en firent vers le sixième siècle R. Asché et Ravina, travaillèrent pendant un demi-siècle à débiter leurs propres opinions et leurs sentences sur la Loi orale. Le premier des *Seboureens* est appelé R. Yosé, et le dernier R. Semouna. Du temps de celui-ci (an de J.-C. 540) la clôture du Thalmud se fit encore une fois.

4° גאונים Les *Géoniens* ou les *Sublimes*, appelés ainsi, parce qu'ils se distinguèrent dans l'étude de la Loi, après la composition de la *Gemara*, fleurirent depuis l'an 588 jusqu'à l'an 1007. R. Chanan fut le premier, et R. Haï le dernier [2].

[1] Attendu que Dieu parlait avec lui, *facie ad faciem*, c'est-à dire plus familièrement qu'avec les autres prophètes. (Cf. *Exod.*, XXXIII, 2, etc.

[2] Cf. Maimon., Préface du *Yad Chazaka*.

5° רבנים Les *Rabbins* ou les docteurs qui depuis Maimonides jusqu'à nos jours ont été et sont les précepteurs, les juges et les prédicateurs des Rabbanites [1].

CHASIDIM.

Les Chasidim, qui croient toujours à une *Écriture alphabétique sainte* כתיבה אשורית et à une *langue* également *sainte* ולשון הקדש [2], reconnaissent pour docteurs :

1° Les *Massoretes* בעלי מסורת en tant que, par leurs subtilités graphiques, ils ont fa-

[1] Les titres de מר, רב, רבי, רבן, *dominus, magister, doctor, sapiens,* sont postérieurs à Jésus-Christ, car c'est depuis sa naissance qu'ils commencent à paraître dans les anciens monumens. Les deux premiers désignent les savans israélites de Babylone, et les deux derniers les savans israélites de Palestine. Le titre de *rabban,* qui est le plus honorifique, n'a été donné qu'à ces Sept Sages qui descendent presque tous de Hillel; Siméon, son fils; Gamaliel le vieux, fils de Siméon; Siméon second, fils de Gamaliel le vieux; Jochanau, fils de Zachai (le seul qui ne soit pas de la famille de Hillel); Gamaliel, second fils de Siméon second; Siméon, troisième fils de Gamaliel second, et père de Juda le saint; Gamaliel, fils de Juda le saint. Ces sept savans peuvent être comparés aux Sept Sages de la Grèce.

[2] Schultens, *ib.*

vorisé le mysticisme de la Cabale, et affermi de plus en plus les Cabalistes dans l'opinion que des lettres et des accens de la Loi dépendent de grands mystères et toute la machine du monde. Dans le même endroit du Thalmud (Menachoth 29. 2), où nous avons vu que Dieu prédestine R. Akiva à faire maints et maints commentaires *super unumquemque (litterarum) apicem*, on dit aussi que la lettre ה, avec un accent, est un symbole de Dieu, assis au haut du Ciel, car la forme de la lettre ה représente le monde, et que par les deux lettres י et ה Dieu a créé le monde présent et le monde à venir ; c'est-à-dire, comme l'explique le livre *Yetzirah, Dieu a divisé celui de ces noms* (qui consiste dans ces deux lettres י et ה) *et en a fait sortir trois gouttes qui se sont converties en eau, en feu, en air*, etc.

2° Les *Cabalistes* המקובלים, qui font descendre la *langue* et l'écriture hébraïque de Dieu même, et qui soutiennent que tous les patriarches, par une succession non-interrompue, ont hérité de l'une et de l'autre[1]. C'est pourquoi ils rêvent des symboles et des mystères, non seulement dans les *mots de la Loi*, mais dans les *lettres* mêmes de ces mots, dans la figure et la

[1] Schultens, *ib.*

position de ces lettres. J'en donnerai l'exemple que Schultens *(ib.)* a tiré des livres cabalistiques : *Ex ipsâ illarum litterarum figurâ relucere sanctitatem ito et discito à litterâ* א *(Aleph)*, *quæ indicium dat de unitate nominis Dei benedicti, conflata quippe est ex jod* י, *vaw* ו, *et jod* י, (c'est-à-dire avec un jod au-dessus et un jod au-dessous du vaw, de cette manière א) *quæ litteræ colligunt et conficiunt numerum nominis tetragrammati* (יהוה c'est-à-dire 26). *Jod autem superius rectum et jod inferius inversum* א *indicium est lucis rectæ et lucis redeuntis, i. e. reflexæ, quæ in unum convergunt, quod summum est miraculum.*

3° Les *Anges* המלאכים; car il est connu que les Cabalistes font initier dans les mystères de la Cabale Adam par l'ange *Raziel*, Sem par l'ange *Yophiel*, Abraham par *Tzidkiel*, Jacob par *Raphaël*, Joseph par *Gabriel*, Moïse par *Segansagel* ou par *Metatron*, et Elie par *Malthiel*[1].

4° Enfin Dieu même הקב״ה qui, selon les mêmes Cabalistes, a non seulement ordonné aux *lettres* et aux *mots* de se ranger les uns auprès des autres, dans l'ordre qu'ils doivent avoir pour

[1] Cf. R. Menachem Recanati, dans son explication des cinq livres de Moïse.

former de grands mystères, mais a, de son propre doigt, donné aux lettres hébraïques la forme qu'elles ont actuellement, et y a joint lui-même de petites couronnes et certains traits chargés de vérités importantes et de lumière שיושב וקושר כתרים לאותיות [1].

§ III.

FANATISME.

Joseph Flavius, dans le premier livre contre Apion, nous assure que les anciens Juifs respectaient leurs livres sacrés jusqu'à se croire obligés de souffrir la mort, s'il le fallait, pour en défendre la Divinité : καὶ περὶ αὐτῶν εἰ δέοι θνήσκειν ἡδέως.

[1] Menachem, *ib.* Nous avons déjà observé que les Rabbanites eux-mêmes font grand cas de la Cabale. Voici au juste les nuances que Maimon trouve entre leur Cabale et celle qui est professée par les Chasidim : Die Thalmudisten trieben die Sache so weit, daß sie behaupteten die ganze heilige Schrift bestehe bloß aus den mannigfaltigen Benennungen Gottes. Die Kabalisten nutzen diesen Grundsatz. Nachdem sie also die Haupteigenschaften Gottes aufgezählt, unter einander geordnet und in ein System (das sie *Olam Atziloth* oder *Sephiroth* nennen), gebracht hatten, suchten sie nicht nur eine schickliche Benennug für jede derselben in der heiligen Schrift aus, sondern sie machten noch allerhand Kombinationen aus diesen Eigenschaften in verschiedenen Verhältnissen, die sie durch ähnliche Kombinationen der ihnen korrespondirenden Benennungen ausdruckten. *Ib.*, C., 20.

Il faut convenir que leur cause était noble, et que telle est aussi aujourd'hui celle des *Samaritains* et des *Karaïtes,* qui révèrent les mêmes livres que les anciens juifs avaient insérés dans le canon. Ainsi les *Rabbanites* et les *Chasidim* ne méritent le reproche de *fanatiques* qu'autant qu'ils accordent le même respect aux *livres* et aux *docteurs de la dispersion,* et qu'ils font même plus de cas de ces *livres* et de ces *docteurs* que de ceux qui ont joui réellement d'une inspiration divine.

RABBANITES.

En effet, les Rabbanites ne soutiennent pas seulement ce que nous venons de rapporter sur leur compte, c'est-à-dire que la *Loi traditionnelle* a été donnée à Moïse sur le mont Sinaï, mais ils soutiennent aussi que Dieu lui a donné le Thalmud tel qu'il est aujourd'hui. Car, selon eux, les paroles de l'Eternel à Moïse [1] : « Je te donnerai les tables de pierre, et la loi et les commandemens que j'ai écrits, pour les enseigner, » doivent être expliquées de cette manière : « Je te donnerai la Bible avec toutes ses « parties מקרא נביאים וכתובים et le

[1] *Exod.*, 24, 12.

« Thalmud avec toutes ses parties; » משנה וגמרא en un mot, tous les livres que les Rabbanites croient déjà de précepte, et ceux mêmes qui seront un jour élevés au même degré d'autorité מלמד שכלם נתנו למשה מסיני [1]. Ce n'est pas assez : en vertu de leurs principes dont nous avons parlé dans la première partie de cet ouvrage, ils préfèrent visiblement le Thalmud à la Bible; car ils répètent sur l'autorité de leurs maîtres : העוסקין במקרא מידה ואינה מידה במשנה מידה ונוטלין עליה שכר גמרא אין לך מידה גדולה מזו « Ceux qui s'occupent du « texte de la Bible font une œuvre qui est une « vertu et qui n'est pas une vertu; l'œuvre de « ceux qui s'appliquent à la Mischna est une « vertu qui leur mérite une récompense, mais « l'étude de la Gemara est une vertu dont aucune « autre n'approche [2]. » Il y a quelque chose de

[1] Beracoth, 5, 1.; cf. Midrasch Koheleth, etc.

[2] Bava Metzia, 33, 1. Pour appuyer les *maximes* de cette seconde partie, nous choisissons de préférence les passages du *Thalmud* qui paraissent admettre quelque contestation; car nous comptons dire, dans les règles qui suivent ces maximes, comment il faudra les entendre. Nous verrons donc plus tard pourquoi le Thalmud paraît ordonner, dans ce même passage,

plus frappant encore; car les Rabbanites les plus scrupuleux soutiennent *qu'il n'y a pas de tranquillité* pour ceux qui, de l'étude de la *Halaca* ou du Thalmud, reviennent par hasard à l'étude de la *Loi écrite* ou de la Bible [1]. שיוצא אדם מדבר הלכה לדבר מקרא שוב אין לו שלום. Et quant à leurs docteurs, ils croient que « contredire son rabbin c'est contredire Dieu même. » כל החולק על רבו כחולק על השכינה [2], et que par conséquent « celui qui viole les paroles des savans d'Israël mérite la mort » העובר על דברי סופרים חייב מיתה [3]. « Les paroles de ces mêmes savans sont du moins, à « leurs yeux, plus dignes d'attention que les paroles de la loi de Moïse » בני הזהר בדברי סופרים יותר מדברי תורה [4]. L'Agada suivante, tirée par Buxtorf des livres des Rabbanites, servira à faire voir comment la

de revenir plus souvent à la lecture de la *Mischna* qu'à celle de la *Gemara*.

[1] Chagiga, 10, 1.

[2] Sanh., 110, 1.

[3] Eruv., 21, 2.

[4] *Ib.*

peine de mort attend ceux qui préfèrent la loi de Moïse aux lois des Rabbins, et de quelle manière les auteurs du *Judaïsme* s'y sont pris pour établir et propager leurs maximes inouies dans l'antiquité : *Rex gentilis Pirgandicus convocatis suis Consiliariis instruxerat cœnam magnificam, ad quam invitaverat undecim honoratissimos in suâ terrâ rabbinos. Illi accedentes, suprà spem honorificè à rege excepti fuere. Tria antem ipsis rex posteà proponebat, ut vel carnem suillam lautissimè apparatam, secum comederent, vel cum pulcherrimis fœminis gentilibus concumberent, vel vinum gentilium cum ipso biberent. Judæi triduanum deliberandi spatium postularunt. Eo elapso responderunt, duo priora expressè in lege suâ prohibita esse, ideoque se id facere recusare; tertium quia à rabbinis tantummodò vetitum sit, se id minimè abnuere. Cœna sic fuit adparata, et Judæi ad mensas facili arte in circulum volubiles collocati, ubi largius bibere cœpissent; mensæ fuerunt clanculum gyratæ, sic ut carnes suillæ ipsorum manibus obvenirent. Judæi diffluentes, carnes illicitas incauti comederunt. Tandem choreæ institutæ, mulieres formâ præstantes adductæ, cum quibus etiam sancti rabbini isti, vino et venere incensi et victi, per noctem concubuerunt. Sequenti die à rege moniti, ut quid*

ità licen[illegible] *contra legem suam peccarint, cum rubore et magno conscientiæ vulnere discesserunt et mortem sibi propterea optarunt,* ובתוך השנה מתו כולם מיתה משונה *et intrà annum mortui sunt morte repentinâ;* parce qu'ils avaient préféré les paroles de Moïse aux paroles des Rabbins [1].

CHASIDIM.

Pourquoi les Chasidim ne croiraient-ils pas leurs livres cabalistiques remplis de mystères dignes d'une profonde et aveugle vénération, si les auteurs de la Cabale leur ont appris que l'ange *Metatron* ou *Segansagel* donna à Moïse sur le mont Sinaï le secret d'interpréter la *Mikra* et l'*Agada*, la *Halaca* et toutes les autres parties de la *Loi écrite* et *orale*, de soixante-dix manières, en soixante-dix langues différentes? שלמדו לו התורה בשבעים פנים של שבעים לשון נביאים וכתובים הלכות ואגדות שמו עוד תוספות וכולם בשבעים פנים של שבעים לשון [2].

[1] *Recensio operis thalmudici.* — Cf. Eisenmenger, p. 2, t. 12, p. 622-25.

[2] *Voy.* le livre cabalistique *Othroth*, R. Akiva אותיות דר עקיבא

Ce même R. *Akiva ben Joseph* que Dieu choisit pour faire des montagnes d'interprétation sur chaque trait des caractères alphabétiques *de la Loi* על כל קוץ וקוץ תילי תילין של הלכות a été, suivant les cabalistes, précepteur de R. Schimeon ben Yochai, qui passe pour avoir écrit le *Zohar,* et qui, à son tour, est mis sous la protection d'Elie. Ainsi l'autorité dont jouit le *Zohar* aux yeux des *Chasidim* dérive d'un côté de celle de Schimeon, d'Akiva, d'Elie et de Dieu même, et de l'autre de l'importance de sa doctrine qui nous rapproche des créatures spirituelles et de l'essence du créateur; tandis que *la Loi mosaïque et thalmudique* ne nous fait connaître que l'ouvrage de la création et la volonté de Dieu. La secte des Chasidim regarde donc l'étude du Thalmud non seulement comme inférieure en dignité à l'étude du *Zohar,* mais comme inutile, et même nuisible : Das beständige Studium des Thalmuds, nicht nur für unnütz; sondern sogar für die zur ächten Frömmigkeit nöthige Heiterkeit des Gemüths als schädlich ausgab [1]. Elle se figure que lire le *Zohar,* même sans le com-

[1] Maimon, H. C. 19. Les Chasidim regardent comme nuisible l'étude du Thalmud, lorsqu'elle tend à exclure le sens cabalistique des paroles de la Bible.

prendre, fait beaucoup de bien à l'ame הלשון מסוגל לנשמה et qu'y tenir les yeux attachés ne peut qu'inspirer la sagesse à ceux qui ne savent pas le lire אותיות מחכימות[1].

Les Chasidim abandonnent leurs parens, leurs femmes et leurs enfans pour suivre leurs Rabbins : Junge Leute verliessen ihre Aeltern, Frauen und Kinder, und gingen schaarenweise, diese hohen Obern aufzusuchen, und die neue Lehre aus ihrem Munde zu hören[2], et en dépendent entièrement tant par rapport aux facultés de leur ame, que pour leur fortune, ce qui est bien surprenant dans les Juifs d'aujourd'hui. « Tous leurs biens, « dit Calmanson, sont en commun et presque « toujours à la disposition de leurs chefs. » Et comme ceux-ci, par leur infaillibilité et le don de faire des miracles, rivalisent, selon eux, avec la divinité, ils leur consacrent les hymnes de louanges que l'on chantait autrefois à l'hon-

[1] Nous tirons le sens de ces deux maximes de la pratique des Chasidim plutôt que de la valeur qu'elles ont en elles-mêmes ; car la seconde, par exemple, veut dire à la rigueur qu'en cas de doute il vaut mieux avoir recours au texte que se fier à sa propre mémoire.

[2] *Ib. ib.* Les Rabbanites dépendent de leurs docteurs seulement dans les affaires spirituelles, au lieu que les Chasidim en dépendent aussi dans les temporelles.

neur de Dieu, et chantent à Dieu de nouveaux cantiques en se fondant sur les paroles du Psalmiste שירו ליהוה שיר חדש תהלתו בקהל חסידים « Chantez à Dieu un nou« veau cantique de louanges dans l'assemblée « des pieux [1].

Le zèle et l'attachement des anciens Juifs pour leurs livres et les auteurs de ces livres, se sont concentrés aujourd'hui sur les Rabbins et sur les livres rabbiniques et cabalistiques au point que, si nos temps étaient des temps de persécution, tels que ceux dont parle Joseph, il n'y a pas de doute que le *Thalmud* et le *Zohar*, *Judas le Saint* et *Simeon Yochaïdes* auraient leurs

[1] Psal., 149, 1. Unsere hohen Obern, continue Maimon, toujours au sujet des Chasidim, erklären diesen Vers auf folgende Art: Die Eigenschaften Gottes als des aller vollkommensten Wesens, müssen die Eigenschaften eines jeden eingeschränkten Wesens weit übertreffen, folglich auch sein Lob (als Ausdruck seiner Eigenschaften), das Lob dieser. Bis jetzt bestand Gottes Lob darin, daß man ihm übernatürliche Wirkungen das Verborgene zu entdecken, das Zukünftige vorher zu sehen, mit seinem bloßen Willen unmittelbar zu wirken und dergl. beilegte. Nun aber sind die frommen (die hohen Obern.) im Stande solche übernatürliche Handlungen selbst zu verrichten, und da Gott also hierin vor ihnen keinen Vorzug hat, muß man bedacht seyn ein neues Lob ausfindig zu machen, das nur Gott allein zukommen kann. Ce témoignage irrécusable du fanatisme des Chasidim fait voir en même temps quelle est leur manière d'interpréter la Bible.

victimes et leurs martyrs, plus encore que la Loi mosaïque et les prophètes. Entrons-nous en discussion sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, avec les Rabbanites et les Chasidim? Ils s'imaginent que nous ne pouvons ni pénétrer leurs mystères, ni savourer le vin aromatique de leurs livres, et le miel qui découle des livres de leurs docteurs. Employons-nous la raillerie contre eux? Ils ont cette maxime pour s'exercer à la supporter : אם אמר לך חד אודנך דחמר לא תיחוש תרין עתד לך פרומבי « Si quelqu'un te dit qu'une « de tes oreilles est une oreille d'âne, n'y fais « pas attention; et s'il insiste en disant : tes « deux oreilles sont des oreilles d'âne, prépare-« toi un frein [1]. » Et si nous allons par hasard jusqu'aux vexations, ils répètent avec enthousiasme : יאה עניותא ליהודאי כברזא סומקא לסוסיא חורא « L'affliction sied « aussi bien à un Juif qu'une courroie rouge « à un cheval blanc [2]. »

[1] Bereschith Rabba, sect. 45.

[2] Chagiga, 9, 2.

SECONDE MAXIME.

---

§ Ie.

DOGMES.

Six cent treize préceptes, dit le Thalmud [1], furent communiqués à Moïse; שש מאות ושלש עשרה מצות נאמרו לו למשה mais David les réduisit à onze בא דוד והעמידן על אחת עשרה. Après David vient le prophète Jesaïe qui voulut bien les restreindre à six בא ישעיהו והעמידן על שש. Après Jesaïe vint Michée qui, de ces six, en fit trois בא מיכה והעמידן על שלש.

[1] Maccoth, 23, 2 et 24, 1. C'est dans ce même endroit que l'on rend raison du nombre 613, en disant que le mot תורה (Lex.) le signifie *per Gematriam*. On y dit aussi que les préceptes négatifs sont 365 comme les jours de l'année כמנין ימות החמה et les positifs au nombre de 248 comme les membres du corps humain כנגד איבריו של אדם. Peter Beer fait l'extrait des uns et des autres. *Ib.*, p. 246–68.

Mais Jesaïe lui-même, après un plus mûr examen, les avait réduits à deux seulement חזר ישעיהו והעמידן על שתים.

Selon quelques docteurs thalmudiques, après Michée vint Amos, qui comprit tous les préceptes dans un seul, celui *de chercher Dieu* בא עמוס והעמידן על אחת דרשוני וחיו et, selon d'autres, vint Habakuk, qui reconnut le seul précepte *de croire* בא חבקוק והעמידן על אחת וצדיק באמונתו יחיה.

La raison de tous ces changemens se trouve, selon Raschi, en ce que les hommes sont devenus plus incapables de porter un grand nombre de lois à proportion que, par le laps de temps, l'amour de la justice s'est refroidi dans leur cœur שבתחילה היו צדיקים והיו יכולים לקבל עול מצות הרבה אבל הדורות האחרונים לא היו צדיקים כל כך.

Ce ne fut que plusieurs siècles après la totale dispersion des Juifs que Maimonides, effrayé apparemment de leur état d'incertitude en matière de croyance, fixa *treize articles de foi*[1] avec le

[1] Cf. son explication de la *Mischna*, traité Sanhéd.

titre de fondemens שלשה עשר יסודות dont voici la teneur selon Buxtorf : אני מאמין באמונה שלמה *Fide perfectâ credo.*

I.

שהבורא יתברך שמו הוא מנהיג ובורא לכל הברואים והוא לבדו עשה ועושה ויעשה לכל המעשים. *Creatorem cujus nomen sit benedictum, Gubernatorem et Creatorem esse omnium creaturarum; illum solum omnia fecisse et facere et facturum esse.*

II.

שהבורא יתברך שמו הוא יחיד ואין יחידות כמוהו בשום פנים והוא לבדו אלהינו היה הוה ויהיה. *Creatorem c. n. s. b. unicum esse unitate quæ nullam omninò similem habet, illumque solum Deum nostrum fuisse, esse et futurum esse.*

III.

שי״ש אינו גוף ולא ישיגוהו משיגי הגוף ואין לא שום דמיון כלל. *Creatorem*

[1] Syn. Jud., C. 1, p. 2-5.

c. n. s. b. non esse corporeum, nec ullâ ratione corporeâ comprehensibilem et nihil omninò extare, quod sit illi simile.

IV.

שי״ש הוא ראשון והוא אחרון. *Creatorem c. n. s. b. Primum esse et Ultimum.*

V.

שי״ש לו לבדו ראוי להתפלל ואין לזולתו ראוי להתפלל. *Solum Creatorem c. n. s. b. et neminem præterea adorandum esse.*

VI.

שכל דברי הנביאים אמת. *Omnia prophetarum verba esse vera.*

VII.

שנבואות משה רבינו עליו השלום היו אמתיות ושהוא היה אב לחכמים לקודמים לפניו ולבאים אחריו. *Prophetias Mosis magistri nostri, qui requiescat in pace, veras esse, eumque esse patrem omnium sapientum,*

tùm eorum qui præcesserunt, tùm eorum qui subsecuti sunt eum.

VIII.

שכל התורה המצויה עתה בידינו היא הנתונה למשה רבינו עליו השלום. *Totam legem quæ hodiè in manibus nostris reperitur, traditam esse Mosi magistro nostro qui requiescat in pace.*

IX.

שזאת התורה לא תהא מוחלפת ולא תהא תורה אחרת מאת הבורא יתברך שמו. *Legem hanc nunquam mutatum iri nec ullam aliam legem traditam esse à Creatore cujus nomen sit benedictum.*

X.

שי״ש יודע כל מעשה בני אדם וכל מחשבותיו. *Creatorem c. n. s. b. cognoscere omnia opera hominum et omnes cogitationes eorum.*

XI.

שי״ש גומל טוב למי שישמור

מצותיו ויענש למי שיעבור על מצותיו. *Creatorem c. n. s. b. bonum retribuere iis qui ejus mandata observant; illos vero qui ea transgrediuntur, punire.*

XII.

בביאת המשיח ואף על פי שיתמהמה אפילו הכי אחכה לו בכל יום שיבא. *Adventum Messiæ credo et etiam si retardet, nihilominus semper illum expectabo, donec veniat.*

XIII.

שיהיה תחיית המתים בעת שיעלה רצון מאת הבורא יתברך שמו ויתעלה זכרו לעד ולנצח. *Mortuos vitæ restituendos esse quandò ità feret placitum Creatoris cujus nomen sit benedictum et cujus memoria extollatur in sæculum et æternitatem.*

Ces treize articles se trouvent dans Maimonides, acompagnés de ce terrible anathème :

וכשנתקלקל לאדם יסוד מאלה היסודות הרי יצא מן הכלל וכפר

בעיקר ונקרא מין ואפיקורוס וקוצץ
בנטיעות ומצוה לשנאו ולאבדו.

« Quiconque ébranle un de ces fondemens « doit être exclu de la communauté des juifs; « et, puisqu'il nie un des principes radicaux, « il doit s'appeler hérétique, épicurien, extir- « pateur, et la loi nous commande de le haïr et « de procurer sa ruine[1]. »

Nonobstant la rigueur de cet anathème, R. Joseph Albo, vers le commencement du quinzième siècle, se déclara contre les treize articles en question dans son livre intitulé *Ikkarim* עקרים *Fondemens*. Il les réduisit, dit Mendelssohn, à trois seulement : Albo schränkt ihre Anzahl ein, und will nur von dreyen Grundartikeln wissen, et ne fut pas pour cela regardé comme hérétique, so hat doch meines Wissens noch niemand den Albo verketzert[2], car (c'est toujours Mendelssohn qui parle) les Juifs n'ont pas reçu des dogmes spéculatifs à croire, mais des vérités et des lois à pra-

[1] Que l'on ne perde pas de vue cette dernière circonstance qui sert comme de pierre de touche pour reconnaître la mauvaise tendance du Judaïsme. Nous y reviendrons encore une fois.

[2] *Ib.* Zweiter Abschnitt, p. 56 et 57.

tiquer : Unter allen Vorschriften und Verordnungen des mosaischen Gesetzes kein einziges : Du sollst glauben oder nicht glauben; sonderu alle heißen : du sollst thun oder nicht thun. Le mot *croire* ne signifie chez les Juifs qu'avoir *confiance, reconnaître* et *savoir*: Ja, das Wort in der Grundsprache, das man durch glauben zu übersetzen pflegt, heißt an den mehrsten Stellen eigentlich Vertrauen, Zuversicht, getroste Versicherung auf Zusage und Verheißung. Ainsi, selon Mendelssohn, il n'y a pas d'articles de foi pour les Juifs, car on ne commande pas à la foi : Dem Glauben wird nicht befohlen [1].

§ II.

CÉRÉMONIES.

Le passage du *Thalmud* qui, dans le paragraphe précédent, nous a servi à démontrer l'instabilité de la doctrine dogmatique aux yeux des Juifs d'avant et d'après la dispersion, n'est pas moins applicable au cérémonial de l'ancienne Synagogue; car les six cent treize préceptes

[1] *Ib.*, p. 53, 54, etc. On peut dire que c'est dans le développement de cette *maxime philosophique* que repose tout le plan de la Jerusalem, ou petit traité Ueber religiöse Macht und Judenthum, de Moses Mendelssohn.

communiqués à Moïse, sur le Sinaï, embrassent plus de cérémonies et de coutumes religieuses que de dogmes. Mais la plupart des Juifs, depuis la dispersion, surtout les Rabbanites et les Cabalistes, se sont laissé entraîner à deux extrêmes totalement opposés, qui réclament l'attention des controversistes, des historiens, et principalement des réformateurs.

1° Ils ont effacé toute ligne de démarcation entre les dogmes et les cérémonies, ou, pour mieux dire, ils ont changé les cérémonies en *dogmes*, et rendu *obligatoires* ou de *précepte* les petites choses ainsi que les grandes. C'est pourquoi Mendelssohn, en parlant de Joseph Albo, continue à raisonner ainsi : « Loria entre autres, « et ses disciples les cabalistes les plus récens, « ne veulent pas admettre un nombre fixe des « dogmes fondamentaux, et disent : Tout est « dogme dans notre doctrine[1]. » Ils soutiennent que *Dieu a révélé à Moïse non seulement la loi avec toutes les subtilités et minuties grammaticales* qui y ont rapport, mais encore les nouvelles institutions et les cérémonies qui *ont été trouvées*

[1] *Ib.*, p. 56, et c'est une des causes pour lesquelles les Juifs d'aujourd'hui sont plus attachés à la pratique de leur cérémonial religieux que leurs ancêtres.

quelques siècles après Moïse, comme, par exemple, la cérémonie de lire la Megilla[1]. הראהו הק"בה למשה דקדוקי תורה ודקדוקי סופרים ומה שהסופרים עתידין לחדש מאי ניהו מקרא מגילה.

2° Ils ont même renchéri sur le nombre des cérémonies de la loi mosaïque pour les raisons suivantes :

a. Les Rabbanites qui dérivent des anciens Pharisiens ont adopté la maxime *que, pour l'expiation des péchés, il suffit de certaines pratiques extérieures et de l'exercice des cérémonies légales.* Car, par une seule de ces pratiques et cérémonies, les Juifs peuvent participer à la félicité à venir. C'est d'une pareille maxime qu'il faut déduire la sentence thalmudique : רצה הק"בה לזכות את ישראל לפיכך הרבה להם תורה ומצות « Dieu, qui « veut justifier les enfans d'Israël, a multiplié « pour eux les lois et les préceptes[2]. » En mul-

[1] Megilla, 19, 2. חמש מגלות (*quinque volumina*), *apud Rabbinos sic vocantur,* dit Buxtorf), Lex. Chald. Thalm. Quinque libelli : *Cantic. Ruth, Threni, Ecclesiastes, Esther ;* mais dans ce passage on appelle *Megilla* le seul livre d'*Esther,* que les Juifs doivent lire à la fête des *Purim* ou des *Sorts.*

[2] Maccoth, 23, 2. Cf. *Pirké Avoth ad finem,* et Kiddouschin, 39, 2.

tipliant les préceptes, Dieu a multiplié pour eux les occasions de parvenir infailliblement à cette félicité; car les préceptes étant sans nombre (c'est ainsi que Maimonides explique ce passage), il est impossible qu'un Juif n'en pratique pas quelqu'un pendant sa vie : בהיותם הרבה אי אפשר שלא יעשה אדם בחייו אחת מהם.

b. Nous avons vu plus haut que les différentes parties de la Loi, ne pouvant être mises en pratique hors de la terre de promission, sont restées dans le Thalmud sans commentaire. Nous ajouterons ici qu'elles sont envisagées par les Juifs comme tellement attachées à la sainteté de leur pays natal, qu'ils disent à leur sujet : כל מצוה שהיא תלויה בארץ אינה נוהגת אלא בארץ « Tout précepte qui « regarde la terre, ne peut être pratiqué que « dans la terre d'Israël [1]. » ושאינה תלויה בארץ נוהגת בין בארץ בין בחוצה לארץ « Et tout précepte qui ne la regarde « pas peut être pratiqué dans la terre et hors « de la terre d'Israël. » Ces derniers sont ceux

[1] Kiddouschin, 36, 2. — Ce passage sert à nous expliquer en partie la répugnance qu'ont les Juifs d'aujourd'hui à s'adonner à l'agriculture.

que Maimonides et Bartenora nomment *préceptes attachés au corps.* חובת הגוף Dans les deux Thalmuds [1] on va jusqu'à soumettre à l'excommunication quiconque fait manger les choses sacrées, par exemple l'agneau pascal, hors de la terre de Palestine.

Cependant, comme les Juifs, après avoir tout perdu, temple, ville sainte, patrie et gouvernement, se sont accordés à regarder leur culte comme le seul objet digne d'attention, non seulement ils ont conservé l'usage des cérémonies qu'ils peuvent pratiquer encore, mais ils ont substitué à celles qui leur sont devenues impraticables d'autres cérémonies de compensation. Ces dernières sont même deux fois plus nombreuses que les anciennes; car, en substituant le *nombre* à la *gravité* des pratiques religieuses, ils ont cru que l'intégrité de la *Loi mosaïque* demeurerait sans autorité [2]. A cet effet ils n'ont

[1] Cf. Trait. Pesachim et Bétza.

[2] Selon saint Jérôme, les Juifs de la dispersion, pour tranquilliser leurs conscience, ont rayé le mot *tout* du passage de l'Écriture (*Deut.*, 27, 26) où l'on invoque la malédiction sur ceux qui n'observent pas *tout* ce qui est écrit dans *la Loi.* En effet, ce mot *tout*, qui manque aujourd'hui dans le texte hébreu, se trouve dans le texte samaritain ainsi que dans les plus anciennes versions et paraphrases.

pas même refusé d'emprunter les cérémonies des autres peuples, sans en exclure celles des idolâtres; car ils se sont imaginé de pouvoir acquérir à ce prix la félicité éternelle. J'en donne pour garant ben David qui en parle en ces termes :

« Les lois de leurs ancêtres, étant pour la « plupart locales, restèrent presque totalement « impraticables sans la possession des terres et « du temple, et on ne savait plus par quel moyen « se réconcilier avec Dieu. On se hâta donc d'em- « prunter aux Idolâtres, aux Grecs, aux Ro- « mains et à la religion chrétienne qui venait « de naître, toutes les cérémonies qui pouvaient « avoir un rapport quelconque avec le Judaïsme; « on en fit un ensemble, et on substitua les « prières aux sacrifices, les rites aux lois pra- « tiques de Moïse, des articles de foi aux actions, « et une nouvelle croyance à l'ancienne reli- « gion [1]. » C'est pourquoi on aurait beaucoup de peine aujourd'hui à trouver deux rituels des Juifs rabbanites, dans quelque pays que ce soit, qui fussent parfaitement semblables entre eux.

[1] *Ib.* — Cf. Joseph Antiq.

§ III.

TRADITIONS.

Nous avons déjà parlé, dans la première partie, de l'incertitude de la tradition populaire des Juifs, qui ne se trouve écrite nulle part. Mais leurs traditions écrites ne sont pas moins incertaines; car, ainsi qu'on peut le voir dans le Thalmud, chaque école, chaque docteur, chaque disciple a sa tradition à lui, et cela sur un seul et même point de doctrine. Les contradictions entre la *Mischna*, la *Baraietha* et la *Gemara* demanderaient un gros volume de *concordances*. Mais, en parcourant ce livre, on y trouve en même temps la cause et l'histoire de ces mêmes traditions incertaines et contradictoires. On lit, par exemple, dans la Mischna, qu'étant sur le point de mourir, un père dit à son fils : « Mon fils, rétractez les quatre choses « que je vous ai dites. Pourquoi, répondit le « fils, ne les avez-vous pas rétractées vous-« même? Parce que, reprit le père, je les ai « entendues de la bouche de plusieurs, et que « mes adversaires ont aussi entendu l'avis con-« traire au mien de la bouche de plusieurs :

« c'est pourquoi nous devions demeurer fidèles « à ce que nous avions entendu. Mais vous, « mon fils, qui avez entendu mon avis de ma « bouche seulement, et l'avis contraire de la « bouche de plusieurs, vous pouvez bien l'abandonner et suivre l'opinion de mes adversaires; « car, par là, vous ferez ce que dit la règle : « qu'il est bien d'abandonner les paroles d'un « seul pour les paroles de plusieurs. »

בשעת מיתתו אמר לבנו בני חזור
בך בארבעה דברים שהייתי אומר
אמר לו ולמה לא חזרת, בך אמר לו
אני שמעתי מפי המרובין והם שמעו
מפי המרובין אני עמדתי בשמועתי
והם עמדו בשמועתן אבל אתה שמעת
מפי היחיד ומפי המרובין מוטב להניח
דברי היחיד ולאחוז בדברי המרובין.[1]

Nous avons déjà vu, sur le témoignage de Maimonides, que dans les constitutions légales qui admettent la dispute et la conjecture, il faut se conformer à l'avis du plus grand nombre, selon les paroles de la Bible, altérées comme

[1] *Éduyyoth*, II, 2.

d'ordinaire [1], אחרי רבים להטות *Post multos ad inclinandum.* C'est donc sur ce principe que se fonde cette histoire thalmudique, et dont le sens est que ce fils pouvait abandonner les traditions paternelles bonnes ou mauvaises, aussitôt qu'il trouvait deux savans qui ne pensaient pas comme son père.

Le même Thalmud [2] fait dire à un autre rabbin que son frère a trois cents réponses à donner contre un point de doctrine traditionnelle d'une évidence palpable : לפי שיש עמו ג' מאות תשובות. Ce qui peut aussi nous faire concevoir une idée de ce qu'est devenue la véritable tradition dans la bouche des thalmudistes parleurs éternels.

Enfin le Thalmud [3] parle aussi d'un autre docteur qui, s'étant déclaré contre les traditions reçues, et voyant tous les autres Rabbins s'élever contre et lui demander raison de ce qu'il oubliait la doctrine de ses ancêtres, répondit : « Mes ancêtres, en soutenant un avis « contraire au mien, m'ont présenté l'occasion « de me distinguer » ; מקום הניחו לי אבותי

[1] Exod., 23, 2.
[2] Yevamoth, 16, 1.
[3] Chullin, 6, 2, et 7, 1.

להתגדר בו « car si je m'éloigne de leurs « traditions, j'en trouve de nouvelles. » D'où le Thalmud conclut qu'il faut laisser la liberté aux savans de chaque siècle de se distinguer de la sorte. מכאן לתלמיד חכם שאמר דבר הלכה שאין מזיחין אותו Mais nous sommes en droit d'en conclure, à notre tour, que les traditions consignées dans les livres rabbiniques doivent présenter un mélange bien singulier; car, selon Maimon, elles ont toujours été entre les mains des Rabbins, hommes aussi vains qu'amis de la dispute, et qui ont souvent été forcés d'y avoir recours pour expliquer la Bible. « Puis« que c'est de l'Ecriture Sainte que leurs articles « de foi et leurs lois religieuses tirent leur ori« gine, et que l'Écriture Sainte, par rapport à « leurs explications et à leurs applications à des « cas particuliers, laisse beaucoup d'incertitude, « on fut obligé d'avoir recours à la tradition, « qui devait indiquer, non seulement la manière « d'interpréter les saintes Ecritures, mais aussi « la manière dont les cas incertains étaient dé« rivés de lois certaines. Or, cette tradition ne « pouvait pas être confiée à la nation tout en« tière, mais à un corps de cette nation qui « formait une espèce de commission législative. »

Mais ce point demande une plus sérieuse dis-

cussion, que nous réservons pour la fin de cette partie, où nous rechercherons la véritable origine du Thalmud, livre qui est comme l'entrepôt des traditions de la Synagogue.

TROISIÈME MAXIME.

---

§ Ier.

ÉDUCATION DES JEUNES ISRAÉLITES [1].

Voici comment les saints pères des Juifs ont fixé les différens âges de l'homme, ainsi que les occupations et les attributions qui y sont relatives :

1° בן חמש שנים למקרא *Le fils de cinq ans à la Bible;* c'est-à-dire à cinq ans le jeune

[1] Cela doit être entendu principalement des Rabbanites, et plus particulièrement des Juifs polonais; car les Juifs allemands, qui demeurent en Pologne, donnent dans l'excès opposé, et négligent presque entièrement l'éducation religieuse de leurs enfans. Ils les envoient tout au plus aux écoles des Chrétiens, méthode dont nous verrons les inconvéniens dans la troisième partie. Les Chasidim, à leur tour, méprisent ordinairement toute espèce d'éducation.

Israélite se mettra à l'étude de la Bible; car il est dit [1] : « Il sera incirconcis pendant trois ans; « mais la quatrième année tout son fruit sera « une chose sainte, et la cinquième vous man-« gerez son fruit. » Dans la quatrième année le père pourra tout au plus lui apprendre à connaître la figure des lettres; mais dans la cinquième il *commencera à le charger comme une béte de somme.*

2° בן עשר למשנה *Le fils de dix ans à la Mischna;* c'est-à-dire à l'âge de dix ans, il passera à la *Mischna;* car, qui ne voit pas de progrès dans la Bible pendant cinq ans, pourra-t-il en voir jamais?

3° בן שלש עשרה למצות *Le fils de treize ans aux préceptes;* c'est-à-dire à treize ans, il commence *à être redevable à Dieu de l'observance des préceptes;* car Levi au même âge fut appelé איש *vir,* et Ismaël *circoncis.*

4° בן חמש עשרה לתלמוד *Le fils de quinze ans au Thalmud;* c'est-à-dire il doit étudier en même temps la *Mischna* et la *Gemara.*

5° בן שמנה עשרה לחפה *Le fils de dix-huit ans au mariage;* car אדם *homo* se trouve

[1] Lev. 19, 23.— 25. Les Juifs appliquent aux enfans ce que l'Écriture Sainte ordonne des plantes fruitières.

dix-huit fois dans la Bible, depuis les paroles : *Faisons l'homme*, jusqu'à celle-ci : *Et Dieu forma la côte*, etc. [1].

6° בן עשרים לרדוף Le fils de vingt ans doit pourvoir lui-même à sa nourriture; car, avant cet âge, ce sont ordinairement ses parens ou ceux de sa femme qui lui offrent les moyens de faire ou de continuer ses études [2].

7° בן שלשים לכח *Le fils de trente ans à la force ou à la virilité.*

8° בן ארבעים לבינה *Le fils de quarante à l'intelligence.*

9° בן חמשים לעצה *Le fils de cinquante à la prudence.*

10° בן ששים לזקנה *Le fils de soixante à la vieillesse.*

11° בן שבעים לשיבה *Le fils de soixante et dix ans à la décrépitude.*

12° בן שמנים לגבורה *L'âge de quatre-vingts ans est bien rare, ou pour les plus robustes;*

[1] Les Cabalistes en donnent une autre raison plus spécieuse encore, en disant que 18 s'exprime par les deux lettres יח et que ces lettres, *per transpositionem*, signifient חי *vif, plein de jeu, apte au mariage.*

[2] *Voy.* Maimon, *ib.*, C. 6.



car il est dit [1] : « Les jours de nos années vont « juqu'à soixante-dix ans, et jusqu'à quatre-« vingts ans pour les plus vigoureux. »

13° בן תשעים לשוח *Celui qui a quatre-vingt-dix ans marche courbé comme pour chercher le tombeau.*

14° בן מאה כאלו מת *Et celui qui en a cent est comme s'il était déjà mort* [2].

Dans un autre endroit, le Thalmud voulant engager les Juifs à passer toute leur vie dans l'étude de leurs lois, leur adresse ces paroles : לעולם ישלש אדם שנותיו שליש במקרא ושליש במשנה ושליש בתלמוד « Que l'homme tâche toujours de « partager ses années en trois parties et d'en « consacrer un tiers à la Bible, un tiers à la « Mischna, et l'autre tiers à la Gemara [3]. » Il leur fait même sentir que c'est dans le ventre de leur mère que chacun de leurs enfans commence à apprendre la Loi; ומלמדים אותו כל התורה. et que s'ils l'oublient en venant au monde, c'est parce qu'un ange les

[1] Psal., 90, 10.

[2] Pirké *Avoth*, C. 5, § 21.

[3] Avoda Zara, 19, 2. Cf. Kiddouschin, 30, 1, et Bartollocci, *ib.*, v. 3, p. 483 et 484.



frappe à cet effet sur la bouche, au moment de leur naissance וכיון שבא לאויר העולם בא מלאך וסטר על פיו ומשכחו כל־ התורה׃[1]

Fidèles à cette dernière maxime plus qu'à l'autre de leurs saints pères[2], s'il leur naît un fils, les thalmudistes polonais font d'abord connaître, par des signes non-équivoques, qu'ils se réjouissent bien plus de sa naissance qu'ils ne se réjouiraient de celle d'une fille; car ils se flattent déjà qu'ils en feront un Rabbin[3], et ils chargent la mère de l'enfant, ou sa nourrice, d'examiner s'il paraît en lui quelque trace de cette instruction surnaturelle qui a précédé sa naissance, impatiens de mettre la main à leur éducation rabbinique, dit leur grammairien ben Zev[4].

Ainsi, la mère ou la nourrice reconnaît si l'enfant est *Ilu* עילוי c'est-à-dire s'il annonce du

[1] Nidda, 30, 2.

[2] Les réformateurs des Juifs ne doivent point perdre de vue les explications que la pratique reçue fait de plusieurs passages du Thalmud qui ne concordent pas entre eux : mais il en sera question ailleurs.

[3] Jeder polnische Jude wird von Geburt an zum Rabbiner bestimmt. Maimon, *ib.*, C. 19.

[4] Dans le livre *Mesilloth Hallimmoud*, מסלות הלמוד.



génie pour le Thalmud. On voudrait commencer par l'étude de ce livre, continue le même grammairien ; mais il est indispensable de débuter par les lettres de l'alphabet. On leur dit donc : « Qu'une cruche au-dessus et une autre au- « dessous d'un bâton, représentent la première « lettre ; qu'une bouche ouverte représente la « seconde; qu'une bourse, remplie d'argent et « attachée au bout inférieur d'une canne, la « troisième, et ainsi du reste. »

C'est également à regret que l'on passe ensuite à la lecture de la Bible ; et on ne le fait ni à l'âge de cinq ans, ni pour y consumer cinq ans entiers, selon les paroles de la loi que nous venons de citer, mais le plus tôt possible, et uniquement pour faciliter, par ce moyen, la lecture et l'intelligence du Thalmud. A cet effet, soit que le père se charge lui-même de la première éducation de son fils, ou qu'il le confie à un maître (Belfer), ce tendre rejeton d'Israël, comme l'observe pathétiquement *Naphthali Hertz*, n'entend jamais parler de grammaire, puisque ses maîtres en ignorent eux-mêmes les principes, et sont à peine en état de lire comme il faut. Il ne s'occupe jamais du sens littéral de la Bible, que ses maîtres ne connaissent pas, et auquel ils préfèrent les allégories et les explications subtiles dont ils ne

sauraient eux-mêmes rendre raison d'une manière plausible. Ajoutez qu'il ne fait pas un seul pas dans l'intelligence du texte sacré, sans qu'on ne l'oblige à tenir continuellement les yeux attachés sur le Commentaire de Raschi, qui explique la Bible par le Thalmud, et la voix de ses précepteurs ne lui fait entendre que le bourdonnement du jargon dont nous avons parlé dans la première partie, et qui a paru détestable à Naphthali Hertz lui-même, quoique son oreille y fût accoutumée [1]. Lorsque ce pauvre élève, poussé comme d'ordinaire par une curiosité innée, fait quelque difficulté, et demande, par exemple, si Dieu est né une fois? on lui répond : Närrchen nein, er war ewig und ewig und ewig [2]; et s'il trouve dans sa naïveté que Jacob aurait mieux fait de préférer les biens de ce monde aux biens de l'autre, au

[1] Dans le projet d'établir une école de Rabbins à Varsovie, le gouvernement a mis un soin tout particulier dans le choix d'un professeur de la Bible, qui, quoique Israélite, réunit ces trois qualités : 1° de parler un allemand pur; 2° d'être profondément versé dans les règles de la grammaire hébraïque; 3° et d'être en état de se servir des meilleurs commentaires de la Bible. Nous verrons, dans la troisième partie, de quelle importance est l'étude méthodique de la Bible pour la réforme des Juifs.

[2] Maimon, *Ib.*, C. 3.

lieu d'une bonne leçon de morale, il reçoit pour toute réponse : **du gottloser Bube**, et immédiatement après un soufflet [1]. La conversation même des pères et des maîtres avec leurs tendres élèves n'est remplie que de piéges pour ces derniers pendant leur première institution. « Ah ! qu'elle « est belle! » s'écriait le petit Maimon, à la vue d'une jolie princesse polonaise; et son père : « Etourdi, dans l'autre monde cette princesse « allumera notre poële », lui dit-il [2].

Nous avons vu que le Thalmud fait succéder à l'étude de la Bible celle de la *Mischna* séparée de la *Gemara*. Mais les commentaires du Thalmud, qui tendent toujours, comme nous le verrons en son lieu, à outrer les maximes du livre qu'ils expliquent, observent qu'on peut bien se dispenser d'étudier à part *la Bible et la Mischna,* lorsqu'on étudie le Thalmud de Babylone, qui porte le titre de בבלי, pour indiquer le mélange qu'il contient de l'une et de l'autre [3]. C'est pourquoi

[1] *Id., ib.*

[2] *Id. ib.* Cf. Schab., 32, 2. *Parentes enim tam horrendam et abominandam depingunt illis* (pueris) *Christianorum conversationem, ut ab ipsis veluti incunabulis, inexplicabile contra Christianos odium concipiant.* Buxt., Syn. C. 7.

[3] Thosephoth *Avoda Zara*, dans le lieu allégué ci-dessus. Cf. Sanh., 24, 1.

les thalmudistes envisagent comme perdu le temps que l'on passe, je ne dis pas à étudier les sciences profanes, mais à feuilleter la *Bible* et la *Mischna,* lorsque le texte de l'une et de l'autre n'est pas accompagné de la *Gemara* [1]. « L'étude « du Thalmud constitue le but principal que se « propose notre nation dans le plan d'une édu- « cation savante. Richesses, avantages corporels « et talens de toute espèce, ont assurément de « la valeur à ses yeux, et sont estimés selon « leur prix; mais rien n'égale, à son avis, la di- « gnité d'un bon thalmudiste. »

C'est donc à l'âge de sept ans, au plus tard, que l'on abandonne, pour n'y revenir jamais, l'étude de la Bible qui devrait être celle d'un âge plus mûr [2], et on commence l'étude du Thalmud avec beaucoup de confusion. **Das Studium des Thalmuds wird eben so unregelmäßig getrieben als das Studium der Bibel** [3].

[1] *Ib.,* C. 6.

[2] En effet, on aurait de la peine à trouver, même parmi les Rabbins de Pologne, un seul individu qui eût lu la Bible tout entière. Ils n'en connaissent que les cinq livres de Moïse qui contiennent, à rigoureusement parler, *la Loi écrite,* et qu'ils ont parcourue à la hâte dans leur enfance.

[3]. Maim., *Ib.* Dans l'école des Rabbins, qui a été ouverte à

Quand même on retrancherait du Thalmud de Babylone tous les traités qui n'ont pas de *Gemara,* parce qu'ils roulent, comme nous l'avons dit, sur des parties de la Loi qui ne peuvent pas être pratiquées hors de la terre de Palestine, trente ans suffiraient à peine pour acquérir une médiocre connaissance des autres Traités où la *Gemara* vient à la suite de la *Mischna.* Observons que les Juifs de Pologne font peu de cas de l'étude du texte seul du Thalmud, si elle n'est accompagnée de celle de ses Commentaires Raschi et Tosephos qui servent à l'éclaircir, et de celle de ses extraits *Alphasi, Yad Chazaka, Turim, Schulchan Aruc,* etc., où les mêmes Juifs vont chercher la dernière décision des points de doctrine qui sont débattus pour et contre dans la *Mischna* et dans la *Gemara.* C'est pourquoi les Rabbins sont obligés, bon gré mal gré, de choisir ceux d'entre les Traités du Thalmud de Babylone qui sont les plus nécessaires, pour y exercer leurs élèves pendant le temps qu'ils restent sous leur discipline.

Ces Traités sont :

1° *Bava Kamma,* ou des dommages;

Varsovie le 15 novembre 1826, on a pris toutes les mesures nécessaires pour écarter cette confusion de l'étude du Thalmud.

2° *Bava Metzia*, ou des choses trouvées, mises en dépôt, de l'usure, etc;

3° *Bava Bathra*, ou de la société de commerce, des héritages, etc.;

4° *Schevouoth*, ou des sermens;

5° *Sanhedrin*, ou des jugemens;

6° *Chullin*, ou des animaux purs et impurs, et de la manière de tuer et de préparer les premiers;

7° *Kethouvoth*, ou des contrats de mariage;

8° *Kiddouschin*, ou des épousailles;

9° *Gittin*, ou des divorces;

10° *Nidda*, ou de la femme qui a ses règles[1].

Les deux passages du Thalmud que nous venons de rapporter nous font conjecturer que tous les Juifs, pauvres et riches, sans aucune exception, sont tenus, par religion, de s'adonner aux études sacrées[2], et qu'ils doivent avoir en horreur les idiots ou ceux qui ne passent pas par cette éducation religieuse.

[1] On peut voir ce qui occupe le plus les Juifs dans l'étude du Thalmud, en lisant l'ouvrage de Mendelssohn qui a pour titre : Ritualgesetze der Juden betreffend Erbschaften, Vormundschaften, Testamente und Ehesachen in so weit sie das Mein und Dein angehen.

[2] De ce principe indubitable, mais qui pourtant est échappé à la plupart des réformateurs, nous tirerons d'utiles conséquences, relativement à la réforme des Juifs, dans la troisième partie de cet ouvrage.

Mais les thalmudistes ou apprentis israélites forment deux classes qu'il ne faut pas confondre ensemble.

La première comprend ceux qui, ne pouvant ou ne voulant pas devenir rabbins ou maîtres d'école, étudient le Thalmud jusqu'à une certaine époque de leur vie, et choisissent ensuite d'autres occupations. Ces thalmudistes, qui sont en plus grand nombre, parcourent deux et tout au plus quatre des traités indiqués, et restent toute leur vie dans l'ignorance des autres. Ils oublient même ce qu'ils y ont appris; et comme ordinairement ils ont négligé toute autre étude, ils se trouvent enfin, dit le même Herts, dans un âge plus avancé, non seulement sans aucune connaissance, mais avec l'empreinte éternelle d'une première éducation qui lutte continuellement contre leur raison et les bonnes dispositions de leur cœur. Cette empreinte est si profondément gravée en eux, qu'il est facile de les distinguer à leurs gestes, à leurs manières, et surtout à leur orgueil démesuré [1],

[1] Oui, nous l'avons dit dans notre premier article sur la nécessité d'une version du Thalmud, et nous n'hésitons pas à le répéter ici, qu'un jeune Israélite qui étudie le Thalmud, tout au plus jusqu'à l'âge de treize ans, devient un être à part, c'est-à-dire corrompu sans remède, car on a tourné toutes ses fa-

de ceux qui n'ont pas étudié le Thalmud (si pourtant il y en a quelques uns), ou qui l'ont étudié moins qu'eux. Remarquons que parvenus à l'âge de treize ans et un jour, ils se disent déjà dignes serviteurs de Dieu, בר מצוה et se croient, par l'étude du Thalmud, en état de faire un bon mariage; car les meilleurs partis sont réservés pour ceux qui y ont fait le plus de progrès, ce qui contribue beaucoup à mettre en vogue en Pologne les lettres rabbiniques. Et il est rare qu'ils attendent pour se marier l'âge prescrit par la religion et par les lois; car ils ont appris dans le Thalmud [1] que *R. Chisda disait :* « Je suis meilleur que « les autres, parce que je me suis marié à l'âge « de seize ans, et si je m'étais marié à l'âge de « quatorze, je pourrais me moquer du diable. » ואמר רב חסדא האי דעדיפנא מחבראי דנסיבנא בשיתסר ואי הוה נסיבנא בארבסר הוה אמינא לשטן גירא בעיניך

cultés vers la ruse et l'intolérance, au nom de la divinité. Par l'orgueil, le peu de savoir et de bonne foi qui caractérisent les Brochures n[os] 1 et 2 anonymes, on peut bien reconnaître que c'est à cette première classe de thalmudistes qu'appartiennent leurs auteurs.

[1] Kiddouschin, 29, 2 et 30, 1.

La seconde classe comprend ceux dont la capacité et l'ambition sont aussi grandes qu'il le faut pour devenir Rabbins, ou du moins possesseurs du Thalmud. Ceux-ci passent toute leur vie à étudier ce livre, et la première condition de cette étude, c'est qu'elle soit *exclusive*. « Est-ce que tu veux être peintre ? » disait le père de Maimon à son fils qui annonçait de bonnes dispositions pour la peinture. « Tu dois « étudier le Thalmud et devenir Rabbin : celui « qui comprend le Thalmud, comprend tout. » Opinion qui est commune à tous les Thalmudistes de Pologne. La seconde condition est qu'elle soit *continuelle ;* c'est-à-dire l'occupation de l'école et de la maison, du jour et de la nuit. *Quæsiverunt,* dit Buxtorf au mot יון, *ex R. Josua F. Levi quandò docebit homo filium suum* חכמה יונית *sapientiam græcam? Dixit eis : ea hora quæ neque est de die neque de nocte sicut dicitur et in lege ejus meditabitur die et nocte*[1]. On peut reconnaître un jeune Rabbin à son air sombre et mélancolique, à la pâleur de son teint, à son regard égaré, à son extrême apathie, à son insociabilité et surtout aux fré-

[1] Psalm., 1, 2. Il faut étendre à toutes les sciences profanes le mépris que R. Josua professe ici contre les lettres grecques.

quentes maladies qui dérivent d'une vie sédentaire et d'une application trop continue. La troisième condition enfin est que cette même étude soit *universelle;* c'est-à-dire celle de tous les livres *obligatoires* dont nous venons de donner le catalogue.

En parcourant ces livres, dont le désordre croît en raison directe de leur volume et de leur nombre, il est facile à chaque apprenti thalmudiste d'y trouver quelque nouveau point de doctrine qui réclame des éclaircissemens de bouche ou par écrit. Ils disputent dans leurs écoles avec leurs précepteurs [1], et celui-là a fait le plus de progrès dans sa classe, qui, par des subtilités nouvelles et toujours plus raffinées, peut disputer de manière à tenir tête à son précepteur, et même à l'emporter sur lui. De même lorsqu'ils donnent par écrit quelques essais de leur capacité, peu leur importe si le sujet qu'ils traitent est commun et rebattu, pourvu que, par leurs argumens sophistiques et captieux, ils puissent rivaliser avec leurs maîtres,

[1] « Ils ont pour cela, dit Léon de Modène (*ib.*, p. 99), des « académies nommées *Jesivod*, où les Rabbins et leurs disciples « s'assemblent pour disputer; mais cela se fait sans ordre et « avec beaucoup de bruit, de sorte qu'il semble que les matiè- « res que l'on y traite en valent la peine. »

et même surpasser les Rabbins qui, avant eux, ont traité la même matière. En suivant ainsi une éducation qui n'a rien ni de naturel, ni de sociable, en passant d'une école inférieure à une autre supérieure, et d'un Rabbin ou professeur ordinaire à un autre plus habile et plus savant, ils consument seize à vingt ans, et finissent par devenir à leur tour, successivement ou maîtres d'école, ou tueurs d'animaux purs [1], ou rabbins, etc. [2].

Les écoles des Juifs sont ordinairement appelées בית הישיבה *Domus consessus scho-*

[1] L'occupation de tueur d'animaux ou de boucher מטבח, est comme préparatoire au rabbinat, car elle exige que l'on soit bien versé dans le Thalmud et surtout dans le traité *Chullin* pour s'en acquitter dignement. En effet, il s'agit de séparer de ces animaux tout ce que les Juifs ne peuvent pas en manger; c'est-à-dire : 1° le sang; 2° la graisse; 3° le nerf de la cuisse, et, en plusieurs endroits, les quartiers de derrière, à cause du nerf et de la graisse qui s'y trouvent. Aussi, les cuisinières juives elles-mêmes forment en Pologne une classe de thalmudistes par la science qu'elles doivent posséder pour préparer les mets légalement.

[2] L'ancienne pratique de prendre une espèce de grade dans leurs académies (cf. Yad Chazaka, IV, 4) ne subsiste plus parmi les Juifs d'aujourd'hui : c'est la voix publique qui les fait docteurs, et la coutume qui les nomme rabbins.

lastici. בית אולפן *Domus doctrinæ*. בית המדרש *Domus studii*. Mais ce dernier nom désigne plus proprement un lieu où les jeunes élèves peuvent avoir tous les livres rabbiniques dont ils ont besoin. Voici maintenant la description d'une de ces écoles en Pologne, sur le témoignage de Maimon, Juif polonais. « L'école « est ordinairement une petite chambre noircie « par la fumée, où les élèves sont confusément « placés, une partie sur les bancs et une autre « partie sur la terre nue. Le précepteur, en « chemise sale et assis sur la table, tient entre « les pieds une jatte où il broie avec une mas- « sue du tabac en poudre, et commande en « même temps son régiment. Les sous-précep- « teurs exercent leur office chacun dans leur « coin, et règnent sur leurs sujets en despotes « autant que le précepteur lui-même. Ces mes- « sieurs retiennent pour eux la plus grande par- « tie du déjeûner, du goûter, etc., qu'on envoie « aux enfans dans l'école, et souvent même les « pauvres garçons ne reçoivent rien de tout cela, « et cependant il ne leur est pas permis de se « plaindre, à moins qu'ils ne veuillent s'exposer « à la vengeance de ces tyrans. C'est là que les « enfans restent emprisonnés depuis le matin « jusqu'au soir, sans avoir aucun repos, excepté

« les fêtes et un après-diné à la nouvelle lune [1]. » On compte dans la seule ville de Varsovie deux cent quinze de ces écoles et deux mille quatre cent quatre-vingt-deux écoliers du Thalmud, sur vingt-sept mille Juifs. Mais plusieurs familles tiennent des professeurs particuliers, plutôt que d'envoyer leurs enfans à des écoles aussi mal organisées; ce qui prouve, encore une fois, que tous les Juifs de Pologne étudient effectivement le Thalmud et qu'ils n'étudient que le Thalmud [2].

§ II.

ÉDUCATION

DES JEUNES FILLES ISRAÉLITES.

Nous venons de voir que les Juifs n'admettent point d'autre éducation que celle qui a pour objet l'étude de la Loi. Mais Dieu a entendu

[1] *Ib.*, C. 4. Mes lecteurs comprendront, j'espère, pourquoi, dans ma *Théorie du Judaïsme*, je m'étaie si souvent de l'autorité des livres rabbiniques et de celle des Juifs les plus renommés ; c'est que, si on n'en appelle à leurs paroles, on risque de passer pour conter des sornettes, vu que l'on a toujours de la peine à se former une juste idée du profond abrutissement où est tombée la masse des Juifs, et des causes qui l'augmentent toujours davantage.

[2] Cf. Bartol., *ib.*, t. 3, p. 429.

exclure de cette espèce d'éducation leurs filles, lorsqu'il a dit : « Vous apprendrez les lois à vos « fils. » ולמדתם אותם את בניכם *En se servant du masculin et non du féminin, il a voulu dire :* « A vos fils et non à vos filles. » בניכם ולא בנותיכם [1]. C'est une des raisons qui portent les Juifs à regarder comme un malheur, quand il leur naît une fille plutôt qu'un garçon. En effet, on lit dans le Thalmud que le fils de Juda le Saint étant de mauvaise humeur de ce que sa femme venait de mettre au monde une fille, Juda le Saint tâcha de le consoler; mais un autre Rabbin protesta qu'il n'y avait point de raison de se consoler en pareille circonstance; car les savans ont dit qu'à la vérité le monde ne peut pas subsister sans les deux sexes, mais « bonheur à celui qui a « des enfans mâles, et malheur à celui qui a des « femelles » : אשרי למי שבניו זכרים אוי לו למי שבניו נקבות [2].

Les Chasidim vont encore plus loin; car Maimon rapporte qu'un de leurs Rabbins ayant appris que la femme d'un de ceux qui étaient venus

[1] Kiddouschin, 30, 1.

[2] Bava Bathra, *ib.*, 2; cf. Sanh., 100, 2; et Bartol., *ib.*, p. 486 et 660.

lui rendre visite était accouchée d'une fille : Ein Mädchen! s'écria-t-il, en se tournant vers le père, er soll ausgepeitscht werden [1], et il le fit fouetter sur-le-champ. Buxtorf donne pour seconde raison de ce préjugé, la non-aptitude des femmes à recevoir le pacte de la circoncision [2]. Elles sont comme il a plu à Dieu de les faire. Mais nous rapporterons les paroles de Buxtorf dans l'autre paragraphe qui traitera des femmes mariées.

La troisième raison, qui est peut-être la principale, est exprimée ainsi par le même Maimon [3] dans une note qu'il fait sur le zèle violent du Rabbin dont nous venons de parler : Ein Zug dieser, wie aller uncultivirten Menschen (ist) Verachtung gegen das andere Geschlecht. On laisse donc végéter les filles israélites uniquement pour le mariage : Die Mädchen lernen gar nichts, dit M. Hellwitz dans son *Organisation* des Israélites. Ce qui affermit de plus en plus les parens dans la résolution de ne rien apprendre à leurs filles, c'est

[1] *Ib.*, C. 19.

[2] De la circoncision des filles. *Voy.* Basnage, L. VI, P. 1, C. 7, § 16.

[3] *Ib.*, cf. Herder, *Idées sur la Philosophie de l'Histoire de l'humanité.*

l'espérance qu'ils ont de les marier bientôt, même avant le temps où leur éducation devrait être commencée; car, quoiqu'on donne aux filles israélites la qualité de femme à douze ans et demi, les Juifs en général cherchent à les marier avant cet âge [1]. Elles deviennent alors, selon l'expression du Thalmud, les enfans de leurs maris : כל הנושא אשה לשם שמים כאלו ילדה [2]. Le même Thalmud admet que l'on peut contracter le mariage avec une fille de trois ans et un jour, si l'on partage son lit [3]. בת שלש

[1] *Voy.* Léon de Modène, H. P. IV, C. 4. Qu'on n'aille pas s'imaginer que les entretiens familiers des parens avec leurs filles puissent tenir lieu à ces dernières (du moins quant à la morale) de l'éducation qui leur manque. Les avis que leur donnent leurs pères, se bornent à leur apprendre comment elles pourront se concilier l'affection de leurs maris, non par leurs vertus, mais par les apparences et les dehors de la vertu. Le Thalmud leur met à cet effet devant les yeux l'exemple d'un certain R. Chisda qui donnait à ses filles, avant de les marier, des conseils perfides et si licencieux, que nous croyons de notre devoir de n'en pas faire mention. Si les auteurs des Brochures nos 1 et 2 ne croient pas à mes paroles, ou veulent s'exercer, comme de coutume, à changer en allégories tout ce qui est incohéreut et immoral dans le Thalmud, ils n'ont qu'à consulter le traité *Schabbath*, fol. 140, col. 2.

[2] Sota, 12, 1.

[3] Sanh., 55, 2.

שנים ויום אחד מתקדשת בביאה. Ce que Raschi justifie par l'exemple d'Isaac qui, selon lui, épousa Rebecca âgée seulement de trois ans, tandis qu'il en avait quarante [1]. C'est pourquoi on voit fréquemment en Pologne les femmes juives devenir mères de douze à treize ans.

Le petit nombre des filles israélites auxquelles on donne quelque espèce d'instruction, apprennent :

1° A lire l'hébreu dans leurs livres de prières, mais uniquement pour en connaître les lettres; car on ne daigne jamais leur en expliquer le sens.

2° A écrire et à lire leur mauvais jargon; car il faut savoir que, pour l'usage ordinaire de la vie et pour écrire l'hébreu, ainsi que leur jargon, les Juifs de Pologne se servent d'une espèce d'écriture toute particulière qui ressemble beaucoup aux essais d'écriture cursive que Silvestre de Sacy a fait graver dans les planches V et VI de sa grammaire arabe. Cette écriture va de droite à gauche, ainsi que l'écriture hébraïque; et les enfans apprennent à la tracer, en l'écrivant au-dessous et non au-dessus de la ligne; car il importe plus de rendre égale et régulière la partie supérieure des lettres que l'inférieure.

[1] Cf. *Genès.*, 25, 20.

3° Enfin les plus savantes et les plus pieuses d'entre les femmes israélites se mettent en état, après leur mariage, d'entendre, ou du moins de croire qu'elles entendent quelques passages du livre qui a pour titre : *Tseéna Cureéna* צאינה וראינה, et qui est un amas informe de fausses explications de la Loi de Moïse et de fables dans le jargon accoutumé par R. Jacob, fils de R. Isaac. On peut l'appeler *le Thalmud des pieuses d'Israël.*

4° Elles apprennent aussi quelques travaux manuels; mais je ne me souviens pas d'avoir vu les femmes juives polonaises faire autre chose que tricoter, et cela même bien rarement, car elles sont d'une paresse qui fait un contraste frappant avec l'activité de leurs maris.

Les filles israélites reçoivent cette éducation grossière le plus ordinairement dans leurs propres maisons; car à Varsovie, où, comme nous venons de voir, deux cent quinze écoles sont toujours ouvertes pour l'instruction des jeunes Israélites, je n'en connais qu'une seule consacrée à l'instruction des filles juives, et celle-ci est due bien plus aux soins du gouvernement qu'à ceux des Juifs eux-mêmes, et encore n'existe-t-elle que depuis trois ans. J'ai assisté aux examens que l'on y fait tous les ans,

comme à un spectacle d'un nouveau genre, et je conserve chez moi la table des objets qu'on y enseigne :

1° La lecture du polonais.

2° La calligraphie polonaise et hébraïque cursive.

3° La religion et la morale.

4° L'histoire.

5° L'arithmétique élémentaire.

6° Les travaux manuels.

Mais cette école n'est que fort peu fréquentée; car, sur vingt-sept mille Juifs, elle ne contient que soixante à quatre-vingts écolières, et presque toutes de la classe la plus pauvre. Les Juifs plus aisés, ou négligent, comme nous l'avons dit, l'éducation de leurs filles, ou préfèrent les envoyer dans les pensions des Chrétiens, où (on aura de la peine à le croire, mais j'en ai l'expérience moi-même) se trouvant obligées de se conformer au plan de l'école, elles apprennent par cœur le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo* avec les autres *écolières*, et les répètent ensuite à la maison pour amuser leurs parens. On peut donc appliquer plus particulièrement à l'éducation des jeunes filles israélites ce que M. Hellwitz dit de l'éducation des Juifs polonais en général : « En Pologne, l'éducation des Juifs est négligée

« jusqu'à un tel point, que nous sommes per-
« suadés que leur plus grand ennemi verserait
« des larmes en entendant comment on y élève
« les enfans, pour les rendre malheureux à
« jamais. »

Il est vrai que les filles israélites, abandonnées à leur développement naturel, ont souvent l'extérieur plus avantageux que les Chrétiennes; mais elles sont comme des fruits sauvages qui, sous une enveloppe séduisante, cachent des sucs âpres et de fort mauvais goût.

§ III.

FEMMES MARIEES.

« Tous les devoirs (c'est toujours le Thalmud
« qui parle), tous les devoirs que les parens
« juifs ont à remplir envers leurs enfans, comme,
« par exemple, de les circoncire, de leur ap-
« prendre la Loi et quelque autre profession,
« de les marier, etc., pèsent uniquement sur
« le père et non sur la mère » כל מצות הבן על האב אנשים חייבין ונשים פטורות.[1]

« Les femmes mariées sont en outre dispen-

[1] Kiddouschin, 29, 1.

« sées des préceptes affirmatifs qui dépendent « du temps » : וכל מצות עשה שהזמן גרמא אנשים חייבים ונשים פטורות [1]. « Comme, par exemple, dit Maimonides, du pré« cepte de la fête des Tabernacles, dont l'obli« gation dépend d'un certaine époque de l'an« née. » Il n'y a donc que ces trois préceptes qui leur soient plus particulièrement recommandés :

1° De s'éloigner en toute diligence de leurs maris dans le temps de leurs mois, et de ne point en approcher qu'elles ne se soient baignées נדה.

2° En achevant de paîtrir le pain, de faire un gâteau qui était autrefois offert au sacrificateur, et de le brûler חלה.

3° D'allumer une lampe le vendredi au soir, pour la nuit du sabbat הדלקת הנר [2].

Du reste elles sont presque tout-à-fait étrangères aux pratiques de la Loi, et le Thalmud les range à cet égard dans la même catégorie que les enfans juifs et les *domestiques* non-juifs qui servent chez les Juifs נשים ועבדים

[1] *Ib.*

[2] Cf. Léon de Modène, *ib.*, P. v, C. 4.

וקטנים פטורים [1]. J'ai souvent assisté aux prières que chaque père de famille israélite fait aux vêpres du samedi, en commençant son soupé, et j'ai toujours vu les femmes occupées d'autre chose pendant cette cérémonie religieuse, ou dans une distraction volontaire qui fait peine et qui donne un mauvais exemple aux enfans.

Les femmes mariées sont bien plus étrangères encore à l'étude de la Loi. « Apprendre aux « femmes la Loi, dit le Thalmud, c'est leur ap- « prendre l'art de séduire [2]. » כל המלמד בתו תורה כאילו למדה תפלות *Magis expetit mulier cabum unum rei venereæ, quam novem cabos vitæ solitariæ* [3], רוצה אשה בקב ותפלות מתשעה קבים ופרישות c'est-à-dire elles ne sont faites que pour éviter aux pères de famille la honte de mourir sans enfans. « Leur science ne va point au-delà de « l'art de filer [4]. אין חכמה לאשה אלא בפלך Cependant la science des Rabbins a été toujours, pour ainsi dire, si excentrique, que la seule femme savante dont l'on parle dans le

[1] Berac., 17, 2.

[2] Sota, 20, 1.

[3] *Ib.*

[4] Yoma, 66, 2.

Thalmud, *Beruria*, fille de R. Hanania, et femme de R. Meier, montre dans ses discussions légales plus de bon sens que son père, que son mari, et que tous les auteurs du Thalmud [1].

Les Juifs font peu de cas de leurs femmes, ainsi que de leurs filles, à cause de la circoncision qui leur manque, car, pendant qu'ils disent dans leurs prières : ברוך אתה יהוה אלהינו מלך העולם שלא עשני אשה *Benedictus tu Domine Deus noster, rex mundi qui me mulierem non feceris*, leurs femmes sont obligées de dire : ברוך אתה יהוה אלהינו מלך העולם שעשני כרצונו *Benedictus tu Domine Deus noster, rex mundi qui me secundum voluntatem tuam condideris. Hoc ad sexus fœminei contemptum facit*, continue Buxtorf, *quod fœderis circumcisionis, quo peculiarem sibi populum Deus signavit participes non sint, ac proinde dubiæ ferantur an juxta cum maritis suis ad Dei populum pertineant* [2].

[1] Cf. Beracoth, 10, 1; et Pesachim, 62, 2.

[2] Syn., 6, 5. La prière en question est fondée sur un passage du Thalmud (Menachoth, 43, 2), que Bartolocci (*ib.*, v. 3, p. 633) traduit de cette manière : *Dicebat R. Meier, tenetur homo benedicere tribus benedictionibus quotidiè. Hæ sunt : quia non fecisti me Goi* גוי; *quia non fecisti me mulierem*

Autrefois les Juifs achetaient leurs femmes et les regardaient comme une propriété dont ils pouvaient disposer à leur gré. Aujourd'hui ils ne les achètent plus; mais ils ne prétendent pas moins avoir sur elles les mêmes droits que leurs ancêtres. De là la fréquence des divorces parmi eux, et le cynisme hardi que présente le traité additionnel du Thalmud, intitulé *Calla*, où, en voulant rendre raison des causes qui concourent à faire naître des enfans boiteux, aveugles, sourds ou muets, on ne craint pas de soulever des questions et d'entrer dans des détails tout-à-fait propres à alarmer la pudeur et sur lesquels nous préférons tirer un voile discret. Nous dirons seulement que c'est un certain R. Jochanan qui arrive jusqu'à cet excès, sous prétexte d'empêcher que les maris n'abusent de leurs femmes. Cependant d'autres Rabbins se déclarent contre son avis et soutiennent que le mari peut faire de sa femme tout ce qu'il veut; « car celui qui achète de la viande, est le maître « d'en faire du rôti, du bouilli, ou de la man- « ger grillée, comme il lui plaît. » וחכמים

אשה; *quia non fecisti me stolidum* בור. *Sed cur non benedicit, quia non fecisti me servum* עבד ? *quia sub muliere includitur servus, nam mulier uti servus est.*

אומרים אין הלכה כרבי יוחנן אלא כל מה שאדם רוצה לעשות באשתו עושה. כי אין הדבר דומה ואלא למי שלקח בשר מטבח רצה אוכלו צלי רצה אוכלו מבושל רצה אוכלו ע״ג גחלים.

Mais la cause principale du peu d'égards que les Juifs ont en général pour leurs femmes, c'est, à mon avis, parce que, en se mariant, elles renoncent à tous les charmes de leur sexe, et qu'elles ne possèdent presque aucune des vertus domestiques qui inspirent tant d'estime et de respect pour les bonnes mères de famille. En effet, les lois rabbiniques les obligent à couper leurs cheveux, le jour même de leur mariage, ce qui leur fait perdre une partie de leurs attraits. Je dis les lois rabbiniques, car dans Moïse on trouve précisément le contraire. Il y est dit [1] de la femme soupçonnée d'adultère, que le prêtre lui découvrait la tête, ופרע את ראש האשה *et nudabat caput mulieris*. Le Thalmud voit avec raison dans le verbe פרע la force de *comam explicare* (ce qui est aussi confirmé par l'arabe) et traduit : וסותר את שערה *et discooperiebat explicando crines ejus*,

[1] Num., 5, 18.

ופרע את ראשה מלמד שהכהן סותר את שערה c'est-à-dire le prêtre lui découvrait et démêlait les cheveux [1]. Les femmes des anciens Juifs avaient donc des cheveux; mais elles les portaient couverts, car les femmes idolâtres marchaient la tête nue. Or les Rabbins, en ordonnant de les couper, ont raisonné de cette manière : Si le prêtre découvrait les cheveux à la femme soupçonnée d'adultère, c'était pour lui faire honte, il lui disait par cette cérémonie : את פרשת מדרך בנות ישראל שדרכן להיות מכוסות ראשיהן והלכת בדרכי הגוים שהן מהלכות ראשיהן פרועות *Tu peccasti contrà consuetudinem filiarum Israelis; ipsæ enim caput tegunt, tu vero gentilium fœminas imitata es, quæ nudis capitibus sic obambulant* [2].

C'est donc une honte, c'est même une espèce d'idolâtrie que d'avoir les cheveux découverts[3]. Voilà pourquoi les femmes des Juifs allemands, qui sont plus fidèles à la Loi de Moïse, couvrent d'ordinaire leurs cheveux. Mais les femmes des

[1] Sota, 8, 1.

[2] Midrasch Rabboth, fol. 230, col. 3.

[3] מכאן לבנות ישראל שגלוי הראש גנאי להם. Raschi ad num. 5, 18; cf. Kethouvoth, 72, 1.

autres Juifs, toujours outrés dans la pratique de cette même Loi, coupent leurs cheveux le jour même de leur mariage, et se couvrent la tête ou d'une perruque singulière, ou d'une espèce de coiffe appelée *binda*, enfoncée jusqu'au-dessous des oreilles, de sorte que les boucles d'oreilles y sont attachées et ornées de beaucoup de perles par les plus riches, mais le plus ordinairement d'une saleté dégoûtante. Pour plier plus facilement les femmes mariées à cet usage, les Rabbins leur persuadent que les malins esprits dansent sur leurs cheveux lorsqu'elles en ont[1].

D'un autre côté, les femmes mariées savent, par expérience, que ce n'est pas à leurs charmes qu'elles doivent les caresses de leurs maris, mais à l'amour-propre que ceux-ci mettent à en avoir des enfans, et à ce qu'ils croiraient pécher mortellement en oubliant le précepte: *Croissez et multipliez*[2]. De là vient qu'elles ne font toilette qu'aux principales solennités de l'année. Jose, fils de Jochanan, a donné le conseil de ne point multiplier les entretiens avec les femmes en général, et avec la sienne en parti-

[1] *Voy.* le livre très connu qui porte le titre de *Sépher Hammaréh*, ou de *Brandspiegel*, par R. Mosché Henoch.

[2] *Gen.*, 1, 28.

culier[1] ואל תרבה שיחה עם האשה, באשתו אמרו קל וחומר באשת חברו conseil superflu! car pourrait-on s'entretenir trois minutes avec des femmes qui n'ont jamais senti l'influence d'une éducation quelconque, et dont les yeux n'ont été ouverts que sur des exemples continuels de fraudes mercantiles et de tromperies domestiques. Paresseuses dans leur ménage, nonchalantes quand il s'agit de remplir les devoirs maternels, peu attachées à leurs maris, flétries sur les douces illusions de la vie, et la tête farcie de préjugés, elles n'ont d'humain que la figure, et encore celle-ci repousse-t-elle souvent par sa laideur ou par une malpropreté insupportable.

[1] Pirké Avoth, C. 1, 5.

QUATRIÈME MAXIME.

§ Ier.

SOUPÇONS.

a. Nous sommes avertis par l'auteur du *Yalkout Rubeni*[1] que, dans le Traité *Sophérim* (addition du Thalmud), il se trouve écrit : « Tuez le « plus juste d'entre les Idolâtres ou non-Juifs[2], » אומרים במסכת סופרים כשר שבעכו״ם הרוג il mérite la mort par la qualité seule de non-Juif; car étant non-Juif il ne peut être rien de bon.

b. Les Juifs récusent le témoignage des non-Juifs sans aucune exception[3] גוי ועבד פסולים

[1] 93, 1.

[2] Nous verrons plus tard qu'*Idolâtre* et non-Juif est la même chose dans les livres rabbiniques. Nous répondrons aussi aux tergiversations des Juifs sur la force de cette maxime.

[3] Schulchan Aruc, Choschan Hammischpat, fol. 40, C. 2, n° 34, § 19. Dans quelques éditions on lit : כותי (*Couthéen*), au lieu de גוי (*Goï*); mais nous allons voir que cela revient au même.

לעדות car ils disent que l'on ne doit pas même croire le serment d'une personne qui est suspecte d'un crime[1] החשוד על הדבר אינו נאמן עליו אפילו בשבועה. Or, tels sont à leurs yeux tous les non-Juifs.

c. D'après le même principe, les Juifs ne doivent point placer une bête quelconque dans les écuries ou dans les auberges des non-Juifs ; car ceux-ci *suspecti sunt quod ineant eos*, מפני שחשודין על הרביעה ni laisser seule avec eux une femme juive, *quia suspecti sunt de scortatione* מפני שחשודין על העריות. Un Juif ne doit pas non plus rester seul dans leur compagnie : *quia suspecti sunt de effusione sanguinis* מפני שחשודין על שפיכות דמים[2].

§ II.

TROMPERIES.

a. Il est superflu d'appuyer ici sur tous les genres de tromperies que se permet la masse des Juifs envers les non-Juifs ; car ils ne sont que

[1] *Ib.*, fol. 92, 6, 2, n° 119, § 8.

[2] Avoda Zara, 22, 1 ; cf. *ib.*, 25, 2 ; Chullin, 91, 1 ; Schab., 32, 1 ; et Tour Yoré déah, n° 153.

trop connus. Nous dirons seulement que le Thalmud encourage même à la tromperic les plus honnêtes d'entre eux par ce sophisme : ומי שרי להו לצדיקי לסגויי ברמאותא
אין עם נבר תתבר ועם עקש תתפל.
« Est-il permis à un homme de bien d'agir en « trompeur? Sans doute : avec l'innocent soyez « innocent, et luttez d'impiété avec l'impie[1]. »

b. Les Juifs tiennent de R. Samuel la maxime: « L'erreur du Goi, ou du non-Juif, est per- « mise. » אמר שמואל טעותו מותרת ce que le même Samuel daigne éclaircir en achetant lui-même d'un Goi une pièce d'or pour une pièce de fer, et en la payant seulement trois florins (ainsi qu'expliquent les Juifs polonais) de quatre qu'il en avait promis, כי הא דשמואל זבן מגוי לקנא דדהבא במר דפרזילא בד' זוזי ואבלע ליה חד זוזא[2] car ce Goi n'était en état ni de distinguer l'or de l'argent, ni de se garantir de la fraude dans le paiement : c'était une bonne pâte d'homme[3].

[1] Bava Bathra, 123, 1. Cf. Megilla, 13, 2.

[2] Bava Kamma, 113, 2, édition de Venise.

[3] Que l'on croie maintenant à la Brochure nº 2 où l'on cite R. Samuel comme le type de la loyauté! Mais nous nous expliquerons bientôt plus clairement sur ce sujet.

c. R. Yochanan priait une *Goia* (une femme non-Juive) de lui découvrir le secret d'une médecine. « Faites-moi serment, dit-elle, que vous « ne le révélerez à personne. » Le Rabbi jura son Dieu d'Israël qu'il ne le révélerait à personne; mais, dans son cœur, il en excepta son peuple à qui, le jour d'après, il fit part du secret : אישתבע לי דלא מגלית אישתבע לאלהא דישראל לא מגלינא הא לעמו ישראל מגלינא למחר נפק ודרשה בפרקא[1].

[1] Avoda Zara, 28, 1; cf. Yoma, 84, 1. Que Wolfssohn ait toutes les raisons du monde de reprocher à Eisenmenger (*ib.*, Lett. 8), et à ses serviles imitateurs (*ib.*, Lett. 8), d'avoir faussement enseigné que par le *Col Nidréh* (c'est une prière que les Juifs disent aux vêpres du jour d'expiation, et qui commence : כל נדרי ואסרי, *omnia vota et pacta*) on relève la conscience des Juifs des sermens prêtés aux non-Juifs; suivrait-il de là que le Thalmud et les autres livres rabbiniques (cf. *Schulchan Aruc*, Yoré déah, 232, § 14, etc.) ne prescrivent pas aux mêmes Juifs le parjure envers les non-Juifs, à condition que le cœur anéantira ce que la bouche aura prononcé à l'instar de R. Yochanan? Le Thalmud surtout qui permet aux savans et aux pieux d'Israël jusqu'à la simulation d'un autre culte par une restriction mentale, afin de se soustraire au paiement des impôts? שרי ליה לצורבא מרבנן למימר עברא דנורא אנא לא יהיבנא אכרגא (Nedarim, 62, 2.)

§ III.

RUSE.

La ruse a quelque chose de piquant pour les Juifs, car ils la considèrent comme un pieux exercice et une profession scientifique.

C'est pour cette raison que :

a. Maimonides, dans la Préface qui précède l'explication de la *Mischna*, s'extasie sur la conduite frauduleuse d'un savant qui engagea d'autres savans à lui déchiffrer des questions naturelles ou physiques *(Maaséh Beréschith)*, à condition qu'à son tour il leur expliquerait des questions surnaturelles ou métaphysiques. (*Maaséh Mercava*). Mais, lorsque ces derniers eurent rempli leur promesse, le brave homme refusa de leur tenir parole de son côté, en répétant : *Mel et lac sub linguâ meâ*, « on ne révèle pas des mystères. »

b. R. Ob. de Bartenora explique ainsi le passage du Thalmud qui défend d'enseigner la Loi aux femmes : « Les femmes apprendraient l'astuce en apprenant la Loi »; car il est dit[1] :

[1] Prov., 8, 12.

אני חכמה שכנתי ערמה *Moi, savoir, j'habite avec l'astuce;* ou, plus à la lettre, *je suis la même chose que l'astuce.*

c. « Ton frère est venu avec astuce, » disait Isaac à Esaü, en lui découvrant la ruse que Jacob avait exercée à son égard, « et il a pris ta béné- « diction [1]. » Mais dans le *Thargoum,* dans les *Midraschim,* et surtout dans Raschi, ce n'est plus *avec astuce* במרמה que Jacob en agit pour obtenir la bénédiction paternelle à la place d'Esaü, mais *avec prudence* בחכמה, substitution heureuse qui fait tressaillir de joie le cœur de tout Juif orthodoxe בחכמת תורתו *par la sagesse de sa doctrine* [2].

[1] *Gen.,* 27, 35; cf. 34, 13, dans la paraphrase d'Onkelos.

[2] Les Juifs étendent la force de la ruse et de la tromperie jusqu'à Dieu. Car, comme il leur est défendu de remuer un cadavre le jour du Sabbat et non de porter du pain d'un lieu à l'autre, le Thalmud leur prescrit, dans le Traité Schabbath, de placer du pain sur le cadavre; et, sous prétexte de reprendre le premier, de tirer adroitement le second sur le pavé. Le Traité Schabbath contient plusieurs coups d'adresse de ce genre. Cf. 30, 2, 117, 2, etc., etc.

CINQUIÈME MAXIME.

---

§ Ier.

SUBTILITÉ.

Presque toute la logique des thalmudistes est fondée sur des jeux de mots et sur des subtilités puériles, vaines, accablantes, et souvent même obscènes, qui tendent à élever le sophisme au-dessus de la loi.

a. SUBTILITÉS PUÉRILES.

Nous avons déjà dit que dans la phrase אל תקרי אלא: « Ne lisez pas ainsi, mais ainsi; » on a la clé d'un tiers des explications thalmudiques qui sont fondées ordinairement sur une lettre changée, transposée ou écrite, et prononcée d'une autre manière. C'est par ce moyen que vous trouvez dans le Thalmud l'*Évangile* אונגלי converti en *volume de vanité* ou *d'iniquité* און גליון, עון גליון *un temple* בית גליא *en latrines* בית כריא, *et l'aspect d'un roi ou d'un*

Dieu פני המלך *en museau de chien* פני הכלב [1]. Dans le Thalmud abondent aussi les jeux de mots tels que celui-ci : יבא ידיד בן ידיד ויבנה ידיד לידיד בחלקו של ידיד ויתכפרו בו ידידים. « Il viendra le « chéri fils du chéri, et bâtira le chéri au chéri « dans la possession du chéri, pour y purifier « les chéris ; » c'est-à-dire, il viendra Salomon, qui bâtira le Temple, etc. [2] Mais voici le type de toutes les discussions thalmudiques : Il y avait deux disputeurs appelés *Simcha* (שמחה *lætitia*), et *Sason* (ששון *gaudium*). Or, comme ces deux mots se trouvent souvent réunis ensemble dans l'Ecriture Sainte, mais de manière que tantôt c'est *Simcha* qui précède *Sason*, et tantôt c'est *Sason* qui précède *Simcha*, *Sason* disait à *Simcha :* « Je suis quelque chose de plus que toi. » car dans ce passage (et il citait le passage), *Sason* est avant *Simcha*. Mais dans cet autre, répondait *Simcha*, en citant à son tour les paroles de la

[1] Schabbath, 116, 2. Edition de Venise ; Avoda Zara, 46, 1, etc., etc.

[2] Menachoth, 53, 1 et 2, où se trouve cet autre exemple du même genre : יבא טוב ויקבל טוב מטוב לטובים, *veniet bonus* (c'est-à-dire Moïse) ; *et accipiet bonum a bono pro bonis*. Cf. *Genès.*, XLIX, 8, 16, 19.

Bible, *Simcha* est avant *Sason*. *Sason* trouve dans la Bible de quoi répliquer à *Simcha*, et *Simcha* à *Sason*, jusqu'à ce que *Sason* demeure court pour avoir placé une lettre pour une autre, et on lui déclare qu'il mérite d'être écorché [1].

b. SUBTILITÉ VANITEUSE.

Par les prodiges de leur doctrine, quelques Rabbins sophistiques ont obtenu dans le Thalmud le titre עוקר הרים *transferens montes* (*spacca montagne*)[2]; et R. Tarphon y porte le surnom de גל של אגוזין *Tas de noix;* car de même que les noix entassées roulent toutes l'une après l'autre, aussitôt qu'on en remue une seule, de même le preux R. Tarphon, *datâ occasione,* déroulait, l'une après l'autre, plusieurs solutions de la même difficulté en citant la *Bible,* puis les *Midraschim,* puis la *Mischna,* puis la *Halaca,* puis l'*Agada,* etc., etc. [3]

R. Chanina disait à R. Chia : בהדי דידי קא

[1] Succa, 48, 2. Le Thalmud fait parler ici deux Saducéens, en leur prêtant toute la subtilité qui était propre aux Pharisiens, ou peut-être celle du temps.

[2] Berac., 64, 1.

[3] Gittin, 67, 1.

מינצית ח״ו אי משתכח תורה מישראל מהדרנא לה מפילפולי. « Comment ose-
« riez-vous entrer en lice avee moi, qui, si par
« malheur la Loi venait à être oubliée en Israël,
« pourrais la rétablir par la subtilité de mes re-
« cherches[1] ? »

c. SUBTILITÉ ACCABLANTE.

Persuader ou accabler de citations et de travaux, c'est la même chose chez les auteurs du Thalmud. C'est pourquoi ils ont dit : שטפוהו רבנן לרבי אליעזר *Obruerunt Rabbini R. Elieserum*, c'est-à-dire *adduxerunt eum in sententiam suam*[2].

Ils ont dit aussi : בין אצל לאצל טעיני ארבע מאה גמלי דדרשה « Il fau-
« drait quatre cents chameaux chargés de com-
« mentaires pour expliquer pourquoi la généa-
« logie de Atsel se trouve deux fois répétée dans
« l'Ecriture Sainte[3]. » Enfin tout le monde sait

[1] Bava Metzia, 85, 2. Que le lecteur daigne se souvenir que par *Loi* les thalmudistes entendent ce que les Docteurs de la Synagogue ont écrit, écrivent et écriront encore.

[2] Nazir, 32, 2.

[3] I Paral., 8, 38, et 9, 44.

que, pour sauver le livre d'Ezéchiel de l'anathème des Juifs, il fallut, selon le Thalmud, entourer de trois cents tonneaux d'huile הענן לו ג׳ מאות גרבי שמן R. Chananie qui entreprit de travailler jour et nuit à démontrer que les contradictions que contient ce livre avec lui-même et le reste de la Loi ne sont qu'apparentes [1].

d. SUBTILITÉ OBSCÈNE.

On irait trop loin, en suivant à la lettre, sur cette matière, l'effronterie du Thalmud. Nous dirons seulement que l'on y conte que R. Akiva et R. Cahana voulurent voir de leurs propres yeux ce que fesaient leurs maîtres dans les lieux d'aisances, et dans leurs chambres avec leurs femmes, en protestant l'un et l'autre que cela aussi faisait partie de la Loi qu'ils devaient apprendre d'eux תורה היא וללמוד אני צריך [2]. Que R. Yochanan, dont nous avons déjà parlé, sous prétexte de faire de la morale, en subtilisant sur la signification des quatre mots חגרים (boiteux) סומים (aveugle) אלמים (muets)

[1] Schabbath, 13, 2.

[2] Berac., 62, 1.

חרשים (sourds), y révèle quatre mystères d'iniquité, propres à inspirer le libertinage le plus grossier; mystères que nous n'osons pas même rapporter dans le langage du Thalmud [1]. Qu'enfin R. Samuel apprend l'art de faire concevoir une jeune fille, *nullo virginitatis detrimento* [2].

[1] Masséketh Calla, col. 2.

[2] Chagiga, 14, 2, et 15, 1. Si nous sommes obligés de traduire le Thalmud en langue française, nous aurons recours au latin autant de fois qu'il sera nécessaire de cacher l'effronterie extrême qui règne dans ce livre. Du reste, Eisenmenger a ramassé maints et maints renseignemens sur l'impudence et la débauche des Docteurs thalmudistes, 1 P. Ch. 8; et l'auteur de la Brochure n° 1 ne rougit pas de prendre la défense de ces Docteurs, et de trouver déplacé le titre de *barbares* qu'on pourrait leur donner! Certes, on aurait bien de la peine à se figurer ce que lui et l'auteur de l'autre Brochure n° 2 entendent par pureté de morale, lorsqu'ils la trouvent dans le Thalmud. Qui, d'entre ceux qui ont étudié ce livre, ne lui doit pas les premiers élémens de la corruption de son cœur? Observons que les Rabbanites traitent d'excessivement effrontés les *Chasidim*. Cependant ceux-ci, qui cherchent l'*anéantissement de soi-même* dans les *plaisirs de la chair*, ont-ils besoin d'autre moyen de corruption que l'étude du Thalmud qui permet de céder à la violence des passions? Voici son principe : אם רואה אדם שיצרו מתגבר עליו ילך למקום שאין מכיריו אותו וילבש שחורין ויתעטף שחורין ויעשה

e. SUBTILITÉ ÉLEVÉE AU-DESSUS DE LA LOI.

R. Meïr prétendait qu'il pouvait, par ses subtilités, changer les choses qui sont *impures* d'après la Loi de Moïse, en *pures;* et les *pures* en *impures,* en donnant raison de ce changement על טמא טהור ומראה לו פנים על טהור טמא ומראה לו פנים [1]. Que dis-je, R. Meïr? On ne pouvait élire, observe le Thalmud, pour membres du Sanhédrin que ceux qui étaient à même de convertir l'*impur* en *pur* malgré la Loi לטהר את השרץ מן התורה [2].

Enfin la règle de se conformer au plus grand nombre, en cas de controverse légale, ne mérite d'être suivie, dit le même Thalmud, que lorsque les deux partis subtilisent avec une égale

מה שלבו חפץ ואל יחלל שם שמים בפרהסיא· « Si l'homme s'aperçoit que ses mauvais penchans prévalent « sur lui, qu'il aille dans un lieu où il n'est pas connu, qu'il « s'habille en noir, qu'il se cache sous une noire enveloppe et « qu'il en agisse selon les désirs de son cœur; seulement, qu'il « ne profane pas le nom de Dieu ouvertement. » Chag., 16, 1; cf. Kiddous., 40, 1.

[1] Éruv., 13, 2.

[2] Sanh., 17, 1.

habileté. Mais ici (c'est-à-dire dans le cas dont il est question dans le Thalmud), c'est la maison de Schammaï qui subtilise avec le plus d'habileté, donc, etc. : כי אזלינן בתר רובא היכא דכי הדדי נינהו הכא בית שמאי מחדדי טפי [1].

§ II.

ALLÉGORIES.

La rhétorique des mêmes thalmudistes n'est qu'une suite d'*anecdotes*, de *métaphores*, de *symboles* et d'*hyperboles*, comme chez tous les anciens, avec la seule différence que l'anecdote, la métaphore, le symbole et l'hyperbole sont pris dans le Thalmud au propre ou à la rigueur des mots, plus souvent que dans tout autre livre de l'antiquité.

a. ANECDOTES.

R. Abouhou et R. Chiya prêchaient dans la même ville, l'un sur l'*Agada* et l'autre sur la *Ha-*

[1] Yevamoth, 14, 1. Là où l'effort de la subtilité s'arrête, *Tischbi* ou le Messie descend dans l'arène de la dispute, et prend la place des Rabbins תשבי יפרק קושיות ואבעיות. *Tischbi expliquera les objections et les questions insolubles.*

laca; mais comme l'auditoire du premier était plus nombreux que celui du second, R. Chiya en témoigna de l'humeur. « Le marchand de pierreries, lui dit R. Abouhou, מוכר אבנים « טובות a moins de concours que le marchand de fuseaux. » מוכר מיני סידקית Cela ne signifie pas, note Raschi, que l'*Agada* ait moins de prix que la *Halaca;* mais que R. Abouhou voulut flatter l'amour propre de R. Chia, et calmer sa jalousie; ולהפיס דעתו הוא אומר car les anecdotes de l'un valaient bien les subtilités de l'autre [1].

b. MÉTAPHORES.

Maimonides [2] trouve une métaphore dans la sentence rabbinique : כל המלעיג על דברי חכמים נדון בצואה רותחת *quisquis sapientum verba subsannat stercori ferventi damnatur.* Cela signifie, dit-il, le mauvais alliage des passions qui nous rendent aveugles : *Nec est interim stercus fervens gravius stultitiâ quæ ipsum* (celui qui se moque des paroles des savans) *induxit ut illis illuderet,* etc. Cependant les au-

[1] Sota, 40, 1.

[2] Préface de l'explication de la *Mischna.*

teurs de cette même sentence ont dû prendre la chose au propre; car ils ont rappelé, à ce propos, *Jesu Notseri* (J.-C.) de l'autre monde, pour lui faire avouer (voyez l'impudence!) qu'il y est condamné à cette peine, pour s'être moqué des paroles des docteurs de la Loi [1].

c. SYMBOLES.

« Que fait Abraham dans l'autre monde? » demandait-on un jour à Eléasar qui était apparu devant la porte de son tombeau? « Il est assis, « répondit celui-ci, sur les genoux de Sara qui « cherche sur sa tête [2]. » גאני בכנפה דשרה וקא מעיינה ליה ברישיה Un Rabbin ayant osé supposer un symbole dans ces paroles, les autres s'élevèrent contre lui : Und thaten ihn, dit en se moquant d'eux Peter Beer [3], sammt dem gesunden Menschenverstand in den Bann.

d. HYPERBOLES.

R. Yochanan dissertait un jour, en présence de ses disciples, sur certaines pierres précieuses de

[1] Gittin, 57, 1. Édition de Venise.

[2] Bava Bathra, 58, 1.

[3] *Ib.*, p. 321.

trente aunes carrées chacune, שלשים על שלשים avec lesquelles Dieu devait rebâtir les portes de Jérusalem. « Cela est-il possible, dit « un de ses disciples, si à peine on en trouve de « la grandeur d'un œuf? » Cependant un autre jour ce même disciple voit entre les mains des anges des pierres précieuses de la même grandeur que celles dont parlait son maître, et destinées au même usage. Il avoue alors que son maître a raison; mais celui-ci : « Franc vaurien, « lui dit-il, tu n'aurais donc pas cru sans voir? » ריקא אלמלא ראית לא האמנת : « Tu « te moques des paroles des savans. » מלגלג על דברי חכמים אתה A ces mots il lui lança un coup d'œil si sévère, qu'il en fit un monceau d'ossemens נתן עיניו בו ונעשה גל של עצמות[1].

[1] Bava Bathra, 75, 1. Wolfssohn, Zalkind, et tous ceux qui leur ont appris (c'est-à-dire quelques Docteurs *Geonim* seulement), ou qui ont appris d'eux (*voy.* Brochures n[os] 1 et 2), que l'*Agada n'a point d'autorité aux yeux des Juifs*, ont l'autorité du Thalmud qui pèse lourdement sur leurs assertions. Mais Wolfssohn en appelle du Thalmud au *Schulchan Aruc*. Eh bien! qu'il lise donc ce livre précisément aux premières pages de la première partie *Orach Chayim*, et il verra que plusieurs pratiques n'y reconnaissent d'autre fondement que l'*Agada*. Telle est, par exemple, celle de *se lever pendant la*

§ III.

PRÉJUGÉS.

a. DÉRIVÉS DE LA HALACA.

Avant Moïse, les Juifs différaient trop l'enterrement de leurs morts; de sorte que ce sage législateur, pour faire cesser cet abus, se vit obligé de porter une loi sévère contre ceux qui se rendraient impurs par l'attouchement d'un cadavre. Cependant, la *Halaca* du Thalmud a poussé peu à peu les choses dans l'extrême opposé, en déclarant que l'exportation des cadavres doit se faire le plus tôt possible; car il est dit : לא תלין

nuit pour prier entre une veille et l'autre (sect. 1, 4); celle d'*avoir la tête couverte par respect pour la majesté de Dieu* (sect. 2, 6); celle aussi *de placer son lit de la manière la plus décente, pour la même raison;* celle enfin *de remplir certaines formalités envers son ange tutélaire, quand on est sur le point d'entrer dans un lieu où il ne convient pas qu'il entre* (sect. 3, 1 et 6). Oui, Wolfssohn est malheureusement trop souvent en contradiction avec les paroles du titre de son ouvrage : Unparteyische Beleuchtung. Nous reviendrons bientôt sur l'*Agada*, dont il faut savoir apprécier la force et l'autorité dans le Thalmud.

נבלתו *non pernoctabit cadaver ejus*[1]. Mais la Bible ne parle dans cet endroit que du cadavre d'un criminel exécuté, dont l'aspect ne devait pas long-temps souiller les regards. N'importe, disent les Rabbins, il suffit que dans les paroles לא תלין נבלתו il y ait le mot *cadavre*, pour l'appliquer aux morts en général. La *Halaca* du Zohar à son tour porte la chose jusqu'à la métempsycose, et à la frayeur des esprits malins. « L'ame ne monte pas, dit-elle, en la pré« sence de Dieu, et ne peut point passer d'un « corps dans un autre, avant que le premier « corps soit enseveli. Tant que ce corps ne l'est « pas, l'ame souffre, et le mauvais génie est « prêt à s'y introduire et à le rendre impur. « C'est pourquoi l'on doit éviter de laisser ex« posé un cadavre pendant la nuit; car c'est « alors que l'esprit immonde erre pour cher« cher des corps inanimés, et pour les rendre « plus impurs. »

לא לבעי לאינש למניח ההוא גופא
ליליא חד בגין דרוח מסאבא
אשתכח בליליא ואשטתח בכל
ארעה לאשכחא גופא בלא נפשא
לסאבא ליה ואסתאב יתיר

[1] *Deut.*, 21, 23; Cf. Sanh., 46, 2.

On trouve dans la Mischna ce que nous avons rapporté sur l'usage des femmes mariées des anciens Juifs, qui portaient les cheveux couverts. Mais la *Gemara* fait faire à la Mischna un pas de plus sur cette même Loi. Elle compte, dit l'auteur du *Brandspiegel*, « qu'il y a trois choses qui « déshonorent une femme : crier à haute voix, « montrer son corps nu et laisser paraître ses « cheveux [1]. » Je conjecture que, puisque Moïse défend de raser les coins des cheveux et de la barbe, לא תקיפו ולא תשחית [2], les thalmudistes ont dû croire que ces paroles n'étaient applicables qu'aux hommes, puisqu'on y parle de la barbe, et que le silence de la Loi, relativement aux femmes, voulait signifier : « Quant à vous, ô femmes, vous couperez et raserez vos cheveux. » Mais la *Halaca* de l'auteur du Zohar ramène tout, à son ordinaire, aux malins esprits, ainsi que nous l'avons déjà re marqué. « Lorsqu'un seul cheveu paraît à décou- « vert, les mauvais esprits viennent et s'y per-

[1] Cf. Kethouvoth, 72, 1 et 2.

[2] *Lévit.*, 19, 27. C'est de ces paroles que vient la pratique des Juifs polonais de laisser croître leurs cheveux et leurs barbes sans y toucher, et la pratique de tous ceux d'entre les Juifs qui ne se servent pas du rasoir. Cf. 1; *Paral.*, 19, 3-5 et 11; Sam., 10, 4-10.

« chent, et mettent sens dessus dessous tout ce « qui est à la maison [1]. »

La Loi mosaïque ordonne que l'homme qui a besoin de se purifier lave dans l'eau *tout son corps* : ורחץ במים את כל בשרו [2]. Mais la *Halaca* du Thalmud appuie si fort sur l'expression *tout*, qu'elle déclare illégale l'ablution d'une femme qui a eu un poil dans la bouche, ou qui a tenu les lèvres et les mains fermées en se lavant : נתנה שערה בפיה קפצה ידה קרצה שפתותיה כאילו לא טבלה [3]. La servante de Rave fut obligée de se laver une seconde fois à cause d'un petit os qu'on lui trouva entre les dents שפחתו של רבי טבלה ועלתה ונמצא לה עצם חוצץ בין שניה והצריכה רבי טבילה אחרת [4].

b. PRÉJUGÉS DÉRIVÉS DE L'AGADA.

D'après la définition qu'en donne Wolfssohn [5], on peut considérer comme une espèce d'Agada

[1] Nous revenons souvent sur un seul et même abus, lorsqu'il est nuisible, pour l'attaquer de tous les côtés.

[2] *Lévit.*, 15, 16.

[3] Mikwaoth, C. 8, § 5.

[4] Nidda, 66, 2.

[5] Sagen, Fabeln, Gleichnisse und dergleichen mehr, etc. Nous allons

cette allusion que l'on fait dans le Thalmud : כל תענית ציבור שאין בו מפושעי ישראל אינו תענית שהרי חלבנה ריחו רע ומנאו הכתוב עם סממני הקטורת. « Tout jeûne public où ne se « trouve pas présent quelque prévaricateur is- « raélite n'est pas un jeûne ; car le Galbanum « est d'une odeur désagréable, et cependant la « Bible [1] le compte parmi les choses odorifé- « rantes qui devaient entrer dans la composition « du parfum sacré [2]. » Sur quoi les livres rituels des Juifs [3] fondent la pratique religieuse de crier à haute voix aux vêpres du *jour d'expiation :* אנו מתירין להתפלל עם העבריינין. « Nous permettons de prier avec les prévari- « cateurs [4]. »

Dans le Traité *Rosch Haschana,* dit Peter Beer [5], on parle de trois livres qui sont ouverts dans le

choisir à dessein ces exemples de l'*Agada* qui déposent toujours contre l'opinion qu'en portent le même Wolfssohn et ses disciples.

[1] *Exod.,* 30, 34.

[2] Kerithouth, 6, 2.

[3] *Orach Chayim,* n° 610.

[4] Cf. Buxt. Syn., C. 21.

[5] *Ib.,* p. 271.

sénat supérieur, à la nouvelle année, un pour les justes, un autre pour les tièdes d'esprit, et un troisième pour les impies. Les justes et les impies sont inscrits à l'instant même, les premiers dans le livre de vie, et les seconds dans celui de mort. Mais, quant aux tièdes d'esprit, Dieu attend pour les inscrire jusqu'au jour d'expiation qui tombe dix jours après la nouvelle année, pour voir s'ils feront pénitence. Voilà clairement un symbole ou allégorie. « Cependant les Rabbins postérieurs « prennent cette maxime à la rigueur des mots, « et ne manquent pas d'y fonder des obser- « vances. Ainsi, aux vêpres et dans la matinée « de la fête de la nouvelle année, ils se souhai- « tent mutuellement que leurs noms soient en- « registrés dans le livre de la vie. Fondé sur cela, « le livre *Schulchan Aruc* défend de prononcer « ce souhait, le matin de ce même jour, après « neuf heures, car alors il est tout-à-fait inutile, « attendu que les livres en question sont déjà « fermés. »

Le Thalmud rapporte aussi, dans le Traité Avoda Zara, continue Peter Beer[1], que l'ange de la mort est plein d'yeux et tient une épée à la main. Qui ne verrait pas là un symbole?

[1] *Ib.*, p. 272.

Cependant « les Rabbins postérieurs l'ont pris à « la lettre, et, dans le livre *Yoreh deah*, ils ont « fait une prescription que dans la maison où est « un moribond, aussi bien que dans les voisina- « ges, on renverse tous les vases remplis d'eau, « car l'ange de la mort y pourrait laver son « épée [1]. »

c. PRÉJUGÉS SUPERSTITIEUX.

Les Thalmuds, les Yalkouts et les Midraschim sont pleins des prodiges qu'opère le mot אמן à la fin de chaque prière, pourvu qu'on le prononce de toutes ses forces, et que l'on ne dise pas *Amén* ou *ame* à la place d'*Amen*. Alors il est plus méritoire de crier *Amen* à la fin de la prière que de dire la prière même גדול העונה אמן יותר מן המברך.

Le martyr R. Akiva mourut en chantant les paroles : שמע ישראל יי אלהינו יי אחד *Audi Israël, Dominus Deus, noster Deus, unus est;* et précisément en prononçant le mot אחד *unus* et en prolongeant le son. On entendit alors une voix céleste בת קול qui dit : אשריך

[1] *Voy.* mon article sur les funérailles des Juifs polonais.

[2] Buxt., Lex. Chald. Thalm., אמן.

ר״ע שיצאה נשמתך באחד « Heureux, « toi, R. Akiva dont l'ame est sortie en pro- « nonçant le mot אחד » (*Echad unus*); c'est pourquoi les Juifs en récitant la prière *Keriath Schemah* (*audi Israël*) *ultimam voculam quæ hebraice est* אחד, *sæpe per dimidiam, sæpe per integram horam cantando producunt* [1].

Jusqu'au temps de Jacob, l'homme qui éternuait mourait : עד ימי יעקב היה אדם עוטש ומת. Jacob vint, et le premier éternua sans mourir, en vertu d'une prière qu'il fit à Dieu. De là est venu l'usage de dire à quiconque éternue, חיים טובים *vita bona sit tibi*, mais non pendant qu'il mange, de peur qu'il n'étouffe [2].

« Si quelqu'un veut savoir si les diables ont « été chez lui, dit le Thalmud [3], qu'il prenne « de la cendre criblée et qu'il la répande sous « son lit; le matin il y verra comme des traces « de coqs imprimées dessus : que si quelqu'un « souhaite aussi de les voir, qu'il se procure « la matrice d'une chatte noire première née « d'une autre chatte noire aussi première née,

[1] Buxt., Syn., C. 5.

[2] *Midras. Tanchouma*, ad Gen. 27 et Thalm. Hieros., f. 10, 4,

[3] Berac., 6, 1.

« et après l'avoir réduite en cendres bien sub- « tiles, il en remplira ses yeux et il verra les « diables. » מאן רבעי למידע להו לייתי קיטמא נהילא ונהדר אפורייהו ובצפרא חזי כי כרעי דתרנגולא האי מאן רבעי למחזינהו ליתי שלייתא דשונרא אוכמתא בת אוכמתא בוכרתא בת בוכרתא ולקלייה בנורא ולשחקיה ולימלי עיניה מיניה וחזי להו.

« De même, disent les Juifs, en sautant vers « la nouvelle lune, que je saute vers toi et que « je ne puis te toucher, de même tous ceux « qui veulent me faire du mal cherchent en « vain à m'atteindre » : כשם שאני רוקד כנגדך ואיני יכול ליגע בך כך לא יוכלו כל אויבי ליגע בי לרעה[1].

« Que personne, dit le Zohar, n'ose porter « les mains à ses yeux, avant de les avoir la- « vées en se levant le matin; car l'esprit im- « monde y est perché[2]. » והא אוקימנא

[1] Prière pour la nouvelle lune; cf. Buxt. Syn., C. 17. Je pense que c'est principalement dans le livre des prières journalières de chaque famille religieuse que l'on peut découvrir la tendance de l'esprit qui l'anime.

[2] *Par. Wayyischlach*, col. 387. Nous citons de temps en

מלה דלית ליה לבר נש לאעברא ידוי
על עינוי בצפרא בגין דהא רוחא
מסאבא שריא על ידוהי

SIXIÈME MAXIME [1].

§ Ier.

ORGUEIL.

a. PURETÉ D'ORIGINE.

Les Juifs, selon l'auteur du Yalkout Reoubéni [2], doivent être appelés *hommes ;* car c'est du

temps le Zohar ; car, comme il est toujours aux prises avec les esprits malins, il fait voir quel est le goût des *Chasidim*.

[1] Comme dans toute notre Théorie nous ne voulons citer que ce qui est purement obligatoire aux yeux des Juifs de la dispersion, il se trouvera que, dans cette *maxime* et dans la suivante, nous rapporterons seulement les opinions rabbiniques qui sont les plus modérées relativement aux matières que nous y traitons, opinions sur lesquelles ont beaucoup enchéri les auteurs des livres juifs *non-obligatoires* ou les Rabbins postérieurs, comme on peut le voir dans Raymond-Martin, Eisenmenger, Buxtorf, etc.

[2] *Parascha Beréschith*, fol. 10, col. 2.

premier homme que descendent leurs ames; mais les Idolâtres (c'est-à-dire les non-Juifs), dont les ames dérivent de l'esprit immonde, « doivent « être nommés animaux et ne sont proprement « que des cochons. » ישראל נקרא אדם על שנפשו ירדה לו מאדם אבל לעכום שבאה נפשו מרוח הטומאה נקרא חזיר Ils prétendent qu'Abel est fils légitime d'Adam et d'Eve, et que Caïn est fils bâtard d'Eve et du diable, qui, selon eux, eut commerce avec elle [1]. C'est pourquoi l'on trouve dans le même Yalkout [2] : « Toutes les ames descendent du « côté de Caïn et d'Abel, les bonnes du côté « d'Abel, et les mauvaises de celui de Caïn. » כל הנשמות באו מסטרא דקין והבל מהבל מסטרא דטוב ומקין מסטרא דרע Par conséquent ils soutiennent qu'eux seuls descendent en ligne droite d'Adam, d'Abel, d'Abraham, de Moïse, etc., et que les autres peuples, et plus particulièrement les Chrétiens, reconnaissent pour premiers auteurs de leur origine, le diable, Caïn, Esaü et Jésus-Christ [3].

[1] Cf. Yalkout Chadasch, fol. 3, col. 3, n° 12, et fol. 5, col. 2, n° 52, sous le titre *Adam*.

[2] Fol. 80, col. 4, Parascha Schemoth.

[3] Cf. Buxt., Lex. Chald. Thalm., אדם.

Dans le même livre [1] on raisonne encore de cette manière : « La peau et la chair ne sont « que l'habit de l'homme, mais l'ame qui est « dans le corps mérite seule le titre d'homme. « Or les Idolâtres (les non-Juifs) ne peuvent « pas prétendre à ce titre; car ils tiennent leurs « ames de l'esprit immonde, tandis que les « Juifs tiennent les leurs du Saint-Esprit » : עור ובשר הוא מלבוש לאדם ורוח הפנימי נקרא אדם עכום אינם קרויים אדם כי נשמתן מרוח הטומאה אמנם ישראל נשמתן מרוח הקדושה.

Les Juifs, comparés aux non-Juifs, sont au moins « autant de fils de rois כל ישראל בני מלכים [2], et un non-Juif qui maltraite « un Juif, maltraite Dieu même » הסוטר לועו של ישראל כאלו סוטר לועו של שכינה [3], « et comme il commet un crime de « lèse-majesté, il mérite la mort. » גוי שהכה את ישראל חייב מיתה [4].

[1] *Ib.*, fol. 8, col. 3.

[2] Schab., 67, 1, et 128, 1.

[3] Sanh., 58, 2.

[4] *Ib.*

b. ÉLECTION.

C'est Dieu même qui a dit des Juifs [1] כי עם קדוש אתה ליהוה אלהיך בך בחר יהוה אלהיך להיות לו לעם סגלה מכל העמים אשר על פני האדמה « car tu « es un peuple saint pour l'Eternel ton Dieu; « l'Eternel ton Dieu t'a choisi, afin que tu lui « sois un peuple précieux entre tous les peuples « qui sont sur l'étendue de la terre. » Ils sont donc « le seul peuple de la terre agréable à « Dieu, et même plus agréable que les anges » : חביבין ישראל לפני הק״בה יותר ממלאכי השרת [2]. « Le seul peuple par- « mi lequel Dieu aime à demeurer. » Dieu l'a formellement promis à Moïse qui le lui demanda בקש שלא תשרה שכינה רק על ישראל ונתן לו [3]. « Enfin le peuple que

[1] *Deut.*, 7, 6. Les autres passages de la Bible qui tendent à nourrir l'orgueil des Juifs, sont : *Genès.*, IX, 25, XII, 3, XXV, 23, XXVII, 29; *Exod.*, IV, 22, XIX, 4-6, etc.

[2] Chullin, 91, 2.

[3] Berac., 7, 1. Dans l'édition du Thalmud consulté par Eisenmenger, on trouvait : בקש שלא תשרה שכינה על אומות העולם. « Moïse demanda à Dieu que sa Majesté ne

« Dieu, en le choisissant pour son peuple, a « constitué maître de tous les autres » אמר רבי אבהו אמר קרא עמד וימודד ארץ ראה ויתר גוים.

R. Abouhou a dit : Il est écrit dans la Bible : « Dieu s'est levé et a mesuré la terre; il a re- « gardé et abandonné les peuples à la discré- « tion des Juifs [1]. »

c. CIRCONCISION.

C'est une grande chose que la circoncision, dit le Thalmud :

1° Parce que Abraham n'a été appelé parfait qu'après l'avoir reçue : גדולה היא מילה

« demeurât point parmi les autres peuples du monde. » De là l'opinion des Juifs que ces peuples n'ont point de religion, ou qu'ils sont des Idolâtres. Il est à remarquer que les Juifs désignent par le mot *Schekina* (שכינה), la majesté de Dieu, ou, pour parler plus clairement, la manière dont Dieu se manifeste à l'homme qui ne peut pas le voir tel qu'il est. Cf. *Genès.*, XVIII, 22; *Exod.*, XVI, 10, XXXIII, 19-23, XL, 34-35, etc.

[1] Bava Kamma, 38, 1. C'est ainsi que le Thalmud explique les paroles d'Habakouk, 3, 6, et qu'il en étend la force même sur les peuples qui observent les préceptes de Noë, et dont nous parlerons tout-à-l'heure. Ce passage a été retranché tout entier de l'édition de Vienne.

שכל מצות שעשה אברהם אבינו
לא נקרא שלם עד שמל.

2° Parce que Dieu a créé le monde uniquement pour y mettre en pratique le précepte de la circoncision : גדולה היא מילה שאלמלא היא לא ברא הקב"ה את עולמו.

3° Et que ce précepte est égal en dignité à tous les autres pris ensemble : גדולה היא מילה ששקולה כנגד כל המצות שבתורה [1].

Tout homme incirconcis est donc abominable aux yeux des Juifs, et Nébucadnézar l'a été au suprême degré; car il avait, selon les thalmudistes, un prépuce de trois cents aunes : נמשכה ערלתו שלש מאות אמה [2].

d. LOIS.

Que signifie, se demande le Thalmud, le mot de *Seïr* et celui de *Paran* [3]? Ils signifient, selon R. Yochanan, que « Dieu a voulu donner la « Loi à tous les peuples et à toutes les langues

[1] Nedarim, 31, 2, et 32, 1.

[2] Schab., 149, 2.

[3] *Deut.*, 33, 2.

« du monde; mais que les seuls Israélites l'ont « acceptée » : מאי בעי בשעיר ומאי בעי בפארן אמר רבי יוחנן מלמד שהחזירה הק״בה על כל אומה ולשון ולא קבלוה עד שבא אצל ישראל וקבלוה [1].

Dieu savait très bien, continue le Zohar, que les autres peuples n'accepteraient pas la Loi; « mais, en la leur offrant, il a voulu leur ôter « toute sorte d'excuse; car ils pourraient dire « un jour : si on nous avait donné la Loi, « nous l'aurions observée : וכי לא הוה גלי קמיה דלא בעאן אלא דלא יהא לון פתחון פה דאלמלא יהב לון ק״בה אוריתא הוו מנטרי לה [2].

« Les Juifs, continue le Thalmud, qui mettent « un soin particulier dans l'usage qu'ils font « de leur langue, ont conservé la possession « de la Loi entre leurs mains; mais les Gali- « léens, qui ne sont pas attentifs à se bien ser- « vir de la même langue, n'ont pas conservé « la possession de la Loi entre leurs mains » : בני יהודה שהקפידו על לשונם

[1] Avoda Zara, 2, 2.

[2] *Parascha Vayikra*, col. 31.

נתקיימה תורתם בידם בני גליל שלא הקפידו על לשונם לא נתקיימה תורתם בידם [1].

Le Thalmud, selon Schultens (*ib.*), fait allusion aux changemens que Jésus-Christ, appelé le *Galiléen,* et ses apôtres [2] firent à la loi de Moïse. Ils supposent donc qu'ils ont perdu la Loi pour en avoir changé la langue, car ils ont écrit en grec; et pour l'avoir profanée par une mauvaise prononciation, car cette langue est *sainte* לשון הקדש, et la seule qu'on entende dans le ciel. « Si quelqu'un prie dans toute autre « langue, par exemple, dans la langue araméenne, « les anges ne se chargent pas de présenter à « Dieu ses prières, parce qu'ils n'entendent pas « l'araméen » : כל השואל צרכיו בלשון ארמי אין מלאכי השרת נזקקין לו שאין מלאכי השרת מכירין בלשון ארמי [3].

Non seulement la langue de la Loi est *sainte*

[1] Eruv. 53, 1.

[2] *Voy.* dans l'Évangile : *Etenim Galilæus es : et tu cum Jesu Galilæo eras,* Matth., 26, 73; Marc., 14, 71, et Joan., 7, 41 et 52.

[3] Schab., 12, 2.

et toutes les autres langues sont profanes, לשון החול mais l'écriture même de cette langue dérive du ciel, כתב אשורית et on ne peut pas l'échanger contre une autre écriture. « On « n'écrit la Loi ni dans l'hébreu vulgaire, ni « en araméen, ni en mède, ni même en grec: « quelle que soit la langue ou l'écriture il n'est « permis de lire la Loi que dans l'Ecriture bien- « heureuse » : אין כותבין לא עברית ולא ארמית ולא מדית ולא יונית כתב בכל לשון בכל כתבין לא יקרא בו עד שתהא כתוב אשורית [1].

§ II.

HAINES.

a. HAINE LÉGALE.

D'où vient tant de haine de la part des Juifs contre les autres peuples de la terre? Du mont

[1] Massek. Sopher, C. 1, 6. — Les deux mots : עברית et אשורית, signifient proprement *hébraïque* et *assyriaque*. Mais dans l'opinion des Juifs, qui révèrent comme *sainte* la *langue* et l'*écriture* de leur Loi, on prend le premier pour la langue *vulgaire* ou *profane* dont se servait la masse des Juifs

Sinaï, répond le Thalmud : מאי הר סיני הר שירדה שנאה לאומות העולם עליו. « Que signifie Har Sinaï? une montagne (Har), « d'où est descendue la haine (Sina) contre les « peuples du monde. » Jeu de mots qui contient une grande vérité. En effet, tout le bien que la Loi ordonne, et tout le mal qu'elle défend, en se servant des expressions : עמיתך *ton prochain*, אחיך *ton frère*, רעך *ton compagnon*, on doit l'entendre, selon le Thalmud (faisons-y bien attention), ordonné et défendu en faveur des Juifs seulement; car les non-Juifs ne sont ni les *compagnons*, ni les *frères*, ni le *prochain* des Juifs : מאחיך פרט לאחרים « cela est dit de ton frère (des Juifs) pour ex- « cepter les autres, c'est-à-dire les non-Juifs [1]. » On doit même entendre qu'elle a commandé ou permis le contraire par rapport aux non-Juifs. ישראל בעכו״ם פטור Un Juif peut nuire en bonne conscience à un *Akkoum;* car il est

avant la captivité de Babylone, et le second pour l'*écriture sacrée* qui n'a été toujours connue que par les savans israélites du premier ordre, et dont la masse des Juifs commença à se servir après la même captivité. Cf. Sanh., 21, 2.

[1] Bava Metzia, 3, 2. L'expression ici est générale : פרט אחרים, *excipit alios, id est*, dit Buxtorf, *gentes christianas*.

écrit : « n'opprime pas ton compagnon [1]. » De là la règle générale de Choschen Hammischpat. בכל מקום שנאמר רעהו אין העכו״ם « Partout où Moïse dit : ton compagnon ; on ne « parle pas des Idolâtres ou des non-Juifs [2]. »

Les thalmudistes se fondent sur les paroles de la Loi qui leur ordonnent de soumettre et d'exterminer même les sept *nations cananéennes*, les *Amalécites*, etc., pour faire passer en maxime que cette ordonnance légale, qui n'était applicable qu'aux nations indiquées dans le texte, et qui par conséquent a cessé depuis longtemps, doit s'étendre à tous les temps, et s'appliquer à tous les peuples non-juifs : לא תכרות להם ברית דוקא בשבעה אומות ולא בשאר לא תחנם בכל האומות. « Les paroles [3] » *non inibis cum eis fœdus*, « doivent s'entendre des sept peuples « canaanites seulement ; mais les autres qui « suivent, *nec misereberis eorum*, doivent s'enten-

[1] Sanh., 57, 1. Cf. Raschi. Un *Akkoum* n'est pas le *compagnon* des Juifs. L'expression est ici particulière ; mais le mot עכום ou *Idolâtre*, veut dire la même chose que l'autre : אחרים *les autres, les non-Juifs*.

[2] N° 95, § 1. *In notis*, édition d'Amsterdam ; et n° 132, § 2.

[3] *Deut.*, 7, 2.

« dre de tous les peuples non-juifs [1]. » כל זמן שנמצא מזרע עמלק להכריתו « Le « précepte d'extirper Amalek est obligatoire à « jamais [2]. » Ils invoquent, en outre, l'autorité des prophètes, afin de mieux justifier leur haine légale. Les non-Juifs sont donc, selon eux, déclarés par Isaïe (27. 11) privés d'entendement, et par conséquent indignes de miséricorde : כל אדם שאין בו דעה אסור לרחם עליו [3]. Ezéchiel qui a dit (34. 31) : *Et vos pecus meum, pecus pascuæ meæ, homo vos*, a voulu nous apprendre que les Juifs seuls sont des *hommes*, et méritent d'être traités en hommes, et qu'il faut entendre précisément le contraire des non-Juifs : אתם קרוים אדם ולא אומות העולם קרוים אדם [4].

Nous venons de voir qu'ils torturent également les paroles d'Habacuk, pour lui faire dire

[1] Yevam., 23, 1. *In Thosephoth*. Cf. Yalkouth Schimeoni, *in Psal.*, fol. 102, col. 4, n° 727.—Maim. Yad Chazaka, P. 1, C. 10, N° 1, הלכות עכום, etc.

[2] Maim., Sepher, Mitzwoth, fol. 73, col. 2, etc; Cf. Eisenmenger, P. 2, C. 3, p. 205; Cf. *Deut.*, xxv, 19.

[3] Sanh., 92, 1.

[4] Avoda Zara, 3, 1, in Thosephoth et Bava Metzia, 114, 2.

que les biens des non-Juifs ont été mis par l'ordre de Dieu même à la discrétion des Juifs.

b. HAINE GÉNÉRALE.

Avant Jésus-Christ les Juifs étaient tenus par la loi de Moïse [1] d'éviter la société des Idolâtres, de crainte qu'ils n'en fussent séduits; mais alors ils entendaient par *Idolâtres* la même chose que nous. Ils n'exceptaient de ce nombre que les étrangers qui se rendaient dignes de vivre avec eux במילה וטבילה וקרבן « par la cir-« concision, le baptême et le sacrifice [2], » ou même par la pratique des sept lois des fils de Noë, savoir :

1° דינין *De judiciis.*
2° ברכת השם *De benedictione Dei.*
3° עבודה זרה *De Idolatriâ fugiendâ.*
4° גלוי עריות *De scortatione.*
5° שפיכות דמים *De effusione sanguinis.*
6° גזל *De rapinâ.*
7° אבר מן החי *De membro ab animali vivo non tollendo* [3].

[1] *Deut.*, 7, 4. — Cf. *Exod.*, XXIII, 24-33.

[2] Yevam., 46, 2.

[3] Sanh., 56, 1 et 2. Jahn donne à ces sept Lois de Noë une

On nommait les premiers גרי צדק *proselyti justitiæ*, et גרי תושב *proselyti inquilini* les seconds [1]. A cette époque ils évitaient donc les Idolâtres proprement dits, toléraient les *prosélytes* et haïssaient, par esprit de représaille, les Samaritains, כותים ainsi qu'il est connu de tout le monde. Mais depuis Jésus-Christ ils comprennent sous le nom d'Idolâtres, comme nous le démontrerons bientôt, tous les non-Juifs, et les haïssent en conséquence, et ils disent des prosélytes : קשים להם גרים לישראל כנגע צרעת *Duri sunt proselyti Israelitis sicut plaga lepræ vel* כספחת *sicuti abscessus, apostema*. Ils font dire à Habacuk sur leur compte : ראה ז' מצורת שקבלו עליהם בני נח כיון שלא קיימו עמד והתיר ממונם לישראל. « Dieu a jeté « aussi un coup d'œil sur les fils de Noë qui « avaient pris sur eux l'observance des sept « lois ; et comme ils n'étaient pas trop scru- « puleux sur ce sujet, il s'est levé et a permis

autre tournure que l'on peut voir dans son *Archæologia Biblica in Epitomen redacta.*

[1] Bava Kamma, 37, 2, in Thosephoth.

« aux Juifs de s'emparer de leurs biens [1]. » Ils se haïssent mutuellement, c'est-à-dire :

1° Les savans haïssent tellement les idiots עמי הארץ qu'ils enseignent « qu'il est per- « mis d'écarteler un idiot comme un poisson, « pourvu qu'on commence cette opération par « le dos » : עם ארץ מותר לקרעו כדג אמר רבי שמואל ומגבו [2].

2° Les Rabbanites haïssent en aveugles les Karaïtes et les Chasidim, et en sont haïs de même [3]. Les Juifs polonais et les Juifs allemands se détestent mutuellement, et traitent de barbares לועזים les Juifs d'Italie [4].

c. HAINE PLUS PARTICULIÈRE CONTRE LES MUSULMANS ET LES CHRÉTIENS.

« Dieu, dit R. Eliezer dans ses chapitres, פרקי אליעזר « Dieu, qui a frappé les Égyp-

[1] Moïse, selon les Juifs, fait allusion à ces deux espèces de Prosélytes. *Gen.*, IX, 27, XVII, 12, et *Exod.*, XII, 19 et 43—49. *Voy.* la paraphrase des Chaldéens dans tous ces passages.

[2] Pesachim, 49, 2, où cette haine contre les Idiots est développée avec beaucoup de détails.

[3] Cf. Silvestre de Sacy Chrest., Arab., T. II, p. 176.

[4] Buxt. Lex. Chal. Thalm., לעז.

« tiens d'un seul de ses doigts, extirpera les « fils d'Esaü (les Chrétiens) et les fils d'Ismaël « (les Musulmans) de toute sa main; car les « premiers sont ennemis de son peuple, et les « seconds ses propres ennemis » : בכל היד עתיד הקב״ה להשמיד לבני עשו שהן צרין לבני ישראל וכן לבני ישמעאל שהם אויביו [1]. Mais que les Juifs haïssent les Chrétiens plus que les Idolâtres mêmes, c'est ce qui est incontestable, d'après ce passage du Thalmud : שאפילו אדם רודף אחריו להורגו ונחש רץ להכישו נכנס לבית ע״א ואין נכנס לבתיהן של אלו שהללו מכירין וכופרין והללו אין מכירין וכופרין. « Si un homme poursuit « un Juif pour le tuer, ou qu'un serpent coure « après lui pour le mordre, celui-ci doit se « réfugier plutôt dans un temple d'Idolâtres « que dans un temple de Saducéens (dont on « parle dans le texte), car les Saducéens nient

[1] Chapitre 48; Cf. Yalkout Schimeoni *Micha*, fol. 82, col. 1, nº 553. Raschi, dans son Commentaire au Traité Schabbath, observe en passant que les Iduméens, c'est-à-dire les Chrétiens, sont plus impies que les Ismaëlites : אדומים שהין רשעים יותר.

« Dieu qu'ils connaissent, tandis que les Idolâtres nient Dieu qu'ils ne connaissent pas [1]. » Comme avant la dispersion des Juifs les Saducéens proprement dits avaient le même temple que les Pharisiens, il est évident que le Thalmud prend ici les *Saducéens* pour les *Chrétiens*, d'autant plus que dans les anciennes éditions il ajoute que l'*Evangile* est le livre des Saducéens sur lequel ils disputaient contre les Juifs, et qu'on y trouve écrit que Jésus-Christ est venu pour confirmer et non pour détruire la loi de Moïse. Mais cela sera plus clairement présenté dans le paragraphe suivant [2].

§ III.

ÉTYMOLOGIES ENIGMATIQUES.

Les anciens Israélites faisaient l'étymologie dépositaire de grands événemens historiques [3], au lieu que les modernes en ont fait la confidente des rancunes religieuses qu'ils ne peuvent exercer ouvertement.

[1] Schab., 116, 1 et 2.

[2] Cf. Buxt. Lex. Chald. Thalm. : אבד et בי אבידן.

[3] Surtout dans les noms propres, ainsi qu'on peut le voir à chaque page de la *Genèse*.

a. GER (גר), NOCRI (נכרי).

Les controversistes juifs, ainsi que nous le verrons dans nos règles critiques, ne cherchent dans ces deux mots que la signification qu'y a attachée la Bible; tandis que les controversistes non-juifs parlent de celle qu'ils ont dans le Thalmud, ce qui rend leurs disputes interminables, car il est rare que ces deux livres se trouvent d'accord entre eux. Quoique l'un ne soit que le commentaire de l'autre, *Ger* dans la Bible signifie *étranger* en général (*peregrinum, hospitem, advenam*), et *Nocri* plus particulièrement *marchand étranger*. Mais dans le Thalmud *Ger* ne veut dire autre chose que *prosélyte*, et *Nocri* signifie simplement *non-juif* : לעולם אינו גר עד שימול ויטבול וכמה דלא טבל נכרי הוא. « On ne peut être prosélyte « qu'après la circoncision et le baptême; « tant que l'on n'est pas baptisé, on est No- « cri ou non-Juif [1]. » *Nocri* dans le Thalmud est donc dans une opposition totale avec le mot *Ger*.

[1] Berac., 47, 2.

b. NOTSERIM (נוצרים), EDOMIM (אדומים).

Ces deux épithètes signifient, dans le Thalmud et dans les autres livres rabbiniques, plus communément les Chrétiens; car le Thalmud appelle ישו הנוצרי *Jesus Nazaræus*, Jésus-Christ [1], parce qu'il fut élevé dans la ville de Nazareth. נצרת Et dans le Compendium de l'*Aruc* de Cracovie, ou du Dictionnaire thalmudique qui porte ce nom, on lit ce passage : בראשון אין מתענין מפני הנוצרים *In primo die septimanæ non jejunatur propter Hannotserim* (*Christianos*); c'est-à-dire, pour ne point paraître jeûner pendant le dimanche des Chrétiens. Mais d'ailleurs cette signification est si reçue, que nous n'avons pas besoin d'appuyer davantage dessus [2].

Les deux expressions *Bené Edom* et *Bené*

[1] Sanh., 43, 1. Cf. mon premier article sur la nécessité d'une version du Thalmud de Babylone.

[2] Maim. dans son explication de la Mischna Avoda Zara, fol. 78, col. 4 de l'édition d'Amsterdam, appelle les Chrétiens: אומת נוצרים, *le peuple Notseri*; et Raschi, à son tour, dit que les Notserim sont les disciples de l'*homme en question*, של אותו האיש, c'est-à-dire de J.-C. Avoda Zara, 6, 1; cf. Thaanith, 27, 2.

Esaü sont, comme l'observe Eisenmenger [1], parfaitement synonymes dans les livres rabbiniques, et y sont prises l'une et l'autre pour les *Chrétiens* : Und wird in dem Buch *Maschmia Yeschoua*, fol. 19, col. 4, darvon also gelehret: כל הנוצרים המאמינים בדת ישוע הנוצרי הם בלי ספק בני אדום בני עשו d. i. alle die Christen, welche an das Gesetz Jesu des Nazareners glauben, seynd ohne einigen Zweifel, Edoms und Esaus Kinder. Les deux fameux commentateurs R. D. Kimchi et R. Bechai, en expliquant Isaïe (66. 17), nous font savoir que les Edomites רגילין לנענע אצבעותיהם לכאן ולכאן *Solent movere digitos suos hinc et hinc, id est*, dit Buxtorf, *crucis signum facere, et habent* שתי וערב *stamen et subtegmen, id est crucem.* Enfin ces deux commentateurs se servent des deux phrases : אילו אדומים *isti sunt Edomæi* אילו הנוצרים *isti sunt Christiani,* comme synonymes l'une de l'autre.

Or les Juifs nomment les Chrétiens Edomites ou fils d'Esaü, pour faire entendre :

1° Que la haine qui existe entre les deux

[1] P. 1, C. xvi, p. 635; cf. Buxtorf, Lex. Chal. Thalm., אדום.

peuples est aussi innée, aussi indestructible que celle d'Esaü et de Jacob;

2° Que c'est à la ville de Rome, *fille d'Edom* ברתא דאדום qu'il faut appliquer tout ce que les prophètes ont prédit de la dévastation d'*Edom;*

3° Et que l'ame d'Esaü est passée par métempsycose dans le corps de Jésus-Christ.

Lorsque Buxtorf a recours aux livres plus rares et plus mystérieux des Juifs pour confirmer cette impiété, nous conjecturons qu'il fait allusion au commentaire d'Isaac Abarbenel [1], où l'on en parle en ces termes : חכמי האמת קבלו שנפש עשו נתגלגלה בישוע הנוצרי « Les savans théologiens ont appris « par tradition que l'ame d'Esaü est passée par « métempsycose dans Jesus Notseri. »

c. GOYIM (גוים), ACCOUM (עכום).

Wolfssohn ne veut pas convenir avec Buxtorf, ainsi que nous l'avons vu dans la première partie, que le Thalmud et les Rabbins se sont servis des deux mots *Goyim* et *Accoum*, non seulement pour désigner les Idolâtres, mais aussi

[1] In Esaiam, fol. 54, col. 1, 3 et 4; cf. le livre cité ci-dessus, *Maschmia Yeschoua*, fol. 19, col. 4, qui est du même auteur.

les Chrétiens, envisagés comme des *Idolâtres*, ou quelque chose de pire encore que des *Idolâtres* [1]. Voyons donc de quel côté se range la vérité.

Dans le traité thalmudique, *Taanith* ou des jeûnes (27. 2), on trouve aujourd'hui ces paroles : באחד בשבת מ"ט לא c'est-à-dire, « pourquoi les pieux d'Israël ne jeûnent-ils pas « le premier jour de la semaine? » La raison principale y est passée sous silence, ou pour mieux dire, y a été retranchée. L'auteur de l'*Aruc* le donne à soupçonner; car il cite ce même passage avec cette exposition : יום טוב שלהם הוא *dies festus ipsorum est.* Mais la crainte a aussi fait laisser cette phrase incomplète.

Nous avons déjà dit qu'en consultant le *Compendium* de l'*Aruc* de Cracovie on y trouve : בראשון אין מתענין מפני הנוצרים *In primo die septimanæ non jejunatur propter Christianos.* Or, en prenant en outre l'édition du Thalmud de Venise, ou une des plus anciennes éditions de l'abrégé du Thalmud *Ain Yacob* ou *Ain Israël*, nous y trouvons ce passage tout entier, qui dit : בא' בשבת מ"ט לא מתענין א"ר יוחנן מפני הגוים. « On ne

[1] *Voy.* la Brochure n° 2, p. 10.

« jeûne pas le premier jour de la semaine à « cause de Goyim, » c'est-à-dire des Chrétiens; car *Goy* est expliqué dans l'*Aruc* par *Notseri*, et le premier jour de la semaine des Juifs est le *Dimanche* des Chrétiens.

Wolfssohn réplique (*Ib.* p. 73) que d'ailleurs le Thalmud, qui fut achevé dans le cinquième siècle, est excusable d'avoir confondu quelquefois les *Chrétiens* avec les *Idolâtres ;* car les premiers menaient souvent la vie des seconds, ainsi que l'histoire nous l'atteste. Pourquoi donc la défense thalmudique de vendre aux Idolâtres ou d'en acheter quelque chose trois jours avant leurs fêtes [1] est-elle toujours en vigueur ? C'est-à-dire, pourquoi est-elle répétée dans tous les abrégés du Thalmud postérieurs à sa clôture, et qui ont pour but de rapporter seulement les pratiques qui ne sont point hors d'usage

[1] Mischna Avoda Zara, cap. 1, § 1. לפני אידיהן של ע"א שלשה ימים אסור לשאת ולתת עמהם. Wolfssohn fait un crime à Buxtorf d'avoir parlé de cette défense de la manière que les Rabbins l'entendent, et qui n'est pas en harmonie avec l'histoire; mais nous répétons encore une fois que l'histoire et la science rabbinique se trouvent rarement en harmonie entre elles, et que le défaut de Buxtorf n'est pas d'ignorer l'histoire ainsi que M. Wolfssohn paraît le penser, mais de suivre trop à la rigueur les opinions des Rabbins.

dans la Synagogue? Que si aujourd'hui on s'est un peu relâché sur la pratique en question, nous verrons bientôt que la cause n'en est pas du tout favorable à Wolfssohn. Remarquons, en outre, que là où le Thalmud dit : « les « fêtes des Idolâtres, אידיהן של ע"א les Rabbins postérieurs ont dit : « les fêtes des « Couthéens » : אידיהן של כותים « les « fêtes des Goyim, » אידיהן של גוים en prenant les *Couthéens* et les *Goyim* pour les Chrétiens, et cette dernière expression se trouve aussi dans la Mischna de l'édition de Venise.

Du reste le mot גוי est quelquefois pris dans le Thalmud pour non-juif en général; car il est changé contre l'autre, *Nocri* [1], dont nous avons déjà parlé, avec la seule différence que les non-Juifs qui sont la cause de l'esclavage des Juifs, ou qui les tiennent en esclavage, c'est-à-dire les Chrétiens et les Ismaélites [2] doivent s'appeler *Goyim*, selon les auteurs des Yalkouts, et les autres non-Juifs simplement *peuples :* גוים הם ששעבדו את ישראל אומים שלא שעבדו בישראל.[3]

[1] Cf. Gittin, 70, 1; et Avoda Zara, 26, 2, in Thosephoth.

[2] Cf. Buxt., Lex. Chald. Thalm., אדם.

[3] *Yalkout Chadasch*, fol. 20, n° 20, sous le titre *Ummoth*

ע״כום. Le guillemet veut dire ici que chacune de ces lettres est l'initiale d'un mot. Les thalmudistes ont lu : עובדי כוכבים ומזלות *cultores stellarum et planetarum,* en un mot Idolâtres. *Sed Judæi* (dit Buxtorf des Juifs postérieurs), *vaferrimi nebulones* (car c'est ainsi que l'ami des Juifs en parle) *ut acerrimum suum in Christianos odium prodant* כ *in hâc abbreviaturâ legunt* כרסטוס *et* מ, מרים *atque adeò* עכום *exprimunt per* עובדי כרסטוס ומרים *cultores Christi et Mariæ* [1]. Mais il faut prouver à Wolfssohn que Buxtorf a pu avancer que les thalmudistes eux-mêmes ont appliqué le titre de עכום ou d'*Idolâtres* aux Chrétiens. Je me bornerai à examiner ce seul passage du Thalmud : עכום ששבת חייב מיתה שנ׳ ויום ולילה לא ישבתו. « L'Accoum qui se repose « de ses travaux (comme les Juifs le font le sa- « medi), mérite la mort ; car il est dit [2] : Et le « jour et la nuit, il ne cesseront point [3]. » Cela

Haolam; cf. *Yalkout Schimeoni,* sur les Psaumes, fol. 126, col. 2, n° 875.

[1] *De Abbreviaturis,* עכום. Cf. Eisenmenger, P. 1, C. XVI, p. 713.

[2] Sanh., 58, 2.

[3] *Gen.,* 8, 22.

s'entend, dit R. Abina, encore du second jour de la semaine : אמר רבינא אפי׳ שני בשבת. Pourquoi, se demande ici Raschi, cette remarque sur le second jour de la semaine? Pour nous faire entendre (c'est le même Raschi qui se répond à lui-même) qu'un *Accoum* ne mérite pas seulement la mort en se reposant le samedi qui est le jour de repos des Juifs, ou dans le premier jour de la semaine qui est le jour de repos des *Accoum*, c'est-à-dire des *Notserim :* או אחד בשבת ששובתין בו הנוצרים[1], mais qu'il la mérite aussi lorsqu'il se repose un jour ouvrier, tel que le lundi[2]. Que dira ici Wolfssohn? Que, si les auteurs du Thalmud avaient vécu quelques siècles plus tard, ils n'auraient pas confondu les *Chrétiens* avec les *Idolâtres?* Mais, dans ce cas, pourquoi Raschi les a-t-ils confondus? pourquoi Maimonides en a-t-il fait autant? « Les *Accoum* (les Idolâtres) et les « *Notserim* (les Chrétiens), dit le dernier, viennent sous la même dénomination d'*Accoum :* עכום הנוצרים הם בכלל עכום. Les *Edo-*

[1] Cf. les notes marginales du *Thalmud,* édition de *Direnfurt.*

[2] Cf. Main;. Yad Chasaka, P. IV, 6, 10, n° 9, fol. 296, col. 1, sous le titre *Hilcoth Melachim.*

« *mites* (les Chrétiens) sont comme les *Accoum*[1]: « אדומים הרי הם כעכום. » Pourquoi l'auteur des *Tourim* a-t-il marché sur leurs traces? car c'est dans ces termes que Joseph Karo nous parle de lui, dans son Commentaire sur les mots du *Tour Choschen Hammischpat*: אבידת עובדי עבודה זרה מותרת. « La chose « perdue de l'Idolâtre est permise[2]. Il est évi- « dent, dit-il, que cette maxime est applicable « à tous les peuples également, soit qu'ils ado- « rent les Idoles, soit qu'ils ne les adorent pas; « car ils ne sont pas tes frères » : ומלתא דפשיטא דכל הגוים שוים בזה בין עובדים עבודה זרה בין שאינם עובדים דהא לאו אחיך נינהו. Et il continue en faisant observer que l'auteur des *Tourim* s'est servi du mot *Idolâtres;* car les Juifs de son temps avaient réussi[3] à faire croire aux Chrétiens qu'il signifiait proprement les *Idolâtres,* tandis qu'ils l'entendaient des non-Juifs en général, par la

[1] Explic. de la Mischna Avoda Zara, 11, 2, et Yad Chasaka dans les règles de l'Idolâtrie, sect. 9, § 4.

[2] Sect. 266. Nous expliquerons bientôt cette maxime anti-sociale.

[3] Les Juifs de nos jours se bercent de la même espérance, comme on peut le voir par les deux Brochures nos 1 et 2.

raison qu'ils ne sont pas les *frères des Juifs*. Enfin si l'on demandait à Wolfssohn pourquoi le Thalmud[1] défend aux Juifs de manger et de boire à la table d'un *Goy* qui fait un banquet, גוי שעשה משתה ? il répondrait probablement que les *Goyim* de ce temps-là étaient réellement des *Idolâtres*, ou que le Thalmud est excusable d'avoir confondu avec les Idolâtres des Chrétiens qui menaient une vie d'Idolâtres. Cependant, cette défense subsiste toujours, et l'auteur du *Piské Thosephoth*[2] et le *Schulchan Aruc*[3] en ont étendu la rigueur jusqu'à défendre aux Juifs tout le vin d'un vase qu'un *Accoum* de nos jours (un non-Juif) *aurait seulement touché d'un de ses doigts* : והכניס בה עכום אצבעו עד שנגע ביין. On ne peut donc, sans la plus insigne mauvaise foi, ou une ignorance sans exemple, soutenir que dans le Thalmud et les autres livres rabbiniques, le mot *Accoum* n'est point appliqué aux Chrétiens en particulier et aux non-Juifs en général, parce qu'ils ne sont pas les frères des Juifs ou que ceux-ci les envisagent comme des Idolâtres.

[1] Avoda Zara, 8, 1.

[2] *Ib.*, 78, 1, n° 117.

[3] Yoré déah, n° 124, § 4.

d. COUTHÉEN (כותי), SADUCÉEN (צדוקי), ISMAÉLITE (ישמעאלי).

La signification de ces trois mots, ainsi que celle de ceux que nous venons d'expliquer, était autrefois sans équivoque; mais de nos jours elle renferme un double sens dans le Thalmud et les autres livres rabbiniques. Nous en parlerons autant qu'il sera nécessaire pour le but que se propose notre *Théorie.*

Le mot כותי désigne tantôt les Chrétiens en particulier, et tantôt les non-Juifs de tous les temps en général. C'est pourquoi nous avons vu que dans le Thalmud on le prend pour les deux autres גוי et ע״א, et Maimonides l'a pris aussi pour le mot עכום tel qu'on doit l'entendre aujourd'hui, car il a dit : כל מקום שנאמר כותי סתם הרי זה עובד עכום. « Partout « où se rencontre le mot כּוּתי, on doit l'expli- « quer comme s'il y avait le mot עכום, ou Ido- « lâtres, c'est-à-dire non-Juifs. »

Nous avons déjà cité un passage du Thalmud, où le mot *Saducéen* (צדוקי) désigne indubitablement les Chrétiens [1]. Mais dans le même

[1] Schabb., 116, 1 et 2. Notre *Théorie* est applicable aux

Thalmud[1] on trouve aussi cette règle : כל מקום שפקרו הצדוקים תשובתן בצידן. « Dans tous les passages faussement expliqués « par les Saducéens, la réfutation se trouve à « côté de leur fausse explication. » Ainsi, par exemple, à côté des paroles : נעשה אדם בצלמנו[2], « faisons l'homme à notre image, » paroles que les *Saducéens*, c'est-à-dire les *Chrétiens*, expliquent comme s'il y avait plusieurs Dieux et plusieurs personnes en Dieu, parce que

éditions du Thalmud qui ont été mutilées par la Censure, car celles qui ne le sont pas sont devenues trop rares pour qu'elles puissent aujourd'hui servir de fondement à une théorie. Si ces mutilations n'avaient pas eu lieu dans le Thalmud, une grande partie de nos discussions sur le *Judaïsme* seraient presque inutiles. Ainsi, par exemple, il est pour nous de la plus grande évidence que les Juifs haïssent les *Saducéens* plus encore que les Idolâtres, et que, par *Saducéens,* ils entendent les sectateurs du Christianisme; car nous possédons une de ces anciennes éditions, c'est-à-dire celle d'Amsterdam, de 1644, *in*-4°, où ces deux choses se trouvent clairement expliquées. Mais pour ceux qui possèdent quelque édition plus moderne, ces deux choses, comme beaucoup d'autres, ont besoin d'être démontrées.

[1] Sanh., 38, 2; cf. Thalm. Hieros., Beracoth, C. 9.

[2] *Gen.,* 1, 26.

le texte se sert du pluriel *faisons*, se trouve [1] ויברא et *il créa*, au singulier, ce qui détruit leur explication.

Je ne ferai qu'une seule réflexion relativement au mot *Ismaélite;* c'est que dans les livres de prières des Juifs d'aujourd'hui qui vivent parmi les Chrétiens, on trouve ce mot *Ismaélite* presque partout où ces mêmes Juifs font des imprécations contre leurs ennemis pour se venger des vexations qu'ils ont à souffrir de leur part. Mais si l'on pouvait avoir un *Siddour* ou un *Selichoth* des Juifs qui demeurent en Orient, pour le collationner avec un *Siddour* ou un *Selichoth* des premiers, il est certain qu'on y trouverait le mot *Notserim* ou *Chrétiens* substitué partout où nous lisons maintenant celui d'*Ismaélites*. Tels sont les résultats amenés par la crainte de la censure et des persécutions chez un peuple qui est prêt à tout sacrifier, excepté la résolution qu'il a prise de haïr, par esprit de religion, tous ceux qui ne sont pas juifs ou prosélytes de la Synagogue. Nous verrons, dans la troisième partie, qu'ils haïssent même ceux d'entre les non-Juifs qui les comblent de faveurs.

Il nous reste quelque chose à faire observer

[1] *Gen.*, v. 27.

sur les trois mots suivans qui vont ordinairement ensemble[1], et qui cachent aussi la haine que les Juifs portent à leurs frères, c'est-à-dire aux autres Juifs.

e. ÉPICURIENS (האפיקורסים), HÉRÉTIQUES (המינים), TRAÎTRES (המוסרים).

Les Juifs comptent deux espèces d'Épicuriens : אפיקורוס נכרי *les Épicuriens étrangers*, et אפיקורוס ישראל, *les Épicuriens Israélites ;* et comme ils en veulent plus à un *Chrétien* qu'à un *Idolâtre*, parce que le Chrétien connaît Dieu beaucoup mieux que l'Idolâtre, de même ils détestent plus un *Épicurien Israélite* qu'un *Épicurien étranger*. C'est pourquoi on lit dans le Thalmud : לא שנו אלא אפיקורוס נכרי אבל אפיקורוס ישראל כל שכן שפקר טפי. *Non docent id nisi de hæretico alienigenâ (gentili, Christiano), sed de hæretico Israëlitâ, quantò magis cùm is erret vehementius*[2].

מין *(Min)*, ou hérétique dans la glose du Thalmud de Jérusalem[3], se dit d'un Mani-

[1] Cf. Rosch. Haschana, 17, 1, etc.

[2] Sanh., 38, 2.

[3] Berac., C. 9.

chéen; dans le Thalmud de Babylone[1], il se dit de Jacques, disciple de J.-C., d'un juge chrétien qui reçoit des présens des Juifs, et des Chrétiens en général. Raschi nous dit expressément que les *Minim* sont les disciples de Jésus, תלמידי ישו, les disciples de l'homme en question, של אותו האיש et plus particulièrement les prêtres et les moines, הגלחים[2]. Maimonides s'en sert pour désigner un Karaïte[3]; et les Juifs d'aujourd'hui ont une prière intitulée ברכת המינים, où ils entendent également sous cette dénomination les Chrétiens et les apostats de la Synagogue.

Les mêmes Juifs appellent מוסר, *Traditeur* ou *Traître*, celui d'entre eux qui met entre les mains d'un non-Juif les biens ou la vie d'un Juif[4]; מלשין, *Détracteur* ou *Délateur* celui qui trahit un secret de sa religion; מומר, *Changé*, celui qui n'observe pas quelque article de sa croyance; enfin, משומד, *Apostat*, ou

[1] Avoda Zara, 18, 1, édit. de Venise, et Schabb., 116, 2, édit. d'Amsterdam, que nous venons de citer.

[2] Nezik, 25, 1; Chagig., 4, 2; Schab., 116, 1 et 2, etc.

[3] Pirké Avoth, 26, 2.

[4] Cf. Rambam, הלכות תשובה, sect. 3, § 12.

homme qui a perdu toute espérance de salut, celui qui change de religion. Cependant ces épithètes se trouvent employées les unes pour les autres [1], et les différens crimes qu'elles désignent sont soumis aux mêmes peines ou imprécations. J'en donnerai pour exemple la formule de la prière des *Minim*, dont nous venons de faire mention, en la rapportant telle qu'elle se trouve dans les Siddours d'aujourd'hui : ולמלשינים אל תהי תקוה וכל המינים כרגע יאבדו וכלם מהרה יכרתו והזדים מהרה תעקר ותשבר ותמגר ותכניעם במהרה בימינו ברוך אתה יהוה שובר אויבים ומכניע זדים.
« Que tout délateur soit privé d'espérance; « que tous les hérétiques périssent comme un « instant; oui, que les uns et les autres soient « exterminés sur-le-champ. Pour les superbes, « déracinez-les, ô mon Dieu, brisez-les, extir- « pez-les dans l'instant; oui, humiliez-les sou- « dain de nos jours. Béni soit Dieu qui humilie « les ennemis et soumet les superbes. » Il est

[1] En effet, dans le Traité Éruvin, 21, 2, cf. (Raschi) les Chrétiens sont confondus avec les Apostats, parce qu'ils ont été autrefois Juifs.

prouvé que le fiel dont est remplie cette prière retombe sur les Juifs peu fidèles aux pratiques de leur culte, ainsi que sur les non-Juifs envisagés comme ennemis du peuple de Dieu, et qu'autrefois elle était rédigée dans des termes qui n'admettent point d'équivoque[1]. Mais comme l'esprit en est resté le même, malgré les changemens qu'on y a faits, il est clair que les deux mots *Délateur* et *Hérétique* y sont pris pour *Apostat* et *Épicurien Israélite*, et que les deux autres, *Superbes* et *Ennemis*, y signifient les non-Juifs, sans aucune exception. Il faut donc remarquer que, malgré certaines modifications que la Synagogue met d'ailleurs entre les crimes des Juifs et ceux des non-Juifs, et les différentes malédictions et punitions qui y sont attachées, il arrive souvent que, dans les livres rabbiniques, ces diverses nuances sont totalement négligées. Nous aurons bientôt occasion de faire usage de cette observation.

[1] Cf. Buxt., Lex. Chal. Thalm., שמד.

SEPTIÈME MAXIME.

---

§ Ier.

RÉACTION RELIGIEUSE.

a RÉACTION DOGMATIQUE.

Les trois articles auxquels R. Joseph Albo[1] réduit toute la croyance des Israélites de la dispersion, se fondent :

1° על מציאות השם, *sur l'essence de Dieu.*

2° על תורת משה מן השמים, *sur la Loi de Moïse, descendue du Ciel.*

3° על שכר ועונש, *sur la rémunération et le châtiment des actions humaines.*

Mais dans chacun d'eux on voit que le but principal de Joseph Albo a été d'établir les fondemens du *Judaïsme* sur la ruine du *Christianisme;* car il parle de l'*Essence* et de l'*Unité* de Dieu, de manière à faire entendre qu'il ne faut

[1] Son livre a pour titre *Sepher Ikkarim* (ספר עקרים), *liber fundamentorum.* Il l'écrivit l'an 1425 de J.-C.

croire ni au mystère de la Trinité, ni à la Divinité de J.-C. *Quo pacto*, dit Buxtorf[1], *et Trinitatem et Christi deitatem negat*. Il traite de la mission de Moïse et de la divinité de sa Loi dans le dessein de nier la légitimité de la mission de J.-C. et de la promulgation de son Evangile : *Ità Christi doctrinam, novumque Testamentum rejicit, ac proindè innuit Christum falsum fuisse Prophetam, non autem Messiam promissum*[2]. Et il est à observer que ces deux points, c'est-à-dire la *Trinité* et la *Personne de J.-C.*, sont les principaux motifs de la dissension qui existe entre la Synagogue et l'Eglise : *Ut etiam in duobus istis articulis, nempè de Trinitate et Personâ Christi, præcipua inter Judæos et Christianos sita est controversio*[3]. C'est donc pour les Juifs un article de foi de nous croire Idolâtres; car, selon eux, nous adorons trois dieux, *quasi nos ex Trinitate tres Deos faciamus*[4], et nous nous prosternons devant J.-C., « vaine idole qui ne peut pas nous aider. »

[1] Syn. Jud., C. 1, p. 16.

[2] *Id. ib.*, p. 16 - 17.

[3] *Id. ib.*, p. 17.

[4] *Id. ib.*, p. 15. Il ne faut donc pas admettre comme sincères les protestations que font quelques Juifs plus rusés que les autres, qu'ils respectent dans les Chrétiens un peuple qui adore le même Dieu qu'eux. On en trouve de semblables imprimées

Enfin, l'article de la rémunération est rédigé par Albo, dans le dessein de faire disparaître les mérites, et la passion, et la mort de J.-C. : *Quâ ratione passionem et mortem Christi pro hominum peccatis spernit* [1]. Mais, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le plan du Thalmud est encore plus vaste que celui de Joseph Albo ; car il parle de la rémunération, en étendant son intolérance, non sur les Chrétiens en particulier, mais sur les non-Juifs en général. « Tous les Is-« raélites, dit-il, ont part à la félicité du siècle « à venir [2] : כל ישראל יש להם חלק לעולם הבא ; et cela :

1° En vertu de la circoncision, qui fait participer au salut éternel ceux auxquels on l'applique même après leur mort. C'est pourquoi les Juifs ont l'usage de circoncire sur le tombeau ceux de leurs enfans qui meurent avant le jour de la circoncision qui est le huitième de leur naissance [3];

dans les premières pages des nouvelles éditions du Thalmud de Babylone et des livres de prières. Ce n'est que de la poudre jetée aux yeux des Censeurs, ou des saufs-conduits donnés à l'intolérance par la fraude, et auxquels l'auteur de la Brochure n° 2 a daigné mettre dernièrement son cachet.

[1] *Id. ib.*, p. 17.

[2] Sanh., 90, 1.

[3] *Id. ib.*, C. 2, p. 89.

2° En vertu de quelque pratique légale, ne fût-ce que pour la prononciation du mot *Amen*, car il est écrit [1] : פתחו שערים ויבא גוי צדיק שמר אמנים. « Ouvrez les portes « pour faire entrer le peuple juste qui observe « la vérité. » Ne lisez pas (אל תקרי), dit ici le Thalmud, *qui observe la vérité*, (שמר אמנים), mais lisez : *qui dit Amen* (אלא שאמר אמן [2]). Ce mot *Amen* tient lieu aux femmes juives de la circoncision pour obtenir le même salut éternel [3];

3° Enfin, en vertu du pacte que Dieu a juré à Abraham, et qui fait non-seulement que les Israélites s'appellent *populus Dei et filii fœderis*, mais que *le feu de l'enfer n'a*, selon le Thalmud, *point de prise même sur leurs impies* [4]. פושעי ישראל אין אור גיהנם שולטת בהן.

Les autres peuples, au contraire, ou demeureront toujours dans le tombeau, pour avoir une ame incapable de résurrection, car la résurrec-

[1] Jesa., 26, 2.

[2] Sanh., 110, 2.

[3] Cf. Schab., 119, 2.

[4] Érouv., 19, 1.

tion n'aura lieu que pour les Juifs[1], תחיית המתים לישראל, ou descendront tous aux enfers, condamnés d'avance par les paroles du psalmiste[2] : « Les méchans rebrousseront vers « le sépulcre ou vers l'enfer, » (לשאולה), « toutes les nations, dis-je, qui oublient Dieu. » כל גוים שכחי אלהים. Or quelles sont les nations qui oublient Dieu? *Ce sont les Couthéens*, dit le Thalmud, אלו הכותים, c'est-à-dire les *non-Juifs*[3]. Je conclus en observant, avec Buxtorf, que l'on trouve dans les treize articles de Maimonides la même réaction dogmatique, ou une réaction plus grande encore que dans les articles de Joseph Albo : *Maimonidem, quum hos articulos ità componeret, et sub Judaici nominis et salutis æternæ jacturâ seriò omnibus præciperet et injungeret, ut illis pro fidei suæ symbolo uterentur, alio non collimasse nisi ut Christianam fidem apud Judæos hâc ratione convelleret falsam et odiosam redderet*[4].

[1] Yalkout Chadasch, fol. 60, col. 1. n° 10, *sub titulo Geschamim.*

[2] Psalm., 9, 18.

[3] Sanh. 105, 1, etc. Nous répondrons plus tard aux difficultés qu'on peut élever à ce sujet.

[4] Syn. Jud., C. 1, p. 15.

b. RÉACTION LITURGIQUE.

Un examen attentif des livres de prières des Juifs d'aujourd'hui, que nous avons entrepris nous-mêmes, nous a donné pour résultat :

1° Que les différens points de réaction religieuse que Buxtorf y a découverts [1] sont exacts, mais seulement nous y en avons trouvé un plus grand nombre, quoique les éditions dont nous nous sommes servis aient été plusieurs fois soumises à la Censure des Chrétiens et des Juifs [2];

2° Que, si les Juifs attribuent l'institution et la rédaction de leurs prières journalières aux membres de la Grande Synagogue [3] et aux thalmudistes, les prières qui ont été prescrites et composées par ces derniers sont celles qui contiennent le plus d'intolérance et d'esprit de réaction ;

3° Que les points les plus saillans de cette réaction sont : *Seders Tephiloth*, les paroles de la

[1] Syn. Jud., C. v.

[2] Car, comme nous l'avons déjà noté, ce n'est que sur de semblables éditions que se fonde notre *Théorie*.

[3] Cf. R. Bechai *in Cad hakkemach*, fol. 79, 4.

première prière du matin, *Adon Olam* (אדון עולם), adressées à Dieu : והוא אחד ואין שני להמשיל לו. « Il est unique, et aucun « autre ne peut lui être comparé. » *His verbis,* dit Buxtorf[1], *divinam impetunt Christi naturam vilemque et vulgarem hominem fuisse censent ;* et plus bas : והוא אלי וחי גאלי. « Et il est « mon Dieu et mon Rédempteur vivant. » *His verbis fidem nostram subsannant qui in Redemptorem credimus qui mortuus est*[2].

La bénédiction qui dit : ברוך אתה יהוה אלהינו מלך העולם שלא עשני עכום et dans d'autres éditions : שלא עשני גוי. « Béni soit Dieu notre Seigneur, roi du monde, « qui ne m'a pas fait Accoum ou Goi. » *Hisce verbis Christianos innuentes quos infideles, idolatras et à Deo maledictas gentes esse censent* [3].

L'autre bénédiction qui suit immédiatement

[1] *Ib.*, C. v, p. 149.

[2] *Id. ib.*

[3] *Id. ib.*, p. 151. Mais *Accoum* et *Goi* veut dire plus communément, comme nous venons de le prouver, *non-Juif* en général, et *Chrétien* en particulier. Cependant les auteurs des Brochures nos 1 et 2 n'ont qu'à croire plutôt Buxtorf que nous, puisqu'ils le regardent comme leur ami, et sans doute ils nous sauront bon gré d'avoir si souvent recours à son autorité.

en ces termes : ברוך אתה יהוה אלהינו מלך העולם שלא עשני עבד. « Béni « soit Dieu notre Seigneur, Roi du monde, qui « ne m'a pas fait serviteur. » *Hoc quoque in Christianos dicitur, quos servos suos esse arbitrantur, qui eis, serant, arent variis et assiduis laboribus defatigentur, dum illi intereà temporis hypocausti teporibus refocillantur, pyris assandis vacant trullas exhauriunt protervè dicentes :* מה גלות היא *Ma galuth hi, quid hoc est captivitatis?*[1] *in quâ scilicet otiosi sedent præstantis et generosi vini cyanthum manu tenent, dum interim Christiani laboribus exhauriuntur et multo victum sudore quæritant*[2].

Les dernières paroles du prophète Abdias, qui disent : « Car les libérateurs monteront sur « la montagne de Sion, pour juger la montagne « d'Esaü, et le royaume sera à l'Éternel, » pa-

[1] Dans la première Partie nous avons entendu Kidder répéter les mêmes paroles en rapportant un exemple dont il a été témoin lui-même. Dans celle-ci, Maimon fait parler son père avec le même ton d'arrogance; et nous verrons que c'est surtout au Thalmud qu'il faut l'attribuer. Cette opinion thalmudique, que *les non-Juifs sont les serviteurs des Juifs*, mérite qu'on y fasse bien attention, car elle rend extrêmement difficile la réforme des derniers.

[2] *Id. ib.*

roles que les Juifs entendent de la restauration du temple de Jérusalem et du royaume du Messie. En effet, ils les prononcent quelque temps après avoir récité à voix basse la prière de ladite restauration; et par montagne d'Esaü, *intelligunt Christianos et illorum imperium, illos enim Esavitas seu Idumæos, et Imperium Romanum, Imperium Idumæum appellant* [1].

Ces paroles qui suivent immédiatement : ביום ההוא יהיה יהוה אחד ושמו אחד ובתורתך כתוב לאמר שמע ישראל יהוה אלהינו יהוה אחד. « Dans ce temps « il n'y aura qu'un seul Dieu, d'un seul nom, « car il est écrit : Ecoute, Israël, Dieu notre « Seigneur est le seul Dieu. » *Hoc etiam in christianam fidem dirigitur, ac si plures uno Deo invocaremus et plura illi nomina, ut puta Christi nomen assignaremus* [2].

Quant à la prière contre les hérétiques ou apostats et contre les ennemis des Juifs que nous avons déjà rapportée, Buxtorf [3] soutient avec raison que cette prière a été composée non par les membres de la grande Synagogue, mais par R.

[1] *Id. ib.*, p. 156.

[2] *Id. ib.*

[3] *Ib.*, et Lex. Chald. Thalm., מין.

Samuel Hakkaton de Jafne, *paulo post Christi tempora* [1] *quum scilicet et Christi doctrinam et eos qui Christo nomen dabant Judæi præter modum abominarentur.* Il observe également avec raison : *Solem in meridie lucere is dubitaverit qui de hujus relationis veritate dubitaverit;* c'est-à-dire que cette prière a été rédigée non seulement contre les Juifs qui se font baptiser, mais aussi contre les Chrétiens, et en général contre les magistrats de tous les non-Juifs [2].

Enfin les paroles de la prière *Alenu Leschabbeach* עלינו לשבח qui portent שהם כורעים ומשתחוים להבל ולריק ומתפללים אל אל לא יושיע. « Ceux

[1] *Voy.* les Thalmuds de Babylone et de Jérusalem, Berachoth, C. 4, et Sanhédrin, C. 1, édition de Venise et de Cracovie.

[2] Pour donner cette prière dans toute son étendue, Buxtorf a recours aux éditions des Siddours de Pologne, *nec non in polonicis editionibus ;* en ajoutant ces paroles : *Omnia enim prout animo collibitum est omni et suo et Christianorum metu postposito illic excudere solent* (*Judæi*). D'où je conjecture que la *lettre synodique*, que nous avons rapportée dans la première Partie, et qui revient à-peu-près au temps de la mort de Buxtorf le vieux, a été motivée par la renommée de sa doctrine rabbinique; mais qu'elle n'a pu être connue ni de lui ni de Buxtorf son fils, parce qu'on en a toujours fait un mystère.

« qui se prosternent la face contre terre de-
« vant ce qui est méprisable, et qui adressent
« leurs prières à un Dieu qui ne peut pas sau-
« ver. » *Fraudulenta hæc et blasphema Christum petunt, quæ ubi ore tartareo effutierunt in terram expuere solent* [1].

Ces paroles, du temps de Buxtorf, n'avaient été rayées que dans les éditions des Siddours faites en Italie, et on y avait laissé en blanc les espaces qu'elles y occupaient autrefois, de la même manière, et pour les mêmes raisons que nous avons vues dans la lettre synodique en Pologne : *In cæteris dimidiæ lineæ spatium interponunt, quo pueri, vel alioqui ignari moneantur, interrogentque quid ibi desit? Verbaque deficientia doctores illis prælegere solent vel etiam è regione defectus in margine librorum illis adscribunt* [2]. Le synode des Juifs polonais ne fit donc que mettre en vigueur en Pologne, un expédient qui se pratiquait déjà en Italie. Mais dans le Siddour (édition de Slavita) que j'ai devant les yeux, il n'y a d'autre espace que celui ménagé à côté du verset qui manque, pour une note liturgique. Il est nonobstant très facile de s'apercevoir d'une

[1] *Id. ib.*, p. 167.
[2] *Id. ib.*, p. 166.

lacune, d'après le sens du texte qui, sans les paroles en question, est visiblement incomplet.

Machzor. Nous trouverions dans les Machzors, plus encore que dans les Siddours, à étendre notre extrait sur les différens points de réaction liturgique, en consultant les plus anciennes éditions, mais nous nous contentons de renvoyer nos lecteurs à Eisenmenger qui a donné cet extrait dans plusieurs chapitres de son ouvrage. Nous remarquerons seulement, au sujet de ces livres, que là où le texte des prières n'est pas aussi intolérant que le voudraient les Rabbins, le commentaire qu'ils ont ajouté ne manque jamais de suppléer à ce défaut. Nous n'en donnerons qu'un même exemple tiré du même Eisenmenger : In dem Prager Machsor, dit-il [1], wird im Commentario über das Gebet welches anfängt עשה פלא לחיים gelesen : מתים אלה אומות העולם שישארו בקבר שנאמר רפאים בל יקומו das ist : Durch die Todten werden die Völker der Welt verstanden, welche in ihren Gräbern bleiben, wie gesagt wird [2] die Verstorbenen werden nicht auferstehen.

[1] P. 2, C. 16.

[2] Jes., 26, 14.

Selichoth. C'est justement dans les éditions les plus modernes des *Selichoth* que nous avons rencontré presque tous les passages intolérans qu'ils contiennent marqués par le mot d'*Ismaélites*, comme pour persuader aux *Chrétiens* que les *Ismaélites* sont les seuls ennemis des Juifs. Mais s'il est vrai, comme nous l'avons déjà conjecturé, que ce mot est changé contre celui de *Notserim* dans les *Selichoth* d'Orient, pour persuader aux *Ismaélites* que les Juifs n'en veulent qu'aux *Chrétiens ;* de même que *Notserim* signifierait alors dans les Selichoth d'Orient *Ismaélites* en particulier et *non-Juifs* en général, de même *Ismaélites* signifie dans les Selichoth d'Occident *Chrétiens* en particulier et non-Juifs en général. Car c'est une maxime déjà reçue dans la Synagogue d'en imposer aux non-Juifs de tous les pays par le son de quelques mots que les Juifs entendent et expliquent autrement qu'eux en se conformant aux maximes de leur religion prétendue.

c. RÉACTION POLÉMIQUE.

Rousseau a dit quelque part : « Les Juifs ont « peut-être des argumens tout particuliers à « alléguer contre le Christianisme, et l'on ne

« pourra s'assurer de leur avoir répondu victorieusement, que quand on leur permettra « de disputer librement, et dire sans exception « et sans retenue tout ce qu'ils savent à cet « égard. » Mais Rousseau et Mirabeau qui rapportent ces paroles, ainsi que nous l'avons mentionné, ont visiblement pêché par dissimulation ou par ignorance, en publiant une opinion d'un ton de mystère, car les Juifs ont déjà écrit un nombre infini de livres contre le Christianisme, surtout dans leurs dialectes peu accessibles aux non-Juifs, et il n'y a rien dont ils s'occupent plus volontiers dans leurs conversations avec les Chrétiens, que de leur présenter quelques difficultés sur différens points de leur religion. Dès mon arrivée en Pologne, l'auteur de la brochure n° 1, fier de se trouver en état de lire l'Evangile traduit en hébreu, m'aborda avec toute la naïveté d'un enfant, pour me présenter ses objections sur la généalogie de Jésus-Christ [1]. Le feu rabbin de Plock me

[1] On croirait que même actuellement qu'il compte quelques lustres de plus, il n'est pas encore sorti de l'enfance; car il ignore toujours si saint *Mathieu* diffère de saint *Mathias*, et lequel des deux a été appelé à l'apostolat après la mort de J.-C. Da Mathai oder Mathäus nach Christi Tode erst das Apostolat erhielt, in Aethiopien predigte, und daselbst als Märtyrer geendet haben soll. Bro-

fit cadeau d'un *Nitsachon* ou Traité contre la religion chrétienne, sous prétexte que c'était une très jolie et très rare édition, et quelque temps après, il m'envoya une dissertation qu'il avait composée lui-même contre l'histoire de l'Évangile, en me demandant que j'y fisse mes remarques.

Outre les deux livres dont nous avons déjà parlé, et qui portent le titre de *Tholedoth Yeschou* (génération de Jésus) et de *Maasé Talouy* (histoire du pendu), les Juifs ont trois *Nitsachous* נצחון ou *livres victorieux*, comme ils les appellent, publiés contre les Chrétiens et l'histoire de l'Evangile, dont le premier est de R. Mattatiah, le second de R. Lipman, et le troisième de R. Joseph Kimchi. On peut y joindre le livre de R. Bechai, intitulé *Cad Hakkemach* כד הקמח, et les écrits de R. Isaac Abarbenel où l'on n'omet aucune occasion d'user de représailles contre l'Eglise de Jésus-Christ. Le lecteur pourra trouver dans Raymond Martin, Eisenmenger et Kidder, une réfutation solide de toutes les objections que l'on fait dans ces ouvrages impies

chure n° 1, p. 12 et 13. Il paraît cependant qu'aujourd'hui il est même favorable au Christianisme, car il a daigné témoigner ses pieuses craintes qu'une version du Thalmud ne vînt à en saper les fondemens.

contre le Christianisme. Sur ce même objet il pourra lire avec beaucoup de fruit le livre qui a pour titre : *Philippi à Limborch de veritate religionis christianæ amica collatio cum erudito Judæo.* En parcourant tous ces auteurs, il ne manquera pas de se convaincre que l'évêque Kidder a eu grandement raison d'avancer que tous les ennemis du Christianisme ont tiré leurs armes des arsenaux de la Synagogue.

§ II.

RÉACTION POLITIQUE.

a. Le meilleur moyen de n'avoir pas la guerre, c'est de professer par principe de religion qu'on ne la fera point. Or les Juifs croient que Dieu a fait faire serment à leurs ancêtres « qu'ils ne « se réuniraient jamais en masse pour donner « l'assaut à une muraille » : שלא יעלו ישראל בחומה et en général « qu'ils ne se « révolteraient point contre les peuples du « monde » : שלא ימרדו באומות העולם. Ils s'affermissent dans cette résolution par l'espérance que « Dieu a fait aussi faire serment « aux peuples du monde de ne pas opprimer « son peuple outre mesure » : שהשביע

הק״בה את אומות העולם שלא
ישתעבדו בהן בישראל יותר מדאי [1].
C'est-à-dire de ne jamais aller jusqu'à prendre les armes contre lui. Quant aux autres calamités moins considérables, ils tâchent de les supporter, dans la persuasion que Dieu punit peu à peu son peuple dans ce monde, et qu'il punira tout à la fois les non-Juifs dans l'autre, c'est-à-dire pendant le règne du Messie, ou dans la vie éternelle [2].

b. Puisque Jacob figure le peuple d'Israël, et Esaü les autres peuples, la conduite du premier envers le second doit être celle des Juifs de la dispersion envers les non-Juifs. Or comme Jacob tâcha de calmer la colère d'Esaü

1° Par des préparatifs de guerre,

2° Par des supplications,

3° Par des présens,

Ainsi les Juifs de la dispersion devraient, à la vérité, se servir des mêmes moyens pour tenir tête à la colère des non-Juifs, parmi lesquels ils vivent malgré eux [3]. Cependant, ajoutent-

[1] Kethouv., 3, 1.

[2] Avoda Zara, 4, 1; cf. Raschi.

[3] J'extrais ceci et presque tout ce qui suit de l'explication des cinq livres de Moïse, par R. Bechai, ouvrage qui tire de la

ils, Dieu, qui prévoyait notre état de faiblesse dans notre dispersion, nous a défendu de faire la guerre avant l'arrivée du Messie. « Il nous « reste donc seulement les présens et les pa- « roles doucereuses à opposer aux vexations « des autres peuples. » וכן אנחנו צריכים ללכת בדרכי האבות ולהתקין עצמינו להקביל פניהם במנחה ובלשון רכה. et les présens surtout; car *Esaü* (c'est-à-dire les non-Juifs) en est très gourmand, lui qui disait à son frère : הלעיטני נא מן האדם האדם הזה « Faites-moi goûter de ce rouge, de ce rouge-là [1]. » Bref, le Psalmiste a défini les peuples non-juifs d'aujourd'hui par les paroles : עדת עמים מתרפס ברצי כסף *Congregatio populorum glorians se in fragmentis argenti.* Et comme nous avons besoin, disent-ils, d'éblouir ces mêmes peuples sur les principes anti-sociaux de notre culte, et de les faire entrer dans notre cause contre leurs propres intérêts, quel meilleur moyen d'obtenir une chose si difficile que les présens dont il est écrit כי השחד יעור פקחים ויסלף

pratique des Juifs autant d'autorité que les livres obligatoires en ont du côté de la religion.

[1] *Gen.*, 25, 30.

דברי צדיקים « car le présent aveugle les « éclairés et pervertit les paroles des justes [1]. » Si nous ne les rendons pas par là sans ame, tels que les veulent nos Rabbins, nous les rendrons du moins tels qu'il nous les faut pour notre propre avantage, c'est-à-dire sans honneur. Ne craignons pas de trouver de la résistance, car l'Écriture compare les présens à une pierre אבן חן השחד [2], pour nous faire entendre qu'ils brisent tout là où ils tombent, שבכל מקום שנופלת שוברת, c'est-à-dire rien ne peut leur résister. Mais n'oublions pas les paroles de la Bible : לא תחנם, *neque gratiam præstabis eis* [3], qui veulent dire : « Garde-toi bien de « faire aux non-Juifs un présent *gratis*. » לא תתן להם מתנת חנם. Au contraire, tu ne leur en feras que pour obtenir d'eux un avantage d'une valeur bien plus grande que ton présent, et tu les maudiras, soit qu'ils l'acceptent, ou qu'ils ne l'acceptent pas. En effet, voici ce ue Eisenmenger rapporte à ce sujet, sur l'au- ·ité de Samuel Friederich Brentz : « Si un Juif

[1] *Exod.*, 23, 8.

[2] *Prov.*, 17, 8.

[3] *Deut.*, 7, 2.

« a quelque chose à demander à un employé, « et ne connaît pas ses dispositions, il demande « aux autres Juifs s'il n'est pas, par hasard, *Baal* « *Schochad*, c'est-à-dire accessible aux présens. « Si on lui répond que oui, le Juif se ranime « et lui offre un cadeau selon l'importance de « l'affaire, en ajoutant ces paroles : Recevez avec « cela tout mon malheur. Mais si l'employé re- « fuse d'accepter le cadeau, le Juif lui dit : que « le haut-mal s'empare de toi, ou il lui souhaite « qu'il soit tué. [1] »

c. Mais la réaction la plus vivement exercée par les Juifs contre les vexations politiques des non-Juifs, c'est l'usure. Tout le monde en convient; mais il s'agit de voir si les livres religieux des Juifs leur permettent seulement l'usure, ou s'ils la leur commandent. Le Thalmud est en cela bien plus modéré que les extraits et les commentaires qu'on en a faits après, et auxquels Wolfssohn nous renvoie pour y acquérir une juste idée du *Judaïsme*. En effet, quoiqu'on y trouve que l'usure est permise, même envers les Juifs, à con-

[1] P. 2, C. 9. Le Thalmud Schab., 116, 2, avertit, par un exemple, comment les Juifs doivent se conduire envers des juges chrétiens pour les déterminer à leur vendre la justice en cachette.

dition que ce soient les savans qui l'exercent les uns envers les autres ; car, n'ignorant pas qu'elle est défendue, ils ne peuvent la regarder que comme un présent, תלמידי חכמים מותרים ללות זה מזה בריבית [1]; dans d'autres endroits [2], cette permission est révoquée, non seulement par rapport aux Juifs, mais même relativement aux non-Juifs, ainsi que nous le dirons en son lieu. Cependant dans les *Piské Thosephoth* ou *décisions additionnelles* du traité Avoda Zara (77. I. nº 1), on trouve ces paroles qui regardent les Goyim ou les non-Juifs, אסור להלוותן דוקא בלא ריבית: ובריבית שרי « Il est absolument défendu de leur prêter « sans usure, mais il est permis de le faire avec « usure. » A l'occasion des disputes qu'ont entre eux les Docteurs thalmudiques, pour savoir s'il est permis ou non d'exercer l'usure contre les non-Juifs, les auteurs des *Thosephoth* prennent brusquement l'affirmative, en soutenant que l'usure est permise aux Juifs comme moyen d'existence, et *comme une sorte de compensation pour les impôts dont ils sont surchargés.* [3] לפי

[1] Bava Metzia, 75, 1.

[2] Cf. *ib.*, 71, 1 ; Maccoth, 24, 1, etc.

[3] Bava Metzia, 70, 2.

שיש עלינו מס מלך ושרים והכל הוי כדי חיינו. Mais cette raison, que quelques réformateurs des Juifs admettent comme bonne, n'est pas encore celle qui rentre dans le véritable esprit du *Judaïsme*. Elle se trouve dans l'extrait du Thalmud intitulé *Yad Chazaka*, de Maimonides exprimée en ces termes : הכותי וגר תושב לווין מהן ומלוין אותן ברבית שנאמר לא תשיך לאחיך לאחיך אסור ולשאר עולם מותר « On emprunte d'un Couthéen et « d'un étranger qui demeure chez nous, et on « leur prête à usure; » car il est dit [1] : « Tu « ne prendras point d'usure de ton frère; cela « est donc défendu à l'égard de ton frère, mais « n'est pas défendu pour le reste du monde [2]. » Maimonides va jusqu'à prêcher comme un précepte l'usure exercée sur les non-Juifs : מצוה קצ״ח היא שצונו לבקש רבית מן

[1] *Deut.*, 23, 20.

[2] Yad Chazaka, p. 4, fol. 172, col. 1, C. 5, n° 1. Nous verrons dans nos règles comment ce passage détruit toutes les subtilités que Wolfssohn a inventées et a voulu débiter à ce sujet. Je remarquerai seulement ici que les deux mots כותי et גר תושב signifient, selon Maimonides, *tout le reste du monde*, שאר עולם, c'est-à-dire *tous ceux qui ne sont pas les frères des Juifs*, en un mot *les non-Juifs*.

הגוי[1]. Et pour démontrer que sa doctrine ne contient rien de nouveau, mais qu'elle est aussi ancienne et plus ancienne encore que le Thalmud, il se réfère à cet égard au commentaire *Siphri*, qui est cité par le Thalmud même[2] : ולשון ספרי לנכרי תשיך מצות עשה ולאחיך לא תשיך מצות לא תעשה. « Il est dit dans le Sephri que les paroles *alieno* « *fœnerabis* renferment un précepte affirmatif, « et que les autres, *ut fratri tuo non fœnerabis*, « contiennent un précepte négatif. » Les Juifs d'aujourd'hui nous prouvent à leur tour que cette même doctrine n'a pas vieilli chez eux; car dans l'extrait des préceptes[3] qu'ils lisent chaque année pendant la Pentecôte, שבועות en mémoire de la Loi reçue dans ce temps, on trouve ces paroles : מצות הלואה לנכרי ברבית אם מצטרך ללות מה שאינו כן בישראל « Il est de précepte que l'on prête « à usure à l'étranger (ou non-Juif) lorsqu'il « est forcé d'emprunter, ce qui n'a pas lieu pour « un Juif. »

[1] Sepher Mitzwoth (ספר מצות); fol. 73, col. 4, sous le titre *Mitzwoth Asé*.

[2] Kiddouschin, 49, 2.

[3] סדר תריג מצות.

§ III.

REACTION DE CRIMES [1].

a. Non seulement il est permis à un Juif de profiter de l'erreur d'un non-Juif, ainsi que nous l'avons vu plus haut, mais il lui est encore permis de retenir en toute sûreté de conscience ce que le dernier perd par hasard, et qui tombe entre les mains du premier. Voici la raison qu'en donne le Thalmud [2], et qui déjà n'est plus nouvelle pour nous : מנין לאבידת הגוי שהיא מותרת שנאמר לכל אבדת אחיך לאחיך אתה מחזיר ואי אתה מחזיר לגוי « D'où savons-nous que la chose perdue par un Goi (un « non-Juif) est permise? » C'est-à-dire qu'il est permis à un Juif de la retenir, de ce qu'on trouve écrit [3] *de omne omissione fratris tui*, ce qui veut

[1] Tout ce que nous allons proposer dans ce paragraphe n'est pas moins de précepte pour les Juifs que l'usure. Mais nous n'entendons par *réactions de crimes* que cette espèce d'acharnement que les Juifs, poussés à bout par les vexations, mettent dans la pratique de leurs principes anti-sociaux, et qui va souvent jusqu'au crime.

[2] Bava Kamma, 113, 2, édition de Venise.

[3] *Deut.*, 22, 3.

dire que tu la rendras à *ton frère*, et non à un *Goy* (à un non-Juif), qui n'est pas ton frère [1] : « Qu'il n'attende de Dieu aucun pardon, לא « יאבה ה סלוח לו celui qui rend à un « non-Juif la chose qu'il aura perdue par ha- « sard; המחזיר אבידה לגוי [2] » car, selon l'explication de Raschi, « en la lui rendant, il « le ferait participer aux prérogatives de la Loi « qui sont pour les seuls Juifs. » המחזיר אבידה לגוי השוה וחבר גוי לישראל On peut aussi, dans cette occasion, faire remarquer à Wolfssohn que la tendance du Thalmud est devenue plus pernicieuse encore dans ses extraits et ses commentaires; car ce qui dans le premier n'est qu'une simple permission, devient une ordonnance formelle dans les derniers [3].

b. On trouve écrit dans la Bible [4] : לא תעשק שכר עני ואביון מאחיך *non opprimes mercenarium afflictum et egenum de fra-*

[1] Dans le Traité Avoda Sara (26, 2), les auteurs des *Thosephoth* font valoir ce précepte ou cette permission légale même contre les apostats des Juifs.

[2] Sanh., 76, 2.

[3] Cf. Yoma, 88, 1, *in Piské Thosephoth*.

[4] *Deut.*, 24, 14.

tribus tuis. C'en est assez, dit le Thalmud; la Bible a voulu dire par là qu'on peut faire le contraire à l'égard des autres, פרט לאחרים [1]. Eh! qui sont les *autres?* « Ce sont, dit Raschi, « les peuples du monde אומות העולם qui ne « sont pas les frères des Juifs [2]. » Mais jusqu'à quel point peut aller l'oppression permise par la Loi contre les non-Juifs? Elle peut aller jusqu'au vol : גזל הגוי מותר Il est permis de voler un non-Juif, car les paroles de la Bible portent [3] : לא תעשק את רעך ולא תגזל *non opprimes socium tuum neque rapies*. Elles disent : ולא גוי רעך *socium tuum* et non *Goy* (ou non-Juif), car un *Goy* n'est pas *socius tuus* [4].

c. Enfin les Juifs croient fermement que leurs

[1] Bava Metzia, 111, 2.

[2] Chaque passage que nous citons dans ce paragraphe réclame une attention particulière ponr détruire enfin cette fausse opinion *que le Thalmud n'est intolérant que contre les Idolâtres d'autrefois*.

[3] *Lévit.*, 19, 13.

[4] Bava Metzia, 111, 2; cf. 61, 1, *in Thosephoth*. En lisant ici avec attention le *Thosephoth* onpeut se convaincre que si le passage en question ne se trouve plus aujourd'hui dans le Thalmud, c'est qu'il en a été rayé par la censure; car il y a toujours des vestiges de ce retranchement.

lois leur défendent *de tirer ou de délivrer un non-Juif de quelque danger grave où il va de la vie.* : העכו״ם ורועי בהמה דקה לא מעלין ולא מורידין. « Il est défendu de délivrer de la « mort un Akkoum ou un non-Juif [1]; car, déli- « vrer de la mort un Idolâtre ou un non-Juif, « c'est en augmenter le nombre : » אם מעלה נמצא מגדל בן לעבודה זרה [2], et l'Écriture-Sainte a défendu de s'attendrir sur son sort de quelque manière que ce soit : ולא תחנם [3].

Les règles à suivre dans cette matière, selon l'esprit du Judaïsme, sont donc d'après Maimonides et l'auteur des *Turim* :

1° Qu'il est défendu aux Juifs « de tuer ex- « près les non-Juifs, ou de les pousser dans un « fossé, etc., parce qu'ils ne sont pas en guerre « avec eux. » אבל לאבדו בידו או לדחפו לבור וכיוצא בזה אסור מפני שאינו עשה עמנו מלחמה. [4]

[1] Avoda Zara, 26, 1; cf. Schulchan Aruc, Yoré Déah, n° 158, etc.

[2] Avoda Zara, 20, 1, *in Thosephoth.*

[3] *Deut.*, 7, 2; cf. Yad Chazaka, P, 1, C. 10, § 1; *Hilcoth Accoum;* cf. Sanh., 92, 1.

[4] Yad Chasaka, P. 1, C. 10, § 1; *Hilchos Akkoum,* Tor Yoré Déah, n° 158.

2° Mais que pour les traîtres, les apostats et les Epicuriens israélites, « ils doivent les exterminer, parce qu'ils affligent les Juifs, et les « détournent du chemin de Dieu : » אבל המוסרים והאפיקורוסין מישראל מצוה לאבדן ביד ולהורידן לבאר שחת מפני שהן צרין לישראל ומסירין את העם מאחרי הקבה [1].

3° Que quand les Juifs auront entre les mains le pouvoir qu'ils avaient autrefois dans la terre de Palestine, et que le Messie sera arrivé, « ils « devront même contraindre tous les non-Juifs « à pratiquer du moins les préceptes des fils de « Noach, et tuer tous ceux qui s'y refusent · » צוה משה רבינו מפי הגבורה לכוף את כל באי העולם לקבל מצות שנצטוו בני נח וכל מי שלא קבל יהרג [2]. Cette ordonnance, selon ce passage de

[1] *Ib.* Le Thalmud (Beracoth, 58, 1) confirme cette doctrine par l'exemple de Rabbi Schila, qui tua un Juif qui le menaçait de le dénoncer pour avoir médit des non-Juifs. Que l'on cesse donc de s'étonner si l'on rencontre si peu de Juifs qui disent ou qui écrivent la vérité, lorsqu'il s'agit de révéler aux non-Juifs les mystères d'iniquité dont leurs livres religieux sont remplis.

[2] Yad Chazaka, P. IV, C. 8, n° 10.

Maimonides, a été reçue par Moïse de la bouche même de Dieu. Qu'il serait donc affreux le sort que les Juifs feraient éprouver aux non-Juifs, s'ils parvenaient à les subjuguer ou à les rendre leurs sujets, ayant à pratiquer les maximes du *Judaïsme* telles qu'elles sont aujourd'hui! Cependant la *Misanthropie* des Juifs de la dispersion va encore plus loin, et nous ne sommes pas éloignés d'adopter l'opinion de ceux qui croient qu'elle va jusqu'à prescrire de tuer un non-Juif, même avant l'arrivée du Messie. Examinons cette opinion avec tout le calme de la raison, et dans la bonne intention de rendre le crime plus rare, en déchirant le voile qui le couvre.

d. On trouve dans la Bible [1] : לא תעמד על דם רעך *Non stabis super sanguinem socii tui.* Nous savons déjà que les non-Juifs ne sont pas compris sous l'acception du mot *socii tui* ואין זה רעך [2], et que, pour cette raison, il est permis aux Juifs de pratiquer envers eux précisément le contraire de ce qu'ils doivent pratiquer envers leur prochain, c'est-à-dire leurs

[1] *Lév.*, 19, 16.

[2] Yad Chazaka, P. IV, C. 4, § 11; Hilcoth Rtozeach, etc.; cf. *ib.*, C. 1, n° 1.

coreligionnaires. On y trouve aussi [1] : לא תחיה כל נשמה « Tu ne laisseras vivre « personne. » la Bible parle, il est vrai, des sept peuples de Canaan; mais pour les mêmes raisons qui faisaient alors proscrire tous ces peuples, ce précepte est encore aujourd'hui en vigueur contre tous les non-Juifs qui ne sont pas moins censés des Idolâtres et ennemis des Juifs que les Canaanites, et « quiconque « n'en tue pas lorsqu'il le peut, viole un pré- « cepte négatif » : ומי שעבר ולא הרג מהם והיה אפשר לו להרגו עבר על מצות לא תעשה [2]. Nous avons suivi jusqu'ici Eisenmenger. Raymond Martin rapporte à son tour deux passages, d'où, dit-il [3], les Juifs *accipiunt argumentum quod possunt et debent Christianos occidere.* Le premier est tiré du fameux commentaire de l'Exode que nous avons

[1] *Deut.*, 20, 16.

[2] Maim., *Sepher Mitzwoth*, fol. 85, C. 2, 3, sous le titre *Mitzwoth lo taaséh.* On sera surpris de voir ici Maimonides en contradiction avec ce que nous en avons rapporté ci-dessus; mais on trouvera la raison de sa conduite irrégulière dans nos règles critiques.

[3] *Ib.*, P. 3, Dist. 3, C. 22, § 22.

déjà cité sous le titre de *Mekiltha*, où il est dit[1] que même ceux d'entre les sujets de Pharaon qui craignaient la parole de Dieu, ont été un sujet de scandale pour Israël, d'où R. Siméon ben Yochai conclut : היפה שבגוים הרוג והטוב שבנחשים רצוץ את ראשו. *Optimum qui est in gentibus occide et præstantissimo serpentum finde caput.* L'autre passage est en partie le même que celui que nous venons de citer du traité *Avoda Zara*, et tiré de la même page et de la suivante. Voyons-le, tel qu'il se trouve dans Raymond Martin : הגוים והגזלנים והרועים בהמה דקה לא מעלין ולא מורידין המינים והמוסרים והמשמדים מורידין ואין מעלין א״ר ששת אם מעלה בבור מגר״ה ונקט מילתא ואמ׳ דלא תיחות חיותא עליה רבה ור׳ יוסף דאמרי תרויהון שאם היתה אבן על פי הבאר מכסהו דלימר בעיני לאיעברי חיותא עלוה׳ א״ר נחמן שאם היה סולם בבור מסליקו ולימ׳ בעי לאחותי ברי מאיגרא. *Gentiles, præ-*

[1] Fol. 11, col. 1. *Parascha Beschallach.*

dones et pastores animalium minutorum non sunt extrahendi de puteo nec præcipitandi; Minim, mesuroth (proditores) et Apostatæ sunt præcipitandi sed non extrahendi. Dixit R. Schescheth : Si gradus sit in foveâ, removens inveniat verba et dicat, ne descendat bestia mala super eum. Rabba et R. Joseph dicunt : si lapis sit super os putei, tegit illud et dicit : facio ut bestiæ meæ transeant super eum. Dixit R. Nachman : si sit scala in puteo, removens illam dicit : volo demittere filium meum de tecto. De même donc que Maimonides et l'auteur des *Turim* ont tiré de ce passage la règle de ne point délivrer d'un danger grave un non-Juif et d'y pousser un Juif traître, apostat ou épicurien, de même Raymond Martin en déduit l'autre, qu'il est permis aux Juifs de tuer les non-Juifs, car cet auteur finit par cette remarque : *Animadvertat prudentia tua, Lector, quod Thalmud, quod ità perniciosè docet eos mentiri et Christianos occidere, non est lex Dei, sed figmentum Diaboli.* La raison de cette différence d'avis consiste en ce que Maimonides et l'auteur des *Turim* veulent que l'on applique le mot *Minim* aux seuls Juifs, tandis que Raymond Martin se croit autorisé de l'appliquer aussi aux Chrétiens, parce que Raschi l'explique par l'autre mot גלחים ou *Clerici idolatriæ*. Bux-

torf lui-même prétend que les Juifs, par cette expression (*Minim*), *in specie designant Christianos* [1]. Ainsi, selon l'explication de Raymond, par le mot *Goyim*, le Thalmud désignerait ici les non-Juifs en général, et par l'autre, *Minim*, les Chrétiens en particulier. Cependant Raschi a dit: מינין כומרין לע״א בין עכו״ם בין ישראל. « Les Minim sont les prêtres ido« lâtres, soit non-Juifs, soit Juifs convertis. » Il a donc voulu désigner non les *Chrétiens* en général, mais les prêtres des Chrétiens en particulier, et les mettre dans la même catégorie que les apostats des Juifs. Toutefois il n'y a pas le moindre doute que, de ce même passage, on ne puisse conclure que les Juifs se croient permis de tuer un non-Juif, car, dans la prière contre les *Minim* [2] que nous avons rapportée, les *ennemis des Juifs* ou les *non-Juifs* sont enveloppés dans le même degré de punition que les

[1] Lex. Chald. Thalmud. מין.

[2] *Voy*. les paroles de la glose de cette même prière, édition de `racovie, *in*-4°. והזכיר ד משומדים מינין אויבים וזדים וכנגדם אמר תעקר ותשבר ותמגר ותכניעם. *Commemorat autem quatuor peccatores, Apostatas, Hereticos, Inimicos et Superbos contra quos totidem verbis dicit eradicato, conterito, destruito, subigito.*

Apostats et les *Traîtres* des Juifs, que le Thalmud ordonne de tuer [1]. Cependant nous n'hésitons pas à avouer, nous avouons même avec une sorte de satisfaction, que la maxime de tuer un non-Juif ne nous a point paru aussi universellement admise dans les *livres obligatoires* des Juifs, que l'autre de ne point le retirer de quelque danger où il court risque de la vie.

Un préjugé sanguinaire, qui est peut-être abandonné uniquement au fanatisme d'un petit nombre d'individus israélites du bas peuple, est celui de tendre des piéges aux enfans des Chrétiens, pour les immoler pendant la Pâque, soit afin de renouveler la mémoire du déicide commis par leurs ancêtres, soit afin d'abuser de leur sang, et plus probablement pour ces deux raisons ensemble[2]. Raymond Martin nous assure que c'est du

[1] Il faut se souvenir que tout non-Juif qui offense de quelq manière que ce soit un Juif commet, comme nous l'avons dit, un crime de lèse-majesté et mérite la mort; et qu'il la mérite aussi en célébrant dans la semaine une fête qui soit en quelque sorte l'image du Sabbat des Juifs. Ces deux raisons font que les non-Juifs sont souvent aux yeux des Juifs confondus avec leurs Traîtres et leurs Apostats.

[2] Vouloir nier que les Juifs de plusieurs pays de l'Europe se soient souvent permis cet excès d'inhumanité, ce serait



passage déjà cité que les Juifs prennent le droit qu'ils s'attribuent : *præcipitandi pueros ipsorum in foveas et puteos et etiam trucidandi quando occultè possunt.* Mais nous n'y voyons tout au plus que la

vouloir rayer des fastes de l'histoire trente à quarante faits les plus circonstanciés et les mieux constatés (cf. Eisenmenger, P. 2, C. 3, p. 220-24, et Bartolocci, *ib.*, v. 3, p. 696, etc.); ce serait détruire tous les monumens que conservent plusieurs villes avec les traditions relatives à un aussi horrible attentat; ce serait enfin rejeter le témoignage des personnes qui vivent encore et qui ont été témoins de ce crime du moins tenté, si non tout-à-fait consommé. Cette même année 1827, on a vu à Varsovie les Juifs s'amuser à renfermer dans un coffre un enfant chrétien. Mais si l'on réfléchit qu'ils l'ont fait un jour ou deux avant leur Pâque, et qu'ils se sont entourés de toutes les précautions recommandées par les thalmudistes, on aura de la peine à envisager cette action comme un simple amusement. Allez-vous, me dira-t-on peut-être, renouveler l'accusation intentée plusieurs fois contre les Juifs, pendant le moyen âge, qu'ils empoisonnaient les fontaines et les rivières? Je réponds que cet empoisonnement est physiquement impossible ; mais que cet attentat a bien pu avoir lieu de la part d'un peuple qui professe une doctrine religieuse et morale aussi corrompue que celle du Thalmud et des autres livres obligatoires de la Synagogue. Si Mirabeau avait connu la tendance et l'autorité de ces livres, aurait-il jamais osé dire : « Où se trouve le plus « léger commencement de preuve que les Juifs modernes se croient permis de *haïr*, comme des *Cananéens*, tout ce qui n'est pas de leur communion? Et si l'on n'ose pas même faire cette allégation, si l'on doit convenir que *l'assassinat, le vol*,

permission de tuer les Chrétiens en l'expliquant comme nous venons de le faire; permission que la populace, poussée surtout à bout par les insultes dont elle est abreuvée chaque jour, peut bien porter aussi loin que Raymond le dit. Nous y voyons aussi, pour ainsi dire, le type des excuses et des moyens de justification auxquels les Juifs ont recours, et qu'ils ont toujours préparés d'avance lorsqu'ils ne peuvent effectuer ce crime. Nous voyons enfin, dans un autre passage du même traité du Thalmud (p. 2, 1), que nous avons rapporté plus haut, qu'il est ordonné aux

la fraude, toutes les actions immorales sont des délits selon leur loi, envers qui que ce soit qu'on les commette, pourquoi les proscrire? » *Ib.*, p. 114. Nous ne sommes pas d'avis que l'on proscrive les Juifs, quoique tous ces crimes se trouvent réellement permis ou commandés par leurs lois; mais nous pensons qu'il faut détruire cet esprit d'intolérance de leur religion avant de leur accorder les droits civils, et nous croyons qu'un des moyens les plus efficaces pour y parvenir, c'est de dévoiler le *Judaïsme* par une Théorie telle que la nôtre, et surtout par une version du Thalmud telle que celle que nous comptons livrer au public. Nous sommes enfin intimement convaincus que les ennemis les plus dangereux des Juifs sont les auteurs mal informés qui, en prenant comme Mirabeau les choses à rebours, troublent tout, et détruisent par-là les bonnes intentions et les efforts de tous ceux qui travaillent à rendre la nation israélite plus heureuse, en la rendant plus utile à l'état.

Juifs de se comporter avec les non-Juifs en général et les Chrétiens en particulier[1], de manière qu'aux jours de leurs fêtes principales, ils puissent les troubler par quelque chagrin : רבי יהודה אומר נפרעין מהם מפני שמצר הוא לו אמרו לו אע"פי שמיצר הוא עכשיו שמח לאחר זמן. R. Juda dit : « Avant les fêtes il est permis d'exiger des non-« Juifs une dette, car cela peut les affliger. Non, « répondent les savans, cette affliction n'est pas « suffisante; car, après avoir payé, le non-Juif « peut bientôt s'en réjouir. » Il faut donc, selon le Thalmud, lui causer une affliction réelle et permanente pour le détourner de l'exercice de son culte idolâtre, comme, ajoute R. Bartenora, ce qui peut être interprété à volonté par la masse des Juifs.

Mais il n'est pas hors de propos de confronter ici le passage tiré par Raymond Martin d'une ancienne édition du Thalmud, avec le même passage qui se trouve aujourd'hui dans l'édition de Vienne. Dans cette édition on a mis *Accoum* à la place de *Goyim;* car il est plus facile d'en im-

[1] Cf. Maim. Explication de la *Mischna* Avoda Zara, fol. 78, col. 3.

poser à la censure des non-Juifs par le premier que par le second, en cherchant à lui persuader que les Juifs n'envisagent pas comme *Idolâtres* les peuples non-juifs d'aujourd'hui. On a rayé l'autre mot והגזלנים *(et prædones)*, car les non-Juifs d'aujourd'hui pourraient s'offenser de se voir assimilés à des brigands et à des voleurs. Enfin on y a changé l'expression והמשמדים (*et Apostatæ*), en cette autre והמוסרים (*proditores*), pour la même raison que, dans la prière contre les hérétiqnes, on a mis à sa place le mot ולמלשינים (*Delatores*); c'est-à-dire pour ne point alarmer les Chrétiens, en appelant *Apostats* les Juifs baptisés. Tout cela sert à nous confirmer de plus en plus dans notre opinion, que les changemens et les retranchemens faits dans les éditions postérieures du Thalmud, tendent à cacher aux non-Juifs le véritable esprit du *Judaïsme*, et qu'il faut recourir aux plus anciennes éditions, ou en remplir les lacunes, lorsqu'on veut saisir au juste la tendance des doctrines de la Synagogue.

HUITIÈME MAXIME.

---

§ Ier.

VIE ERRANTE.

a. Les Juifs ne regardent aucun pays de la terre comme leur propre patrie, excepté la Palestine, terre de promission que Dieu lui-même a donnée à leurs ancêtres, et à laquelle tant de priviléges se trouvent attachés. « L'air de la terre « d'Israël, dit le Thalmud [1], suffit pour rendre « l'homme savant » : אוירא דארץ ישראל מחכים. « Sa fécondité est si grande, que « l'esp ce de sol d'une Sea rend cinquante mille « cors, » mesure qui contient trente fois la Sea [2] : בית סאה עושה חמשת ריבוא כורין. « Sa sainteté est si efficace, que qui« conque demeure hors de ses limites, est comme « s'il n'avait point de Dieu [3] : כל הדר

[1] Bava Bathra, 158, 2.

[2] Kethouvoth, 112, 1.

[3] *Ib.*, 110, 2.

.בחוצה לארץ דומה כמי שאין לו אלוה « Toute autre terre est profane et immonde, » ארץ טמאה « pleine de mauvaise odeur et « d'idolâtrie » : ארץ מליאה ריח רע וגלולים « terre où il n'y a pas même une « étincelle de la majesté divine » : שאין השכינה שורה שם [1]. La résurrection ne peut avoir lieu qu'en Palestine. Par conséquent « Dieu, dit le Thalmud de Jérusalem [2], ouvre « à côté des tombeaux des Juifs morts dans « la captivité, de longues cavernes à travers « lesquelles leurs cadavres roulent comme au- « tant de tonneaux, » מחליד הק״בה לפניהן את הארץ והן מתגלגלין כנודות pour aller reprendre leurs ames dans la terre sainte, spectacle que deux rabbins ont vu de leurs propres yeux [3] : ר״ בר קיריא ורבי לעזר

[1] Cf. Buxt., Syn., *ad Lectorem*.

[2] Kilaym *in fine*, cf. Thalm. de Babyl. Kethouvoth, 111, 1.

[3] Il s'appelle גלגול המתים, *revolutio mortuorum*; גלגול המחילות, *revolutio cavernarum*; et le Zohar qui, dans chaque préjugé, fait toujours un pas de plus que le Thalmud, ajoute à ce propos que si un *Idolâtre* ou un *non-Juif* meurt en *Palestine*, il en sort tout de suite en passant de *révolution en révolution*.

הוון מטיילין באיסטרין ראו ארונות שהיו באין מחוצה לארץ. Les Juifs qui meurent en Palestine sont donc exempts du désagrément de ce voyage, ainsi que, selon les *Midraschim*, de la cérémonie également incommode qu'on nomme חיבוט הקבר *percussio quæ fit in sepulcro*, et qui consiste en deux ou trois coups de fouet, dont l'ange de la mort frappe les cadavres, de manière à les reduire en poussière.

b. Mais une des principales raisons qui leur fait regretter continuellement la Palestine, c'est que hors de ce pays, et par conséquent hors de la ville sainte et du temple, ils ne peuvent pratiquer, comme nous avons déjà eu lieu de le remarquer, les cérémonies et observances légales qui y étaient plus particulièrement attachées. Leurs vœux sont donc continuellement tournés vers cette terre, et ils s'envisagent comme étrangers dans celles qu'ils occupent en attendant, et qu'ils regardent comme profanes. L'espérance d'un Messie, qui les délivrera enfin de cet état de contrainte, vit toujours au fond de leurs cœurs, et y est entretenue par leurs livres religieux. « Le roi Messie, dit Maimonides [1],

[1] Jad Chazaka, P. 2, C. 2, § 1. *Hilcoth Melakim. Messias*

« viendra un jour pour rétablir le royaume « de la maison de David, et pour remettre l'au- « torité dans son état primitif, en rebâtissant « le temple et en rassemblant les restes dis- « persés d'Israël. Sous son règne, tous les droits « seront ramenés à leur dignité primitive ; on « offrira les offrandes, et on célébrera les an- « nées de rémission et les jubilés, selon tout « ce qui est prescrit dans la Loi » : המלך המשיח עתיד לעמוד ולהחזיר מלכות בית דוד לישנה הממשלה הראשונה ובונה המקדש ומקבץ נדחי ישראל וחוזרין כל המשפטים בימיו כמו שהיו מקודם מקריבין קרבנות ועושין שמטות ויבלות וכל המצות האמורות בתורה, « Dieu rebâtira alors le temple sur les « monts Sinaï, Thabor et Carmel, et en propor- « tionnera la grandeur à celle de la ville sainte »: עתיד הקב״ה להביא סיני תבור וכרמל ולבנות בית המקדש על

duplex a Judæis fingitur, dit Buxtorf. Lex. Chald. Thalm. (משח), *unus* (משיח בן יוסף), *Messias filius Joseph; alter* (משיח בן דוד), *Messias filius David. Priori tribuunt, quæ humilia de Messiâ in scripturâ dicuntur, alteri quæ gloriosa. Prior bella geret et morietur, alter vivet in sæculum.*

גבילן [1]. « Il rebâtira aussi Jérusalem, en lui « donnant trois lieues de hauteur [2], » להגביה את ירושלים שלשה פרסאות למעלה « et autant de largeur que la terre sainte d'a- « présent ; car celle-ci sera à cette époque aussi « vaste que le monde entier [3] » : עתידה ירושלים להיות כארץ ישראל וארץ ישראל ככל העולם. Et quoique le Thalmud, pour empêcher probablement que des imposteurs ne trompent Israël, défende de faire des recherches sur le temps de l'arrivée du Messie [4], תיפח עצמן של מחשבי קיצין *Rumpantur ossa eorum qui tempora (adventus Messiæ) supputant*, cependant les Juifs l'attendent chaque année avec beaucoup d'impatience, ou, pour mieux dire, avec une espèce d'enthousiasme. On peut le voir dans la prière par laquelle ils finissent leurs cérémonies pascales, et que je transcrirai ici avec la version ou paraphrase de Buxtorf : אדיר הוא יבנה ביתו בקרוב במהרה במהרה בימינו בקרוב

[1] Yalkouth Schimeoni in Esaiam, fol. 41, col. 1, n° 258.

[2] Bava Bathra, 75, 2.

[3] Yalkouth Schimeoni, *ib.*, fol. 57, col. 2, n° 363.

[4] Sanh., 97, 2.

אל בנה אל בנה בנה ביתך בקרוב
בחור הוא גדול הוא דגול הוא הדור
הוא ודאי הוא זכאי הוא חסיד הוא טהור
הוא יחיד הוא כביר הוא למוד הוא
מרום הוא נורא הוא סגיב הוא עזוז
פודה הוא צדיק הוא קדוש הוא רחום
הוא שדי הוא תמים הוא יבנה ביתו
בקרוב במהרה במהרה בימינו בקרוב
אל בנה אל בנה בנה ביתך בקרוב.

Deus omnipotens, nunc brevì et citò templum tuum ædifica citò, in diebus nostris quam proximè nunc ædifica, nunc ædifica, nunc ædifica, nunc brevì templum tuum ædifica. Misericors Deus, magne Deus, mansuete Deus, summe Deus, bone Deus, suavis Deus, egregie Deus, Judæorum Deus, brevì templum tuum ædifica, citò, citò in diebus nostris, nunc ædifica, nunc ædifica, nunc ædifica, nunc ædifica, nunc citò templum tuum ædifica. Potens Deus, vive Deus, fortis Deus, celebris Deus, mansuete Deus, æterne Deus, terribilis Deus, eximie Deus, regie Deus, dives Deus, formose Deus, fidelis Deus, nunc brevì templum tuum instaura, citò, citò, in diebus nostris, brevì, citò, nunc ædifica, nunc ædifica, nunc ædifica, nunc ædifica, nunc citò templum tuum ædifica [1].

[1] Syn. Jud., C. 13, p. 303-203. La venue du Messie est,

§ II.

VIE MARCHANDE.

a. R. Ismaël étant d'avis que les Juifs doivent étudier la Loi, et s'adonner en même-temps aux autres occupations de la vie comme les autres peuples [1] : נהוג בהן מנהג דרך ארץ R. Schimeon, fils de Jochai, lui fait observer que l'étude de la Loi doit exclure nécessairement toute autre occupation [2], et conclut que si « les « Juifs s'abandonnent entièrement à cette étude, « Dieu se charge de faire travailler les autres « peuples pour eux : » אלא בזמן שישראל עושים רצונו של מקום מלאכתן נעשית ע"י אחרים. Car, dit le Zohar[3], quiconque s'oc-

selon Maimonides, l'objet d'un des articles de la croyance des Juifs d'aujourd'hui.

[1] Berac., 35, 2.

[2] *Ib.*, excepté celle du commerce, comme nous allons le voir, et ainsi que nous le savons déjà par expérience.

[3] Beréschith, col. 354. Tout ceci a rapport à l'opinion dont nous avons déjà parlé, que les non-Juifs, d'après l'esprit des lois thalmudiques, doivent être envisagés comme les serviteurs e. s colons des Juifs.

cupe de la Loi est délivré de autre occupation : כל מאן דאשתדל באוריתא אית ליה חירא מכוליה.

b. On rapporte dans le même endroit que Rave avait coutume d'exhorter ses disciples à ne point paraître devant lui dans les deux mois de l'année *Nisan* et *Tischri*, qui sont ceux des semailles et des moissons, pour ne pas être en peine de leur propre nourriture [1]. Mais dans un autre endroit [2], où il se contredit lui-même, il explique ce qu'il vient de dire de cette manière : מאה. זוזי בעיסקא כל יומא בשרא וחמרא מאה. זוזי בארעא מילחא וחפורה. « Quiconque place cent « florins (c'est ainsi que les Juifs polonais ex- « pliquent le mot זוזי) dans le commerce, aura « chaque jour de la viande et du vin ; mais celui « qui les emploie à l'agriculture, n'aura que du « sel et des herbes. »

[1] Par ces deux passages, et par celui que nous venons de rapporter, et où l'on fait sentir que les Juifs entretenaient ou pouvaient entretenir des troupeaux, on peut conjecturer qu'avant la clôture du Thalmud ils ne refusaient pas de s'adonner à l'agriculture comme ils ont commencé à le faire depuis cette époque.

[2] Yevamoth, 63, 1.

c. R. Elieser, à son tour, dit que « quiconque « ne possède point de terre ne mérite pas le « nom d'homme [1] : » כל אדם שאין לו קרקע אינו אדם et que « tous les artisans quitteront un jour leur profession pour « s'adonner à l'agriculture [2]. » עתידים כל בעלי אמניות שיעמדו על הקרקע. Mais il se rétracte un peu plus bas en ajoutant : אין לך אמנות פחותה מן הקרקע « Il n'y a point de professions moins lucratives » ou plus méprisables que l'agriculture. » Les auteurs du Thosephoht observent que, pour lever ici la contradiction, il faut supposer que, dans sa première assertion, R. Elieser n'a voulu recommander l'agriculture qu'autant qu'elle est nécessaire pour satisfaire aux besoins de ceux qui la professent. Mais nous verrons dans la quatrième de nos règles critiques que c'est dans la pratique des Juifs qu'il faut chercher à expliquer ces passages, en apparence contradictoires. Nous rappellerons, en attendant, à la mémoire de nos lecteurs l'ordonnance thalmudique, dont nous avons déjà cité le texte, que toute loi qui regarde la terre ne peut être pra-

[1] Yevamoth.

[2] *Ib.*

tiquée par les Juifs que dans la Palestine, et que, pour cette raison, le Thalmud de Babylone a laissé sans *Gemara* celles de ses parties qui traitent de ces lois.

Les Juifs qui, selon la Bible, devraient être plutôt agricoles que commerçans, sont aujourd'hui précisément le contraire, parce que le commerce est plus conforme à l'esprit des lois rabbiniques que l'agriculture. C'est pourquoi pendant que la Bible est remplie d'allusions tirées de la culture des champs, celles du Thalmud et des autres livres religieux de la Synagogue ont été souvent puisées dans la profession des marchands; p. ex. : « Dieu, dit le Thalmud, « n'est pas comme les hommes qui vendent et « regrettent ce qu'ils vendent, car il a donné la « Loi à son peuple et s'en est réjoui[1] : מדה

[1] Berac., 5, 1. Dans l'Agada suivante, que nous rapporterons par extrait, on voit bien que l'objet de son auteur a été de se captiver l'attention d'un peuple marchand et financier « Abraham, en entrant en Égypte, crut à propos de cacher sa femme *Sara* dans une caisse, à cause de sa beauté. On lui demande les droits d'entrée, et il répond qu'il est prêt à les payer. — Avez-vous des habits dans votre caisse? — Je vous paierai comme si j'y avais des habits. — Avez-vous de l'or?— Je vous paierai comme si j'y avais de l'or. — Eh! vous portez donc des pierres précieuses? — Voilà l'argent, dit Abraham,

בשר ודם אדם מוכר חפץ לחבירו מוכר עצב ולוקח שמח אבל הק"בה אינו כן נתן להם תורה לישראל ושמח. Dieu a donc fait le marchand avec son peuple, qui regrette même ce qu'il vend.

§ III.

AMOUR DU PETIT GAIN ET INDUSTRIE EFFRONTÉE.

a. « Un mari, dit la Mischna [1], qui a une « femme querelleuse, ou qui ne veut pas par- « tager son lit, est en droit de retrancher de sa « dot sept deniers par semaine. » המורדת על בעלה פוחתין לה מכתובתה שבעה דינרין בשבת. Sur quoi les docteurs se partagent en deux avis différens; les uns disent que ce retranchement ne doit se faire que jusqu'à ce que la dot de la femme soit en-

pour des pierres précieuses. Mais les receveurs des droits repartirent : Cela ne se peut pas; il faut voir ce qu'il y a dans la caisse. On l'ouvrit et toute la terre d'Égypte fut frappée de l'éclat de la beauté de Sara. » J'ai emprunté cette anecdote du *Grand Dictionnaire* de Buxtorf, qui l'a tirée, je crois, à son tour, du *Beréschith Raba*.

[1] Kethouvoth, C. v, 7.

tièrement épuisée, et les autres soutiennent qu'on doit toujours continuer à le faire; car s'il lui survient un héritage, elle pourra payer ses dettes arriérées : עד מתי הוא פוחת עד כנגד כתובתה רבי יוסי אומר לעולם הוא פוחת והולך שמא תפול לה ירושה ממקום אחר גובה הימנה. Mais heureusement que la femme, selon la même Mischna, a aussi les mêmes droits sur son mari, avec la seule différence que celui-ci ne doit lui payer que trois deniers par semaine : וכן המורד על אשתו מוסיפין לה עד כתובתה שלשה דינרין בשבת׳

b. « Ecorchez un cadavre dans la place publi-« que, dit le Thalmud, et gagnez quelque chose; « ne dites jamais : je suis grand prêtre, je suis « un homme de qualité; cette occupation ne me « convient pas [1]. פשוט נבילתא בשוקא ושקול אגרא ולא תימר כהנא רבא אנא גברא רבא אנא וזילא לי מלתא. « Car l'impudence est un royaume sans cou-« ronne [2]. » חוצפא מלכותא בלא תאגא. « Elle réussit même contre Dieu : » חוצפא

[1] Pesach., 113, 1.

[2] Sanh., 105, 1.

אפילו כלפי שמיא מהניא. Or, le Thalmud rend justice aux Juifs sur la pratique rigoureuse de ces principes, lorsqu'il ajoute [1] : שלשה עזין הן ישראל באומות כלב בחיות תרנגול בעופות. « Trois sortes « d'animaux sont capables d'effronterie : les Juifs « parmi les peuples, le chien parmi les quadru- « pèdes, et le coq parmi les oiseaux. » *Encomium Judæorum!* dit Buxtorf.

[1] Bétza, 25, 2.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SECONDE PARTIE.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.







